



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172452 2

*371

MERCIERE

MERCURE

DE FRANCE

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 6 NOVEMBRE 1779.



A P A R I S

Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Des Matières du mois d'Octobre.

P	PIÈCES FUGITIVES.	<i>De la Passion du Jeu ,</i>	111
	<i>Vers récités sur le Théâtre</i>	<i>Eloge de Suger ,</i>	157
	<i>d'une Société Littéraire ,</i>	<i>Echo & Narcisse ,</i>	164
	— <i>A M. le Comte d'Estaing</i>	<i>Recherches sur les affections</i>	
	— <i>Sur le mariage de M. le</i>	<i>Hypocondriaques ,</i>	172
	<i>Marquis Dar... & de Mde</i>	<i>Cônches, Poëme ,</i>	180
	<i>de Mond. .</i>	<i>Dictionnaire Géographique &</i>	
	— <i>A Mlle Doligni ,</i>	<i>Portatif ,</i>	183
	— <i>A Mlle de ...</i>	<i>Mémoires concernant l'Hif-</i>	
	— <i>A Mlle C***</i>	<i>toire, les Sciences, &c. des</i>	
	— <i>Au bas de la Gravure de</i>	<i>Chinois ,</i>	206
	<i>Mlle Fanier ,</i>	<i>Voltaire, Poëme ,</i>	216
	<i>Hymne à Vénus ,</i>	<i>Bibliothèque du Nord ,</i>	225
	<i>Imitation du Pervigilium Ve-</i>	<i>Suite de l'Extrait sur la Pas-</i>	
	<i>neris ,</i>	<i>sion du Jeu ,</i>	228
	<i>Le Voyageur & l'Habitant</i>	V A R I É T É S.	
	<i>de Ferney, Dialogue ,</i>	<i>Remarques sur le 7^e Livre de</i>	
	<i>Billet à M. le Comte de Sch.</i>	<i>Pline ,</i>	37
	<i>L... ,</i>	<i>Lettre au Rédacteur de la par-</i>	
	<i>Le Roi, le Paysan & l'Her-</i>	<i>tie Littéraire du Mercure.</i>	71
	<i>mite, Conte.</i>	<i>Réponse de l'Auteur de l'Ex-</i>	
	<i>Le mort revenant, Nouvelle,</i>	<i>trait du Dithyrambe ,</i>	133
	<i>La Jambe de Bois ,</i>	S P E C T A C L E S.	
	<i>Lettre de M. B. à Mde P.</i>	<i>Académie Royale de Musi.</i>	43,
	— <i>A l'Editeur du Mercure</i>	<i>90, 124, 232.</i>	
	<i>Abouzaïd, Conte Oriental</i>	<i>Comédie Française ,</i>	94, 235
	<i>Romance en Musique ,</i>	<i>Comédie Italienne ,</i>	44, 186
	<i>Enigmes & Logogryphes ,</i>	SCIENCES ET ARTS.	
	<i>59, 109, 155, 204.</i>	<i>Second Mémoire sur la multi-</i>	
	NOUVELLES LITTÉR.	<i>plication des animaux étran-</i>	
	<i>Voyage en diverses parties de</i>	<i>gers ,</i>	141
	<i>l'Europe, de l'Afrique & de</i>	<i>Expériences sur le Zinc ,</i>	235
	<i>l'Amérique ,</i>	<i>Gravures ,</i>	44, 94, 143, 189,
	<i>Eloge de M de Voltaire ,</i>	<i>236.</i>	
	<i>Estimées du Parnasse ,</i>	<i>Musique ,</i>	46, 190
	<i>M. de l'Étranger ,</i>	<i>Annonces Littéraires ,</i>	47, 95,
	<i>Le premier du Grand-Duc de</i>	<i>143, 190, 238.</i>	
	<i>60</i>		
	<i>Aux Muses de Voltaire ,</i>		67

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 6 NOVEMBRE 1779.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

ÉPIÔRE

*A M. B*** (1), qui, après un long
silence, a successivement écrit plusieurs
Lettres à l'Auteur.*

AP R È S une longue diette
Vous me traitez splendidement ;
Après une affreuse disette
Vous me parez superbement :
Depuis l'une & l'autre missive
Dont vous m'avez gratifié,
Je rends grâces à l'amitié
De tout le plaisir qui m'arrive.

(1) A Paris.

A ij

Mon cher Ariste , poursuivez :
Depuis long-temps , oui , vous savez
Que vos Écrits , sûrs de me plaire ,
Ont l'art de charmer mon ennui ;
Plus près de vous je n'en eus guère.
Les temps sont changés aujourd'hui.
Sous la houlette pastorale
Je conduis un nombreux troupeau ;
Docteur de la saine morale ,
Je suis placé sur le boisseau :
Tous les yeux , toutes les lorgnettes ,
Suivent la trace de mes pas ;
Examiné du haut en bas ,
Vous jugez si les chansonnettes ,
Les petits vers , les jolis riens
Sont l'ame de mes entretiens ?
Un front ridé par la tristesse ,
Des yeux d'Argus sur mes brebis ;
Cheveux très-courts , très-longes habits !...
On diroit un Sage de Grèce
Ou le plus grave des Dervis.
Sous cet accoutrement austère
Érato ne me connoît plus ;
Car ce n'est pas au presbytère
Que se plaît la Cour de Phébus.
Un tas de registres gothiques ,
Quelques prônes soporifiques ,
Voilà les volumes étiques

DE FRANCE.

Dont s'honore mon Musée.
Ce fut meilleure compagnie
Qui forma le riant génie
De l'immortel Anacréon.
Ces vers nombreux & pleins de grâce,
Ces enfans du divin Horace,
Dont le Parnasse est embelli,
Prouvent mieux que mes foibles rimes,
Combien peu ses accords sublimes
Sont d'un Curé de Tivoli.
L'heureux mortel sur sa carrière
Sema des fleurs pour les cueillir ;
Chantant tour-à-tour sa Glycère,
Le vin & l'enfant de Cythère,
Il ne changeoit que de plaisir.
Le plaisir ! qu'ai-je dit, Ariste ?
J'ignore, hélas ! s'il en existe.
Quel nom osois-je prononcer !
Aux poétiques bagatelles,
Aux ris innocens, aux nouvelles,
Il me faut ici renoncer.
Quel pays, bon Dieu ! mais que faire ?
Les ronces de mon ministère
Empêchent les fleurs d'y pousser.
Avons-nous la paix ou la guerre ?
Rien jusqu'à moi ne peut percer.
Dans l'un & dans l'autre hémisphère,
Fabry, d'Estaing & d'Orvilliers

A iij

Moissonnent-ils force lauriers ?
 Voltaire a-t'il dans l'Élysée
 Embrassé Jean-Jacques Rousseau ?
 Les talens du Père Élisée
 Brillent-ils d'un éclat nouveau ?
 De ces Lettres intéressantes ,
 Dont l'humble Caraccioli
 Fait hommage à Ganganelli ,
 Sur les preuves les plus constantes ,
 Le sort est-il bien établi ?
 Des François , de leur Souveraine
 Les vœux ardents sont-ils remplis ?
 Et le moderne Sésostris ,
 Ce Prince chéri de la Seine ,
 Se voit-il renaître en son fils ?
 Eh ! de grâce , daignez m'apprendre
 Ces augustes événemens ,
 Je sortirai des monumens ;
 Et vous ranimerez ma cendre
 Au son flatteur de vos accens.

« (Par M. l'Abbé Dourneau , Curé ,
 à S. D *.*.



*IMPROMPTU A LISE, que j'avois reconnue
dans une promenade, après plusieurs années
d'absence.*

OU I, je viens de la voir, c'est elle, c'est ma Lise,
On ne sauroit tromper son cœur :
Hélas ! ne fut-ce qu'une erreur,
Je chéris jusqu'à ma méprise,
Elle m'a fait sentir un instant le bonheur.

(Par M. Davestne.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est la *Serviette* ; celui
du Logogryphe est *Hallebarde*, où se trou-
vent *halle* (place), *Halle* (ville fameuse par
son Université), *Barde* (Poëte Gaulois), &
barde d'un âne.

É N I G M E.

OBSTACLE à l'amoureux regard,
Ou du cœur muet interprète ;
Piquant arrangement de l'art,
Ou signal de votre conquête ;

A iv

Tour-à-tour il peut vous flatter,
 Et tour-à-tour il vous couronne.
 Le François voudroit vous l'ôter
 Et le Musulman vous le donne.

(Par M. D.)

LOGOGYPHE.

LECTEUR, je suis puissante, & le fus en tout tems.
 Noble, Artisan, Bourgeois, Moine, Jurisconsulte,
 Sont tous gens qui souvent m'honorent de leur culte.
 Toi qui, pour me trouver, agites tous tes sens,
 Peut-être chaque jour je reçois ton encens.
 Mais si de mes neuf pieds tu défais la structure,
 Alors tu me verras, l'effroi de la Nature,
 Détruire les projets du Pilote envieux,
 Et devenir ensuite un fruit délicieux ;
 Enfin regarde au-dessus de ta tête,
 Tu me verras régner au céleste lambris ;
 Baisse les yeux, Lecteur, & tu seras surpris
 De ne trouver en moi qu'une chétive bête.



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Sciences , année 1775 , avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année , tirés des Registres de cette Académie , in-4^o. A Paris , de l'Imprimerie Royale , 1778.

CH A Q U E Volume de l'Académie des Sciences est composé , comme on le fait , de deux Parties. Dans la première , le Secrétaire , sous le nom d'*Histoire* , donne l'extrait des Mémoires qui en sont susceptibles , la relation de certains faits , ou observations isolées , qui ne peuvent pas fournir la matière de Mémoires particuliers , & enfin les éloges des Académiciens morts dans le courant de l'année ; la seconde Partie contient , pour chaque année , les Mémoires tels que les Auteurs les ont lus aux Assemblées de l'Académie.

M. le Marquis de Condorcet , Secrétaire de l'Académie depuis cinq à six ans , en écrit l'Histoire d'une manière qui lui est absolument propre. Il saisit dans chaque objet le point capital , & le développe avec toute la clarté & la précision possibles ; sans lieux communs , sans remonter aux connoissances élémentaires que ses Lecteurs sont supposés

A v

posséder ; mêlant presque toujours à ses analyses des réflexions neuves & ingénieuses. Son style, sans cesser jamais d'être élégant & pur, est noble, facile, naturel, le vrai modèle de celui qu'on doit employer dans les matières Philosophiques. Géomètre du premier ordre, l'Auteur entend & parle également bien toutes les autres langues de l'Académie.

Le Volume que nous annonçons contient, indépendamment de l'Histoire, trente-six Mémoires sur les différens objets dont s'occupe l'Académie. Présentons-en une idée générale.

Sous le titre de Physique générale, on trouve un *Mémoire sur les moyens de conduire à Paris une partie de l'eau des rivières de l'Yvette & de la Bièvre, par M. Perronet*. On sait combien M. de Parcieux s'est occupé du projet d'amener l'eau de l'Yvette à Paris : M. Perronet suit les mêmes vues, en proposant de joindre à l'eau de l'Yvette une partie de celle de la rivière de Bièvre ; il a nivelé tout le terrain où doivent passer les eaux dont il s'agit, & il a dressé des plans & des devis estimatifs de tous les ouvrages à faire pour l'exécution complète de ce projet. Suivant ses calculs, la dépense monteroit à huit millions environ, sans y comprendre celle de la distribution dans les différens quartiers de Paris.

Nous rangeons sous le même titre les observations Botanico-météorologiques ; faites

à Denainvilliers , en Gâtinois , par M. Duhamel.

La partie Anatomique offre deux Mémoires ; le premier , qui est de M. Portal , a pour objet les effets des vapeurs méphitiques ; il a été composé à l'occasion de la mort du Sr le Maire , Marchand de Modes , & sa femme , qui furent étouffés en 1774 , par la vapeur du charbon , qu'un Baigneur avoit allumé sous une cheminée qui communiquoit avec celle de la chambre où couchoient ces deux infortunés. M. Portal appelé , mais trop tard , pour les sauver , a voulu du moins publier , d'après ses observations , les moyens qu'il croit les plus propres à secourir promptement & à sauver ceux à qui le même malheur pourroit arriver. Ces moyens sont la saignée , l'exposition à un air frais & renouvelé , l'application de l'eau froide , l'insufflation de l'air dans les poumons , l'usage des stimulans , &c. M. Portal veut sur-tout que l'on essaye de souffler l'air par un tuyau adapté à l'une des narines , tandis que l'autre est bouchée ; l'air pénètre plus sûrement alors dans le poulmon.... Si ce moyen est insuffisant , M. Portal conseille l'ouverture de la trachée artère ; la répugnance que cette opération inspire aux assistans est un préjugé ; mais les malheurs qu'elle peut causer , si un Chirurgien peu exercé ose l'entreprendre , sont un inconvénient réel ; aussi cette opération ne doit être tentée qu'après l'inutilité reconnue

des premières tentatives. Il ne faut pas se rebuter si les efforts pour ranimer le malade paroissent d'abord infructueux ; souvent les apparences de la mort ont duré des jours entiers.

Le second Mémoire Anatomique contient l'observation d'une Hernie des membranes de la vessie , avec des réflexions sur la formation de cette maladie , par M. Bordenave.

Un Soldat Invalide , sujet à des rétentions d'urine , étant mort d'une autre maladie , son cadavre fut destiné à des épreuves relatives à la lithotomie. On incisa le corps de la vessie au-dessus du pubis pour y mettre une pierre ; après avoir fait au périnée l'incision ordinaire pour le grand appareil , & après avoir introduit par la plaie les tenettes dans la vessie pour saisir la pierre , on ne la trouva pas ; & on en fut d'autant plus surpris qu'on l'y avoit touchée un moment auparavant avec la sonde ; en changeant le cadavre de situation , la pierre se fit de nouveau sentir au toucher : mais dès qu'on voulut la saisir elle échappa de nouveau. M. Bordenave , surpris de cet accident , disséqua le cadavre ; il trouva que la vessie paroissoit double , ou formée de deux poches qui se communiquoient par une ouverture latérale ; mais il s'assura qu'une seule de ces poches étoit la vessie ; que l'autre poche , privée des membranes extérieures , étoit formée par une hernie des membranes intérieures de la vessie à travers ses membranes

extérieures, dont les fibres formoient une espèce d'anneau élastique autour de l'endroit par lequel les membranes extérieures s'étoient échappées, & où se trouvoit l'orifice de cette seconde poche.

La Chimie a fourni huit Mémoires. Le premier a pour titre : *Mémoire sur la nature du principe qui se combine avec les métaux pendant leur calcination, & qui en augmente le poids.* M. Lavoisier, qui en est l'Auteur, avoit déjà prouvé que les métaux, en se calcinant, absorboient de l'air, & que c'étoit à cet air qu'ils devoient l'augmentation réelle de leur poids, puisque la portion de l'air, absorbé par la calcination, est égale en poids à l'excès du poids que le métal acquiert par la calcination. Mais comme on ne peut pas regarder l'air de l'atmosphère comme un fluide absolument pur, ou comme un élément simple, il restoit à déterminer quelle est parmi les substances qui entrent dans la composition de l'atmosphère, celle qui se combine avec les métaux lorsqu'ils passent à l'état de chaux. C'est l'objet que se propose aujourd'hui M. Lavoisier : selon le résultat de ses expériences, l'air absorbé par la calcination est le fluide *aërisforme*, que M. Priestley appelle *air déflogistiqué*, & M. Lavoisier, *air éminemment pur*.

Le second & le troisième Mémoires Chimiques, qui contiennent *de nouvelles observations & de nouvelles expériences sur la nature & les propriétés salines du zinc, revêtu de*

sa forme métallique, ou réduit en chaux, sont de M. de Laffonne. Dans ces deux Mémoires, l'Auteur examine la combinaison de l'alkali-volatile avec le zinc, soit dans l'état métallique, soit dans l'état de chaux, & les divers phénomènes qui résultent de cette combinaison. Quelques Chimistes avoient déjà connu la dissolubilité du zinc dans l'alkali-volatile; mais aucun ne l'avoit constatée par des expériences aussi précises & aussi détaillées que celles de M. de Laffonne. On trouve dans ces deux Mémoires plusieurs autres recherches intéressantes sur la nature du zinc.

Le quatrième Mémoire Chimique, qui est encore de M. de Laffonne, est l'examen des combinaisons de l'alkali-volatile avec l'acide du vinaigre, avec la crème de tartre, avec l'acide nitreux, avec l'arsenic, avec le sel sédatif. On juge combien un pareil sujet doit produire d'expériences & de remarques importantes entre les mains d'un Chimiste tel que M. de Laffonne.

Le cinquième Mémoire Chimique, dont l'Auteur est M. Tillet, est l'exposition du *procédé qu'on emploie aux affinages de la monnoie de Paris, pour la fonte de la chaux de cuivre qu'on y retire des eaux-fortes, après l'opération du départ; & le détail d'une expérience particulière que l'Auteur a faite pour retirer du dépôt du blanchiment des flacons de Billon, une partie des déchets qu'ils éprouvent toujours dans ce blanchiment.* Ce Mémoire,

intéressant par son objet & par sa forme, est une preuve sensible que le moyen le plus efficace d'augmenter le progrès des Arts, est de réunir l'expérience à la Théorie. Celle-ci peut éclairer l'Art en plusieurs occasions, & l'Art à son tour sert à vérifier la Théorie.

Le sixième Mémoire Chimique, qui est de MM. Cadet & Brisson, roule sur la propriété de réviser les chaux métalliques, attribuée à l'électricité. De savans Physiciens avoient publié des expériences qui leur paroissent prouver que l'action de l'électricité révisse les chaux métalliques. MM. Cadet & Brisson prouvent, par une suite de nouvelles expériences, que ces Physiciens se sont trompés, & indiquent la source de leur erreur.

Le septième Mémoire Chimique contient des observations sur la décomposition de l'or fulminant, par M. Sage.

Enfin le huitième, qui est encore de M. Sage, est une manière de rendre une partie de la pierre calaminaire-soluble dans l'eau comme le beurre de zinc.

A la Botanique se rapportent deux Mémoires. Le premier, de M. Linnæus, contient la description du cycas, espèce de plante qui, par sa grandeur & par sa forme extérieure, semble s'approcher de la classe des palmiers, & que cependant M. Linnæus croit devoir placer dans la classe des fougères.

M. Duhamel, Auteur du second Mémoire de Botanique, y rend compte d'une monstruosité singulière qu'il a observée sur un

pommier greffé en écusson : à l'endroit de l'insertion, il s'est montré un bouton qui a produit des feuilles & une tige ; le pédicule des feuilles, la tige elle-même, se sont trouvés d'une substance charnue, absolument semblable, pour le goût & l'odeur, à la chair d'une pomme verte.

La Minéralogie nous offre un Mémoire de M. de Lassonne, qui contient la description des grès cristallisés de Fontainebleau.

L'Astronomie a produit dix-huit Mémoires, dans lesquels MM. de la Lande, Messier, Cassini, Jaurat, le Monnier, le Gentil & le Président de Saron, ont donné de nouvelles preuves de leur application & de leur sagacité.

On peut rapporter à la Géométrie un Mémoire de M. de la Place, sur les oscillations d'un fluide qui recouvre un sphéroïde ; & un Mémoire de M. du Séjour, sur l'inflexion des rayons solaires. Ces deux écrits auront une suite, que l'on trouvera dans les volumes suivans.

Ce volume est terminé par un Mémoire de M. Poujet, Membre de la Société des Sciences de Montpellier, *sur les attérissemens des côtes du Languedoc.*

Il y a encore dans la partie historique de ce volume, quelques observations d'Anatomie ou d'histoire naturelle, l'extrait des ouvrages des Académiciens, qui ont paru séparément en 1775, les titres des Mémoires

présentés par les Savans étrangers , & approuvés par l'Académie , &c.

Cette même année 1775 , l'Académie prit la résolution de ne plus examiner aucune solution des problèmes de la duplication du cube , de la trisection de l'angle & de la quadrature du cercle. Tous les Géomètres savent que de ces trois problèmes , les deux premiers ne peuvent pas se résoudre en n'employant que la ligne droite & le cercle , mais qu'ils se construisent par l'intersection de la ligne droite avec une courbe du troisième ordre , ou par l'intersection de deux sections coniques : ils ne peuvent donc pas fournir matière à de nouvelles recherches. Quant à la quadrature du cercle , elle n'est pas ; à la vérité , démontrée impossible ; mais les tentatives infructueuses qu'on a faites jusqu'ici pour la trouver , sont une preuve presque équivalente à la démonstration , que les quadrateurs futurs ne seront pas plus heureux ; & l'Académie a pris un parti très sage de ne plus perdre de temps à réfuter leurs paralogismes , & de les renvoyer au tribunal du Public. Nous saisissons cette occasion de détruire un bruit ridicule que certains Journalistes ont tâché d'accréditer. Plusieurs personnes croient , sur la foi de ces Journalistes , que M. Rouillé de Meslay a fondé un prix pour la solution du problème de la quadrature du cercle. Rien n'est plus faux & plus absurde. M. Rouillé de Meslay a fondé deux prix dont l'Académie des Sciences est juge ;

l'un relatif à l'Astronomie-physique , ou aux principes généraux du mouvement , au système du monde ; l'autre au progrès de la marine : & l'Académie propose alternativement des prix sur ces deux objets , comme on peut le voir par le Programme qu'elle distribue tous les ans dans son assemblée publique de Pâques.

RECHERCHES sur la Rage, seconde édition , par M. Andri, de la Société Royale de Médecine. A Paris , chez Pierres, Imprimeur-Libraire de la Société Royale , rue Saint-Jacques.

L'objet de cet ouvrage est de rassembler les observations sur la Rage, & les traitemens, ou même les recettes pour la guérir, qui se trouvoient dispersées dans différens Auteurs. Ce grand nombre de remèdes , dont plusieurs présentent en leur faveur des observations assez concluantes , paroît se réduire à trois classes principales; des remèdes mercuriels , qui produisent, par la salivation , une espèce de crise ; des sudorifiques, qui agissent par les sueurs ; enfin des cantharides ou des insectes du même genre , qui portent sur les voies urinaires.

Les remèdes mercuriels paroissent les plus sûrs. L'expérience de l'Hôtel-Dieu de Paris prouve que les frictions sont un remède presque certain , mais seulement lorsque l'hydrophobie n'est pas encore déclarée. M.

Errhman, Médecin de Strasbourg, a donné un traitement par lequel, en combinant les frictions avec l'usage interne du mercure & celui des calmans, il a guéri même des hydrophobes. Tous les Auteurs s'accordent à recommander de retarder, autant qu'il est possible, la cicatrisation des plaies faites par l'animal enragé. La nature indique cette précaution, puisqu'il arrive presque constamment aux malades, qui sont attaqués de la rage après la cicatrisation, d'éprouver, pour premier symptôme du mal, des douleurs & de l'inflammation aux environs de la cicatrice.

Voici à cet égard un fait dont nous avons été témoins. Une louve enragée mordit six personnes, deux femmes, trois hommes & un enfant. Aucun ne fut traité méthodiquement, ou même ne prit de remèdes qui pussent être vraiment efficaces. Les deux femmes & deux hommes moururent hydrophobes; des deux autres, l'un, qui n'avoit été que légèrement mordu au bras & à travers son habit, n'a point été attaqué de la rage, & n'a depuis 26 ans éprouvé d'autres accidens extraordinaires, que des accès violens de mélancolie, portés jusqu'à la manie. Le dernier, fort jeune quand il a été mordu, avoit une large plaie à la tête : cette plaie, plutôt par hasard que par l'effet de l'art ou des précautions, ne se referma complètement qu'après plusieurs années, & le jeune homme a joui constamment d'une santé ro-

buste ; a servi , s'est marié , & n'a jamais éprouvé aucun symptôme qu'on pût regarder comme une suite de son ancienne blessure.

M. Andri , en rassemblant avec beaucoup de soin tout ce qui a été dit sur la Rage , a eu pour but de faciliter aux Médecins , qui voudroient travailler pour le prix que la Société de Médecine a proposé sur ce sujet , des recherches qui leur auroient coûté en pure perte beaucoup de temps & de peines. Cet ouvrage sera d'ailleurs très-utile à tous les Médecins. Dans le cas où ils seroient obligés de traiter des hommes ou des animaux mordus , ils trouveroient , dans un ouvrage fort court , toutes les ressources que l'art puisse offrir jusqu'ici ; & quoique M. Andri n'ait prononcé ni sur le mérite d'aucun traitement , ni sur l'efficacité d'aucun remède ; la manière claire & précise avec laquelle il expose les observations & les faits , suffit pour apprendre à un Médecin éclairé quels sont les remèdes qui peuvent inspirer quelque confiance.

ANACRÉON , Sapho , Théocrite , &c.
 seconde Édition , revue & corrigée , par
 M. Montonnet de Clairfons. A Paris ,
 chez le Boucher , Libraire , au coin du
 Pont-au-Change.

Qu'il est insensé , qu'il est dupe ,

Celui qu'attriste son talent !

Tant qu'il amuse , il est charmant ;

Il perd son prix dès qu'il occupe.

Il semble que l'Auteur ingénieux de ces jolis vers ait voulu faire allusion au vieillard de Téos. Telle est en effet l'idée que réveille Anacréon. Telle fut la Philosophie de ce Poète aimable, qui fut appelé Sage pour avoir su boire, aimer & faire des chansons qui, en célébrant ses jouissances, voulut que la Poésie fut pour lui une jouissance de plus; & , comme l'a si bien dit M. de la Harpe, qui s'est immortalisé par ses plaisirs, lorsque tant d'autres n'ont pu l'être par leurs travaux.

*Nec si quid olim lussit Anacreon
Delevit atas.*

Ses Odes sont les productions de l'imagination la plus riante & la plus voluptueuse. Le Dieu du vin fut pour lui le Dieu des vers. Les Grâces furent les Muses qui l'inspirèrent. Il n'eut pour Pinde qu'un berceau de fleurs, pour pupitre qu'une table environnée d'amis; & si ses vers sont le fruit de ses veilles, c'est qu'il veilloit avec les Plaisirs.

Quelle élégance naïve! quelle mollesse aimable! quelle facilité originale dans les tours qu'il emploie, & qui presque tous lui sont suggérés par le sentiment le plus délicat & le plus exquis! quelle douce Philosophie il a su mêler aux badinages de sa Muse! quelques-uns ont semé de fleurs les préceptes arides de la morale; lui, par un goût

plus délicat & plus raffiné, s'est servi des leçons de la sagesse pour rendre plus piquantes les leçons de la volupté; ou du moins on peut dire que dans ses vers l'apologie du plaisir n'est autre chose que la morale même. Les personnes qui ne peuvent lire Anacréon dans le grec, seront bien étonnées de sa réputation, & trouveront sans doute beaucoup à rabattre aux éloges que nous venons de faire de ses chansons, aussi délicates qu'ingénieuses, si elles n'en jugent que par la version en prose, revue & corrigée, dont il est ici question. Il est certain qu'Anacréon ne peut être bien traduit qu'en vers; & pour essayer avec quelque succès de le ressusciter dans notre langue, il ne faudroit rien moins que le talent de la Fontaine ou de Chaulieu, & peut-être même l'un & l'autre ensemble. Mais il faut convenir aussi que s'il est difficile de le bien traduire en vers, il seroit difficile de le traduire plus mal en prose. La version de M. Montonnet de Clairfons est en général incorrecte, languissante, & quelquefois triviale. Elle est entièrement dénuée des grâces & de l'enjouement de l'original; & l'on y cherche en vain ce nombre & cette harmonie que la prose comporte, & qui est au moins une foible image de celle qui a tant de charmes dans la Poésie. Elle pèche sur-tout par une platte exactitude. Elle est en un mot d'autant plus infidelle qu'elle est plus littérale. On ne peut trop le dire & le

répéter; il n'en est pas du Traducteur comme du Peintre qui copie; & ce n'est pas ici que l'on peut appliquer ce précepte d'Horace, *ut pictura poësis erit*. Un tableau scrupuleusement calquée est nécessairement une copie fidelle; mais une traduction qui feroit pour ainsi dire un calquage, ne peut être justement comparée qu'à un revers de tapisserie. Voici la première Ode d'Anacréon dans la traduction de M. Montonnet de Clairfons.

“ Je veux *célébrer* les Attrides: je veux
 „ chanter Cadmus; mais les cordes de mon
 „ luth *ne résonnent que le seul Amour*. Der-
 „ nièrement je changeai les cordes & même
 „ la lyre toute entière. Je chantai alors les
 „ travaux d'Hercule; & ma lyre rebelle ne
 „ soupira que les Amours. Héros, je vous dis
 „ adieu pour jamais; ma lyre ne chante que
 „ les seuls Amours „.

On sent combien cette version est foible & servilement littérale. Avec un peu plus de goût M. Montonnet de Clairfons eût compris que *célébrer* n'est pas ici le mot propre; *résonner le seul amour* est un hellénisme que le génie de notre langue réprouve. *Résonner* est un verbe neutre, qui par conséquent n'admet point un régime assujéti; & d'ailleurs, *que le seul*: quelle étrange locution! quelle harmonie! Voici une faute bien plus grave. *Changer une lyre entière* ne signifie point *changer de lyre*. Et pour dernière

observation, *dernièrement* est trop pro-
saïque.

Au surplus, Fuzelier a imité cette Ode
dans *les Fêtes Lyriques*, & l'Imitateur a con-
servé quelque chose des grâces de l'original.
Ce sont au moins des vers pour des vers.

Des Zéphirs que Flore rappelle
Je voulois chanter le retour
Je vis Chloé : qu'elle étoit belle !
Je ne pus chanter que l'Amour.
Je lui consacrai dès ce jour
Tous mes vœux, mes vers & ma lyre.
C'est pour Chloé que je respire :
Je ne chante qu'elle & l'Amour.

Le Traducteur qui cite ces vers auroit pu
rappeler aussi une autre imitation qui est
plus libre, mais qui n'est pas moins délicate
ni moins agréable. C'est le début de l'Art
d'aimer du gentil Bernard.

J'ai vu Coigni, Bellone & la Victoire :
Ma foible voix n'a pu chanter la gloire.
J'ai vu la Cour : j'ai passé mon printemps
Muet aux pieds des idoles du temps.
J'ai vu Bacchus sans chanter son délire.
Du Diet d'Issé j'ai dédaigné l'empire.
J'ai vu Flutus : j'ai méprisé sa Cour.
J'ai vu Daphné : je vais chanter l'Amour.

Les fragmens de Poésie dont M. Montonnet
de

de Clairfons a enrichi sa Collection, en font le principal agrément ; & il seroit à souhaiter qu'il eût connu, ou du moins qu'il eût eu le goût de choisir les meilleures pièces en ce genre. Pourquoi, par exemple, n'avoir pas laissé dans l'oubli, où elle étoit tombée depuis long-temps, la mauvaise Cantate de Mlle Louvencourt, intitulée : *l'Amour piqué par une Abeille*, tandis qu'il pouvoit orner son Recueil d'une autre pièce sur le même sujet, beaucoup meilleure, & très-peu connue ? Elle est, si je ne me trompe, de l'Abbé Régnier des Marêts ; & le Lecteur nous saura gré de réparer cette omission.

Le tendre Amour cueillant un jour des fleurs,
Fut par hasard piqué par une Abeille,
Cachée au fond d'une rose vermeille.
Au même instant il s'en va tout en pleurs
Dire à Vénus : ma mère, je me meurs ;
Je suis piqué d'une vipère ailée,
Qui dans ces lieux Abeille est appelée :
Je n'en puis plus ; je me meurs, je me meurs.
Si d'une Abeille, ô mon fils, la piquûre,
Répond Vénus, vous fait tant de douleur,
Quelle douleur croyez-vous donc qu'endure
Un malheureux dont vous percez le cœur ?

On a pu s'appercevoir que ces vers n'ont pas l'élégance de la précision, mais ils ne manquent pas de naturel, & méritoient d'être cités au moins comme une traduction

Sam. 6 Novemb. 1779.

B

fidelle d'Anacréon. L'Ode *des Souhairs* est encore une de ses plus jolies bagatelles lyriques. Voici d'abord la Version de M. Montonnet de Clairfons.

„ La fille de Tantale fut changée en rocher
 „ sur les montagnes de Phrygie ; & la fille
 „ de Pandion, métamorphosée en hirondelle,
 „ fendit les airs. *Pour moi*, jeune beauté,
 „ que ne suis-je ton *miroir*, tu me *fixerois*
 „ sans cesse ! ta tunique, tu me *porterois* tou-
 „ jours ! je voudrois être l'onde pure *dans*
 „ laquelle tu baignes tes appas. Que ne suis-
 „ je essence ! *je te parfumerois* ; la *bandelette*
 „ qui presse ton sein , les perles de ton col-
 „ lier ! jeune beauté , que ne suis-je au
 „ moins ta chaussure, tu me foulerois de tes
 „ pieds délicats ». Nous n'entrerons dans
 aucun détail sur cette prose. Il suffit de dire
 que ce n'est point-là Anacréon. Mais veut-
 on retrouver à peu de chose près sa grâce ,
 son élégance , son rythme ? Qu'on lise la
 Pièce suivante.

De la fille de Tantale
 La Fable a fait un rocher ;
 De l'amante de Céphale
 Le mari devint cigale ;
 Moi je voudrois me cacher
 Sous quelque forme *amoureuse*.
 Que n'est-il en mon pouvoir
 D'être cette glace heureuse
 Où vous aimez à vous voir !

Cette lyre harmonieuse
Qui vous plaît par les accords !
Cette onde voluptueuse
Qui baigne votre beau corps !
Ou cette robe envieuse
Qui couvre tant de trésors !
Ruban , je releverois
Votre écharpe ou votre tresse :
Écharpe , je presserois
Votre gorge enchanteresse :
Perle , je vous ornerois :
Fleur , je naîtrois sur vos traces :
Cothurne , au moins je serois
Foulé par le pied des Grâces.

Voilà le ton d'Anacréon ; voilà sa facilité simple & gracieuse. Le Traducteur en prose , loin d'offrir cette Pièce charmante à ses Lecteurs , n'en parle même pas. Peut-être a-t'il pensé qu'en la citant , il eût été dispensé de la retraduire ; & il a mieux aimé remplir sa tâche de prose. Il cite néanmoins *les Souhais* de la Motte, & il trouve que les Stances de ce dernier *renferment plus de délicatesse , plus de volupté* que l'Ode d'Anacréon. Quoique nous trouvions les Stances de la Motte charmantes , nous sommes loin de les préférer aux vers du Poëte Grec ; & nous allons mettre nos Lecteurs à portée d'en juger eux-mêmes. Ces sortes de comparaisons ne peuvent que servir à former le goût ; elles ap-
Bij

prennent à discerner le talent de ce qui n'est que bel-esprit , & à saisir ces nuances légères qui échappent aux demi-connoisseurs , & qui ne sont bien senties que par le très-petit nombre des vrais.

Voici les Stances de la Motte.

QUE ne suis-je la fougère
Où sur le soir d'un beau jour ,
Se repose ma Bergère ,
Sous la garde de l'Amour !

QUE ne suis-je le Zéphir
Qui caresse ses appas ,
L'air que sa bouche respire ,
La fleur qui naît sous ses pas !

QUE ne suis-je l'onde pure
Qui la reçoit dans son sein !
Que ne suis-je la parure
Qu'elle met sortant du bain !

QUE ne suis-je cette glace
Où ses charmes répétés
Offrent à l'œil une Grâce
Qui sourit à ses beautés !

QUE ne suis-je la fauvette
Qu'avec plaisir elle instruit ,
Et qui sans cesse répète :
Baisez , baissez jour & nuit.

Je sens tout le prix de cette jolie Imita-

tion. Elle a de la grâce & de la précision ; mais comparons-la à la traduction de M. de Sivry. Quelle différence ! combien celle-ci respire le goût antique ! La dernière Stance de la Morle n'est que galante, tandis que ces vers où M. de Sivry a été obligé de surpasser en quelque sorte Anacréon pour l'égalér,

Cothurne, au moins je serois

Foulé par le pied des Grâces.

sont de l'expression la plus amoureuse & la plus délicate. Malheur à celui qui n'en sentiroit pas le charme. Qu'il ne lise pas Anacréon ; mais sur-tout qu'il se garde bien de le traduire.

N. B. Sapho, Théocrite, Bion, Moschus, Catulle, Horace, &c. seront la matière du second Extrait pour l'ordinaire prochain.

MÉLANGES tirés d'une grande Bibliothèque.

B. ou Volume second. Manuel des Châteaux, ou Lettres contenant des Conseils, 1°. pour former une Bibliothèque Romanesque ; 2°. pour diriger une Comédie de Société ; 3°. pour diversifier les plaisirs d'un Salon. in-8°. d'environ 370 pages. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny, 1779.

Nous avons rendu compte du premier Volume de ces Mélanges, dans lequel M. le **M. de B.** nous a donné un choix raisonné de

B iij

Livres François pour étudier utilement l'Histoire, avec deux analyses intéressantes des ouvrages de nos deux plus anciens Historiens. Le second Volume que nous annonçons aujourd'hui est moins grave, & particulièrement consacré à l'amusement. Il indique toutes les ressources qu'une Société peut se procurer pour varier ses délassemens à la campagne.

Le château dans lequel l'Auteur rassemble sa Compagnie, doit avoir trois pièces principales. La première est un salon destiné pour les jeux & la conversation. La deuxième est un boudoir ou petite bibliothèque qui puisse contenir six cens volumes. La troisième est une Salle de Spectacles.

Le Manuel des Châteaux expose d'une manière intéressante, & même quelquefois avec une érudition légère & gaie, les différens moyens de varier les amusemens de la campagne.

Pour les Livres que l'on aime à trouver dans un château, il n'y en a point qui soient plus du goût général que les Romans. Le connoisseur qui a fait le choix de ceux que l'on trouve ici indiqués, peut bien nous parler de cette classe d'ouvrages. Il a fait à cet égard ses preuves dans un Ouvrage Périodique qu'il a créé, dirigé & composé en plus grande partie depuis son origine, en Juillet 1775, jusqu'à la présente année 1779. Aussi est-ce le premier Recueil de Romans qu'il conseille. Il donne ensuite des notices aussi

agréables qu'instructives, & une liste d'environ soixante autres volumes de ce genre.

Ses observations sur la manière dont on doit jouer la Comédie en Société, & le répertoire motivé des Pièces qui conviennent aux troupes d'Amateurs, ne peuvent être présentées avec plus de connoissance du théâtre, d'esprit & d'agrément. L'Auteur propose des proverbes & différens sujets nouveaux à remplir, qui ne manqueront pas d'être saisis. Il nous fait part ensuite de quelques anecdotes dramatiques de Société; & il y en a de vraiment plaisantes & singulières. Les vaudevilles qui terminent cette seconde partie sont dans le bon genre de la gaîté Française.

La troisième offre le tableau de tous les amusemens d'un vaste salon de maison de campagne; jeux d'exercice, jeux sédentaires, jeux de hasard, tant de cartes que de dez, divination par les cartes, jeux d'esprit où il y a des gages à payer. Pour ne pas rendre la nomenclature de ces jeux trop sèche, on y a mêlé des anecdotes curieuses. On voit que ce *Manuel des Châteaux* est bien nommé. Il n'y a point de Livre qui doive être plus agréable à la bonne compagnie, & qui fournisse des expédiens plus sûrs & plus aimables pour faire écarter l'ennui, & pour diversifier les plaisirs à la campagne. Après avoir eu le bonheur d'instruire les hommes, on ne peut leur rendre un plus grand service que de leur apprendre à s'amuser.

B iv

S P E C T A C L E S.

C O N C E R T S P I R I T U E L.

Du jour de la Toussaint.

QUEL QUE soit notre empressement à saisir les occasions de rendre hommage au zèle du Directeur de ce Concert, nous ne pouvons cependant lui dissimuler que son spectacle manque d'intérêt & de variété : on y répète trop souvent les mêmes choses ; & son Orchestre paroît un peu maigre, depuis que nous avons pour objet de comparaison le Concert des Amateurs. Aujourd'hui qu'il y a plus d'ensemble parmi nos Symphonistes, & qu'ils possèdent beaucoup mieux qu'autrefois l'art de phraser & de nuancer, on devroit désormais rendre l'Orchestre au moins aussi nombreuse qu'elle l'étoit avant la réforme de M. Gaviniès : réforme nécessaire alors, mais qui a cessé de l'être depuis que les Musiciens du premier ordre se sont multipliés.

On a exécuté pour ouverture une nouvelle symphonie de Hayden, où les grands effets sont plus rares que dans plusieurs autres du même Auteur. On a sur-tout applaudi à la singularité du dernier morceau.

Mlle Girardin a chanté avec plus d'aisance

que d'expression un air de Trætta , & l'on a remarqué que son organe n'a point dégénéré depuis qu'elle est au rang des Actrices de l'Opéra.

M. Bréval a fait entendre ensuite un concerto de violoncelle de sa composition. Quelques intonations fausses , & les sons nasillards du *medium* de son instrument , n'ont pas empêché que le Public ne lui donnât des encouragemens.

Il Signor Andrien a chanté pour la première fois un air de Paesello : sa voix est moëlleuse, étendue & d'un assez beau timbre ; il a montré de l'intelligence & de l'expression dans le récitatif comme dans l'air qui l'a suivi. Nous ne doutons pas qu'il ne figure avec succès dans le Concert des Amateurs.

On avoit déjà entendu plus d'une fois le concerto de clarinette que M. Baër a exécuté pour faire ses adieux à la Capitale. Quoiqu'il y ait peu de fécondité dans les compositions de ce Virtuose, on a constamment admiré ses sujets , ses passages heureux , & sur-tout sa belle exécution.

Mlle Duchâteau a chanté un air Italien d'un style agréable. On auroit désiré que l'Auteur, il Signor Fatti, eût laissé entrevoir plus d'idées neuves que de réminiscences.

M. Bertheaume a été fort applaudi dans un concerto de violon ; mais son coup d'archet nous a paru dur , & sa composition surchargée de phrases disparates. On pourroit lui demander si son dernier morceau est

un presto, ou un rondeau, ou une suite de caprices, & si les passages de force qui suivoient son chant principal en étoient des variations ou des accessoirs, ou des développemens bien naturels.

Le Concert a fini par *la sortie d'Égypte*, Oratorio François de la composition de M. Rigel. Ayant déjà parlé deux fois de cet Ouvrage estimable, nous ajouterons seulement que la marche qui en fait une des parties principales, est une des plus heureuses productions du génie de l'Auteur, & qu'elle mérite une place distinguée parmi les beaux morceaux de ce genre.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Mercredi, 27 du mois dernier, on a joué à ce Théâtre, *Adélaïde du Guesclin*; tragédie de M. de Voltaire, dans laquelle M Monvel a représenté le *Duc de Vendôme*.

C'est par ce rôle que l'illustre le Kain a terminé sa carrière. Malgré un laps de près de deux années, l'esprit s'étonne, le cœur s'émeut encore au souvenir des impressions qu'il y fit éprouver. Une ame brûlante; une intelligence aggrandie par l'étude; par la réflexion & par l'expérience; une connoissance profonde des passions & de leurs nuances; beaucoup d'énergie, de noblesse & de vigueur; en un mot la réunion de toutes les qualités nécessaires à la parfaite représentation d'un Héros en proie à l'égar-

ment, à toutes les fureurs de l'amour : c'est avec de tels moyens que ce sublime acteur a su entraîner tous les suffrages & mériter le dernier succès dont il a joui.

Il est bien glorieux pour M. Monvel d'avoir excité des transports aussi vifs, des applaudissemens aussi nombreux que ceux qui furent alors prodigués à le Kain, & nous ne pouvons que l'en féliciter.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mardi 26 Octobre, on a représenté pour la première fois, *l'Abbé de Plâtre*, Comédie en un Acte & en prose.

M. de Saintival fils, amoureux d'Agathe, fille de M. de Lormon, a vainement cherché les moyens de déclarer son amour à l'objet qui l'a fait naître. M. de Lormon a fait venir de Paris une statue, représentant un Abbé assis & lisant ; le Valet de Saintival, imagine de revêtir son maître d'un costume exactement semblable à celui de la statue, d'enterrer celle-ci, & de faire occuper sa place par le jeune homme. Ce projet s'exécute ; Agathe vient se promener dans le bosquet. Saintival chante sa déclaration ; Agathe surprise, en cherche l'Auteur ; ses yeux se tournent sur la fausse statue, qui tombe à ses genoux, & qui y est surprise par M. de Lormon. Comme dans cette position, Saintival, les yeux fixés sur son livre, garde un

B vj

silence profond, le bon-homme croit que sa fille a fait tomber la statue; il gronde; il ordonne à son Jardinier Laurent de la remettre à sa place; mais tandis qu'il a donné ses ordres, Saintival a repris sa première position, & Laurent se moque de son maître, qui reste confondu. Cependant un Payfan a vu enterrer l'Abbé de Plâtre, il a été faire une déposition, accuser Saintival & son Valet d'un assassinat, & la Maréchaussée cherche les assassins. M. de Saintival père, qui avoit demandé Agathe pour son fils à son insçu, & qui avoit obtenu le consentement de M. de Lormon, vient déposer ses chagrins dans le sein de son vieil ami: dans l'objet où Lormon ne voit qu'une statue, il reconnoît son fils qui avoue son stratagème, & reçoit la main d'Agathe.

L'idée de cette bagatelle est heureuse, mais l'Auteur n'en a pas tiré tout le parti dont elle étoit susceptible. La déposition du Payfan qui a vu enterrer la Statue, pouvoit produire des scènes plaisantes: elle produit un effet contraire, parce qu'elle n'est pas préparée. En général, cet ouvrage pèche par les développemens, l'intrigue n'est pas filée avec assez d'art; en un mot, dans l'état où il est, c'est plutôt un très-joli Proverbe de société qu'une Comédie.

Les rôles sont joués par Mlle. Pitrot, par MM. Ménier, Michu, Valleroy, Suin & Rozieres. Ce dernier a mis beaucoup de comique dans le rôle de M. de Lormon.

Le même jour , Mlle. Dufayelle a essayé ses talens dans l'emploi des Soubrettes , par le rôle de *Lifette* dans *l'École des mères*.

Cette actrice est douée d'une figure très-agréable , mais elle manque d'expression ; elle récite plutôt qu'elle ne parle ; sa vivacité n'est guère que de l'étourderie : ce n'est pas avec de tels moyens qu'on peut réussir dans un emploi qui exige beaucoup de naturel , de finesse & de vérité.

V A R I É T É S.

RÉPLIQUE de M. Croizier au N°. 49
des *Annales de Linguet*.

LORSQUE j'ai relevé l'infidélité de M. Linguet sur l'enregistrement de l'Édit du mois d'Août , concernant le Droit de Main-Morte , je l'ai fait avec cette franchise qui doit caractériser un défenseur de la vérité outragée. Il y eût eu bien de la faiblesse à être arrêté par la crainte d'un misérable persiflage , ou de quelques injures grossières.

Il est à-propos , une fois pour toutes , de fixer les idées de M. Linguet sur mon compte. Je ne suis d'aucune secte ; je ne suis dominé par aucun esprit de parti ; & je pense & j'écris d'après moi-même. Il sembleroit , au premier coup-d'œil , que ce seroient autant d'avantages qu'il devoit avoir sur moi ; mais je le prévins de ne pas s'y laisser tromper : cette situation me donne un calme de raison bien supérieur à tous les emportemens d'un Énergumène en-

tièrement livré au sophisme , au préjugé & à la passion.

Il faudra bien que je cherche à me consoler du malheur de n'être pas connu de M. Linguet ; il a oublié que , je l'ai vu solliciter une Place que je quittois : cela est ici fort indifférent. Je n'ai jamais été & ne serai jamais ennemi de sa personne ; mais je le suis à outrance de ses erreurs & de sa mauvaise-foi Littéraire ; & j'espère le convaincre de la sincérité de ma protestation.

On se rappellera toujours avec attendrissement cet Edit mémorable , portant suppression du Droit de Main-Morte & de Servitude dans les Domaines du Roi , & abolition générale du Droit de Suite sur les Serfs & Main-mortables. Le Parlement a reçu cette Loi avec toute la sensibilité qu'inspirent toutes les vues bienfaisantes du Monarque ; & pour prévenir les mauvaises contestations que pourroient susciter quelques hommes induits en erreur par l'esprit de chicane ; il a déclaré que la disposition de l'Edit qui abolissoit le Droit de Suite pour l'avenir , n'anéantissoit pas les Droits de Suite qui se trouveroient échus à l'époque de la publication de la Loi. En conséquence *l'Edit est enregistré sans que ses dispositions puissent nuire ni préjudicier aux droits des Seigneurs QUI SEROIENT OUVERTS AVANT L'ENREGISTREMENT.*

L'on a encore présente l'apostrophe violente de M. Linguet contre le Parlement , apostrophe qui n'a pour toute base que la suppression de cette seconde partie de la phrase , *qui seroient ouverts avant l'enregistrement* ; car voici comment il raisonna : *l'Edit a supprimé le droit de Suite sur les Serfs appartenant aux Seigneurs ; il est enregistré à la charge qu'il ne pourra nuire ni préjudicier aux droits des Seigneurs ; l'Edit est donc anéanti lui-même par cette restriction. Les volontés Parlementaires l'emporteront*

donc sur les volontés Royales. Qu'y aura-t'il donc de fixe & de stable dans le Royaume, si les règles établies par le Prince sont antanties par les hommes appelés à juger en son nom ? Il faut réformer ces conséquences, les punir, &c. &c.

• Ayons actuellement le courage de parcourir la galimatias que M. Linguet décore du beau titre de la justification, pour foudroyer tous ses ennemis à la fois. C'est dans le N°. 49 que se trouve cette pièce vraiment curieuse.

• Il commence par témoigner beaucoup d'humeur de ce qu'il retrouve dans ma Critique que le Parlement de Paris est le premier Corps de l'État essentiellement lié à la Constitution de notre Monarchie.

• Suivant la nature du Gouvernement où nous avons le bonheur de vivre, le Roi gouverne par des Lois fondamentales: il n'y auroit bientôt plus de Lois s'il n'y avoit un dépôt de Lois; & les dépositaires des Lois sont les Corps politiques qui les annoncent lorsqu'elles sont faites, & les rappellent lorsqu'on les oublie. Le Parlement de Paris, qui est le premier de ces Corps, est donc essentiel à notre Monarchie.

M. Linguet se trompe bien gauchement, quand il dit qu'il n'y a qu'au Clergé, à la Noblesse & au Tiers-État qu'on puisse appliquer cette dénomination de Corps de l'État, car différentes Ordonnances de nos Rois défendent expressément à ces trois Ordres de former des Assemblées, & de faire Corps. Les États-Généraux étoient formés des trois Ordres du Royaume, & même encore de nos jours, pour les Provinces régies par leurs États, ce sont les Trois Ordres de ces Provinces qui les composent, & non pas les trois Corps. Mais il est tout simple que celui qui fait de si prodigieux efforts pour dénaturer les choses, cherche aussi à changer l'acception des mots. Je persisterai donc à dire que le Parlement de Paris, la Cour des Pairs, que M. Lin-

guet attaque avec tant d'audace, est le premier Corps de l'Etat lié essentiellement à la Constitution de notre Monarchie. Je fais bien que ces maximes contrarient singulièrement les opinions de cet Ecrivain forcené; mais elles n'ont jamais pu être mises en question, ni agitées sérieusement que par lui ou les adhérens à ses principes qui, fort heureusement pour nous, ne sont pas en grand nombre, & ne feront jamais de prosélytes parmi les Citoyens raisonnables.

Suivant la doctrine du N°. 49 des Annales, l'intention, l'esprit, la lettre de l'Edit dont il s'agit, indiquent spécialement un effet rétroactif. C'est ce vœu de la Loi qui se trouve très-réellement annulé par l'enregistrement. L'observation contenue au N°. 46 ne dit pas autre chose; conséquemment elle est juste. Ce n'est pas M. Linguet qui a fait la suppression de cette partie de phrase, QUI SEROIENT OUVERTS AVANT L'ENREGISTREMENT. C'est, dit-il, une faute de Copiste ou d'Imprimeur que le sens de la remarque répare suffisamment. Et au surplus, la mutilation disparaîtroit en ajoutant après ces mots, AUX DROITS DES SEIGNEURS, un simple &c. pour indiquer que, dans la citation, la phrase n'est pas finie.

Voilà donc M. Linguet parfaitement instruit de la clause de l'enregistrement dans son entier, puisque son observation (selon le sens qu'il veut lui donner pour un instant) ne porte & ne peut porter que sur la partie de la phrase mutilée par le Copiste ou l'Imprimeur, & qu'il conseille très-plaisamment de suppléer par un &c. &c.

M. Linguet oubliant tout de suite qu'il vient de constater la connoissance qu'il a eue de l'Edit & de l'enregistrement dans leur entier, nous dit: la violence & la promptitude avec laquelle ce prétexte a été saisi, m'a fait faire des réflexions: j'ai vérifié la NOTICE d'après laquelle j'ai travaillé cet article: j'ai

été bien surpris de n'y pas trouver la phrase dont l'omission m'attire une tracasserie si chaude : je ne peux qu'en accuser l'infidélité de mon Correspondant, que mes ennemis auront corrompu pour me tendre ce piège ; & je suis entouré d'embûches de cette espèce dont je ne me doute pas.

M. Linguet a donc vu la phrase entière ; & dans le même instant, il n'en voit plus que la première partie. En vérité c'est quelque chose de bien étrange que tous ces subterfuges.

Au reste il a vu ou n'a pas vu. S'il a vu, il affiche l'ignorance des premières règles du Droit ; car une loi n'a jamais d'effet rétroactif qu'en certains cas singuliers expressément portés par la loi même qui détermine clairement l'espace du temps antérieur qu'elle veut embrasser ; & ces exceptions sont si rares & si bien motivées, qu'elles ne font qu'invariablement confirmer la règle. Mais M. Linguet égaré par l'ignorance des principes les plus simples de la législation, auroit dû être ramené du moins par la connoissance de sa langue. Quand le Législateur a dit : nous ne pouvons différer d'arrêter & de prévenir l'exercice de ce Droit de Suite sur les Serfs, il a prévenu l'équivoque sur laquelle M. Linguet paroît insister avec tant de complaisance ; car prévenir l'exercice d'un droit, c'est interdire la faculté d'exercer ce droit, & non pas détruire le droit exercé.

Si M. Linguet n'a pas vu, il a été bien téméraire ; car au lieu de cette agitation de la violence la plus effrénée, il n'avoit qu'à proposer un doute prudent & respectueux qui l'eût conduit à la vérité.

Ainsi dans les deux cas il est répréhensible d'avoir voulu élever autorité contre autorité, & chercher à rétablir, pour ainsi dire, les chaînes de ces malheureux Serfs Main-mortables, après leur avoir montré le grand bienfait de la liberté.

Mais par cette contradiction directe, son embarras, ses tergiversations & les aveux qui lui échappent, M. Linguet ne rétablit-il pas lui-même le vrai sens de sa diatribe contre le Parlement? N'est-il pas évident qu'il avoit reçu un exemplaire de l'Édit qu'il a copié littéralement & d'après LE TEXTE dans le n°. 46 des Annales; que c'est d'après un système réfléchi d'outrager toute la Magistrature du Royaume, que, saisissant avec enthousiasme le sens que lui a présenté la phrase ainsi falsifiée, il a vu que c'étoit une belle occasion de faire une sortie vigoureuse contre le premier Corps de l'État, l'objet de sa haine & de sa vengeance? Il avoit bien prévu ce qu'une saine partie du public lui diroit avec son prétendu Correspondant, M. le Marquis de P.: *Il faut que vous soyez fou pour hasarder un mensonge, non-seulement aussi facile à confondre, mais aussi impossible à cacher.* N'importe: cette réflexion n'est pas capable de l'arrêter. IL FAUT TOUJOURS CALOMNIER.

Avec les gens qui ne sont pas capables d'examiner ce qu'ils lisent, nous dit-il, j'ai l'espoir bien fondé de conserver sur eux l'empire que me donne la crédulité & l'ignorance. Si quelqu'un réclame, je crierai plus fort que lui. Je ferai un tapage horrible. Je dirai aux uns que c'est une faute de mon Copiste ou de mon Imprimeur, une mutilation, qu'une simple addition d'un &c. pouvoit très-facilement rectifier. Je dirai aux autres que j'ai été trompé par le fait d'un Correspondant infidèle qui avoit soustrait cette partie de la clause de l'enregistrement. Je prendrai même ces deux faux fuyans à-la-fois, quoique diamétralement opposés, & puis je chercherai à distraire l'attention de l'odieux de mon manège en faisant plusieurs contes ridicules & puériles. J'amuserai les enfans & leurs bonnes en leur faisant un conte de revenans. Je leur dirai qu'un Visionnaire m'avoit écrit de Versailles, d'un Bureau de Ministre, qu'il avoit vu à la Cour M. le Chan-

celier de Maupeou, lors des couches de la Reine; que s'il se conduisoit bien, il y resteroit; c'étoit un Correspondant de mise bien répandu, &, qui plus est, bien payé par moi. Tels sont les efforts du génie qu'emploie le fougueux Auteur d'un Libelle pour justifier ses sottises périodiques.

En vérité, s'il nous donne cela pour des raisons, il doit avoir un grand mépris pour le jugement de ses Lecteurs.

ANECDOTES.

L.

DANS la Comédie du Babillard de Boissy, il y avoit ce vers,

Colonel autrefois, & maintenant Gendarme.

Ce contraste ne fut pas du goût des Gendarmes. Une vingtaine, comme députés du Corps, vinrent ensemble à la Comédie, dans l'intention de faire leurs remerciemens à l'Auteur. L'Acteur Quinault, qui représentoit le rôle du Babillard, craignant aussi pour lui, changea le vers, & substitua le nom de Médecin à celui de Gendarme. Ce changement amena la paix.

I. I.

Le Cardinal de Fleuri, Premier Ministre, avoit à sa table quelques personnes de Robe qui venoient de souffrir des disgrâces de la Cour à cause de leur résistance à ses volontés,

Ces Messieurs ne purent s'empêcher de sourire en voyant qu'un dindon occupoit la place du milieu d'un service. Le Cardinal sourit aussi, & leur dit : *Messieurs, ces animaux sont excellens, mais ils veulent être un peu mortifiés.*

I I I.

Louis XV venoit de combler de faveurs l'Archevêque de Vienne, & de le nommer son Premier Aumônier. Il lui demanda en riant, la première fois que ce Prélat prit possession de sa Charge, s'il sauroit bien dire le *benedicite* ; non, Sire, répondit M. de Vienne, *je ne fais que rendre grâces.*

I V.

Voltaire croyant avoir à se plaindre de la Demoiselle Lecouvreur, qui avoit joué le rôle de *Mariamne*, dans les premières représentations de la Tragedie de ce nom, il en fit une parodie, où, faisant allusion à l'Actrice, il disoit :

Elle a le né pointu ; mais l'est-elle eu encore

Mille fois plus pointu, cher ami, je l'adore.

Mais l'Auteur & l'Actrice se reconcilièrent, & la parodie ne parut point.

V.

Madame la Princesse de Carignan présentant un jour son fils à M. Fontenelle, lui dit : *Monsieur, cet enfant n'a pas l'honneur de vous connoître, mais il ne fait pas lire.*

GRAVURES.

LA Nymphé Io changée en vache , se fait reconnoître d'Inachus son père , & de ses sœurs : Estampe exécutée par M. Miger , Graveur du Roi , d'après le Tableau de M. Hallé.

L'effet , le ton , l'harmonie , l'expression de ce grand morceau , ne peuvent qu'ajouter à la réputation de l'Artiste ; il mérite d'être encouragé à continuer un genre de Gravure qu'on abandonne depuis quelque-temps , pour se livrer à des espèces de miniatures , où les talens & le génie ne se déploient qu'à demi.

Cette Estampe est de même grandeur que celle d'*Apollon & de Marsias* , du même Auteur. Elle se vend 6 liv.

La Valeur récompensée , Estampe allégorique à la guerre présente , gravée par Janinet , d'après Barbier. Se vend 1 liv. 4 sols. A Paris , chez Janinet , Place Maubert , hôtel de la Limace.

Le Chevalier de Beaurain , Géographe & Pensionnaire du Roi , Auteur d'une Carte très-détaillée de la Manche , & d'un Tableau Hydrographique des Ports d'Angleterre , vient de publier une nouvelle *Carte des Royaumes d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande , divisée & subdivisée en Provinces , Comtés & Baronnies , avec le tracé des routes principales , & des Bayes , Ports , Hâvres , Pointes , Bancs de sables les plus considérables*.

Cette Carte est de feuille grand aigle , & dédiée à M. le Prince de Montbarey , Ministre de la Guerre. Prix , 4 liv.

Carte nouvelle de la Baye de Brest , & la Côte

depuis Porsal jusqu'à Quimper , avec l'Ile d'Ouessant , par M. Moithey , Ingénieur-Géographe du Roi , & Professeur de Mathématiques de MM. les Pages de LL. AA. SS. Mgr & Madame la Princesse de Conty.

Cette Carte, qui est rédigée & gravée avec beaucoup de soin & de netteté, se vend à Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, porte-cochère vis-à-vis la Sorbonne. Prix, 1 liv. 10 sols.

Plan de la Ville de Brest , faisant suite à la Carte ci-dessus. A Paris, chez le même. Prix , 1 liv. 4 sols.

M U S I Q U E.

RECUEIL d'Airs choisis pour la Harpe , par P. P. Dufeuille. Prix , 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Nanderman, Luthier, rue d'Argenteuil, butte Saint-Roch.

Deuxième Recueil d'Airs , avec accompagnement de Guittare , par M. Boyé, Maître de Chant & de Guittare. Œuvre III^e. Prix , 6 liv. A Paris, chez Coufneau, Luthier , Breveté de la Reine, rue des Poulies.

L'Amant Jaloux , Comédie en trois Actes , dédiée à M. le Noir , Conseiller d'État, Lieutenant-Général de Police , mise en musique par M. Grétry , partition gravée avec les paroles, 18 liv. , & les parties séparées pour les accompagnemens, 12 liv. A Paris, chez l'Auteur , & aux Adresses ordinaires de Musique, 1779.

Le succès prodigieux & constant de cette Comédie lyrique en atteste le mérite & la perfection. La musique en est vraiment dramatique & pittoresque , avec un chant toujours agréable , expressif & varié. Ce

nouveau chef-d'œuvre du génie fécond qui en a produit tant d'autres, plaît & revit dans les concerts de même que sur le théâtre ; preuve bien sensible que la bonne musique est comme les bons vers, dont tout le charme ne dépend point de l'illusion de la scène.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

OD É *sur les Armemens de la France & de l'Espagne*, par M. Barcis. A Nevers, de l'Imprimerie de la Veuve Lefebvre.

Mémoire Historique sur la Maladie singulière de la Veuve Mélin, A Paris, chez Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers.

Mémoire sur la découverte du Magnétisme animal, par M. Mesmer, Docteur en Médecine. A Paris, chez Didot le jeune, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins. in-12. Prix, 1 liv. 4 sols.

La Mère de Famille, Drame en cinq Actes & en prose, par M. Suremain. A Paris, chez Cailleux, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin.

Abrégé élémentaire des Sections coniques, par M... de l'Université de la Flèche. A Paris, chez Pierres, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, in-8°, Prix, 1 liv. 10 sols.

Discours sur les avantages de la section de la Simphyse, par M. Sigault, Docteur en Médecine. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers. Prix, 1 liv.

Dictionnaire Historique & Géographique de la Province de Bretagne, par M. Ogée. Tome I. in-4°. A Nantes, chez Yatar.

Commentaire sur les Coutumes du Maine & d'Anjou, ou Extrait raisonné des autorités, Édits & Déclarations, Arrêts & Réglemens qui ont rapport à ces deux Coutumes, par M. Olivier de St-Vast, Avocat, in-8°. T. IV. A Alençon, chez Malassis, Imprimeur du Roi.

Lettres de M. R... Esq... au Comte de D... touchant le Traité de Commerce conclu entre la France & les États-Unis d'Amérique. in-8°. A Paris, chez Esprit, Libraire, au Palais Royal. Dans cette Brochure, on voit enfin l'heureuse application des principes du pacte social, contre lesquels on s'étoit d'abord récrié avec autant de fureur que de mauvaise-foi. La troisième Lettre mérite sur-tout d'être lue avec attention.

Dix-huitième Cahier de l'Histoire Universelle des Hommes, formant le Tome II de l'Histoire Moderne. A Paris, chez Cloussier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

T A B L E.

<i>Épître à M. B***,</i>	3	<i>Concert Spirituel,</i>	32
<i>Impromptu à Lise,</i>	7	<i>Comédie Française,</i>	34
<i>Enigme & Logogryphe, ibid.</i>		<i>Comédie Italienne,</i>	35
<i>Histoire de l'Académie Royale</i>		<i>Répliques de M. Crœzier aux</i>	
<i>des Sciences, année 1775,</i>	9	<i>Annales-Linguet, N° 49-37</i>	
<i>Recherches sur la Rage,</i>	18	<i>Anecdotes,</i>	43
<i>Anacréon, Sapho, Théocrite,</i>		<i>Gravures,</i>	45
<i>Éc.</i>	20	<i>Musique,</i>	46
<i>Mélange d'une grande Bi-</i>		<i>Annonces Littéraires,</i>	47
<i>bliothèque,</i>	29		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 6 Novembre. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 5 Novembre 1779. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 13 NOVEMBRE 1779.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

*A M. V A N L O , sur le couronnement de
son Tableau allégorique de la France *.*

V A N L O , ta magique Peinture
Présente à nos yeux éblouis ,
Sous les traits faïonnans du Roi de la Nature ,
Le fidèle Portrait du Monarque des Lys.
Si les vertus & les bienfaits
Nous font aimer un Prince à la fois jeune & sage ,
L'Artiste , en exprimant ses traits ,
Nous devient cher par son Ouvrage.
(Par M. Guérin , Avocat.)

* Ce couronnement représente le Soleil qui , réfléchit
sur un miroir, forme le Portrait du Roi.

Sam. 13 Novemb. 1779. C

LE MARIAGE D'HÉBÉ,

Élégie.

TOUT dort ; l'astre des ténèbres
Luit en paix sur ces coteaux ;
Moi seul de mes cris funèbres
Je fatigue les échos.

HÉLAS ! mes clameurs sont vaines ,
Mes soupirs sont superflus !
Celle qui cause mes-peines ,
Mon Hébé ne m'entend plus.

Je suis trahi ; la parjure
Vit pour un autre que moi ;
Pour constater son injure ,
L'Hymen l'arrache à ma foi.

Deux ans d'ennuis & de larmes ,
Deux ans passés sans la voir ,
De mon cœur plein de ses charmes
N'avoient pu bannir l'espoir.

De mon ingrate maîtresse
Je me plaignois tous les jours ;
Tous les jours , de sa tendresse
J'attendois quelques retours.

A L'INFORTUNE présente
J'opposois d'anciens plaisirs ;

J'étois, malgré l'inconstante,
Heureux par mes souvenirs.

Ses rigueurs, ses mépris même,
Ses mépris si déchirans !
Me sembloient un stratagème
Pour mieux tromper les parens.

Au charme de la défendre,
Eh ! qui n'eût pas succombé ?
Quel cœur fut jamais plus tendre
Que celui de mon Hébé !

COMBIEN de fois mon absence
Lui fit répandre des pleurs !
Combien de fois ma présence
Calma soudain ses douleurs !

LES voilà de mon amante,
Ces lettres, gages chéris !
Ah ! trompé dans mon attente,
Rendons mépris pour mépris.

JE peux, d'un cœur qui m'offense
Troubler la paix à mon tour ;
Mais en servant ma vengeance
Je blesserois mon amour.

NON, d'un amant qui t'adore,
Hébé, ne crains jamais rien.
Ton bonheur m'est cher encore
Quand tu m'arraches le mien.

Je n'ai pas même la force
D'aller te porter ces vers;
Ils resteront sur l'écorce
Des arbres de ces déserts.

MAIS qui sait ? Un jour , peut-être ,
Se promenant dans ces lieux ,
Hébé pourra reconnoître
Mon cœur tendre à ces adieux.

Et ses yeux (j'aime à le croire)
Donneront , en ce moment ,
Quelques pleurs à la mémoire
De son malheureux amant.

(Par M. B** .)

*ÉPITAPHE DE NEWTON , inscrite sur sa
Tombe , dans l'Abbaye de Wesminster.*

L'ÉPAISSE nuit régnoit sur le monde encor brut.
Dieu dit : « que Newton soit », soudain le jour parut.
Pour second Créateur tout l'univers le nomme.
Interrogez le Ciel , la Nature & le Temps ;
C'est un Dieu , diront-ils , qui ne craint rien des ans !...
Hélas ! ce marbre seul atteste qu'il fut homme.

(Par M. Dorat.)



*OBSERVATIONS en faveur des Loteries ,
adressées aux Auteurs du Mercure , par
M. A.*

MESSIEURS,

Je ne suis pas Joueur ; je lis avec empressement les Ouvrages nouveaux de Littérature, & je ne prends de billets à aucune Loterie. Ma conduite est raisonnée ; je ne joue pas , parce que je n'aurois nul plaisir à perdre mon argent , ni à gagner celui que d'autres perdroient avec regret ; je gagne certainement celui que me coûteroient des billets de Loterie , c'est un profit assuré. En cela je dois plaire à M. Dufaulx , qui , dans son Traité de la Passion du Jeu , se déchaîne vivement contre cette manière de jouer , toute protégée qu'elle est par le Gouvernement. J'ai lu son livre avec attention ; mais j'ai l'habitude de ne pas porter de jugement précipité ; j'attends ordinairement que les gens de l'art aient prononcé , & je tâche de trouver dans la diversité de leurs opinions , quels motifs ont pu rendre leurs décisions favorables ou contraires à l'Auteur. Il me semble qu'on a parlé diversement de cet Ouvrage dans le monde , & qu'il est parfaitement analysé dans votre premier extrait. Je vais proposer à M. Dufaulx quelques observations sur la partie de son Ouvrage qui con-

C iij

cerne les Loteries, qu'il regarde comme très-préjudiciables aux particuliers qui s'y ruinent, & même à l'État, qui en tire profit. Je respecte les talens de M. Dufaulx, on dit qu'il est personnellement très-estimable; cela ne doit pas empêcher qu'un homme qui n'a jamais mis aux Loteries, ne prenne leur défense, & n'oppose aux paralogismes qu'on a avancés pour les proscrire, des raisons très-solides pour en maintenir l'établissement.

Vers la fin du XV^e siècle, la Loterie de Bruges fut l'occasion d'un célèbre cas de conscience qui fut résolu par l'un des plus sçavans & des plus habiles Théologiens de ce temps-là, c'est le fameux Jean Briard, Docteur en Théologie, & Vice-Chancelier de l'Université de Louvain, dont les Ouvrages furent imprimés à Paris en 1527, à la fin des questions quolibétiques du Pape Adrien. Ce qu'il dit dans la dissertation sur les Loteries se réduit à deux points : le premier met les Loteries à couvert de tout reproche pour le fonds, & le second pour la manière.

A l'égard du premier point, les Loteries ne sont point injustes; elles ne blessent aucune loi ni divine ni humaine, ni naturelle ni positive.

La raison générale qu'en donne le Docteur Briard, c'est que Dieu même les a approuvées dans la division de la Terre promise. Les lois humaines, civiles & ecclésiastiques, qui défendent les jeux de hasard, ne regardent pas les Loteries, où le hasard n'est

point accompagné des excès que condamnent les lois, & qui portent les Joueurs de profession aux dernières extrémités, qui ruinent les familles & font perdre le temps, la réputation & la conscience. Les Loteries ne font point non plus contre la loi naturelle : elles ne font tort à personne. Ceux qui sont heureux profitent de ce que le hasard, ou plutôt la Providence, leur fait tomber. Personne ne s'en plaint, ni n'a droit de s'en plaindre. Tous ceux qui mettent aux Loteries font d'accord sur ce point, & leur accord n'est point l'effet d'une nécessité. Il est libre d'y jouer ou de n'y point jouer; l'espérance d'un gain considérable, qui en est le but, ne les rend point criminelles, non plus que le desir modéré d'accommoder ses affaires ne rend point criminel le négoce sur terre & sur mer, où certainement l'on ne s'engageroit pas si rien n'intéressoit.

Sur le second point, le Docteur Briard prend la défense des Loteries en disant qu'il n'est personne qui ne sache de quelle manière les choses se passent. La foi publique est scellée, pour ainsi dire, de l'autorité du Prince. La piété, la religion, la justice, s'unissent comme de concert pour rendre les Loteries en quelque façon sacrées. On a en vue de soulager des hôpitaux ou de pauvres familles, de bâtir ou de rétablir des édifices publics. Les tirages se font avec toute la bonne-foi & l'authenticité imaginables. Des Prélats d'un mérite distingué, les premières

personnes de l'État, les premiers Magistrats du Royaume, sont à la tête des Loteries; ils en sont les protecteurs & les dispensateurs.

N'en peut-on pas conclure avec le Théologien de Louvain, contre nos rigoristes, que rien n'est plus innocent que le commerce des Loteries, & que, comme ceux qui n'y gagnent pas doivent se consoler de la perte modique qu'ils font, ceux qui gagnent ont les meilleures raisons du monde de se réjouir, & de remercier le ciel de la bonne fortune qu'il leur envoie, & que le bien qui arrive par cette voie, est de tous les biens le moins sujet à scrupule & à restitution.

Cette conséquence est tirée mot à mot d'une *Histoire des Loteries*, ou *Dissertation critique sur leurs usages*, imprimée à Paris en 1706, chez Claude Cellier, rue Saint-Jacques, in-12 de 29 pages. Le principe sur lequel porte cette dissertation, est que le sort fait l'essence des Loteries, & qu'on doit regarder comme Loteries toutes les opérations de commerce où le sort & le hasard entrent pour quelque chose. Ce principe une fois posé, l'Auteur fait voir que rien n'est plus ancien ni plus universellement reçu que ces sortes d'établissmens. Chez les Égyptiens, les Grecs & les Romains, le sort decidoit dans la distribution des champs, des Colonies, & même des plus importantes charges de la République, &c.

CHANSON

Faite pour un dîner donné à M. B. Franklin.

Sur l'Air : *Lampons , lampons , &c.*

QUE l'Histoire sur l'Airain
Grave le nom' de Franklin ;
Pour moi , je veux à sa gloire
Faire une Chanson à boire :

Le verre en main ,
Chantons notre Benjamin.

EN politique il est grand ,
A table joyeux & franc ,
Tout en fondant un Empire
Vous le voyez boire & rire.
Le verre en main , &c.

COMME un aigle audacieux
a volé jusqu'aux cieux ,
Et dérobé le tonnerre
Dont ils effrayoient la terre,
Le verre en main , &c.

L'AMÉRICAIN indompté
Conserve sa liberté ;
Moitié de ce bel ouvrage
Est encor de notre Sage,
Le verre en main , &c.

On ne combattoit jamais
 Pour de plus grands intérêts,
 Ils veulent l'Indépendance
 Pour boire des vins de France.
 Le verre en main, &c.

L'Anglois sans humanité,
 Vouloit les réduire au thé;
 Franklin fait à l'Amérique
 Boire du vin catholique.
 Le verre en main, &c.

Ce n'est point mon sentiment
 Qu'on fasse un débarquement;
 Que faire de l'Angleterre,
 On n'y boit que de la bière.
 Le verre en main, &c.

Ces Anglois sont grands esprits,
 Profonds dans tous leurs écrits,
 Ils savent ce que l'air pèse;
 Mais leur cuisine est mauvaise.
 Le verre en main, &c.

On les voit assez souvent
 Se tuer de leur vivant.
 Qu'y feront les moralistes?
 Faute de vin ils sont têtés.
 Le verre en main, &c.

Puissions-nous dompter sur mer
 Ce peuple jaloux & fier ;
 Mais après notre victoire
 Nous leur apprendrons à boire.
 Le verre en main , &c.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *le Mouchoir* ;
 celui du Logogryphe est *Ignorance* , où se
 trouvent *orage* , *orange* , *Angé* & *âne*.

É N I G M E.

JE suis propre à beaucoup d'emplois ,
 Je sers au Peuple comme aux Rois ,
 Et l'on m'attribue à Dieu même.
 Je n'ai pour m'exprimer bouche , langue , ni voix ,
 Je parle cependant , & l'on m'entend de même ;
 De deux côtés souvent on m'emploie à la fois.
 Tantôt par mon secours l'homme dans ses fureurs
 A causé les plus grands malheurs ;
 Tantôt , quand l'infortune accable son courage ,
 Il me trouve toujours prêt à sécher ses pleurs.
 J'ai bien des frères , point de sœurs ;
 Et le bien & le mal sont souvent mon ouvrage.
 Mais de notre destin grande est la différence ;
 Esclaves , souvent en souffrance ,
 Les uns jouissent peu de la clarté du jour ,

Et ce n'est jamais tour-à-tour,
Sur les mêmes toujours retombe tout le faix.

Mais j'ai trop détaillé mes traits,
Et je me rends trop facile à connoître.
Lecteur, toi qui cherche mon nom,
Je gagerois, sans te froter le front,
Que tu le tiens déjà peut-être.

LOGOGRAPHIE.

TANTÔT Amant, tantôt Guerrier,
Entre Mars & Vénus je partage ma gloire.
Variant les douceurs d'une aimable victoire,
Du myrte je vole au laurier.
D'une mère inquiète & d'un époux en transe,
Je fais en me jouant tromper la vigilance.

Mon nom seul est d'abord l'effroi
De la timide & sensible innocence;
Mais pas à pas prenant de l'assurance,
La beauté s'accoutume & se plaît avec moi.

Si tu me décomposes
Dans mes huit pieds, Lecteur,
Tu trouveras une fleur;
L'origine de toutes choses;
Un élément trompeur; de la musique un ton;
Ce qui de chaque espèce est la distinction;
Ce que brave à plaisir celui que rien n'étonne;
Le temps qu'un Souverain a porté la Couronne.

(Par M. Rétaux, Gendarme-Dauphin.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANACRÉON, Sapho, Théocrite, Moschus, &c. seconde Édition, revue & corrigée, par M. Montonnet de Clairfons. A Paris, chez le Boucher, Libraire, au coin du Pont-au-Change.

SECOND EXTRAIT.

SAPHO excella, comme Anacréon, dans la Poésie érotique, & mérita d'être surnommée la dixième Muse. Son nom, qui intéressera toujours ce petit nombre d'esprits délicats & cultivés, qui chérissent d'autant plus le talent des vers qu'ils le rencontrent dans une femme, ne sera jamais lu ni prononcé sans attendrissement par tous ceux qui ont éprouvé les tourmens d'une passion malheureuse. Et qui n'a pas connu tout ce que peut l'Amour & tout ce qu'il coûte ! Sapho aimait & ne fut point aimée. M. de la Harpe a très-bien saisi cette idée touchante dans son Épître sur les Grecs anciens & modernes.

Mytilène t'attend, lieu jadis plein de charmes :
Les mânes de Sapho te demandent des larmes.
Elle aimait dans Lesbos, elle aimait sans retour.
Donne en quittant Lesbos, un soupir à l'Amour.

Au reste, c'est à cette sensibilité qui fit

62. MERCURE

les malheurs de sa vie, présent à la fois funeste & desirable, qu'elle dût sans doute cette imagination vive, enflammée & féconde, dont l'antiquité la loue : avec un cœur moins sensible, elle eût peut-être eu moins de génie. On lui doit l'invention de ce mètre coulant & harmonieux, qui de son nom fut appelé Saphique : elle avoit composé neuf Livres d'Odes, qui étoient encore connus à Rome au temps d'Auguste, mais qui ne sont point venus jusqu'à nous. Il ne nous reste d'elle que quelques fragmens & deux pièces entières. On y retrouve cette chaleur de style, cette expression tendre & voluptueuse d'une ame passionnée, dont parle Horace :

Spirat adhuc amor

Vivuntque commissi calores

Molia fidibus puella.

Nous allons citer l'Ode que Catulle a traduite en Latin, & Despréaux en vers François, moins pour relever les fautes de la nouvelle version en prose, que parce que cette citation donnera matière à quelques observations de goût, utiles aux jeunes gens.

« Je regarde comme l'égal des Dieux, le
 » mortel qui, placé près de toi, écoute tes
 » paroles enchanteresses, & te voit douce-
 » ment lui sourire. Ce sont tous ces charmes
 » qui jettent le trouble au fond de mon
 » ame. Dès que je te vois, la parole expie
 » sur mes lèvres; ma langue est muette, je

« sens courir de veine en veine un feu brû-
 « lant ; mes yeux s'obscurcissent ; je n'entends
 « qu'un bruit confus ; une sueur froide se re-
 « pand sur tout mon corps ; je tremble , je
 « frissonne , je pâlis , je respire à peine , il
 « semble que je vais mourir. »

On sent combien cette dernière phrase est languissante. La première règle dans les traductions en prose d'un Poète , & celle que M. Montonnet de Clairfont a le moins observée , c'est l'obligation de ne permettre à la prose aucun mot , aucune phrase , presque aucun tour qui ne pût être admis en bonne Poésie. Une froide sueur manque absolument d'elegance. Et plus haut : je regarde comme égal aux Dieux le mortel qui ; ce sont ces charmes qui , &c. Toutes ces locutions sont traînantes & prosaïques ; & il n'y a rien de plus opposé au style noble & animé du genre lyrique. Voyez Catulle.

Ille mi per esse Deo videtur ,

Ille si fas est , superare divos ,

Que d'ame dans ces vers ! quelle gradation progressive de sentiment dans *il*le répété avec tant de grâce !

Qui sedens adversus identidem te

Spectat & audit

Dulce ridentem , misero quod omnes

Eripit sensus mihi , &c.

Quelle transition rapide dans ce *quod* !

placé si heureusement après *misero* ! que de mots dans la phrase Françoisise pour ce monosyllabe : *ce sont ces charmes qui*. Je conviens qu'il est très-difficile de faire passer dans notre langue toutes ces nuances délicates , & que même pour les sentir, il faut plus de goût & d'imagination qu'on ne pense. Mais aussi , pourquoi vouloir traduire les anciens sans avoir leur génie ? Pourquoi surtout retraduire en prose ce que Despréaux a si bien mis en vers ?

HEUREUX qui près de toi , pour toi seule soupire !

Qui jouit du plaisir de t'entendre parler !

Qui te voit quelquefois doucement lui sourire !

Les Dieux dans son bonheur peuvent-ils l'égalér ?

Je sens de veine en veine une subtile flamme

Courir par tout mon corps sitôt que je te vois ;

Et dans les doux transports où mon âme s'égare ,

Je ne saurois trouver de langue ni de voix.

Un nuage confus se répand sur ma vue. —

Je n'entends plus, — je tombe en de douces langueurs ; —

Et pâle, — sans haleine, — interdite — éperdue, —

Un frisson me saisit , — je tremble , — je meurs.

Chaque mot respire ici la passion & la volupté. Comme la répétition , *près de toi , pour toi seule* est amoureuse ! comme ces relatifs *qui jouit , qui te voit* , sont élégans en cette rencontre ! comme ils enchainent heu-

reusement tous les mouvemens de la phrase !
Les Dieux dans son bonheur peuvent-ils l'égalér ?

qu'il y a de goût à avoir rejeté cette idée à la fin, du moins en François ! & dans la dernière Stance, avec quel art le Poète, ne pouvant répéter sept fois la même particule comme Sapho l'a fait dans le Grec, a-t'il su y suppléer par des repos fréquens & successifs qui imitent la défaillance voluptueuse d'une personne qui se pâme insensiblement.

A l'égard de Théocrite, dont les Idylles font partie de la Collection que nous annonçons, nous nous contenterons d'observer que c'est de lui sur-tout qu'il est vrai de dire ce que l'on a dit en général des Poètes Grecs, que les traduire en François, c'est les traduire en ridicule. Comment rendre en effet toutes les grâces naïves, champêtres, je dirois presque rustiques de ce Poète bucolique ? Il faudroit pour cela posséder au même degré que Virgile, dans une langue bien inférieure à la sienne, ce *molle atque facetum*, cet art d'écrire si rare,

Qui dit sans s'avilir les plus petites choses,

Fait des plus secs chardons des œillets & des roses,

Et fait même au discours de la rusticité,

Donner de l'élégance & de la dignité.

Et peut-être vaudroit-il mieux encore le juger intraduisible.

Et qua

Desperat tractata nitescere posse, relinquit.

On fait que M. de Chabanon a donné une traduction très-exacte des Idylles de ce Poëte ; & qu'il s'est même exercé à en mettre quelques-unes en vers François. Sa diction en vers & en prose est correcte , élégante & pure. On voit qu'il possède également bien la langue de son original & la sienne ; & cependant , qu'il nous permette de le dire , ce n'est point-là Théocrite.

Les Idylles de Bion & de Moschus sont moins rebelles à la traduction ; elles sont plus ingénieuses & plus délicates ; elles n'ont nulle rusticité , & au contraire beaucoup d'agrément & de galanterie. " On les accuse , dit Fontenelle , d'avoir un style trop fleuri ; & j'en conviendrois bien à l'égard d'un petit nombre d'endroits ; mais je ne sais pourquoi les Critiques ont plus de penchant à excuser la grossièreté de Théocrite , que la délicatesse de Moschus & de Bion : il semble que ce devrait être tout le contraire. "

M. Montonnet de Clairfons a recueilli aussi plusieurs Épigrammes de l'Antologie ; mais ces Épigrammes , qui par elles-mêmes ne font que chatouiller le goût plutôt qu'elles ne le piquent , deviennent tout-à-fait fades dans une version en prose. Elles justifient le mot de Racan , à qui Ménage traduisit quelques Épigrammes Grecques , qui lui parurent insipides & si plates , que se trouvant à côté de celui-ci à une table où l'on servit un

potage qui avoit un goût fade : voilà , lui dit-il , *un potage à la grecque.*

CATULLE est celui de tous les Poètes Latins qui a le mieux fait la tournure naïve des Grecs. Son style est pur & délicat ; mais il s'en faut de beaucoup que ses idées y répondent toujours ; ce qui a donné lieu à cette espèce de jeu de mots : *qui écrit comme Catulle , vit rarement comme Caton.* On trouve dans le Recueil de M. Montonnet de Clairfons toutes les Pièces de Catulle qui étoient susceptibles d'être traduites , à l'exception d'une seule , qui néanmoins est une des plus agréables. Nous avons essayé de la rendre en vers ; bien entendu qu'il n'y a point d'autre manière de traduire un Poète.

LES REGRETS DE CATULLE, Élégie
adressée à lui-même.

Si de sa propre conscience
Les témoignages consolans
Sont pour le cœur des vrais amans :
Une dernière jouissance ,
La volupté de nos vieux ans ,
Quelle douce joie , ô Catulle !
Amant trop tendre , amant crédule ,
Amant trop mal récompensé ,
Faut-il que ta vieillesse espère
Des ressouvenirs du passé !
Est-il rien , rien qui puisse plaire ,
Doux parler , soins officieux ,

Que ton amour industrieux
 N'ait tâché de dire ou de faire ?
 Hélas ! les Dieux en sont témoins ;
 Tu ferois dans une ame ingrate
 Tu perdis le fruit de tes soins.
 Eh bien donc , quelle erreur te flatte ?
 Veux-tu , de toi-même entiem,
 Rampet aux piés de l'inhumaine ?
 Allons : d'un cœur plus affermi
 Ose à la fin briser ta chaîne,
 Et ne sois plus libre à demi,
 Mais, ah ciel ! quel effort pénible
 De dépouiller soudain un cœur
 D'un amour , hélas ! trop sensible,
 D'un amour si long-temps vainqueur !
 Sans doute , l'effort est horrible,
 Affreux , mais non pas impossible ;
 Mais enfin il faut triompher,
 Ce penchant n'est pas invincible,
 Et fût il encor plus terrible,
 Il faudroit encor l'étouffer.
 O Vénus ! c'est à ta puissance,
 Oui , c'est à toi que j'ai recours ;
 Si la jeunesse & la constance
 Ont quelques droits à ton secours ,
 Ote-moi malgré moi ma flamme ,
 Ote-moi mes cruels ennuis :
 Rappelle la joie en mon ame,
 Dissipe l'horreur où je suis.

Non, non ; lorsque ma voix t'implore ,
Vénus , je ne demande pas
Que l'infidelle m'aime encore ,
Qu'elle perde un de ses appas :
Je meurs d'une fièvre secrète ;
Je meurs , sauve-moi du trépas :
Calme cette ardeur inquiète ,
Ce poison qui brûle mes sens ;
Vénus , je t'offre mon encens ,
L'encens promis à la cruelle ;
Hélas ! j'aurois voulu qu'il eût brûlé pour elle .

Outre les Traductions d'Anacréon , de Sapho , de Théocrite , de Bion , de Moschus , de plus de vingt Épigrammes de l'Antologie & de plusieurs Pièces de Catulle , les deux Volumes de M. Montonnet de Clairfons renferment encore les Odes galantes d'Horace , & un grand nombre de Poësies érotiques de différens Auteurs modernes Latins & Italiens , tels que Jean-Second , Sanazar , Guarini , Manfredi , Métastase , Marulle , &c. Mais quelque variée que soit cette Collection , la manière du Traducteur est par-tout la même ; & nous nous hâtons de finir pour n'avoir pas toujours à faire les mêmes observations .



DÉCOUVERTES de M. MARAT, D. M. & Médecin des Gardes-du-Corps de Mgr le Comte d'Artois, sur le Feu, l'Électricité & la Lumière, constatées par une suite d'expériences nouvelles, qui viennent d'être vérifiées par MM. les Commissaires de l'Académie des Sciences. A Paris, chez Cloufier, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques, 1779.

Le feu, ce puissant agent de la Nature, dont les effets sont si variés, & dont l'énergie tient si fort du prodige, fixa de tout tems l'attention des Philosophes; quelques-uns même en firent l'objet particulier de leurs recherches.

Nous ne dirons rien ici des anciens; leurs ouvrages de Physique ne furent jamais qu'un tissu de rêveries; quant aux modernes, tous se sont efforcés d'attracher à la Nature son secret.

Comme le feu est, pour ainsi dire, sans cesse sous nos yeux, la facilité extrême d'observer ses effets sembloit donner celle de connoître sa nature; cependant tout se réduisoit encore à de simples hypothèses. Au lieu de consulter l'expérience, les Physiciens s'étoient abandonnés à leur imaginative; & leurs efforts n'avoient abouti qu'à d'ingénieuses spéculations, suivies de résultats obscurs. Pour ceux même qui avoient le plus

étudié ce sujet , le feu étoit une émanation du soleil , & la chaleur un attribut de la lumière. Tel étoit l'état de cette belle branche de la Physique , lorsque M. Marat entreprit d'y porter le flambeau de l'expérience.

De l'examen réfléchi des phénomènes connus , il avoit inféré que la chaleur & le feu sont des modifications du mouvement d'un fluide particulier ; mais pour connoître la nature de ce mouvement , ou plutôt celle de ce fluide , il falloit le rendre visible au moment où il s'échappe avec violence des matières inflammables qu'il consomme , ou qu'il se dégage paisiblement des corps qu'il a pénétrés. Notre Auteur en forma le dessein. On sent bien que pour l'exécuter , il a dû se frayer une route nouvelle. Avant lui l'usage du microscope solaire étoit fort restreint : personne n'ignore que , par la manière ordinaire de s'en servir , l'objet est placé au foyer ; on ne pouvoit donc examiner que de petits objets ; encore falloit-il qu'ils fussent diaphanes ; mais entre les mains de M. Marat , le microscope solaire est devenu l'instrument de Physique le plus universel. Egalement propre à examiner les corps d'une grande ou d'une petite étendue , opaques ou transparents , il sert encore à rendre visibles leurs plus subtiles émanations ; & pour cela il ne s'agit que de l'armer de son objectif seul , & de placer l'objet dans un point convenable du cône lumineux. On va voir quel vaste champ cette méthode simple & ingénieuse

d'observer dans la chambre obscure, ouvre
à des expériences d'un genre aussi frappant
que nouveau.

Lors donc que l'on expose dans le cône lumineux (formé par les rayons solaires devenus divergens) une bougie allumée, on voit sur la toile s'élever autour de la mèche un cylindre allongé, diaphane, ondoyant; dans ce cylindre, on distingue l'image de la flamme; elle paroît sous la forme d'une navette rousse, qui en circonscrit une autre moins colorée, au centre de laquelle brille un petit jet fort blanc. Ce cylindre est bordé d'une raie fort brillante, jusqu'au sommet qui se divise en plusieurs jets tourbillonnans, bordés chacun d'une raie brillante plus petite. Ainsi cette flamme, si tranquille en apparence, se trouve toujours dans une agitation prodigieuse. Du centre de la sphère d'activité elle lance au loin, de toutes parts, des flots de fluide igné qui se dissipent en tourbillonnant. Lorsqu'à la flamme d'une bougie on substitue un charbon embrasé, un fer rouge, &c. on voit leur ombre environnée d'une raie brillante, & surmontée d'une touffe de jets moins brillans, mais formant de même mille virevoltes.

Si à ces corps incondescens on en substitue d'autres, tels que l'or & l'argent affinés, la porcelaine du Japon, le crystal de roche, les cailloux du Rhin, mais rougis dans un creuset sous la soufflette d'un fourneau de coupette, de manière à n'avoir aucun contact avec les effluves

effleuves du charbon ; les mêmes phénomènes auront lieu , à cela près que l'image projetée sur la toile sera plus nette , plus brillante.

Ce sont ces émanations transparentes que M. Marat regarde comme la matière pure du feu , le feu élémentaire ; mais afin de lever à cet égard jusqu'au moindre doute , il fait voir que *lorsqu'une matière déflagre sous un récipient qui adhère à son support , les vapeurs les plus subtiles y sont retenues ; au lieu que les émanations ignées s'en échappent à travers les parois.* Il fait voir aussi " que ces émanations ne sont pas moins abondantes dans le vuide qu'en plein air ; enfin qu'elles produisent une impression de chaleur sur le tact , fondent les métaux , & enflamment les combustibles à une grande distance du corps d'où elles proviennent ". Effets caractéristiques du feu qu'elles ne produiroient point , si elles n'en étoient le véritable principe.

Ces faits fondamentaux bien constatés , c'est par des expériences plus recherchées que notre Auteur travaille à découvrir les différentes propriétés de cet étrange fluide.

On avoit confondu la matière ignée avec la matière électrique ; il prouve que ces substances sont entièrement distinctes. On avoit de même confondu la matière ignée avec la matière lumineuse ; il prouve que ces substances sont entièrement distinctes aussi ; & ce qu'il y a de bien étrange , il démontre que le principe de la chaleur ne se trouve point

Sam. 13 Novemb. 1779.

D

dans les rayons solaires. Voici les expériences sur lesquelles porte la démonstration.

Après avoir observé d'une part que le fluide igné émane visiblement de tous les corps enflammés, incandescens, ou simplement chauds; de l'autre, que ses émanations les plus légères sont toujours ombre sur la toile, il fait passer le foyer d'un miroir ardent par les différens points du cône lumineux. Qu'en résulte-t-il? Loin que le foyer de ces rayons paroisse environné d'une atmosphère de fluide igné, comme cela devoit arriver s'ils étoient brûlans, on n'y en découvre pas même le moindre vestige. Lorsqu'on expose à ce foyer différens combustibles, on voit ce fluide s'échapper de ces corps en quantité proportionnelle au temps où ils y sont exposés, & au degré de chaleur dont ils sont susceptibles. Quand on couvre d'un voile l'objectif, ce fluide continue à s'échapper de ces corps jusqu'à ce qu'ils soient consumés ou revenus à la température de l'air qui les environne. D'où il faut inférer que si les rayons solaires produisent la chaleur, ce n'est qu'en excitant dans les corps le mouvement du fluide igné.

Après avoir déduit des faits les différentes propriétés du nouveau fluide, & la forme qu'affecte à l'air libre sa sphère d'activité, M. Marat prouve, contre l'opinion reçue, que ce n'est pas en vertu des lois de l'hydrostatique que la flamme monte. Il fait voir ensuite l'action de l'air sur le fluide igné; & prouve, contre l'opinion reçue, que

l'air ne sert point d'aliment au feu : puis il considère les degrés d'activité de la chaleur ; & il prouve encore , contre l'opinion reçue , que *la flamme est beaucoup plus ardente que le brasier , & toujours d'autant plus ardente qu'elle est plus légère , de sorte que celle de l'esprit-de-vin très-rectifié , qu'on regardoit comme ayant à peine quelque chaleur , tient à cet égard le premier rang.*

Nous ne suivrons pas plus loin cette analyse ; car elle deviendrait bientôt plus volumineuse que l'ouvrage dont nous nous sommes proposé de rendre compte ; les découvertes qu'il contient sont peut-être de nature à faire époque dans l'Histoire des Sciences ; c'est aux Physiciens & au temps à en décider.

ÉPITOME sur l'état civil de la France , &c.
par M. Percheron de la Galézière. A Paris , chez Knapen & fils , Imprimeur-Libraires au-bas du Pont-Saint-Michel ; Debure , frères , & Mérigot jeune , Quai des Augustins. 1779. 2 volumes in-12 , le premier de 316 & l'autre de 550 pages. Prix 5 liv. brochés.

Il y a beaucoup plus de bons livres que de livres bien faits , disoit l'ingénieux Fontenelle : celui que nous annonçons ne peut être placé dans aucune de ces classes. L'Auteur , en donnant un plan quelconque à son ouvrage , en évitant l'affectation , en s'exprimant
D ij

comme tout le monde s'exprime, & ne faisant usage que de ses connoissances réelles, eût peut-être fait un bon livre; mais il a voulu briller par de l'esprit, par des phrases imposantes; il a entassé des détails inutiles, il a voulu être Historien & Publiste, Littérateur agréable & Savant profond, & a fini par publier un gros livre où la langue n'est pas plus respectée que la saine logique & l'histoire, où l'ordre & la précision manquent; en un mot, il a fait une compilation plus ennuyeuse qu'instructive. A commencer par son titre, n'est-ce pas afficher un pédantisme ridicule que de se servir du mot *Épitome*, qui n'est pas François? Qui a jamais vu un *Épitome sur l'état civil de la France*, contenir l'origine, les lois, les usages, les coutumes, les mœurs de tous les peuples des Empires & Républiques d'Orient & d'Occident? C'est une singulière manière d'abrégier l'histoire d'un pays, que de l'accompagner de l'histoire de tous les peuples d'Orient & d'Occident. Mais parcourons l'avertissement: peut-être l'Auteur nous instruira-t-il de son but, peut-être nous rendra-t-il raison de sa manière.

« Dans l'immensité des connoissances nécessaires aux hommes, les recueils sommaires sur chaque matière offrent des notions utiles sous le titre de Dictionnaire; & si la forme alphabétique y confond toutes les parties d'une science sublime, parce que les principes & les règles y sont

» nécessairement intervertis, c'est un assem-
 » blage bizarre d'une multitude d'extraits
 » épars & disparates, qui sont cependant
 » nécessaires pour rappeler les idées qui
 » s'effacent d'une mémoire surchargée &
 » affoiblie; on trouve ainsi l'objet de ses
 » recherches, ou dans un grand nombre de
 » volumes, ou dans la réunion de ce qui a
 » rapport à cette matière ».

Je demande à M. *Percheron* ce qu'il a voulu dire par cette phrase. La suite ne me paroît pas plus claire.

» Mais il y a des hommes qui voudroient
 » tout voir d'un coup d'œil, & tout entendre
 » par un sentiment d'unité qui embrasse tout.
 » Ils veulent tout pénétrer dans un instant;
 » ils s'étonnent des choses dont ils ne con-
 » noissent pas le principe ou dont ils igno-
 » rent la création & l'existence, comme si
 » l'Univers pouvoit se concentrer en chaque
 » individu. Ainsi tout ce qui présente de
 » grands détails, tout ce qui est systémati-
 » que, arbitraire ou indéterminé, ne fera
 » point un *tableau national*, & moins en-
 » core un *plan général* où les hommes
 » puissent voir l'état civil de toutes les Na-
 » tions de l'Univers, en un instant ou en un
 » seul jour. Un ouvrage volumineux n'est
 » souvent que l'objet de la spéculation &
 » le partage de l'opulence, il ne remplit pas
 » le vœu économique & l'épargne du temps,
 » si précieux dans toutes les classes des
 » citoyens ».

On se lasse de transcrire un pareil galimatias, que l'Auteur seroit sans doute fort embarrassé d'expliquer lui-même. Le reste de son avertissement est écrit sur ce ton-là, & l'on cherche en vain à s'y instruire des desseins de M. Percheron. Tout ce qu'on y apprend, c'est qu'un grand nombre d'Auteurs célèbres, des livres très-rares, des manuscrits précieux, d'anciens monumens, & des personnes connues par leur profonde érudition, lui ont fourni des faits intéressans, des principes reconnus, & des observations propres à former un ensemble de connoissances générales, qui, dans toutes les classes de la société civile, décident de la considération & de l'estime publiques. Il donne cet ouvrage comme un essai susceptible d'une perfection à laquelle, dit-il, nous n'osons nous flatter de parvenir. En accordant à la modestie de M. Percheron, les éloges qu'elle mérite, nous osons douter que son *Essai* soit susceptible de perfection, & nous croyons qu'il faut en briser le moule. On pourra s'en convaincre par l'idée que nous allons donner de la distribution de cet ouvrage, en nous conformant aux intentions de M. P., qui renvoie à la table des matières.

Dans le premier chapitre, qui a lui-même cinq parties ou subdivisions, il traite des premiers peuples; dans le deuxième, il parle du gouvernement politique de la Judée; dans le troisième, du gouvernement politique des Grecs; dans le quatrième, de

l'administration politique des Romains ; dans le cinquième , des causes de la destruction de la république Romaine : ce n'est qu'au sixième qu'il est question du gouvernement des Gaules sous ses Rois. Alors commence une sorte d'histoire des Rois de France , qui se termine au soixante-treizième chapitre , inclusivement. Les deux autres chapitres de ce premier volume traitent de l'esprit national , considéré dans ses progrès depuis l'origine de la Monarchie Française , & de la connoissance de l'histoire & des loix. Avant de tracer le contenu du second volume , nous citerons quelques traits du premier , sur le règne de Charlemagne ; cet article comprend 27 pages , & peut être regardé comme un des meilleurs de l'ouvrage : cependant l'Auteur n'y a pas dit tout ce qu'il pouvoit dire , & a commis quelques fautes qu'il nous saura gré de relever , puisqu'il avoue lui-même que son Essai n'est point parfait. « Dès la première
 « année de son règne , dit-il , Charlemagne
 « est attaqué par Didier , Roi des Lombards ;
 « bientôt toute l'Italie est soumise à la
 « France , &c. ». Il nous semble que cela n'est point exact. Nous n'avons lu dans aucun Annaliste que Charlemagne ait été attaqué par Didier dès la première année de son règne. Il est vrai que *Didier* n'étoit pas trop l'ami de Charlemagne dans ce temps-là ; qu'il prévoyoit d'avance combien la valeur & l'ambition de ce Prince seroient un jour

redoutables pour lui, & que, pour affoiblir la puissance établie par Pépin, il chercha à entretenir la division de Charlemagne & de son frère Carloman; mais nous ignorons qu'il ait osé attaquer ces deux Princes. Or, il se passa encore quatre ans avant que *Charlemagne* fût seul maître de la Monarchie par la mort de son frère. Il tenta ensuite sa première expédition contre les Saxons, qui dura à peu-près deux ans. Ce ne fut qu'en 774 qu'il commença & finit son entreprise contre Didier.

Les guerres contre les Saxons forment une partie essentielle du règne de Charlemagne; elles ont considérablement influé sur les mœurs, les usages, les loix, puisqu'elles ont donné lieu à des établissemens de tribunaux inconnus jusqu'alors, à des ordonnances nouvelles, &c. Cependant M. P. n'en parle qu'en passant, & se contente de dire qu'elles durèrent 33 ans, & qu'elles furent terminées par la *translation* qui fut faite d'une partie considérable des Saxons en Suisse & en Flandre. Il ne dit pas un mot du massacre de Werden, de la Cour Vehmique, &c., qui prouveroient, à la vérité contre lui, que Charlemagne n'eut pas toujours cette modération, cette sagesse & cette *charité* qu'il lui attribue. C'étoit sans contredit un grand homme; mais il étoit né avec un caractère impétueux auquel il s'abandonna trop souvent pour sa gloire.

Louis le débonnaire s'occupait trop de la

réforme de l'Eglise, & pas assez du Gouvernement de l'État, qui fut ébranlé sous son règne par des guerres civiles odieuses. Sa dévotion peu éclairée, & sa foiblesse, le rendirent le jouet de ses Courtisans, comme l'avoue lui-même M. P. Comment cela s'accorde-t-il avec ce qu'il dit de ce Prince au commencement & à la fin du Chapitre.

« Louis le débonnaire avoit montré des
 » qualités héroïques, que Charlemagne
 » avoit tellement reconnues, qu'il l'avoit
 » fait couronner.... Il se montra généreux,
 » vaillant, plein de zèle & de clémence....
 » Sa valeur éprouvée, un esprit bienfaisant,
 » une douceur facile, &c. formoient son caractère ».

« Philippe I, placé sur le trône, promène
 » ses regards sur les *erreurs du monde, qui*
 » *égardoient les Souverains*, les Héros, les
 » Guerriers & les peuples, pour les conduire *dans*
 » *des terres inconnues, où une mort prématurée,*
 » *& toujours violente & cruelle,* étoit, dès ce temps, la gloire &
 » le *partage* du plus grand nombre.... La
 » première croisade fut ordonnée sous ce
 » règne : Philippe I, qui en avoit apperçu
 » les motifs, ne jugea pas qu'il fût du devoir
 » du Souverain de sortir de ses États pour
 » soutenir *une guerre opposée à l'esprit d'ordre*
 » *du gouvernement politique, & même aux*
 » *règles apostoliques* ». Il est plus que vraisemblable que Philippe I n'a pas eu une seule des idées que M. P. lui prête si gratuitement ;

Qu'il faudroit supposer que tous les Souverains de l'Europe les contemporains, furent aussi Philosophes que lui, car aucun d'eux n'alla à cette première croisade.

» Philippe-le-Bel fut *toujours* triomphant dans ses guerres; il fut victorieux à la célèbre bataille de Bouvines, avec cinquante mille François contre deux cent mille Flamands, Anglois & Allemands..... Sa statue équestre est depuis ce temps dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, où il entra tout armé pour rendre grâces à Dieu ». M. P. nous permettra de lui représenter que Philippe-le-Bel ne fut pas *toujours triomphant*; la bataille de Courtrai, qu'il perdit en 1302, fait une terrible exception à ce *toujours*, & elle est assez mémorable pour obtenir une place dans l'*Etat civil de la France*, puisque *Philippe*, après cette défaite, imposa le cinquième sur tous les revenus de ses sujets, & augmenta les monnoies. De plus, il ne fut jamais vainqueur à Bouvines, & c'est en mémoire de la victoire de Mons en Puelle, remportée sur les Flamands le 18 Août 1304, qu'on éleva à Notre-Dame une statue équestre de ce Prince. Quant à la bataille de Bouvines, elle fut gagnée en 1214 par Philippe-Auguste sur l'Empereur Othon & ses Alliés, dont l'armée formoit environ cent cinquante mille hommes.

Il nous reste maintenant à indiquer le contenu du second vol. L'Auteur ne manque pas de

s'étendre beaucoup sur l'administration civile des Hébreux, des Égyptiens, des Grecs, des Romains, ce qui lui tourne neuf Chapitres. Il traite ensuite de l'administration civile des Romains dans les Gaules; de l'origine de la magistrature en France; des lois des Francs, de l'origine des lois féodales; de l'origine de la séparation des fiefs d'avec les justices patrimoniales; des formes judiciaires & de la création d'Offices dans les XII^e & XIII^e siècles; de l'origine du Châtelet de Paris; des principes de l'ordre judiciaire, appliqués aux usages réformés dans les Provinces de France; des attributions, ressorts des Juridictions Royales & des Justices subalternes; des Justices seigneuriales; de l'origine des Parlemens; de l'établissement des Chambres des Comptes & Bureaux des Finances; de l'établissement du Grand-Conseil, de la Cour des Aides & des Présidiaux. Il passe de-là au Domaine public & à la manse populaire; examine l'esprit des ordonnances sur l'aliénabilité du Domaine public, les avantages des aliénations perpétuelles, des terres & droits domaniaux de la Couronne, & de l'amortissement de toutes les charges réelles. Il traite de tout ce qui a rapport aux possessions & à la juridiction ecclésiastiques & à la police publique.

Il faut convenir que cette partie de l'Ouvrage de M. P. annonce des connoissances sur la Jurisprudence & les lois nationales.

Elle est aussi beaucoup mieux écrite, parce qu'elle l'est plus simplement. S'il s'étoit contenté de l'étendre & de la perfectionner ; s'il avoit omis tout le premier volume & la moitié du second, qui est consacrée aux sciences & aux arts, il n'eût pas fait un gros livre, mais il eût fait un livre utile.

DISSERTATION sur les Mœurs, les Usages, le Langage, la Religion & la Philosophie des Indiens, suivie d'une exposition générale & succinte du Gouvernement & de l'état actuel de l'Indostan, ouvrages traduits de l'Anglois. A Paris, chez Saugrain, Lamy & Barrois l'aîné, Libraires, Quai des Augustins. 1 vol. in-12 de 213 pages.

En 1767, M. Alexandre Don publia en Anglois, en 2 vol. in-4°. une Histoire de l'Indostan, qu'il avoit traduite en grande partie de l'original Persan de Mahummud Cassim Favishtha de Dalhi. Cette Histoire, qui d'ailleurs est un monument curieux, est trop remplie de fables, d'événemens ordinaires, de révolutions qui n'ont rien produit ; en un mot de faits qui ne peuvent intéresser que les nationaux, pour qu'une traduction complète eût pû avoir quelque succès parmi nous. Le Traducteur, M. B***, en a détaché les deux morceaux les plus essentiels. Le premier a pour objet les mœurs, les usages, le langage, la religion & la philo-

sophie des Indous; le second regarde l'état de l'Indostan en 1768.

« On nomme ordinairement *Bédas* les
 » Livres qui contiennent la religion & la
 » philosophie des Indous. Ils sont au nom-
 » bre de quatre; & traitent non-seulement
 » des devoirs religieux & moraux, mais en-
 » core de toutes les connoissances philo-
 » sophiques.

» Les Brahmines ont un si grand respect
 » pour les *Bédas*, qu'ils n'en permettent
 » point la lecture à d'autre secte que la
 » leur.... & qu'on regarderoit comme un
 » péché irrémissible de satisfaire sa curiosité
 » sur ce point, quand même on en auroit
 » la facilité. Les Brahmines, eux-mêmes,
 » sont astreints par les nœuds de la religion
 » les plus forts, à tenir ces écrits renfermés
 » dans leur seule tribu, de manière que si
 » quelqu'un d'entre-eux étoit convaincu de
 » les avoir communiqués à d'autres, il seroit
 » aussi-tôt excommunié. Cette punition chez
 » eux est pire que la mort même; non-seu-
 » lement le coupable est précipité de l'ordre
 » le plus relevé, dans la caste la plus abjecte;
 » mais sa postérité devient incapable d'être
 » jamais réintégrée dans son ancienne di-
 » gnité....

» Cependant on a prétendu que le Savant
 » Feizi, frère du célèbre Abul Fazil, pre-
 » mier Secrétaire de l'Empereur Akbar,
 » avoit lu les *Bédas*, & avoit dévoilé à ce

„ Prince fameux les principes religieux qu'ils
 „ contiennent. Comme l'Histoire de Feizi
 „ fait grand bruit dans l'Orient, il est à
 „ propos d'en rapporter ici les particula-
 „ rités.

Mahammud Akbar, Prince d'un génie vaste & élevé, dégagé de tous préjugés, se fit un point capital d'examiner en détail tous les systèmes de Théologie, soit par un motif de curiosité, soit pour se choisir une religion. Comme toutes les religions admettent le prosélytisme, rien ne s'opposa à son dessein ; mais quand il en fut venu à celle des Indous, ses propres sujets, il trouva des difficultés, parce qu'ils ne reçoivent point de convertis, & disent que chacun peut aller au ciel par un chemin particulier. Tout le crédit d'Akbar ne lui servit de rien ; il fallut donc avoir recours à l'artifice : il imagina, de concert avec son premier Secrétaire Abul-Fazil, de faire remettre entre les mains des Brahmines le jeune Feizi, comme un pauvre orphelin de leur tribu. On l'envoya à Bénarès, & la chose fut conduite si adroitement, qu'un savant Brahmine prit chez lui le jeune homme, & l'éleva comme son propre fils. Après dix ans d'étude, Feizi fut instruit : l'Empereur prit ses mesures pour assurer son retour ; mais Feizi, pendant son séjour chez le Brahmine, avoit été touché de la beauté de sa fille unique ; le vieux Brahmine approuvoit cette passion & lui offrit la fille en ma-

riage. Feizi tombe à ses genoux, lui découvre la trahison, & le supplie de la lui pardonner. Le vieillard saisit un poignard qu'il portoit à sa ceinture, & veut s'en frapper : Feizi l'arrête & veut souscrire à tout. Le Brahmine, fondant en larmes, exigea, pour prix du pardon, que Feizi lui promît deux choses : Feizi n'hésita point ; « & ces deux » choses furent que jamais il ne traduiroit » les *Bédas* ni ne révéleroit la croyance des » Indous. On ne sait pas jusqu'à quel point » Feizi garda le serment qu'il avoit fait de » ne point révéler à Akbar la doctrine des » *Bédas*. . . . il est seulement certain que, » depuis ce temps, Akbar se montra très- » favorable à la foi des Indous. . . ».

Nous avons choisi ce morceau comme faisant une digression intéressante ; & quoique nous ayons des livres plus nouveaux & plus complets sur cette même matière, nous croyons que celui-ci peut encore intéresser.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Dimanche 31 Octobre, M. Lahis a débuté dans l'emploi des Basses-tailles, par le rôle de Théophile, dans l'Acte de Théodore.

Cet Acteur n'a encore aucune connoissance du Théâtre; mais sur cet objet, à peine mérite-t'il des reproches, puisqu'il est entré dans cette carrière depuis très-peu de temps. Sa voix, quelquefois agréable dans les morceaux de chant, l'est beaucoup moins dans le récitatif. Cependant il a été fort bien accueilli; & les encouragemens du Public doivent l'engager à se rendre digne des applaudissemens qu'on a cru devoir à ses efforts.

Le même jour Mlle Dorival, qu'une maladie avoit écartée de ce Théâtre pendant quelque temps, a reparu dans le premier Ballet de ce même Acte, pour y danser le pas de Mlle Guinard.

Elle a été reçue avec une distinction proportionnée à l'étendue de ses talens, qui depuis long-temps la font jouir du plus grand nombre des suffrages.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Dimanche 7 Novembre, on a donné à ce Théâtre une représentation du Barbier de Séville, Comédie en quatre Actes & en prose, par M. de Beaumarchais, dans laquelle M. Molé a joué le rôle du Comte Almaviva.

Depuis la mort de Bellecour cet Ouvrage n'avoit point été représenté; aussi l'affluence des Spectateurs a-t-elle été très-nombreuse. M. Molé, accueilli d'abord par des applau-

dissemens, dont l'hommage est dû à son mérite, à son zèle & à ses services, a sans doute été très-flatté de ceux qu'il a obtenus dans le cours du nouveau rôle dont il étoit chargé. Bellecour s'y étoit fait une réputation; la perte de ce Comédien est récente; le souvenir des talens qu'il déployoit dans ce personnage, a dû gêner quelquefois M. Molé; il y a néanmoins mérité beaucoup d'éloges; & nous ne doutons pas que les représentations qui suivront celle dont nous parlons, ne lui fassent acquérir de nouveaux droits aux suffrages des connoisseurs.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Mardi 2 de ce mois, Mlle Algaroni a débuté dans l'emploi des Amoureuses de la Comédie, par le rôle de Silvia, dans le Jeu de l'Amour & du Hasard.

Beaucoup de timidité, de jeunesse & d'inexpérience; quelquefois du naturel, souvent de l'intelligence; une figure agréable, mais peu susceptible d'expression: voilà tout ce que nous avons apperçu dans cette Comédienne, dont nous parlerons plus en détail quand nous l'aurons entendue dans d'autres rôles.

Nous saisissons cette circonstance pour dire quelque chose du Jeu de l'Amour & du Hasard, Comédie de Marivaux, dont nous

n'avons point donné d'analyse; & nous ferons en même-temps celle d'une Pièce du Theatre Danois, dont il est probable que l'Auteur François a eu connoissance.

Le Jeu de l'Amour & du Hasard a été donné pour la première fois en 1730.

Le père de Silvia & celui de Dorante se sont promis de resserrer les liens de leur vieille amitié par le mariage de leurs enfans, sans toutefois vouloir gêner leurs inclinations. Les deux jeunes gens ont formé le projet bizarre de se présenter aux yeux l'un de l'autre, sous les habits & en contrefaisant le personnage, l'un de son Valet, l'autre de sa Femme-de-chambre, tandis que Lisette & Arlequin (on a fait de ce personnage un Valet ordinaire, sous le nom de Frontin) passeront pour leurs Maîtres. Les deux pères ont approuvé l'idée de leurs enfans. De ce quadruple déguisement résultent des Scènes très-piquantes, & qui se feroient davantage si elles n'avoient pas beaucoup trop de ressemblance entre elles. Dorante & Silvia, tout en rougissant de la passion qu'ils croient ressentir, l'une pour un Valet, l'autre pour une Soubrette, s'attachent insensiblement l'un à l'autre; Lisette & Arlequin, malgré la surprise de la première, qui étoit inspirer de l'amour à un Gentilhomme; malgré celle du second, qui étoit en inspirer à une fille de qualité; malgré l'inquiétude que leur cause le moment de

L'explication, imitent leurs Maîtres dans la facilité avec laquelle ils cèdent à leurs tendresses. Enfin Dorante se fait connoître à Silvia , qui garde son secret jusqu'au moment où le jeune homme lui a prouvé qu'il l'aimoit véritablement pour elle ; elle se nomme à son tour. Les deux Valets s'expliquent aussi , tout se découvre & les deux mariages se font,

La Pièce Danoise est intitulée *Henri & Perrine* ; elle est de Louis Holberg , né à Bergue , en Norwège , en 1684 , mort en 1754 , laissant une fortune considérable. Nous ignorons la date de la première représentation de cet Ouvrage ; mais la Bibliothèque du Théâtre François de M. le D. D. L. V. nous apprend que la traduction en fut imprimée à Copenhague en 1712. En voici le sujet.

Léandre doit épouser Éléonore , fille de M. Jérôme ; il a envoyé Henri , son valet , à Copenhague pour y louer un hôtel , acheter des équipages , & engager de nouveaux domestiques. Léandre ne devoit arriver que quinze jours après Henri ; celui-ci s'est avisé de prendre le nom de son Maître , & de courir la ville avec son train & ses habits. Éléonore , qui de son côté est allée à la campagne en attendant le jour des noces , a laissé à la ville Perrine sa fille de chambre ; l'hôtel loué par Henri est situé en face de la Maison de M. Jérôme ; Perrine a vu Henri , en est de-

venue amoureuse, s'est revêtue des habits de sa Maîtresse, & a reçu les soins du prétendu Léandre sous le nom d'Éléonore; enfin, croyant se tromper mutuellement, ils conviennent de s'épouser au plus tôt. Sur ces entrefaites Léandre est arrivé à la ville, & Éléonore est revenue de la campagne; ils demandent l'un après l'autre à leurs domestiques la raison de leur déguisement. Henri & Perrine, trompés par les apparences, racontent leur aventure. Le premier en donne pour preuve le portrait d'Éléonore qu'il a reçu de Perrine, & celle-ci une bague de Léandre qu'elle a reçue de Henri. A cette vue ils s'indignent, ils s'enflamment de colère, & pour se venger l'un de l'autre, ils accélèrent le moment de l'union. Elle s'achève. Cependant M. Jérôme, père d'Éléonore, qui étoit aussi à la campagne, revient à Copenhague. Les plaintes de Léandre & d'Éléonore le jettent tour-à-tour dans le plus cruel embarras; enfin tous les personnages se trouvent en présence les uns des autres; on découvre la cause de la double erreur; on apaise la fureur de Henri & de Perrine qui ne vouloient point se pardonner leur supercherie; & Léandre reçoit la main de sa maîtresse.

Cette Comédie, comme elle est écrite; ne seroit pas supportable sur nos théâtres; mais l'intrigue en est très-comique & bien plus raisonnable que celle de Marivaux; il

est fâcheux que cet Auteur , s'il l'a connue , n'en ait pas tiré plus de parti.

Le Vendredi , cinq du même mois, on a donné la ptemière représentation d'Arlequin Roi , Dame & Valet , Comédie en trois Actes.

Un orage a fait échouer Lélío , Arlequin & Argentine sur les bords d'une île inconnue, dont le Roi vient de mourir ; la loi de cette île est qu'à la mort du Roi , le premier étranger qui y aborde est mis à sa place. Arlequin est nommé Roi ; mais la même loi porte qu'il faut épouser la veuve du Prince ou renoncer à la Royauté. L'amour d'Arlequin pour Argentine ne lui permet pas d'écouter les propositions de la Reine douairière. Sur le refus d'Arlequin , la Reine rassemble des troupes ; le combat & le défait. Il prend la fuite , se revêt des habits d'une femme , afin d'échapper aux recherches. Malgré ses soins on le reconnoît ; il va subir la mort , quand Lélío , son maître , abordé comme lui dans l'île ; nommé par la Reine général de ses armées ; & choisi par elle pour partager son Trône , retrouve en lui son Valet , obtient sa grâce , & lui fait épouser Argentine.

Cette Comédie n'a point eu de succès , parce qu'une plaisanterie de cette nature ne pouvoit se soutenir pendant trois Actes. On y a trouvé des choses très-agréables , & des

Idées qui prouvent que l'Auteur est fait pour traiter un genre plus élevé.

GRAVURES.

PORTRAIT de *Georges Washington*, Commandant en Chef des Armées Américaines, format grand in-4°. pour servir de pendant à celui de Benjamin Franklin, dessiné par M. Cochin, & gravé par Aug. de Saint-Aubin. Se trouve à Paris, chez M. Cochin, aux Galeries du Louvre, & chez Aug. de Saint-Aubin, Graveur du Roi & de la Bibliothèque, demeurant actuellement rue Thérèse, butte S. Roch, & à la Bibliothèque du Roi. Prix, 2 liv. 8 sols.

Cette Gravure a été faite sous les yeux de M. Franklin, d'après un Portrait fait d'après nature, & vérifié sur celui que M. de la Fayette a apporté en France.

Voyage Pittoresque de l'Italie, premier Volume, Royaume de Naples, huitième Livraison.

Quatorzième Cahier de Planches enluminées, servant de suite à la Collection des Plantes les plus rares & les plus curieuses qui se cultivent, tant dans les jardins de la Chine que dans ceux d'Europe. Prix, 24 liv. A Paris, chez M. Buchoz, Médecin, rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

CONDUITE pour la première Communion, avec la vie d'un Enfant après sa première Communion, pour en conserver le fruit, par demandes & par réponses.

Vol. in-18. Prix rel. 1 liv. 15 sols. A Paris, chez Morin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

Numéro 18 du Tome III de l'Histoire Ancienne. A Paris, chez Cloufier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

Madrigaux de M. de la Sablière, troisième Edit. in-18. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques

Lettres choisies de M. de Voiture, vol. in-12. A Paris, chez la même.

Calcul fait des pieds de fer, suivant leur épaisseur & largeur, à l'usage des Serruriers, Architectes & Toiseurs, &c. par M. Bablet. Vol. in-12. Prix, 2 liv. A Paris, chez Morin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques; & chez Edme, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

Éuélina, ou l'entrée d'une jeune Personne dans le monde, ouvrage traduit de l'Anglois. 3 vol. in-12. Prix, 4 liv. 10 sols. A Paris, chez le Jay, Libraire, rue S. Jacques.

Tome cinquante-huitième des Causes Célèbres. A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, Quai des Augustins.

Composition du Remède de M. Daran, Chirurgien ordinaire du Roi, publiée par lui-même. Vol. in-12. Prix 2 liv. broché & 2 liv. 10 sols relié. A Paris, chez Didot, Cailleau & Méquignon, Libraires.

Relation du grand Prix rendu à Beaune, en Août 1778. Vol. in-8°, Prix, 1 liv. A Dijon, chez Caussé, Imprimeur du Parlement, rue S. Etienne.

MERCURE

Culture de la grosse Asperge, dite de Hollande.
par M. Filassier, in-8°. A Paris, chez Méquignon,
rue des Cordeliers.

Exercices de Traductions de diverses Langues.
Langue Angloise. Brochure in-12. A Paris, chez
Mérigot, quai des Augustins; le Jay, rue S. Jac-
ques, & chez les Auteurs, rue S. Honoré, vis-à-vis
le Cloître; & à Versailles, chez Dorez, Libraire,
sur l'escalier de marbre. Nous rendrons compte de
cette entreprise, dont les Auteurs méritaient la con-
fiance & l'encouragement du Public.

*La Coquette Punie, Comédie en un Acte & en
vers, par Madame Bourette.* A Paris, chez Bastien,
rue du Petit-Lion. Prix, 12 sols.

T A B L E.

<i>Vers à M. Vanlo,</i>	49	<i>Lumière,</i>	70
<i>Le Mariage d'Hébé, Elégie</i>	50	<i>Epitome sur l'état. civil de la</i>	
		<i>France, &c.</i>	75
<i>Epitaphe de Newton,</i>	52	<i>Dissertation sur les Mœurs,</i>	
<i>Observations en faveur des</i>		<i>les Usages, &c. des In-</i>	
<i>Loteries,</i>	53	<i>diens,</i>	84
<i>Chanson,</i>	57	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	87
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	59	<i>Comédie François,</i>	88
<i>Anacréon, Sapho, Théocrite,</i>		<i>Comédie Italienne,</i>	89
<i>Moschus, &c.</i>	61	<i>Gravures,</i>	94
<i>Découvertes de M. Marat,</i>		<i>Annonces Littéraires,</i>	ibid.
<i>sur le Feu, l'Electricité & la</i>			

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le
Mercure de France, pour le Samedi 13 Novemb. Je n'y ai
rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris,
ce 12 Novembre 1779. DE SANCY,

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 NOVEMBRE 1779.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*VERS écrits par le Comte DE TRESSA...,
sur un Exemplaire de sa Traduction de
l'Amadis de Gaule, en le remettant à la
Marquise DE MAUP***, sa fille.*

DE l'Amadis je te dois bien l'hommage.
Toi, dont je fus l'unique précepteur,
Dieux ! qu'il m'est doux de te voir à ton âge
Être ma gloire & faire mon bonheur !
O mon enfant, ton esprit enchanteur,
Ton goût exquis veillèrent sur l'Ouvrage,
Tu le parais souvent de quelques fleurs :
Quand je t'ai peinte en ma Briolanie,
On voit qu'aux mœurs d'une Chevalerie,
Qui des Amours fut toujours l'âge d'or,
Je desirois ramener Galaor.

Sam. 20 Novemb. 1779.

E

GARDE ce Livre, & conserve les traces
De cette main qui te fit commencer
D'heureux essais avoués par les Grâces ;
Car tu ne dois qu'à toi l'art de penser.
De cette faulx qui fait tout disparoître,
Ma tête approche & ne craint point les coups ;
Dans mes enfans je me suis vu renâître.
Du long sommeil ils me défendent tous.
Du vieux Nestor, sans avoir la sagesse,
J'espère bien atteindre à de longs jours,
Mais j'ai besoin des plus rians secours....
Je veux te voir & t'adorer sans cesse,
Me promener sur les bords du Permesse,
Boire, chanter... à de jeunes Amours
Bien innocens, voler quelque caresse,
Les amuser & m'amuser toujours.

Nota. Nous ne pouvons nous empêcher de faire partager au Public notre surprise, qu'un homme de soixante-quatorze ans, accablé depuis dix ans d'un furieux accès de goutte, ait fait ces vers en un moment.



*IMPROMPTU à Mlle G...., sur sa Montre
qui avançoit beaucoup.*

SI devançant le temps d'une aiguille pressée,
Votre Montre l'abrège, elle est secrettement
L'interprète de ma pensée :
Une heure près de vous n'est pour moi qu'un moment.
(Par M. de Saint-Ange.)

*VIEILLE Épigramme de Martial ,
rajstée à la moderne.*

QUEL est, Monsieur, ce joli bavard-là,
Cet Adonis blafard, qui fait tant d'étalage,
Ce fat, à l'œil mourant, ce héros d'Opéra *,
Qui pindarise son langage,
Traîne un grand nom qu'il ensevelira,
Et ressemble à Narcisse, adorant son image ? —
— Monsieur, c'est un oracle ; il vous le soutiendra,
Tout fier de son docte ramage,
Babillant en comère, il croit parler en sage.
Au besoin même il frondera
Les meilleurs endroits d'un ouvrage,
Dira de graves riens, puis se rengorgera ;
A persiffler enfin il montre du courage,
Mais il n'en a que pour cela.

* Scenicus heros.

A P O L O G U E O R I E N T A L .

DANS une Île de la mer des Indes, vivoit autrefois un peuple, enfant gâté de la Nature, dont la main libérale lui avoit prodigué tous les biens qui peuvent constituer le bonheur de l'humanité. Les hommes étoient robustes & bien faits, les femmes belles & modestes. Un esprit enjoué, une imagination vive, une gaîté brillante, & un bon-sens qui n'étoit pas méprisable, caractérisoient également les deux sexes. Leur pays étoit un véritable paradis terrestre. On n'y voyoit aucun animal dangereux ou féroce. Le bœuf laborieux, l'infatigable chameau, l'éléphant docile, le noble coursier, la paisible brebis, le chien fidèle, le troupeau semillant des faons, des gazelles, des daims, obéissoient tous à la voix de l'animal, roi de la création, & dans lequel seul la raison s'exprime par l'organe de la parole. La musique douce & touchante des oiseaux charmoit l'oreille, pendant que le poisson sans crainte réjouissoit la vue, en jouant dans les ondes claires des ruisseaux qui serpençoient de toutes parts.

L'orgueil, cette source de maux, se glissa parmi ces êtres heureux. Ils commencèrent à se regarder comme les seuls habitans de la terre qui méritassent le soin du ciel. Les présens dont les combloit la Nature, leur paru-

rent une dette qu'elle acquittoit; & dans cette ivresse de vanité, jetant un œil de mépris sur tout ce qui les entouroit, ils imaginèrent que les animaux, regardés par leurs ancêtres comme des compagnons & des amis, étoient nés pour être leurs esclaves, & devoient être traités comme tels.

L'éperon fut inventé pour animer le cheval; l'aiguillon pour exciter le bœuf, & les fouets & les chaînes furent suspendus autour d'eux pour leur châtiment. Si la lassitude forçoit le rapide coursier à ralentir son pas, l'acier cruel déchiroit aussitôt ses flancs; une pointe aiguë s'enfonçoit dans celui du bœuf qui, attaché à la charrue, s'arrêtoit un instant pour reprendre haleine; & souvent le chien vigilant étoit battu sur le seuil de la porte, à la sûreté de laquelle il veilloit.

Ce peuple vain ne borna pas à ces injustices l'abus du pouvoir qu'il avoit usurpé. Bientôt il ne trouva pas d'amusement plus doux & plus noble que de tourmenter toutes ces créatures qu'il devoit protéger. Il força les timides habitans des bois, que ses pères avoient rendus sociables, à reprendre leur vie sauvage, pour avoir le plaisir de les chasser. Les oiseaux tombèrent dans les pièges qu'il leur tendoit; & leurs vains & foibles efforts, pour se dégager de leurs liens, parurent avoir plus de charme pour lui que la mélodie de leurs voix. Ces tyrans cessèrent d'admirer l'agilité du poisson: ses mouve-

mens dans les filets du pêcheur , & son agonie sur le sable , étoient un spectacle plus agréable pour leurs yeux ou pour leur vanité ; car ils se glorifioient de l'art d'appesantir leur empire sur les animaux dans tous les élémens.

Les cris de ces innocentes victimes provoquèrent enfin la justice suprême. Un messager céleste , dépêché à un Sage , lui ordonna d'exhorter ses concitoyens trompés à changer de conduite , & de leur déclarer que s'ils ne vouloient pas traiter les animaux avec la tendresse que tous les êtres se doivent les uns aux autres , ils seroient privés dans six jours de leur société & de leurs services.

Le sage se hâta de leur délivrer ce message décisif. L'étonnement dans lequel il les plongea , ne leur permit pas d'abord de manifester leur indignation. Cabul , qui , dans leurs assemblées , avoit pris le plus grand ascendant , se leva enfin , & leur dit : renoncerions-nous à la dignité de notre nature , dans la crainte de quelques inconvéniens auxquels notre industrie peut aisément suppléer ? Que plutôt tous ces animaux qu'on ose nous comparer , disparoissent de leurs élémens respectifs.

La multitude fut aisément séduite. Plusieurs désirèrent le sort dont on les menaçoit. Il y en eut qui en désirèrent l'accomplissement par curiosité. Tous applaudirent. Aussitôt le ciel s'enveloppa de ténèbres épaisses ; mais la consternation fut inexprimable , quand au retour de la lumière , ils se regardèrent les

uns les autres , & se virent demi-nuds & dépouillés de leurs superbes vêtemens.

Comme ils n'avoient pas imaginé que cette infortune fût comprise dans les menaces du ciel, ils en furent très-affectés. Les Dames sur-tout ne soutenoient pas la perte des ornemens qui relevoient leur beauté , & dont elles avoient fait provision. Elles n'avoient cru consentir qu'à une privation future , & ne s'étoient pas doutées qu'elle dût avoir un effet rétroactif : c'étoit pour leurs filles , & non pour elles-mêmes , qu'elles avoient renoncé à ces vanités.

Cependant tout ce qui avoit appartenu aux animaux s'étoit évanoui avec eux. On perdit en même-temps que leur secours, la soie, la laine, les fourrures, les plumes, les perles, l'ivoire, l'écaille, enfin tout ce qu'on avoit reçu jusques-là de ces innocentes créatures, tant par don que par héritage. Le désespoir fut d'abord général; les cris de douleur qu'il inspiroit, passant à travers un vuide immense, retentirent à leurs oreilles avec un fracas épouvantable, qui les instruisit d'un nouvel effet de leur châtiment. Le mouvement insensible, mais continu, de cette multitude d'êtres qui remplissent les quatre éléments, & dont quelques-uns sont imperceptibles à nos yeux, ne rompoient plus, ne modifioient plus la voix humaine: toute harmonie avoit disparu.

Quand le premier étonnement & la con-

E iv

fusion furent un peu apaisés, obligés de se soumettre à leur destinée, ils cherchèrent des consolations auprès de Cabul. Sa fierté opiniâtre leur en fournit de conformes à ses conseils.

Regardez, leur dit-il, ces gerbes dorées, qui se courbent sous le poids précieux des épis; c'est la récompense de l'industrie de l'homme. Seul il fait préparer le grain, & en faire une nourriture agréable, avec laquelle il ne craint pas le besoin. Voyez ces grappes qui nous promettent un jus délicieux, ces arbres chargés d'olives, ces fruits exquis, ces racines salutaires, & ne regrettez point l'insipidité du lait, des œufs & du miel.

Il est vrai que nous sommes privés de nos riches vêtemens; mais qui nous empêche de mêler notre coton avec l'or, & d'ajouter à sa blancheur un éclat au-dessus de celui de la plus belle soie? Ces mines de diamans, ces pierres précieuses suppléeront amplement à ce que nous avons perdu, & s'érigeront mieux sur la tête des maîtres du globe. Quant au travail que nous serons obligés d'entreprendre, il sera un exercice salutaire, & même une occupation agréable, lorsque nous nous rappellerons que par-là nous avons conservé notre dignité.

Animés par les encouragemens, ils essayèrent leurs forces qu'ils n'avoient point encore éprouvées, & se disposèrent aux travaux nécessaires pour arracher les présens à la terre.

Quoiqu'ils manquaissent de secours & d'instrumens, ils exécutèrent, avec une apparente satisfaction, les ouvrages différens prescrits par la nécessité, ou désignés par le luxe. Mais quand la saison de labourer fut venue, ils perdirent tout leur courage. Les animaux sur lesquels tomboit la partie la plus pénible de cette tâche, furent regrettés sincèrement, & l'agriculture ne parut plus une occupation agréable.

Les sillons tracés par l'homme n'avoient pas la moitié de la profondeur de ceux que les bœufs imprimoient auparavant dans la terre. Ils n'étoient plus engraisés par ces milliards d'insectes & de reptiles qui y naissoient, y vivoient & y mouroient pour les fertiliser. La moisson ne payoit qu'à demi les efforts qu'elle avoit coûtés, & fournissoit à peine à la provision de l'année. Les arbres éprouvoient la même stérilité; les fruits & les racines avoient perdu leur saveur: cette multitude de créatures invisibles, que la sagesse divine avoit créées, cessant de se nourrir sobrement sur les plantes, ne les préparoit plus à recevoir la bénigne influence du soleil. La prévoyance de la Nature, qui proportionne ses productions au nombre de ses enfans, avoit aussi supprimé une abondance inutile à une seule espèce d'êtres, dont l'ingratitude avoit mérité d'ailleurs un châtiment.

La disette des subsistances découragea non seulement les arts, elle excita encore l'envie,

E. v.

l'injustice & la défiance. Celui qui avoit entassé plus de provisions que ses voisins, étoit dans la crainte perpétuelle de se les voir enlever. Sa maison n'étant plus sous la garde du chien fidèle, il étoit obligé d'ajouter des veilles pénibles aux fatigues du jour. On ne pouvoit acheter le secours d'aucun mercenaire, dans un pays où l'argent, inutile, ne représentoit pas des alimens dont chacun craignoit de manquer.

C'est ainsi que parla Sadi.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est le *Doigt*; celui du Logogryphe est *Gendarme*, où se trouvent *grenade, germe, mer, ré, genre, danger, règne.*

É N I G M E.

JE suis grand, je suis gros, ou même imperceptible;
On m'accuse de dureté,
On me trouve pourtant quelquefois trop flexible.
Rien n'est mieux établi que mon utilité;
J'ai des frères sans nombre, & de toutes les tailles;
On nous voit à Paris, au Village, à Versailles;
Souvent je suis l'objet le plus vil, le plus bas,
Même d'un animal j'accompagne les pas;

D'autres fois , par un sort qui peut-être t'étonne ,
Je m'élève , Lecteur , jusques à la Couronne ;
Ma chute , en plus d'un lieu , soit de jour , soit de nuit ,
A causé grand dommage & fait beaucoup de bruit :
L'affecté de douleur l'endroit où je me place ;
Enfin mon nom jouit des plus brillans destins ;
Parmi les Pairs , parmi les Saints ,
Si tu veux me chercher tu trouveras ma place.

L O G O G R Y P H E.

JE suis un être masculin ,
Commun , utile , nécessaire ,
Inanimé pour l'ordinaire ;
Mais qui , sans l'aide de Merlin ,
Peut quelque jour voir la lumière.
Je me traîne sur quatre pieds ;
Pour peu que vous les observiez ,
Sans vous trop mettre à la torture ,
Vous y verrez un élément
Qu'on craint , qu'on aime également ;
Un ornement d'Architecture ;
Le nom de maints individus
Qui furent & qui ne sont plus ;
Un terme propre à la Rubrique ,
De même qu'à l'Arithmétique ;
Une dure interjection

E vj

Qui prouve de l'affliction.

Bref, dans peu mon Lecteur, peut-être,

En m'avalant, va me connoître.

Puis en riant dira mon nom.

(Par M. Ch... Abonné au Mercure
à Clermont-Ferrant, en Auvergne.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ANNALES DE TACITE, en Latin & en
Français, par J. H. Dotteville, de l'Oratoire. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-
Libraire de la Reine, de Madame, & de
Madame la Comtesse d'Arrois, hôtel de
Cluny, rue des Mathurins.

D I S O N S la vérité : on ne fait pas bien en-
core ce que c'est que traduire. Il faut avouer
que ce n'est pas une petite affaire que de
rendre dans notre langue, d'une manière à
la fois exacte & originale, les beautés de
style des grands Écrivains de l'antiquité. A
Dieu ne plaise que nous prétendions égaler
le mérite du Traducteur à celui de l'Auteur
qui invente. L'invention est sans doute le
premier de tous les talens. Mais il n'en est
pas moins certain qu'il est plus difficile, du
moins en François, de traduire les pensées des

anciens * que de traduire ses propres pensées. On en appelle aux personnes qui ont pris la peine d'en faire l'épreuve. Ce n'est point un jugement de caprice & de fantaisie : il est fondé sur la raison & sur l'expérience. La Bruyère, Traducteur de Théophraste, n'est qu'un prosateur foible, & qui n'a rien de commun avec la Bruyère, peintre des mœurs de son siècle. On cherche en vain dans sa version ce style nerveux & précis, ces expressions vives & énergiques, ces tours fins & élégamment familiers qui rendent sa composition originale si neuve & si piquante. L'Historien qui fait le sujet de cet article, offre encore un exemple non moins remarquable. L'Abbé de la Bletterie, qui est si loin de la manière de Tacite, comme Traducteur, semble en quelque sorte s'en être rapproché comme continuateur; quoiqu'il n'en soit pas moins vrai de dire que la manière de cet Auteur est inimitable. Chaque phrase est de la précision la plus exacte. " Point de
" signe superflu, dit M. Thomas dans son
" Essai sur les Éloges, point de cortège
" inutile. Les pensées se pressent & entrent

* Il est à propos qu'on ne me comprenne pas à demi. Par traduction, je n'entends pas une version littérale ou une imitation plus ou moins rapprochée de l'original. Ce travail n'offre pas de grandes difficultés, & nous avons en ce genre quelques ouvrages estimables. Mais avons-nous en prose une bonne traduction proprement dite? Je ne me charge pas de la réponse.

» en foule dans l'imagination ; mais elles la
» remplissent sans la fatiguer jamais ». En
effet, il emploie toujours le terme le plus
propre, c'est-à-dire, celui qui, outre l'idée
principale, rappelle le plus d'idées acces-
soires convenables à la circonstance ; ou
plutôt l'emploi des mots est chez lui une
véritable création. Voilà la magie de son
style ; & voilà ce qui doit faire à jamais le
désespoir de tous les Traducteurs. Semblable
à ces vins, dont un peu d'amertume rend la
sève plus recommandable, son style a je ne
sais quelle humeur qui ajoute encore à son
énergie. A cet égard l'éloquent Genevois a
beaucoup d'analogie avec le caractère d'es-
prit de Tacite ; & il semble qu'il eût été plus
capable qu'un autre de le traduire, sans l'af-
foiblir, & de rendre son laconisme sans tom-
ber dans la sécheresse.

Au surplus, entre les Censeurs qui trou-
vent quelque chose à redire à la manière de
cet Historien, il n'y en a point de plus excu-
sables que ceux qui se plaignent simplement
de son obscurité. Effectivement, pour ceux
même qui possèdent le mieux la langue La-
tine, son sens est quelquefois difficile à com-
prendre. Il étoit donc à désirer que quelque
Latiniste habile se chargeât d'interpréter fidè-
lement son texte, & de faciliter une étude
aussi importante. Telle est l'obligation que
nous avons au Père Dotteville, qui mérite
d'autant plus d'éloges, qu'il paroît plus désin-
téressé à cet égard, & qu'il semble n'avoir

en d'autre but que de se rendre modestement utile. On en va juger par son Avertissement, qu'il est à propos de transcrire entier.

« Comme l'édition du règne de Tibère ,
 » par M. de la B. , est entièrement épuisée ,
 » & que je me suis fait un plan différent du
 » sien, dans les Volumes que j'avois destinés
 » à y servir de suite , j'ai cru pouvoir ris-
 » quer une nouvelle traduction de ce com-
 » mencement des Annales de Tacite. Mon
 » intention n'est ni de lutter contre le célè-
 » bre Académicien , ni de réformer son ou-
 » vrage. Malgré les défauts qu'on y a pu
 » reprendre , (& quel ouvrage est exempt
 » de défauts !) j'ai pris le parti de le copier
 » en plusieurs endroits , me trouvant dans
 » l'impossibilité de faire mieux ; mais j'ai
 » été plus souvent encore obligé de l'aban-
 » donner , parce qu'il n'a pas cru devoir
 » rendre la brièveté de son Auteur. C'est ce
 » qu'il déclare lui-même en termes équiva-
 » lens, pages 38, 39 & 40 de sa Préface.
 » Si j'ai atteint le but que je me suis pro-
 » posé , mon travail , quoiqu'inférieur au
 » sien , à bien des égards , sera plus propre à
 » donner une idée du style , & quelquefois
 » même des pensées de Tacite. Au surplus ,
 » c'est au Public à redemander le Tibère de
 » M. de la B. , si l'on juge que le nombre
 » des exemplaires déjà répandus , n'est pas
 » suffisant. »

Nous proposons cet Avertissement pour

modèle & pour leçon à ces Écrivains qui, ne pouvant se dissimuler qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de possesseurs des talens

Panci quos agnus amavit

Jupiter.

cherchent à les remplacer par le charlatanisme littéraire, & par les fausses prétentions de la médiocrité orgueilleuse. L'exemple du Père Dotteville doit leur apprendre qu'ils entendraient beaucoup mieux leurs véritables intérêts, s'ils vouloient se borner à être des Litterateurs instruits, & à faire respecter la profession des Lettres par ce ton d'honnêteté & par cet esprit de justice.

Au reste, ce même Avertissement indique assez quel est le travail du Père Dotteville sur les Annales de Tacite. Il suffira d'une courte citation pour mettre le Lecteur à portée d'en juger lui-même. Nous n'entrerons dans aucun détail de critique. Il est des Litterateurs respectables & modestes envers lesquels la censure doit être indulgente pour être équitable. Nous nous bornerons à mettre en regard la traduction du même passage par M. d'Alembert. C'est sur-tout en matière de traduction que la comparaison est la méthode la meilleure pour juger avec une entière connoissance de cause.

*Urbem Romam à principio reges habuere.
Libertatem & Consulatum L. Brutus instituit.
Dictaturæ ad tempus sumebantur : neque
Decemviralis potestas ultra biennium, neque*

*Tribunorum militum Consulare jus diu valuit.
Non Cinna, non Sulla longa dominatio : &
Pompei Crassique potentia, cito in Casarem ;
Lepidi atque Antonii arma in Augustum ces-
sere, qui cuncta discordius et civilibus fessa,
nomine principis sub imperium accepit.*

LE P. DOTTEVILLE.

M. D'ALEMBERT.

Rome fut d'abord
soumise à des Rois.
Brutus y établit le
Consulat & la liberté.
On ne recouroit à la
Dictature qu'au be-
soin. La puissante des
Décemvirs ne fut re-
connue que pendant
deux années. Les Tri-
buns militaires, revê-
tus du pouvoir des
Consuls, durèrent
peu, ainsi que la do-
mination de Sylla &
que celle de Cinna.
L'autorité de Pompée
& de Crassus ne tarda
pas à passer toute en-
tière à César, & le
pouvoir militaire de
Lépide & d'Antoine
à Auguste, qui, pro-
fitant de l'abattement où la Discorde avoit
jeté la République, réunit tous les genres de

Rome fut d'abord
soumise à des Rois.
Brutus lui donna la
liberté & les Consuls.
On créoit au besoin des
Dictateurs passagers.
Le pouvoir des Dé-
cemvirs ne dura que
deux ans. Les Tribuns
Consulaires cessèrent
bientôt. Cinna & Syl-
la régnèrent peu. Le
sort des armes fit pas-
ser rapidement l'au-
torité de Pompée &
de Crassus à César,
de Lépide & d'Antoi-
ne à Auguste, qui,
sous le nom de Chef,
devint le maître de
l'État, épuisé par les
guerres civiles.

pouvoir en sa personne sous le nom de Prince.

On voit assez que le Père Dotteville n'a voulu qu'interpréter Tacite, & que M. d'Alembert s'est proposé de le traduire. La version de l'Oratorien a une exactitude laborieuse & trop soumise aux procédés de la langue originale. Mais l'Écrivain Philosophe, si digne de tenir la plume à l'Académie Française, a véritablement fait parler notre langue à Tacite : il a su rendre toutes les beautés de son style, & imiter à la fois sa précision & son élégance. On a beaucoup à regretter qu'il ne se soit exercé à traduire que des fragmens ; les personnes qui n'entendent pas la langue Latine auroient pu se consoler de ne pouvoir pas lire dans le texte le premier de tous les Historiens. Un autre Écrivain *, dont l'élocution est brillante, & qui est d'autant plus propre à bien traduire, que la Nature semble l'avoir doué d'une imagination capable de produire, travaille à nous donner en François les Annales de Tacite. L'Auteur de cet Article ose promettre d'avance au Public une bonne traduction ; il ose même assurer qu'elle sera excellente, pourvu que le nouveau Traducteur n'ait pas trop souvent recours aux équivalens, & qu'il se défende de l'ambition dangereuse de surpasser son original, ce qui nécessairement le rendroit infidèle.

Nil desperandum.

* M. Dureau de la Malle.

Essais sur la Minéralogie & la Métallurgie,
 par M. le Marquis de Luchet, Conseiller
 Privé des Légations de S. A. S. Mgr le
 Landgrave de Hesse-Cassel, des Acadé-
 mies de Marseille, d'Erfurht, Secrétaire-
 Perpétuel de la Société des Antiquités de
 Cassel, &c.

*Itum est in viscera terra ;
 Quasque recondiderat Stygiisque admoverat umbris ,
 Effodiuntur opes , irritamenta malorum.* Ovide.

A Maëstricht, chez Jean-Edme Dufour,
 & Philippe Roux, Imprimeurs-Libraires
 Associés, 1779. in-8°.

On n'auroit pas une idée juste de cet
 Ouvrage, si on le regardoit comme un Livre
 élémentaire sur la Minéralogie & la Métal-
 lurgie ; c'est, à proprement parler, une in-
 troduction à ces Sciences, dans laquelle l'Au-
 teur indique les connoissances qu'il faut
 avoir pour les étudier & les pratiquer avec
 succès ; mais on peut dire que les avis qu'il
 donne à ce sujet, d'après sa propre expé-
 rience, sont dans un sens, encore plus im-
 portans & plus utiles que la Science même
 la plus profonde.

Dans la première des trois parties dont ces
 Essais sont composés, M. le Marquis de Lu-
 chet dit les choses les plus sensées sur ce que
 doit savoir un Minéralogiste avant de jeter
 les fondemens d'une exploitation de mines ;

il expose & réfute les objections contre ces fortes d'entreprises; il indique un petit nombre des meilleurs Auteurs, dans lesquels on doit puiser les connoissances essentielles; il recommande avec raison l'étude de la Physique, de l'Histoire Naturelle, des principes de la Géométrie, de la Mécanique, du Dessin, de la Chimie, & fait sentir l'utilité des voyages & le danger des systèmes.

On ne trouve pas moins d'intérêt dans ce que M. le Marquis de Luchet dit dans la seconde Partie, sur les espèces de mines sur lesquelles il convient d'exercer ses connoissances; dans les excellens avis qu'il donne sur l'attention qu'on doit faire au climat, au caractère des habitans, à l'état des chemins, à l'abondance des pacages, aux eaux, aux forêts, au prix des denrées, aux fêtes, aux droits, & à plusieurs autres accessoires utiles.

L'Auteur fait dans cette seconde Partie une énumération excellente de nos principales mines de France; & ce qu'il dit à cette occasion de nos rivières aurifères, est un morceau d'Histoire Naturelle, contenant des observations aussi neuves que curieuses, & qui méritent d'autant plus d'attention, que l'Auteur ajoute en finissant: *c'est par moi-même que j'ai vu; je n'ai pas fait deux expériences, mais cent; ce n'est pas pendant quelques mois, c'est pendant cinq années...* & tout prouve qu'il ne dit en cela que la plus exacte vérité.

Les objets de la troisième partie sont la manière dont un Minéralogiste doit exercer ses connoissances; l'Auteur y traite de la calcination ou du grillage des minéraux, de la fonte, de l'affinage, & finit par quelques additions, éclaircissemens & observations. Cette dernière Partie est encore plus intéressante & plus importante que les deux premières, en ce qu'elle contient des vues nouvelles, des projets bien entendus de réformation, d'amélioration, d'économie, fondés, non sur des idées systématiques, mais sur des faits bien constatés, sur des expériences faites avec soin & intelligence, & enfin sur la pratique consommée d'un observateur aussi exact que savant, qui ne conseille que ce qui lui a réussi. On peut dire que par ce mérite, malheureusement fort peu commun, cet ouvrage devient d'une nécessité indispensable pour tous ceux qui veulent employer leur fortune à l'exploitation des mines.

Parmi les Auteurs que cite M. le Marquis de Luchet, & qui la plupart sont modernes, il y en a peu dont il ne fasse quelque critique; mais cette critique, toujours honnête & juste, quoique quelquefois un peu sévère, ne paroît dictée que par l'amour du bien & du vrai, & ne peut par conséquent offenser ceux qui en sont l'objet.

Enfin un avantage assez rare dans les Livres de Sciences & d'Arts, c'est celui d'un style qui attache & fait lire l'ouvrage

entier avec plaisir & intérêt ; on en pourra juger par le tableau suivant.

“ Nous avons vu au mois de Septembre
 „ 1772, dans les montagnes des Cévennes,
 „ un fleuve égaré, ne sachant où porter ses
 „ eaux, rouler avec fracas, à travers les
 „ campagnes, d'énormes rochers, dont le
 „ poids seul détruiſoit les maiſons ; des
 „ murs rompus & non démolis, emportés
 „ par la rapidité des eaux, alloient briser
 „ en un moment des digues que la main des
 „ hommes avoit cru oppoſer au temps ; des
 „ prairies entières ne faiſoient qu'épaiſſir les
 „ eaux, & laiſſoient nue la roche qui leur
 „ ſervoit de baſe ; les troupeaux effrayés s'ef-
 „ forçoient de gravir les montagnes ; mais
 „ renverſés par les arbres détachés de leur
 „ ſommet, ils groſſiſſoient les débris qui al-
 „ loient annoncer au loin la déſolation. Les
 „ cadavres ſortans d'un cimetière délayé,
 „ flottoient dans les rues d'une ville.”

*L'ART du Diſtillateur & Marchand de
 liqueurs*, par M. Dubuiſſon, ancien
 Maître Diſtillateur. 2 vol. in-8°. Prix,
 7 liv. 4 ſols. A Paris, chez l'Auteur,
 rue Mignon ; M. Dubuiſſon fils, au ca-
 veau du Palais-Royal ; & M. Cuſin, au
 Café Dubuiſſon, vis-à-vis l'ancienne Co-
 médie Françoisé.

Un Apothicaire de cette Capitale, M. de
 Machi, a déjà donné ſur le même ſujet un

Ouvrage , pour servir de suite à la grande collection des Arts & Métiers , entreprise depuis quelques années sous les auspices de l'Académie des Sciences.

M. Dubuiffon a cru que la matière n'y étoit point approfondie ; qu'on pouvoit y ajouter un grand nombre d'observations nouvelles , & que son prédécesseur en avoit hasardé plusieurs qui devoient être ou rectifiées ou rejetées. Dans la plupart des critiques de l'Auteur , on apperçoit combien l'expérience a de supériorité lorsqu'elle attaque un Théoricien qui n'a fait des épreuves qu'en petit , & dont le savoir est fondé presque tout entier sur les fables mouvans de la métaphysique & de l'analogie.

La perfection de l'Art du Distillateur consiste sur-tout dans la manipulation & dans le choix des instrumens & des matières premières : M. Dubuiffon s'attache à traiter ces objets avec la clarté dont ils sont susceptibles ; il conduit l'Artiste dans les différentes routes qu'il a parcourues lui-même pendant quarante ans , fait remarquer à l'inexpérience les inconvéniens & les avantages de chaque méthode , lui rend compte des tentatives qu'il a faites , des obstacles qu'il a rencontrés & des moyens qu'il a mis en œuvre pour les surmonter.

Ses idées sur l'eau-de-vie en général , sur les matières hétérogènes qui dégradent celle du commerce , sur les réfrigérans nécessaires pour la rectifier , sur l'espèce d'étamage dont

on doit revêtir l'intérieur des vaisseaux distillatoires, sur la cause de la saveur empyreumatique que contracte ordinairement cette liqueur quand on la distille, & sur les moyens d'y remédier, méritent l'attention & la reconnaissance des gens de l'Art.

Les articles concernant le thé, le café, le chocolat, supposent une multitude de recherches non moins intéressantes pour ceux qui font usage de ces substances, que pour ceux qui les préparent, ou qui en font un objet de commerce. L'Auteur pense qu'il seroit possible de rendre-le café de nos Isles de Bourbon & de Java, & même ceux de la Martinique, aussi bons, aussi odoriférans que ceux qui nous viennent de l'Arabie. L'infériorité & les différences entre nos cafés proviennent, 1^o. de ce qu'on les cueille avant qu'ils aient atteint leur maturité parfaite. 2^o. De ce qu'on expose à l'ardeur du soleil cette graine trop fraîchement mondée de son enveloppe. Il propose de la laisser sécher dans son enveloppe, pour faciliter la concentration des parties odorantes. Il voudroit aussi que les planchers qui servent de séchoirs fussent construits avec des clayes qui, laissant à l'air un cours plus libre, faciliteroient l'évaporation de l'humidité contenue dans cette graine.

La manière de sécher les amandes du cacao, de les torréfier, de les réduire en pâte, de les unir au sucre; l'art de préparer la canelle, la vanille & l'ambre, pour en composer

composer nos chocolats; le moyen de distinguer les bons des médiocres, & ceux ci des mauvais, forment une des parties les mieux vues du traité de M. Dubuiffon.

A tous ces détails purement relatifs à l'Art, on trouve encore les propriétés médicinales de chaque composé. L'Auteur paroit avoit recueilli avec beaucoup de soin tout ce qui est épars sur ces différens objets, dans les ouvrages des Chimistes, des Pharmaciens & des Médecins les plus célèbres.

Ne pouvant suivre M. Dubuiffon dans la multitude de procédés qu'il développe, soit pour confire, distiller & conserver les fruits, soit pour composer toutes les espèces de liqueurs, soit pour faire les glaces, les sorbets, les crèmes, les émulsions & les diverses pâtes qui sont du ressort de son Art, nous dirons avec M. Macquer, Censeur de l'Ouvrage, & plus capable que nous d'en apprécier le mérite, qu'il renferme *une grande quantité de bonnes observations*, & qu'il est digne d'être favorablement accueilli du Public.



Sam. 20 Novemb. 1779.

S P E C T A C L E S.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Samedi 13 de ce mois, on a représenté pour la première fois, les *Événemens Imprévus*, Comédie en trois Actes, mêlée de musique.

Cet ouvrage est de M. d'Héle. Il avoit été joué à Versailles devant Leurs Majestés, le Jeudi précédent avec beaucoup de succès, & n'a pas été moins bien accueilli sur le Théâtre de la Comédie Italienne. Nous en rendrons compte dans le N° prochain, à l'article des Nouvelles Littéraires.

La Musique est de M. Grétry, compositeur plein d'esprit & de grâces, qui jusqu'ici a compté ses succès par le nombre de ses ouvrages. Cette nouvelle composition paroît avoir été faite dans l'idée de lutter ou de se rapprocher du genre des Auteurs Italiens, dont on exécute les Opéras bouffons sur le Théâtre de l'Académie Royale de Musique. Si telle a été son intention, il l'a souvent remplie à la satisfaction des amateurs. La finale du premier Acte; le Duo dialogué du second entre Lisette & René; le commencement de la finale du même acte, jusqu'au moment où la Comtesse arrive; le Duo de la scène cinquième du troisième acte, entre La-

fleur & René : tous ces morceaux sont bien faits , écrits dans le style qui leur convient , & ont mérité tous les suffrages qu'ils ont obtenus. Nous avons trouvé de la confusion & des oppositions un peu brusques dans le quatuor du second acte : *Ah ! que je suis à plaindre* ; nous aurions désiré plus d'ordre , & une distribution mieux entendue dans les parties de chant qui terminent la finale du second acte. On est en quelque façon convenu de ne chercher que des effets de musique dans les Opéras bouffons Italiens ; nous ne croyons pas qu'on ait encore fait , ni qu'on puisse faire cette convention pour les ouvrages qui appartiennent à notre Théâtre. Il est donc essentiel que nos Musiciens n'emploient qu'avec la plus grande économie ces effets bruyans & prolongés qui ralentissent l'action , privent le Spectateur de l'intelligence du Drame , & nuisent par conséquent à l'intérêt. M. Grétry est plus fait qu'un autre pour sentir la justesse de ce principe , auquel il nous semble qu'il a manqué de tems en tems , dans l'ouvrage dont il s'agit.

Les rôles ont été joués par MM. Michu , Clairval , Suin , Trial ; par Mdes Billioni , Colombe , Gonthier. Mde Dugazon a rempli le personnage de Lisette avec beaucoup de vérité & d'intelligence. M. Ménier , dans le rôle de René , a prouvé qu'ils'occupoit de son état & de mériter les applaudissemens du Public. Nous engageons M. Rozières à se souvenir que le moyen de cesser d'être

F ij

comique , est de se livrer à la charge. Il a trop de talent pour ne pas réfléchir sur cette observation , & pour n'en pas profiter.

A C A D É M I E.

L'ACADÉMIE des Sciences a tenu le Samedi 13 , la Séance publique de la Saint-Martin. Après la lecture de deux Programmes pour les Prix , dont on trouvera l'annonce dans la partie politique , on y a lu huit Mémoires.

1°. Sur une méthode de reconnoître la finesse des laines , par M. Daubenton. Ce sont les fils les plus gros de chaque espèce de laine qui doivent en déterminer l'espèce , parce qu'il n'y a pas de flocon de laine grosse qui ne contienne des fils de la première finesse. La grosseur des fils est mesurée avec une espèce de micromètre dont M. Daubenton donne la description. Après avoir trouvé par cette méthode un certain nombre de classes de laines , on peut en placer des échantillons sur une étoffe noire , & alors l'inspection seule suffira pour ranger une laine proposée dans la classe qui lui appartient. Cette méthode ainsi considérée , réunit à l'exactitude d'une méthode physique , la simplicité & la promptitude qu'on exige d'une méthode usuelle.

2°. Sur les réfractions , par M. le Monier. L'objet de ce Mémoire est de prouver par les observations faites à la Nouvelle Zemble par les Hollandois en 1597 , que la condensation de l'atmosphère produite par le froid , augmente les réfractions horizontales d'une quantité considérable , & qu'ainsi on doit avoir égard à cet élément dans les calculs qu'on fait en mer pour déterminer le lieu du navire.

3°. Sur un instrument propre à mesurer la densité

de l'air, par M. de Fouchy. Le baromètre donne le poids d'une colonne entière de l'athmosphère. L'instrument de M. de Fouchy donne les variations du poids de la couche d'air où l'on place son instrument. Le principe en est simple. Une boule, remplie d'un air dont on considère la densité comme l'unité, est mise en équilibre avec une balle de plomb, la densité de la couche d'air de l'athmosphère où se trouve l'instrument, étant la même que celle de l'air qui remplit la boule : si l'air se raréfie, l'équilibre est rompu, & la boule d'air devient plus pesante ; s'il se condense c'est le plomb qui l'emporte. Pour mesurer la quantité de ces variations, M. de Fouchy place la boule & le plomb aux deux extrémités du fléau d'une balance ; le fléau est ajusté sur une courbe qu'on pose sur un plan uni ; lorsque l'équilibre se rompt, le fléau quitte la direction horizontale ; mais alors le point d'appui change, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli, & la courbe est calculée de manière que les changemens dans la densité de l'air soit proportionnels aux angles que le fléau doit faire avec l'horizon pour être en équilibre.

4°. Sur la comète dont on attend le retour vers 1789, par M. Pingré. Cette comète a paru en 1661 & en 1532 : mais n'a-t-elle été observée que ces deux fois ? Et dans les années qui répondent à cette période d'environ 128 ans, a-t-elle passé sans être aperçue ? M. Pingré a examiné sous ce point de vue la liste de toutes les comètes, & de 1532 à l'année 11 avant notre ère, il en a trouvé 10 dont l'apparition s'accorde avec les époques des retours de la comète de 1661.

5°. Sur la résistance des fluides, par M. l'Abbé Bossut. Ce Mémoire renferme une nouvelle loi pour les résistances obliques : loi que l'on avoit inutilement cherchée jusqu'ici. M. l'Abbé Bossut a fait ces expériences avec un de ses confrères ; mais la décon-

F iiij

verte de cette nouvelle loi appartient, sans partage, au Savant Professeur d'Hydrodynamique.

6°. Sur des Lunettes à double image, par M. Jeaurat. Les images des Astres paroissent doubles dans ces lunettes; elles sont égales & opposées. Cette construction peut faciliter un grand nombre d'observations, & même en procurer qui auroient été impossibles avec les constructions ordinaires.

7°. Sur l'organe de la voix, par M. Vicq d'Azir. Ce Mémoire renferme la description comparée du larinx de presque tous les genres d'animaux. Il en résulte que ceux dont le larinx est de la structure la plus compliquée, sont ceux dont la voix est la moins agréable pour nos oreilles. Les oiseaux, dont la voix est la plus harmonieuse, selon nous, ont au contraire le larinx de la structure la plus simple. En examinant les larinx de l'âne, du singe hurleur, du paragoa (oiseau d'Amérique), &c. il est impossible de se flatter que ce soit pour nous que la Nature ait pris tant de peine. Les larinx de la grenouille & du crapaud paroissent mieux disposés pour l'harmonie que ceux du rossignol & du serin. Ce Mémoire n'est que le commencement d'un grand travail que M. Vicq d'Azir a entrepris sur l'organe de la voix, de concert avec M. Vandermonde; & nous pouvons espérer de ce travail tout ce que le génie de l'Anatomie & celui des Mathématiques unis à des connoissances profondes en musique, peuvent produire de découvertes.

8°. M. Bucquet a lu un Mémoire sur les airs inflammables : il n'en reconnoît qu'un seul, plus ou moins pur, & c'est à son mélange avec d'autres airs qu'il faut rapporter les phénomènes différens qu'il produit, selon qu'il a été tiré de la terre des marais ou des métaux, &c.

VARIÉTÉS.

LETTRE au Rédacteur du Mercure.

JE ne lis jamais, Monsieur, les Annales de M. Linguet, parce que je n'ai pas de temps à perdre; mais en parcourant ces jours-ci la Feuille des Affiches de Patis, N^o. 305, j'y ai vu citée une phrase de cet Auteur qui m'a beaucoup fait rire. M. Linguet dit qu'en conséquence du tremblement de terre de Lisbonne de 1755, *l'Angleterre & les Provinces de France qui l'avoisinent sont peut-être devenues plus Septentrionales*; & il soupçonne très-plaisamment que c'est la raison pour laquelle le vin de Champagne est devenu moins bon, selon lui, depuis cette époque. Si M. Linguet avoit les plus minces notions d'Astronomie & de Physique, il sauroit qu'un lieu de la terre ne peut devenir plus septentrional ou plus méridional sans que l'axe du globe change sensiblement; & il rougiroit de croire que le tremblement de terre de Lisbonne ait pu produire un tel effet; mais s'il avoit au moins la plus légère teinture des élémens de Géographie, il sauroit que dans le cas où un lieu de la terre deviendroit plus septentrional ou plus méridional, on s'en appercevrait sur le champ, & très-aisément, par le changement de la latitude; & le plus petit écolier en ce genre lui auroit appris que depuis 1755, la latitude de Londres & celle de Paris n'ont point changé. Il a cru pouvoir hasarder impunément cette sottise comme beaucoup d'autres, & ne s'est pas douté, grâce à ses profondes connoissances, qu'il étoit si facile de la tourner en ridicule.

Cette preuve, un peu fâcheuse de l'ignorance la plus grossière, pourra causer quelque mortification à

F iv

M. Linguet; mais il doit en être bien dédommagé par le rare éloge que lui donne dans la même Feuille un *Archiviste de Corbie*, grand juge à coup sûr en matière de goût. Cet *Archiviste* nous apprend que M. Linguet est le premier *Ecrivain de la France*, puisque J. J. Rousseau n'est plus. Ce n'étoit pas tout-à-fait l'opinion de M. de Voltaire, qui, comme le savent tous les amis, appeloit M. Linguet le premier *Ecrivain des Charniers sans contestation*. Tel est aussi l'avis unanime de tous ceux qui se connoissent tant soit peu en style, & qui ne prennent pas des métaphores ridicules pour de l'imagination, des injures grossières pour de l'esprit, & les hurlemens d'un forcené pour de l'éloquence; mais cet avis unanime doit céder, comme de raison, à celui d'un liseur de vieux parchemins. On peut voir dans les œuvres de M. de la Harpe, Tom. V. pag. 153 & suiv., des échantillons curieux du beau style de M. Linguet, échantillons qu'il seroit facile de multiplier à l'infini, si la chose en valoit la peine, & s'il n'étoit pas juste de laisser cet *Ecrivain des Charniers* jouir en paix du suffrage des *Archivistes Picards*.
Je suis, &c.

OBSERVATIONS concernant M. de S. P.,
& MM. les Journalistes de Paris & des
Savans.

M. DE S. P., Auteur de l'Ouvrage intitulé *le Neutonisme de Voltaire*, s'est égayé aux dépens de cet homme illustre. Le Journal des Savans, du mois de Novembre dernier, s'est égayé à l'exemple de M. de S. P., & MM. les Journalistes de Paris ont suivi les traces du Journal des Savans. Au milieu de cette gaieté générale, je n'ai pu m'empêcher de

rire aussi ; mais ce n'est pas aux dépens de M. de Voltaire :

Son Critique lui reproche trois absurdités très-plaisantes ; la première sur la cause de l'ascension des liquens dans les tubes capillaires ; M. de Voltaire l'attribue , dit le Critique , à l'attraction de la seule partie supérieure du tube ; & là-dessus il étouffe de rire. Malheureusement cette opinion n'est pas de M. de Voltaire , mais de Clairaut ; & cette absurdité est une des vérités physiques les mieux prouvées.

M. de Voltaire distingue deux espèces de forces attractives également générales , l'une en raison inverse des quarrés des distances , & c'est la seule qui agisse sensiblement sur les corps célestes ; l'autre , en raison inverse des cubes des distances , ou même d'une puissance plus élevée ; celle-ci , insensible dans les grandes distances , devient la plus forte dans les distances très-petites. Ces deux attractions sont un nouveau sujet de rire ; mais aux dépens de qui ? De Keil , sans doute , qui a cru que l'on ne pouvoit , sans admettre cette seconde force , expliquer par l'attraction la cohésion des molécules des corps , & les phénomènes chimiques. Les surfaces des corps & le nombre des points de contact doivent alors entrer dans le calcul. Nous ne décidons point si ces idées de Keil sont bien ou mal fondées ; mais il n'y a pas-là de quoi donner un ridicule à un Géomètre Anglois , mort depuis longtemps , fort estimé de Newton à la vérité , mais dont certainement la gloire ne peut plus offenser personne.

Quant à la troisième absurdité , reprochée à M. de Voltaire , & qui a pour objet la manière d'expliquer la réflexion de la lumière , c'est sur la joue de Newton lui-même que le soufflet a porté.

On a voulu se moquer d'un grand Poète ; & point du tout , c'est de trois Géomètres que l'on s'est moqué. Il ne seroit pas juste néanmoins que toutes les fois qu'on rendra de nouveaux honneurs à M. de

Voltaire, M. de S. P. se crût en droit de se moquer de Clairaut, de Keil ou de Newton. Si M. de S. P. s'ennuie à Mahomet ou à Zaire, qu'il n'y aille pas; mais qu'il laisse en repos le traité de la figure de la terre, & l'optique de Newton.

Quant à MM. les Journalistes, y auroit-il trop de malice à les soupçonner d'en avoir fait une à M. S. P. Ils connoissent certainement trop bien l'Histoire des Sciences pour avoir donné sérieusement, comme des absurdités propres à M. de Voltaire, des opinions qu'il a prises dans les ouvrages de Newton, & des Newtoniens les plus célèbres.

J'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de publier ces courtes réflexions sur l'ouvrage de M. de S. P., non pour défendre la gloire de M. de Voltaire, qui n'a pas besoin de défense, mais pour la consolation de ceux qui, regardant un grand Homme comme un objet sacré, éprouvent un sentiment douloureux toutes les fois qu'ils voient employer contre lui le ton de la dérision & du mépris.

LE zèle courageux de M. de la Blancherie, pour établir une Correspondance entre les Savans & les Artistes de toutes les Nations, ayant obtenu les suffrages de l'Académie des Sciences, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur un établissement qui se consolide chaque jour, & qui mérite à tous égards de fixer l'attention des Étrangers comme des François. Voici le tableau que l'Auteur en a tracé lui-même.

La Correspondance générale sur les Sciences & les Arts renferme deux objets principaux. Le premier, est l'*Assemblée ordinaire des Savans & des Artistes*; le deuxième est l'*Ouvrage Périodique*, ayant pour

titre : *les Nouvelles de la République des Lettres & des Arts.*

L'Assemblée a trois objets : le premier , de servir de *rendez-vous* , de point de réunion & de communication à tous les Savans , les Gens de Lettres , les Artistes , les Amateurs & les Voyageurs distingués , nationaux ou étrangers qui se trouvent dans cette Capitale.

Le second , de réunir sous leurs yeux les livres , les tableaux , les pièces de mécanique , les morceaux d'histoire Naturelle , les modèles de sculpture , & enfin toutes sortes d'ouvrages anciens ou modernes , dont on voudra faire connoître ou apprendre promptement l'existence , la valeur ou l'Auteur.

Le troisième enfin , de procurer les moyens d'étendre une Correspondance & des relations dans toutes les parties du monde , & sur tous les objets des Sciences & des Arts.

Rendez - vous.

Le *rendez-vous* a lieu chez M. de la Blanchetière , le Mercredi de chaque semaine. Lorsque le Mercredi est Fête , la séance est remise au lendemain.

Le but de l'Assemblée indique assez quelles sont les personnes qui doivent la fréquenter. Tous les hommes connus par leur rang , leurs dignités , & par la profession publique des Sciences , des Lettres & des Arts. Nul autre n'est reçu , s'il n'est présenté par des personnes ci-dessus désignées , ou annoncé par une lettre de leur main , dont il est porteur.

Les étrangers & les voyageurs ne sont admis qu'autant qu'ils sont revêtus d'un caractère public , ou présentés , ou annoncés de la manière qui vient d'être désignée *.

* L'Agent Général de Correspondance ne se charge de faire aucune recommandation en faveur de qui que ce

On annonce dans le bulletin des Assemblées, dont il sera parlé ci-après, les Savans, les Gens de Lettres & les Artistes étrangers seulement qui sont venus au rendez-vous, après avoir pris sur cela leur consentement. L'avis qui est donné ainsi de leur séjour dans cette Capitale, a produit des effets utiles.

Exposition.

Le même jour (le Mercredi) depuis huit heures jusqu'à midi, les Artistes ou les particuliers qui ont un intérêt quelconque à mettre sous les yeux de l'Assemblée des ouvrages en différens genres, soit qu'ils en soient Auteurs ou propriétaires seulement, soit pour en faire jouir le Public, soit pour s'en procurer le débit, peuvent disposer des salles destinées à cet usage pour les y placer d'une manière avantageuse. On n'y reçoit que des Livres approuvés ; & en fait de Peinture & de Sculpture, que des ouvrages de la plus grande décence.

Comme les femmes ne sont point admises aux heures de l'Assemblée, elles sont reçues depuis midi jusqu'à trois heures ; elles ont ce temps qui a été demandé par des Dames de la plus haute considération, pour satisfaire leur curiosité, à l'occasion des objets exposés, que leur réunion & leur utilité rendent également intéressans pour elles.

Le Musicien qui veut faire connoître ses talens pour un instrument, est admis pour en jouer soir & matin.

On peut de même y répéter une expérience quel-

soit, s'il ne lui est connu ou présenté de la même manière. Il ne néglige rien pour faciliter aux Savans, Artistes & Amateurs distingués, les moyens de voyager utilement & agréablement, soit en France, soit dans les pays étrangers.

conque de Physique, par exemple, sur laquelle on desire avoir l'avis de plusieurs Physiciens.

Moyens de Correspondance.

L'Agent Général de Correspondance pour les Sciences & les Arts, est donc aux ordres de tous les Gens de Lettres, Artistes, Amateurs, Nationaux & Étrangers qui s'adressent à lui pour prendre des renseignemens relatifs à leurs travaux ou à leurs goûts, ou pour connoître des personnes qui les intéressent. Ainsi il leur est utile, soit qu'ils voyagent, soit qu'ils restent dans les lieux de leur résidence ordinaire.

Il remplit les mêmes devoirs envers toutes les Compagnies Littéraires; & il est d'autant plus en état de subvenir aux obligations qui sont énoncées ci-dessus, que par les services qu'il rend à chaque particulier, il acquiert le droit de lui en demander, ayant soin sur-tout de ne faire jamais acquitter les siens. Et c'est pour l'indemniser des dépenses que toutes les parties de cet établissement entraînent, qu'est proposée la Souscription de la Feuille Hebdomadaire dont il va être question, & dont le produit lui est attribué.

Nouvelles de la République des Lettres & des Arts.

Les Nouvelles de la République des Lettres & des Arts paroissent sous le format in-4°. quelques-jours après chaque assemblée. Elles offrent d'abord la notice des différens ouvrages qui viennent d'être publiés ou qui sont sur le point de l'être dans les différentes parties du monde; des découvertes intéressantes pour les Arts, des jugemens des Académies sur ces découvertes, des Séances de ces mêmes Académies, des anecdotes sur la vie des Savans & des Artistes, &c.

La feuille est terminée par un résumé de tous les objets qui doivent être exposés à l'assemblée.

L'objet de ces nouvelles, n'est point de faire aucune espèce de critiques des Ouvrages qui y sont annoncés ; l'unique but est d'instruire les Savans, les Gens de Lettres, les Artistes, & les Amateurs du sujet des Ouvrages prêts à paroître, de l'époque de leur publication, & de l'impression qu'ils ont faite dans les différentes nations ; en sorte qu'il est parlé de ces Ouvrages à trois différentes époques, sans qu'il soit porté jamais aucun jugement personnel, genre de plan qui rend la partialité impossible.

On porte la précaution plus loin ; chaque notice passe d'abord sous les yeux du Ministre de la Nation d'où elle est parvenue, afin de prévenir tout ce qui pourroit blesser les vus du Gouvernement qu'il représente ; & avant d'être insérée dans les nouvelles, elle est revue pour la partie Littéraire, par trois Savans ou Artistes du genre qu'elle annonce.

Toutes personnes qui ayant des correspondances, surtout dans les Pays étrangers, en font passer habituellement des détails utiles à l'ouvrage, reçoivent un exemplaire *gratis*, & sont nommées, si elles le permettent.

Le prix de la souscription est de 24 liv. pour Paris, & 30 liv. jusqu'aux frontières. On s'abonne tous les jours au Bureau de la Correspondance, *rue de Tournon, maison neuve*.

Les paquets *, lettres, & envois doivent tous

* Les personnes qui auront à envoyer des Provinces ou des Pays étrangers des tableaux, machines utiles ou curieuses, ou autres ouvrages des Arts pour être exposés, voudront bien les adresser à quelqu'un de confiance chargé de les recevoir, d'en répondre & d'en acquitter tous les frais.

être francs de port , & à l'adresse de M. de la Blancherie , Agent général , &c , rue de Tournon.

Le Roi & la Reine , Monsieur , Monseigneur le Comte d'Artois , Madame , Madame la Comtesse d'Artois & Madame sœur du Roi , ont daigné autoriser & encourager cet établissement , en prenant chacun plusieurs souscriptions.... Des Ministres & une grande partie de la Cour ont suivi cet exemple.

Un grand nombre de Citoyens de cette Capitale ne se sont pas moins empressés à applaudir à ces vues , & à en faciliter l'exécution. Les Artistes même de toutes les classes ont concouru avec le plus grand désintéressement à la disposition & à l'ornement des lieux destinés aux assemblées.

Cette entreprise pouvant être aussi utile aux étrangers qu'aux François , il est à désirer que les Cours étrangères , à l'exemple de la famille Royale de France , y contribuent par leurs souscriptions ; c'est ainsi que les Savans & les Artistes recevraient une récompense flatteuse de leurs travaux , étant assurés que leurs ouvrages annoncés dans les nouvelles , auroient sur le champ pour Juges les hommes les plus faits pour les connoître & les protéger.

Les assemblées , après les vacances d'automne , continueront de se tenir dans la maison neuve , à côté de l'hôtel de Nivernois , rue de Tournon , le 24 Novembre.

On recevra d'ici à ce temps les ouvrages que l'on voudra disposer dans le salon. MM. les Artistes sont priés d'en faire faire une notice courte & soignée , & MM. les Libraires de faire écrire sur le verso du frontispice de chaque livre , ce qu'il coûte broché ou relié , &c.

*EXTRAIT des Registres de l'Académie
Royale des Sciences, du 20 Mai 1778.*

L'ACADÉMIE nous ayant nommés, M. Franklin, M. le Roi, M. le Marquis de Condorcet & moi, pour lui rendre compte du projet de M. de la Blancherie pour une correspondance générale sur les Sciences, la Littérature & les Arts, & la vie des Gens de Lettres & des Artistes de tous les pays, dont les détails doivent être dorénavant publiés tous les huit jours, sous le titre de nouvelles de la République des Lettres & des Arts; nous avons pris une connoissance plus détaillée du plan qu'il a formé, & des moyens d'exécution qu'il s'est procurés; nous avons assisté à ses assemblées hebdomadaires; nous y avons vu des Savans, des Artistes & des Amateurs de presque toutes les parties de l'Europe; nous avons vu dans ses Registres les preuves d'une correspondance qu'il n'a pu former qu'avec beaucoup de temps & de peine, & nous avons été témoins d'une activité & d'un zèle qui sont très-rares, & qui ne peuvent être que très-utiles au progrès des Sciences & des Arts. Cette assemblée ouverte tous les Mercredis à tous les Voyageurs distingués, à tous les Savans, les Gens de Lettres, les Artistes & les amateurs dignes de ce nom, présente un point de réunion & de communication qui est intéressant. Les uns y trouvent les moyens de tirer de leurs voyages, soit à Paris & en France, soit dans les autres Pays où M. de la Blancherie établit des correspondances, toute l'utilité & tout l'agrément qu'ils peuvent désirer. Les autres ont l'avantage d'étendre leurs connoissances sur l'état des Sciences & des Arts dans les Pays étrangers, soit par les Voyageurs avec lesquels ils se rencontrent, soit par les relations de M. de la Blancherie, tandis que les ou-

vrages en différens genres , tant de France que des Pays étrangers , exposés successivement sous les yeux de l'assemblée , donnent lieu à des discussions également profitables en même-temps qu'ils satisfont la curiosité.

On doit rendre cette justice à M. de la Blancherie , que devenant , selon son plan , l'Agent général des Savans , des Gens de Lettres , des Artistes & des Etrangers distingués , il a déjà eu plusieurs occasions de mériter leur reconnoissance. Plus il sera encouragé , plus il deviendra utile , soit aux François , soit aux étrangers à qui il veut épargner les embarras d'une correspondance à laquelle beaucoup de Gens de Lettres sont très-peu propres , qui fatigue beaucoup les autres , & qui leur fait perdre beaucoup de temps , faudroit d'avoir à leur portée les moyens , les relations & les secours que M. de la Blancherie a su se procurer. On ne sauroit trop favoriser les correspondances qui font un des grands moyens d'accélérer les progrès des connoissances humaines ; en conséquence nous croyons que le projet de M. de la Blancherie mérite d'être encouragé , & que l'Académie ne pourra voir qu'avec plaisir le succès de cet établissement. *Signé* , FRANKLIN , LE ROI , le Marquis DE CONDORCET , DE LA LANDE.

Certifié , le Marquis DE CONDORCET , Secrétaire.

ANECDOTE sur J. J. Rousseau.

UN jeune homme d'une famille honnête , mais pauvre , s'éprit de l'amour le plus tendre pour l'objet le plus aimable. Il eut le bonheur d'en être aimé. Mais l'amour qui ne connoît point de rangs , fut bientôt forcé d'en déplorer les tristes conventions. Les

propositions d'alliance furent refusées des parens de la Demoiselle, & la disproportion de naissance & de fortune s'opposa au bonheur du plus fidèle amant. C'est alors que cet amour si tendre devint le plus violent, irrité par les obstacles. Que faire dans cette affreuse conjoncture ! On éloigne le jeune homme, croyant que la distance des lieux pourroit dissiper sa douleur ; on le confie aux soins d'un vieux Domestique, qui démentoit par sa fidélité l'opinion qu'on a communément de ces mercenaires. On l'envoie à Paris, cette ville, où le tumulte des passions en absorbe les délices. Il y voit des gens, pour ainsi dire, blâsés sur toutes les jouissances les plus délicieuses, essayer de lui démontrer la folie de la constance, & vouloir lui prouver par les sophismes les plus absurdes, qu'il n'appartient qu'aux fous d'aimer un seul objet ; mais loin de guérir cet infortuné, on ne fit que l'irriter ; & bientôt le délire de l'amour au désespoir se changea en frénésie la plus violente. Que fait-on ? On appelle la Faculté, & c'est alors que le martyr de l'amour alloit le devenir d'Hippocrate & de Galien. Heureusement logeoit dans la même hôtellerie un homme vraiment digne de porter ce nom : c'étoit J. J. Rousseau. Il s'informe quel est cet homme que la Faculté va traiter. On lui dit & le nom & le sujet de sa maladie. Il monte précipitamment dans la chambre du jeune infortuné, qui déjà alloit être en proie à la

Science. Il arrête l'impétuosité des Docteurs, & leur dit: " Messieurs, on m'a instruit de
" la cause du délire de ce jeune homme. Si
" c'étoit son physique seul qui fût malade,
" je veux croire que vous pourriez le rétablir
" en santé; mais ici, c'est une autre affaire.
" Ainsi, ayez pour agréable de sortir au
" plus vite. Je réponds de ses jours, & serai
" moi-même sa garde-malade." Ce discours
ne plût point à la Faculté, mais, bon gré,
malgré, il fallut sortir.

Alors J. J. Rousseau s'établit au chevet
du lit du malheureux amant, auquel le
désespoir ôtoit l'usage des sens. Rousseau qui
ne bougeoit point de son poste, s'aperçut
au bout de quelques jours d'un peu de mieux-
être dans son malade. A son tour le jeune
homme oublia un instant sa douleur pour
s'informer quel étoit cet inconnu qui le soi-
gnoit avec tant d'assiduité. On lui dit son
nom. A ce nom de Jean-Jacques Rousseau,
il fut pénétré de la plus vive reconnoissance
des soins de cet homme illustre, qui aban-
donnoit un temps aussi précieux que celui
qu'il employoit à dicter les devoirs de l'hu-
manité, un temps, dis-je, où l'Europe at-
tendoit ce chef-d'œuvre d'Émile, & cela,
pour remplir l'office de garde-malade. C'est
alors que le jeune amant lui dit, avec ce ton
navré de douleur & de reconnoissance, que
les gens vicieux n'entendent point, mais qui
fait tressaillir les âmes sensibles. " Homme
" divin! je vous reconnois à ce trait de bien-

» faifance. Je vous promets d'emporter avec
» moi le fouvenir d'une action auffi belle.
» Je vois que votre deffein eft de ranimer
» ma raifon affoiblie; mais jamais, non ja-
» mais je n'aurai un instant de bonheur ni
» de repos, la fource m'en eft ravie. »

Loin de fe rebuter des obftacles, Rouffeau ne douta plus que le jeune homme ne fût capable de guérifon. Il refta pendant plus de fix mois dans la même chambre, ne le quitta ni jour ni nuit. Pendant ce temps le jeune homme eut une fièvre putride, occafionnée par la fermentation d'un fang aigri par la douleur, Jean-Jacques ne l'abandonna point.

Cependant Rouffeau ne venoit point à bout de perfuader au jeune homme que le bonheur dépend uniquement de la fageffe de nos defirs, & que l'impossibilité de les fatisfaire doit éteindre dans un être raifonnable ces mêmes defirs, tels violens qu'ils foient. Le jeune homme entendoit bien tout cela; mais que peut la raifon quand le fentiment parle? Il fallut donc avoir recours à d'autres moyens, le mal étoit dans le cœur. Quel homme, mieux que Rouffeau, connoiffoit cet idiôme qui lui convient? Il l'employa avec fuccès. Et au bout de quelque temps l'ufage de la raifon revint à cet amant malheureux, qui reconnut en Jean-Jacques Rouffeau fon libérateur, fon ami, fon père, enfin celui à qui il devoit fa raifon & fa vie.

G R A V U R E S.

*P*ORTRAIT DE SULLY, gravé par P. Fricfelhem, d'après le Tableau original de Probus. A Paris, à la Ville de Rouen, rue S. Jacques.

Portrait de J. J. Rousseau, gravé par Ingouf le jeune, d'après le buste. A Paris, chez l'Auteur, rue S. Jacques, maison de la Veuve Duchesne.

Portrait de Mlle Colombe l'aînée, dessiné & gravé par Paras, rue du Plâtre, au coin de la rue Saint-Jacques.

Domino Musical. A Paris, chez Bigant, Graveur, Quai des Augustins, près de l'Eglise; & chez Bigant fils, rue S. Jean-de-Beauvais.

N. B. Dans l'Annonce des Gravures faites par M. Miger, on a oublié d'y joindre son adresse. Il demeure place de l'Estrapade, au coin de la rue des Postes.

M U S I Q U E.

*S*OLFÈGES d'Italie, avec la Basse chiffrée, composés par Léo, Durante, Scartati, Hasse, Porpora, Mazzoni, Caffaro, David, Perez, &c. recueillis par les Sieurs Levêque & Bèche, Ordinaires de la Musique du Roi.

Cet Ouvrage, le plus complet & le meilleur qui existe en ce genre, est divisé en quatre parties, qui peuvent se relier séparément. La première contient les Élémens de la Musique, avec des Solfèges du chant le plus simple, accompagnés d'une basse également simple, & très-propre à disposer l'oreille

des Élèves à l'harmonie. La seconde offre les différentes clefs, les trois mesures en usage, avec leurs composés. La troisième présente des Solfèges sur tous les tons, suivant l'ordre des dièzes & des bémols, dans lesquels se succèdent graduellement toutes les intonations, toutes les modulations & toutes les espèces de difficultés. La quatrième renferme douze Solfèges en *trio*, composés chacun de trois morceaux.

Dans cette nouvelle Édition les Auteurs ont rectifié toutes les fautes qui s'étoient glissées dans celle de 1772; ils ont substitué de nouveaux morceaux à ceux qui avoient paru trop anciens, & ont gradué les leçons dans un ordre plus naturel. L'ouvrage est composé de 300 planches & de 226 leçons. Il se vend 18 liv. chez Blaisot, Libraire à Versailles, rue Satori; chez le Sieur Levêque, Maître des Pages de la Musique du Roi, rue des Bourdonnois à Paris; & chez Cousineau, Luthier ordinaire de la Reine, rue des Poulies. Les personnes de Province peuvent s'adresser à ce dernier pour avoir cette méthode, en affranchissant leurs lettres & l'argent, & il se charge de la leur faire parvenir.

On trouve chez le même Luthier, 1°. les deux derniers *Recueils d'Airs choisis*, avec accompagnement de Harpe, par le S. Couarde, Maître de Harpe & de Chant. Prix, 9 liv. 2°. *Le premier Recueil des plus jolies Arriettes*, avec accompagnement de Harpe, par M. Deleplanque, Maître de Harpe. Prix, 7 liv. 4 sols. 3°. Un autre *Recueil d'Airs choisis pour le Cistre ou guitare Allemande*, par M. Devillers fils, Maître de Cistre. Prix, 6 liv. Les *Airs* de ces trois ouvrages sont bien choisis, & leurs accompagnemens faits avec goût.



ANNONCES LITTÉRAIRES.

ON a mis en vente à l'Hôtel de Thou , rue 'des Poitevins , à Paris, *les Tomes IX, X de l'Histoire Naturelle des Oiseaux in-12.* Prix, 7 liv. 4 sols rel. 6 liv. br.

Le Quinzième Cahier, Quadrupèdes enluminés.
Prix , 7 liv. 4 sols.

Tomes XXIX & XXX du Répertoire Universel de Jurisprudence, ouvrage de plusieurs Jurisconsultes, mis en ordre par M. Guyot. A Paris, hôtel de Thou , & chez Dupuis , rue de la Harpe , près de la rue Serpente.

Suite des Épreuves du Sentiment, par M. d'Arnaud. Tome V^e. Troisième Anecdote , Valmiers. in-8^o. Prix , 3 liv. A Paris, chez Delalain, Libraire, rue S. Jacques.

Cette Anecdote n'est pas moins intéressante que les précédentes. L'Auteur y combat deux préjugés populaires , qui trop souvent portent le trouble dans les familles , & font le malheur d'un grand nombre de Citoyens estimables. On rendra compte de cette nouvelle production de M. d'Arnaud.

Tome Cinquante-neuvième des Causes Célèbres, mois de Novembre 1779. A Paris, chez Mérigot le Jeune , quai des Augustins.

Numéro Dix-neuvième de l'Histoire Ancienne. On s'abonne à Paris, chez Couturier, Imprimeur-Libraire, rue S. Thomas du Louvre, & chez Cloussier, Imprimeur-Libraire , rue S. Jacques.

Voyages de Genève & de Touraine , suivis de

quelques opuscules. Vol. in-12. A Orléans, chez la Veuve Montant, Imprimeur.

Recueil d'Instructions économiques, par M. de Massac ; seconde Édition corrigée & augmentée. Vol. in-8°. A Paris, chez M. de Massac, frère de l'Auteur, rue des Noyers, au coin de celle de Saint-Jean-de-Beauvais.

Mémoires sur la réforme des Thermomètres, par M. L. A. B... Vol. in-8°. A Tours, chez Vauquier, Imprimeur ; & à Paris, chez M. Court de Gebelin, rue Poupée, où l'on trouve des Thermomètres faits suivant la méthode de l'Auteur.

Conférences Ecclésiastiques du Diocèse d'Angers, Tome XX, contenant ce qui a été ajouté dans l'Édition de 1778. Vol. in-12. Prix, 3 liv. 12 sols relié. A Paris, chez Gueffier, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe.

T A B L E.

<i>Vers écrits par le Comte de</i>	<i>Académie,</i>	124
<i>Tress...</i>	<i>Lettre au Rédacteur du Mer-</i>	
<i>Impromptu à Mlle G...</i>	<i>cure,</i>	127
<i>Vieille Epigramme de Mar-</i>	<i>Observations à M. de S. P. &</i>	
<i>sial,</i>	<i>à MM. les Journalistes de</i>	
<i>Apologue Oriental,</i>	<i>Paris & des Savans,</i>	128
<i>Enigme & Logogryphe,</i>	<i>Correspondance entre les Sa-</i>	
<i>Annales de Tacite,</i>	<i>vans & les Artistes de toutes</i>	
<i>Essais sur la Minéralogie & la</i>	<i>les Nations,</i>	130
<i>Métallurgie,</i>	<i>Anecdote,</i>	137
<i>L'Art du Distillateur & Mar</i>	<i>Gravures,</i>	141
<i>chand de Liqueurs,</i>	<i>Musique,</i>	ibid.
<i>Comédie Italienne,</i>	<i>Annonces Littéraires,</i>	143

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 20 Novemb. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 19 Novembre 1779. DE SANCY.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 27 NOVEMBRE 1779.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*RÉPONSE à des Vers très-flatteurs de
Madame de L** , qui invitoit l'Auteur
à cultiver la Poésie.*

A I N S I votre talent facile
En se jouant me fait la loi ;
Votre Épître de bon aloi
Coule d'une veine fertile ;
Les rimes marchent à la file ,
Le sens les embellir , & moi ,
Je ne suis qu'un arbre stérile ,
Et mon pégaïse un palefroi.
Jaloux de vous suivre à la trace ,
Et de vous atteindre , encor plus ,
J'invoque les Dieux du Parnasse :
Mes vœux , hélas ! sont superflus ;

Sam. 27 Novemb. 1779.

G

Vous seule auprès d'eux trouvez grâce :
Mettez à profit des faveurs
Si précieuses & si rares ;
Il est trop juste qu'entre sœurs
Les Muses ne soient point avarés.
Savourez l'innocent plaisir
De parler leur divin langage ;
Mais rendez-vous à mon desir ,
Ne me louez pas davantage ;
L'encens prodigué par vos mains
M'humilie autant qu'il m'honore ;
Les rimeurs sont bien assez vains :
Eh ! pourquoi les flatter encore ?
Transfuge du docte séjour
Où règne le fils de Latone ,
J'ai pris congé de cette Cour ,
Et je n'y connois plus personne.
Autrefois en suivant l'attrait
Que je tenois de la Nature ,
D'un madrigal & d'un couplet
Je connoissois la contexture.
Zulmé , j'ai perdu mon secret. . .
L'art des vers veut de la culture.
Un Pasteur n'est plus un Berger :
Aux devoirs de son ministère
On doit plier son caractère. . .
Comme les temps il faut changer.
Toi , par qui l'homme sacrifie
Ses goûts au bonheur des mortels ,

O sublime Philosophie !

Mon cœur t'élève des autels.

Pour une ame sensible & pure ,

Est-il plus douce volupté ,

Que d'aller sous une mâsure

Y secourir l'infirmité ,

Et consoler la pauvreté

De l'homme expirant sous la bûche ?

Lorsque dans son humble réduit

Je trouve un Sage vénérable

Que le sort injuste poursuit ,

L'humanité qui m'y conduit

Lui tend une main secourable ,

Et le bon vieillard me bénit.

D'après ces tableaux pathétiques ,

Tableaux toujours chers à mon cœur ,

Et les triomphes poétiques ,

Et les palmes Académiques .

Sont pour moi d'un prix peu flatteur.

Si , loin du Temple de Mémoire ,

Je vis en obscur Citoyen ,

Qu'importe ? J'aurai fait le bien ;

Ce plaisir-là vaut bien la gloire.

(Par M. l'Abbé Dourneau ,

Curé à S. D**.)



AVIS AUX GRUES.

JE vous y prends, maudites Grues ;
Vous venez donc dans ces climats
Nous ramener du haut des nues
Les ouragans & les frimats,

De Borée aidant la furie ,
N'est-ce pas vous qui présidiez
A l'enlèvement d'Orithie ,
Et qui , bêtement sur vos pieds ,
Humez les brouillards de Scythie ?

Vers Paris , fuyez sans délai . . .
Dans quelque docte coterie
Où l'on prônèra quelque niais ,
Opinez en cérémonie ;
Figurez en loge aux Erauçais ,
Lorsqu'on jouera la tragédie ,
Avec des poufs & des plumets ;
A l'Opéra tenez séance
En petit juste Polonais :
C'est-là votre lieu de plaisance ,
Et parbleu je vous y promets
Bien du monde de connoissance,
Mais pourquoi diable vous montrez

Dans ces bois , dans ces avenues
Où l'enjouement ne laisse entrer
Que gens qui font la chasse aux Grues,
Et qui font las d'en rencontrer.

(*Par le Curé de la Magdeleine*).

*V E R S à Madame D**.*

Air : Je suis Lindor.

UN Dieu qui fait qu'une Vénus m'enchanté,
Blond comme vous , & qu'avant tout je sers,
Et qui pourtant n'est pas le Dieu des Vers,
Belle Chloé , veut que ma voix vous chante,

MAIS vos yeux bleus & votre fin sourire,
Vos doux propos , votre aimable bon sens,
Pour qui reçut de l'esprit & des sens,
Parlent bien mieux que je ne peux écrire.

J'AUROIS voulu vous peindre en récompense
Mes sentimens & mes vœux empressés ;
Mais en disant plus que vous ne pensez ,
Mes vers diroient bien moins que je ne pense.

(*Par M. de Saint-Ange.*)-



CAUSE intéressante & Nationale.

IL a été un temps parmi nous où les audiences de nos Cours Souveraines de Justice étoient, de tous les Spectacles de la Société, celui qui attiroit le concours le plus nombreux de toutes les classes de Citoyens. On se rendoit aux temples où la vertu fait entendre les oracles des Lois, comme à ceux où les Ministres de la Religion nous entretiennent de nos destinées immortelles. Eh ! quel spectacle, en effet, plus imposant & plus auguste, plus propre à laisser dans les ames de grandes & salutaires impressions, que celui où l'on voit à la fois, & cette puissance redoutable de l'éloquence, qui fait paroître & disparoître tour-à-tour devant les esprits les lueurs incertaines de la vérité, & cette justice prévoyante & universelle du Législateur qui, plusieurs siècles d'avance, a décidé toutes les contestations qui peuvent naître ; & la présence de ce pouvoir suprême de la Magistrature, qui prononce à chaque instant sur le sort des hommes ? Cependant les beaux jours du Barreau François semblent prêts à s'éclipser. Les séances de la Justice deviennent de jour en jour plus solitaires. Les Citoyens ne s'y rendent plus que dans ces Causes rares, qui forcent l'attention publique par des événemens extraordinaires, ou

par les noms de quelques grands personnages.

Mais l'esprit seul d'observation , qui n'est pas rare parmi nous , devoit nous porter plus souvent à être témoins des discussions judiciaires. Là on apprendroit à connoître l'homme mieux que sur nos théâtres , où les traits sous lesquels on le représente , sont quelquefois aussi imaginaires que l'intrigue & l'action qui servent de cadre aux tableaux dramatiques. C'est-là que dans les combats continuels des passions & de la justice , on verroit d'un côté tout ce que le cœur & l'esprit humain peuvent avoir d'artifice & de malignité ; & de l'autre , tout ce qu'ils ont de pénétration , de sagesse & de bienfaisance.

Il se plaide quelquefois des Causes qui présentent des objets plus intéressans encore. Nos Avocats & nos Juges ne sont pas toujours renfermés dans les vues peu vastes des Lois civiles. Il est des procès qui font naître les questions les plus importantes du droit naturel , du droit public & du droit des gens. Il arrive souvent dans ces Causes qu'il n'existe aucune Loi positive ; & s'il est beau d'interpréter celles qui sont faites , il est plus beau encore d'indiquer celles qu'on devroit faire. Élevés avec les objets qu'ils traitent , les Avocats ne peuvent plus alors être distingués de ces Philosophes qui plaident devant les peuples la Cause de l'humanité , répandent dans

G iv

les esprits qu'ils éclairent, les germes des Loix qui doivent faire la félicité des générations futures, & sont pour les Législateurs ce que les Législateurs sont pour les peuples.

La Cause dont nous allons donner une notice au Public, & qui a été jugée dans un Parlement de Province (à Bordeaux), présente une de ces questions importantes; & nous croyons que la manière dont elle a été discutée & jugée, sera une nouvelle preuve des progrès que la véritable Philosophie fait tous les jours dans le Barreau & dans la Magistrature.

Voici le résumé des faits qui ont fait naître cette Cause.

Samuel Lichigaraï, né d'une famille d'Ortez en Béarn, avoit été conduit en Angleterre par quelques événemens de sa jeunesse. Il y avoit établi une maison de commerce, & s'y étoit marié; mais il étoit toujours François dans le cœur; c'est en France qu'il vouloit venir jouir de sa fortune dès qu'elle seroit faite; c'est en France qu'il faisoit élever ses enfans. Deux de ses fils étoient venus dans cet objet chez un de ses frères, l'un des Négocians les plus distingués de la ville de Bayonne. Ce frère meurt, & laisse sa fortune à l'un de ses neveux, qui s'en met en possession sans que personne s'avise de la lui contester. Le neveu meurt lui-même quelque temps après, & laisse sa succession, par testament, à son frère, qui étoit retourné en Angleterre. Samuel Lichi-

garai (c'est le nom du frère) revient en France pour recueillir les biens auxquels il succède, & pour se fixer à jamais dans sa patrie. Alors des collatéraux, à un degré très-éloigné, l'attaquent devant un tribunal de Bayonne, & entreprennent de prouver qu'il est, par nos Lois, incapable d'hériter de la fortune de son frère. Et voici à peu près comment ils soutiennent cette prétention singulière à Bayonne & au Parlement de Bordeaux, où l'affaire a été portée par évocation.

Ils lui disent : 1°. « Votre père s'étoit éta-
 » bli & marié en Angleterre ; il y est mort ;
 » il avoit donc renoncé à la France, sa patrie
 » naturelle : il a donc vécu & il est donc
 » mort Anglois. Vous êtes Anglois comme
 » lui, puisque vous êtes son fils. Vous êtes
 » donc un étranger, un *aubain*. Nos Lois ne
 » permettent pas aux *aubains* de recueillir
 » des successions en France. Épargnez-vous
 » la peine d'invoquer en votre faveur la
 » Loi naturelle & les dernières volontés de
 » votre frère. Ce n'est pas la Loi naturelle,
 » c'est la Loi civile qui doit prononcer entre
 » nous ; & des morceaux de Philosophie &
 » d'Éloquence n'auront pas sans doute plus
 » d'autorité auprès de nos Juges, que la lé-
 » gislation dont ils sont les interprètes.

» 2°. Quand vous pourriez prouver que
 » votre père n'étoit pas devenu Anglois en
 » s'établissant, en se mariant, en vivant &
 » en mourant à Londres, vous auriez tort

„ encore de prétendre à l'hérédité de votre
 „ frère. Votre père étoit au moins un Fran-
 „ çois réfugié en pays étranger. Or, vous
 „ connoissez nos Lois contre ceux qui ont
 „ fui leur patrie : elles les condamnent aux
 „ galères. Votre père a donc été mort civi-
 „ lement pour la France du moment qu'il
 „ l'a quittée : il n'a donc pu vous transmettre
 „ une existence & une patrie qu'il avoit per-
 „ dues lui-même ; quel que soit aujourd'hui
 „ votre pays, & à supposer même que vous
 „ n'apparteniez à aucune nation étrangère,
 „ il est donc au moins démontré que vous
 „ n'êtes pas François. Vous parlerez encore
 „ contre la rigueur de ces Lois, & vous
 „ voudrez nous rendre odieux, nous qui les
 „ réclamons. Mais lorsque le Législateur a
 „ cru qu'il étoit de sa sagesse de dicter une
 „ Loi, il est du devoir du Citoyen de se
 „ croire obligé à la faire exécuter toutes
 „ les fois que l'occasion s'en présente ; &
 „ nous n'avons pas la prétention d'être plus
 „ désintéressés & plus sages que le Légis-
 „ lateur. »

Samuel Lichigarai a répondu.

„ 1°. Si je suis fils d'un Anglois, & An-
 „ glois moi-même, je puis même à ce titre
 „ recueillir toute la succession *mobiliaire* de
 „ mon frère. Les temps ne sont plus où les
 „ nations se faisoient encore la guerre par
 „ leurs Lois, lorsqu'elles déposoient leurs
 „ glaives & leurs foudres. Tous les peuples,
 „ à peu-près, conviennent aujourd'hui qu'on

„ n'est pas dispensé d'être juste envers un
 „ homme , parce que cet homme aura reçu
 „ la vie sur une terre séparée de la nôtre par
 „ un fleuve , par un bras de mer ou par une
 „ montagne. Ces sentimens si naturels ont
 „ pénétré enfin dans les Traités même des
 „ nations rivales. Il a été décidé par le Traité
 „ d'Utrecht , que tout Anglois pourroit re-
 „ cueillir des successions *mobiliaires* en Fran-
 „ ce , & tout François en Angleterre. Il est
 „ fâcheux pour vous que vous ne soyez pas
 „ nés dans ces temps où quelques - unes
 „ de nos Lois étoient aussi injustes & aussi
 „ barbares que vous-mêmes ; mais tous les
 „ bons Citoyens auroient eu trop à gémir si
 „ vous aviez pu consacrer votre iniquité par
 „ une erreur de nos Lois.

„ 2°. Vous dites que mon père étoit de-
 „ venu Anglois , & par conséquent étranger
 „ à la France , sa patrie naturelle ; & la
 „ preuve que vous en donnez , c'est qu'il a
 „ vécu & qu'il est mort en Angleterre : cette
 „ preuve ne suffit pas. Vous confondez le
 „ *domicile* avec la *cité*. On forme un *domicile*
 „ par - tout où l'on se transporte avec le
 „ dessein d'y établir sa demeure. Il faut d'au-
 „ tres solennités pour acquérir une nouvelle
 „ patrie , une *cité* nouvelle. Il faut , ou que
 „ le peuple chez lequel on se transporte
 „ vous adopte pour un de ses enfans , &
 „ c'est ce qui se fait par des lettres de natu-
 „ ralisation , ou qu'il vous élève à quel-
 „ qu'une de ces dignités , de ces fonctions

Gvj

» publiques, dont la patrie ne peut décorer
» que des Citoyens. Sans l'un de ces moyens
» on ne peut se faire une *cité* nouvelle, &
» l'on conserve toujours l'ancienne, à moins
» qu'on n'y ait renoncé par une abdication
» expresse & formelle; & il est possible,
» par exemple, d'avoir son *domicile* en An-
» gleterre, & sa *cité* en France. L'Orateur
» Romain, Cicéron, a le premier établi ces
» principes dans un de ces Discours im-
» mortels qu'il prononçoit devant un peuple
» Législateur; & consacrés depuis par toute
» la suite des Lois Romaines, ces principes
» ont passé dans les Ouvrages de nos plus
» célèbres Publicistes, & dans les Arrêts de
» nos Cours Souveraines de Justice. Mon
» père a toujours conservé tant d'amour
» pour sa patrie naturelle, qu'il a passé pres-
» que toute sa vie chez un peuple libre, où
» il faisoit sa fortune, sans avoir jamais eu
» l'idée de s'y faire naturaliser. Il auroit re-
» fusé les fonctions les plus honorables, les
» dignités les plus brillantes à Londres,
» parce qu'en les acquérant, il eût perdu le
» titre & le nom de François, qui lui étoit
» bien plus cher, & qui lui paroissoit bien
» plus honorable. Au milieu de l'Angleterre
» il a vécu François, & il est descendu Fran-
» çois dans le tombeau. Est-ce donc-là
» l'homme qui seroit devenu un *aubain*, un
» étranger pour vos Lois? Est-ce-là l'homme
» dans lequel la France méconnoîtroit un de
» ses enfans?

„ 3°. Vous prétendez que tout François
 „ qui va s'établir en pays étranger, sans la
 „ permission de son Roi, est dépouillé du
 „ nom François par une Ordonnance du
 „ mois d'Août 1669; & que ni lui ni ses
 „ enfans ne peuvent plus se faire réhabi-
 „ liter en France. Il est vrai, cette Loi
 „ existe. Elle précéda l'Édit de 1685, qui
 „ révoqua l'Édit de Nantes; elle annonça
 „ des révolutions désastreuses pour les der-
 „ nières années du règne de Louis XIV; elle
 „ fut le premier signal des dragonades. Vous
 „ triomphez sans doute, en secret, de m'a-
 „ voir mis dans une situation où il peut
 „ être plus dangereux que difficile de se dé-
 „ fendre. Vous vous trompez encore; il ne
 „ m'est pas impossible de concilier ma dé-
 „ fense avec le respect que tout Citoyen
 „ doit à une Loi qui n'est pas encore révo-
 „ quée. D'abord l'Ordonnance de 1669 ne
 „ dépouille du nom François que ceux qui
 „ se sont établis *sans retour* en pays étran-
 „ ger, & qui y ont acquis des *immeubles*.
 „ Or, mon père a toujours conservé un
 „ esprit de retour pour sa patrie, & il n'a
 „ jamais acquis d'immeuble en Angleterre.
 „ Secondement, cette Ordonnance, quoi-
 „ qu'elle semble faire indistinctement pour
 „ tous les François, n'eut réellement que les
 „ Protestans en vue; elle eut pour objet d'en
 „ empêcher les émigrations qui, à cette
 „ époque, commençoient à enlever à la
 „ France un quart de sa population. Pour que

» cette Loi condamnât mon père & sa pos-
» térité, il faudroit donc que mon père eût
» été Protestant. Où en avez-vous la preuve ?
» Moi je vous déclare qu'il ne l'étoit point ;
» que je ne le suis point. Est-ce votre asser-
» tion ou la mienne qui peut le mieux conf-
» tater la foi de mon père ? Et lorsque je
» veux bien consentir à vous faire connoître
» des sentimens dont je ne dois compte qu'à
» Dieu même, oseriez-vous dire que je
» cache dans mon cœur cette Religion que
» ma bouche dément ? A cela je ne répon-
» drai qu'un mot ; ce n'est pas devant l'In-
» quisition, c'est devant un Parlement de
» France que vous plaidez. Mon père, dites-
» vous, a été condamné par nos Loix à une
» peine qui ôte l'existence civile. Quel Tri-
» bunal l'a jugé, quel Tribunal l'a condamné ;
» quel Tribunal au monde a entendu une
» accusation contre mon père avant que
» vous ayez osé élever la voix contre sa mé-
» moire pour avoir le droit de dépouiller
» ses enfans ? Certes, il seroit trop affreux
» qu'une accusation fût à la fois la preuve
» du délit & la prononciation de la peine.
» Cette forme de procédure est-inconnue
» en France. Une fois l'Avocat-Général Lizet
» la proposa dans le procès de Charles de
» Bourbon ; mais on fait de quelles couleurs
» le vénérable M. de Thou a peint le génie
» & le caractère de l'Avocat-Général Lizet.
» Je suis donc né d'un François, & je le
» suis moi-même ; j'en donne en ce moment

» une preuve, à laquelle les ames sensibles
 » croiront sans peine : pour vivre & pour
 » mourir en France, j'en renonce à jamais aux
 » lieux où mon père a déposé ses cendres. »

Telle est l'analyse très-abregée des réponses que M. Samuel Lichigaraï a faites à ses adversaires. Cette défense est l'ouvrage de M. de Polverel, l'un des premiers Avocats du Parlement de Bordeaux. On y voit par-tout un esprit qui s'élève toujours sans effort aux grandes considérations du droit naturel & du droit public. Toutes les analyses qu'il fait des Loïs, présentent les développemens les plus intéressans des vues qui les ont dictées, & leur application à la cause qu'il discute, est apperçue aussi-tôt que leur esprit est connu. On voit que M. de Polverel est de niveau avec son siècle dans les lumières que quelques hommes de génie ont répandues sur les vrais principes de la Législation. Et ce qui doit surprendre davantage dans un Avocat de Province, c'est que son style a toujours de la clarté, de la précision & de la noblesse. On peut, & l'on doit dire, sans doute, qu'un homme de ce mérite seroit fait pour remplir une des premières places dans le Barreau de la Capitale.

Un homme a joué dans la même Cause un rôle que l'on n'a guère vu jouer dans les discussions du Palais. Lorsque ce n'est pas la mauvaise-foi ou l'erreur qui y demandent des choses injustes, c'est au moins la justice

qui exige avec rigueur tout ce qu'elle a droit d'obtenir. Ici c'est un homme généreux qui combat des principes qui peuvent lui donner une grande fortune, & ne montre ses droits que pour déclarer combien il seroit malheureux de les voir consacrés par la justice. L'homme qui a donné cet exemple, peut-être unique dans les Annales du Barreau, est M. Pétri Lichigaraï, Avocat de Bayonne. Parent du Testateur, du côté de la branche aînée, à laquelle les Lois du pays donnent exclusivement la préférence, même à des degrés plus éloignés, il est intervenu dans le procès, pour dire aux collatéraux qui vouloient envahir la succession :

« Ce que les Lois permettent n'est pas
» toujours honnête : chargées seulement de
» punir le crime, elles sont forcées de to-
» lérer les passions viles qui y conduisent;
» & l'on peut être un très-mal honnête
» homme avant qu'elles aient le droit de
» nous punir. La conscience a des principes
» antérieurs à ceux de la Législation, & le
» Citoyen n'en est pas moins coupable lorf-
» qu'il abuse d'une erreur des Lois pour com-
» mettre impunément une injustice. Si nos
» Lois, comme vous le prétendez, dépouil-
» loient un frère du bien de son frère pour
» le donner à des parens très-éloignés, je
» croirois me déshonorer en réclamant la
» fortune qu'elles m'offriroient; & quoique
» vous en disiez, nos Magistrats jetteroient

» un regard d'estime & de bonté sur le Ci-
 » toyen qui une fois auroit été plus juste que
 » le Législateur. Mais je crois , mais il m'est
 » démontré que l'injustice est dans votre
 » cœur & non pas dans nos Lois. Samuel
 » Lichigaraï est aussi François que nous ,
 » qui sommes ses parens. La même Puif-
 » sance qui veille sur nos biens & sur nos
 » vies , doit protéger sa fortune & son exis-
 » tence. Cet homme que vous alliez dé-
 » pouiller comme votre parent , vous êtes
 » donc forcé de le respecter comme votre
 » compatriote. Je crois encore , il m'est en-
 » core démontré qu'à supposer même que
 » notre parent fût Anglois , nous n'aurions
 » pas le droit d'usurper les biens qui lui ap-
 » partiennent en France. Vous citez des Lois
 » portées en des temps de barbarie ; on vous
 » oppose le Traité d'Utrecht , qui a été signé
 » par les deux nations dans une époque de
 » raison , de douceur & d'humanité.

» Mais quand même ce que vous dites de
 » notre Législation seroit vrai , en la récla-
 » mant vous vous seriez chargés ici d'un
 » opprobre inutile. Si Samuel Lichigaraï ne
 » peut pas hériter des biens de son frère , ce
 » n'est pas à vous , c'est à moi que ces biens
 » appartiennent ; & moi , qui frémis de l'en
 » voir dépouillé , moi qui joins ma voix à
 » la sienne pour détourner cette injustice , je
 » les demande ces biens , uniquement pour
 » ne pas les voir passer dans vos mains , uni-

» quement pour vous enlever le fruit de
» votre crime. Vous n'entreprendrez pas
» même de contester la supériorité de mon
» droit : son parent comme vous tous, jé
» suis le seul qui le sois du côté de la bran-
» che aînée ; & cette branche dans notre
» Coutume donne l'exclusion à toutes les
» autres. S'il faut donc que dans un siècle de
» lumière , l'injustice se commette encore
» au nom des Lois , les Citoyens & les Ma-
» gistrats auront moins à gémir de la voit
» commise en faveur d'un homme qui a
» combattu de toutes ses forces ces mêmes
» Lois qui devoient l'enrichir. »

On n'imagineroit pas comment on a réfuté ce plaidoyer d'une espèce si nouvelle : on a dit que M. Pétri Lichigaraï ne demandoit la succession que pour la donner à Samuel Lichigaraï , & tromper ainsi les Lois ; pour lesquelles il montrait si peu de respect. Heureux l'homme qu'on ne peut inculper qu'en l'accusant de la plus sublime vertu !

M. Garat plaidoit pour M. Pétri Lichigaraï. Son plaidoyer est rempli du sentiment qui animoit l'homme juste & vertueux qu'il a défendu. Il est plein de chaleur , de mouvement , & de ces expressions qui ne se trouvent que dans une ame profondément affectée. C'est lorsqu'il s'anime le plus que ses raisonnemens se succèdent avec le plus de méthode & de clarté : & c'est-là peut-être le caractère du véritable talent , du talent

naturel , d'être plus précis & plus lumineux dans les momens où il a le plus de chaleur & de véhémence. La fausse chaleur , au contraire , est pleine de confusion & de longueur ; aussi l'homme d'un vrai talent ne tombe-t-il jamais dans ce défaut. La disposition des preuves & le ton du style , tout annonce dans cette défense un ouvrage qui a été débité à une assemblée nombreuse ; en lisant M. Garat , on croit le voir & l'entendre ; & c'est-là une illusion qui ne peut être produite que par un homme qui est né Orateur.

L'Arrêt du Parlement de Bordeaux a déclaré Samuel Lichigaraï habile à succéder aux biens de son frère , à la charge par lui de n'avoir d'autre patrie que la France. Cet Arrêt a reçu les applaudissemens des deux Provinces du Béarn & de la Guienne , qui sembloient le solliciter par leurs vœux.

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Clou* ; celui du Logogryphe est *Œuf* , où se trouvent *feu* , *ove* , *feu* , l'Antienne appelée *O* , *o* zéro , *ouf* , *fou*.



É N I G M E.

JE suis, Cloris, un tribunal fameux,
 Où la Beauté décide en Souveraine
 Du bien, du mal, & du pire & du mieux,
 Comme son goût ou la guide, ou l'entraîne.
 Je suis encore un autel enchanté,
 Où par un sort fatal, inconcevable,
 On n'approche en tremblant de la Divinité,
 Qu'avec le vœu secret de devenir coupable.
 Enfin, Cloris, qu'on recueille avec soin
 Les arrêts, l'artifice & les vaines promesses,
 Dont tant de fois je suis muet témoin,
 On y verra l'empire, à côté des foiblesses.
 (*Par M. le M..., Secrétaire du Roi.*)

L O G O G R Y P H E.

DU cordon bleu quelquefois décoré,
 Je ne puis être un instant sans mes pages,
 Faire des libertins, des savans & des sages;
 C'est-là le but où souvent j'aspirai.
 A ces traits, cher Lecteur, tu dois me reconnoître;
 Mais ne m'épargne pas, décompose mon être.
 De Bethsabée on trouve en moi l'époux;
 Trois villes, un pays des États de Neptune;
 Le Synonyme de courroux;
 Ce que demande un mortel sans fortune;

Un nom qui lui convient quand il s'est enivré ;

Plusieurs infinitifs ; un Canton dans la Suisse ;

Un vil animal qui se glisse ;

Dans la ville un chemin très-souvent rencontré ;

Un instrument divin ; un ton de la Musique.

Tu me tiens, cher Lecteur, je me suis trop montré,

Et n'ai plus rien d'énigmatique.

(Par M. l'Abbé Marcelle.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*RÉPONSE à la Lettre que M. d'Alembert a
insérée dans le Mercure pour justifier l'Ar-
ticle qui regarde J. J. Rousseau dans l'Éloge
de Milord Maréchal, in-8°, A Paris, chez
les Libraires qui vendent les Nouveautés,*

M. d'Alembert a avancé dans l'Éloge de Milord Maréchal, que feu M. Rousseau, après avoir eu les plus grandes obligations à cet homme respectable, & en avoir même reçu des bienfaits, a fini par lui faire une mauvaise querelle, lui écrire une lettre d'injures, & garder ses bienfaits. Ce fait est attesté par un ami intime de Milord Maréchal, qui est connu à Berlin pour un très-honnête homme, & qui a vu & lu cette Lettre d'injures. L'Apologiste répond, 1°. qu'il est impossible que M. Rousseau ait été ingrat envers Milord Maréchal, puisqu'il n'est jamais plus

eloquent que lorsqu'il parle dans ses Ouvrages de ses bienfaiteurs. Il seroit à souhaiter que sa conduite à cet égard eût toujours été conforme à ses écrits : or, en mettant à part ses procédés à l'égard de Milord Maréchal, tout le monde sait, par malheur, à quel point le Philosophe Genevois a manqué de reconnoissance pour le sage & vertueux M. Hume, qui lui avoit donné tant de marques d'attachement & d'intérêt.

L'Apologiste ajoute que M. Rousseau a exprimé sa reconnoissance pour Milord Maréchal en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Il seroit à souhaiter encore que les expressions de ce sentiment se fussent soutenues jusqu'à la fin, & n'eussent pas été terminées par une lettre injurieuse. Le Défenseur de M. Rousseau ne nie pas l'existence de cette Lettre, attestée par un témoin oculaire & digne de foi ; mais voici comme il essaie de la justifier.

— « Si, dans la dispute avec M. Hume, » Milord Maréchal, qui *avoit des raisons de* » *ménager* le Philosophe Anglois, *se hâte de* » *condamner* la conduite de J. J. Rousseau, » est-il étonnant que le cœur de ce Philoso- » phe se *soulevé*, & que, dans ce premier » mouvement de *douleur & d'indignation*, » il lui écrive une Lettre qui *en peint tout* » *l'emporéement* » :

— Mais les torts de M. Rousseau, à l'égard de M. Hume, étoient si grands & si notoires, que Milord Maréchal, *sans avoir aucune*

raison de ménager le Philosophe Anglois, a pu & dû les représenter au Philosophe de Genève : si ce dernier a répondu par des injures à de si justes représentations, & n'en a pas fait à son bienfaiteur une réparation authentique, il nous semble qu'on peut bien dire qu'il a été *coupable d'ingratitude* envers lui comme il l'avoit été envers M. Hume. Nous sommes fâchés que ces mots, *coupable d'ingratitude*, blessent tant l'ami de M. Rousseau; mais nous croyons que c'est l'expression propre en pareille circonstance.

Selon l'Apologiste, c'est manquer d'égards pour la mémoire de Milord Maréchal que d'accuser d'ingratitude à son égard feu M. Rousseau, à qui il a légué sa montre par son testament; il nous semble, au contraire, que c'est honorer la mémoire de ce vertueux bienfaiteur, que d'apprendre au Public jusqu'à quel point il a porté l'indulgence pour celui qui l'avoit outragé, & dont M. d'Alembert a d'ailleurs raconté les torts sans haine & sans amertume.

M. Rousseau fut sans doute un Écrivain du premier ordre, &, à cet égard, il n'est aucun de ses Lecteurs qui ne puisse le juger. Ceux qui l'ont particulièrement connu peuvent seuls juger sa personne; &, sur cet article, les avis nous paroissent au moins très-partagés.

On assure que dans ses Mémoires il s'accuse lui-même de fautes très-graves en différens genres, & que, dans une Lettre très-connue, écrite à un homme respectable, il

convient qu'il est *né ingrat* : de tels aveux, appuyés, comme ils le sont, par des faits, pourroient balancer (au moins en partie) l'éloge donné par l'Apologiste aux vertus de cet illustre Écrivain. Telle est à son sujet notre manière de penser, que nous croyons pouvoir avouer avec franchise, également éloignés & du fiel de ses ennemis, & du fanatisme de ses admirateurs.

DE LA SANCTION de l'Ordre Naturel,
Vol. II-12. ayant pour Épigraphe:

Le plus grand bonheur est la jouissance de l'objet de son amour. Tiré du fond du cœur, au Chap. I.

Nous ne pouvons donner une idée plus favorable & plus exacte de cet ouvrage, qu'en citant l'analyse que l'auteur en a donnée lui-même, » Dans la première Partie, on » prouve 1^o, que l'irrésistible sentiment que » chacun a de son existence, n'est point un » rêve; que ce qui, dans nous, sent, est » nécessairement intelligent & créé. 2^o; » Qu'il est donc un Créateur; qu'il est » donc un Dieu, 3^o, Jusqu'à quel terme » la seule raison peut nous donner con- » noissance de la nature de Dieu. »

» La seconde Partie a pour objet de prou- » ver par une route qui, jusqu'à présent, » n'est pas frayée, mais qui n'est point in- » terdite, l'existence de la Religion révélée » depuis qu'il y a des hommes, par la dé- » monstration de l'indispensabilité dont elle a » toujours

» toujours été pour eux, & par les monu-
 » mens de son existence antérieurement à
 » la Religion Chrétienne, & même Ju-
 » daïque. »

» La troisième est l'exposition de l'ordre
 » naturel, ou *grande Science*, sous les
 » quatre points de vue dont doit être con-
 » sidérée la vie de l'homme. . . . avec l'ex-
 » plication du comment il convient d'ai-
 » mer son prochain. »

» La quatrième est la preuve de la Reli-
 » gion révélée par le fait de l'existence de
 » la Religion Chrétienne, & l'exposition de
 » la Sanction envers les êtres libres qu'elle
 » seule peut suffisamment donner à l'ordre
 » naturel. »

On établit d'abord que la *grande Science*
 consiste dans l'exemple. » Uniquement oc-
 » cupés de faire leur charbon, les charbon-
 » niers doivent se confier à l'exemple pu-
 » blic tout de même pour ce qui est des
 » devoirs de la Société, comme à la parole
 » de leur Curé pour ce qui est de la Reli-
 » gion. . . . Le grand nombre ne peut se
 » régler que sur l'exemple des classes plus
 » riches & plus aisées; les villages sur les
 » villes, les petites sur les grandes, les
 » grandes sur la Capitale, la Capitale sur
 » la Cour, & la Cour sur le Souverain,
 » sur sa famille, & sur tout ce qu'il ap-
 » prouve. L'exemple enfin, l'exemple, est
 » le véritable éducateur. »

Voilà le premier principe des Chinois
Sam. 27 Novemb. 1779. H

lettrés, ajoute l'Auteur ; *leur Empereur est le fils de l'Empirée , l'Empirée est identifiée avec le Créateur , l'Empereur doit imiter les premiers Empereurs , & tous les sujets leur Empereur.*

Pour démontrer puissamment l'utilité de la *Sanction de l'ordre naturel*, l'Auteur emploie une formule algébrique à laquelle il seroit difficile de répondre : » Soit sup-
 » posé l'appui sensuel avec l'attrait de la
 » coutume & des mauvais exemples, être
 » la force $A = 100$; que la connoissance de
 » l'ordre & le bon exemple des chefs soient
 » la force $B = 100$; que la Sanction don-
 » née par la Religion, la menace des pei-
 » nes en l'autre vie, & les récompenses pro-
 » mises soient X . Si B , ayant pu recevoir l'ad-
 » dition de X , l'a inmanquablement reçue,
 » il s'ensuivra que $B + X$ sera nécessairement
 » plus fort que A . Et si $X = 100$, $B + X$
 » $= 200$.

» Mais pourquoi seroit-ce seulement une
 » addition $B + X$? Pourquoi ne seroit-ce
 » pas $B \times X$? Alors ce dernier produit sera
 » de 10,000, &, par conséquent, d'autant
 » plus fort que le quarré est plus grand
 » que sa racine. Enfin toutes les fois que
 » $A = B$, il est certain au moins que $B + X$
 » est plus grand que A . Donc tout partisan
 » apparent de l'ordre, mais détracteur ce-
 » pendant de la Religion, n'est qu'un igno-
 » rant dont les mœurs corrompues le font
 » chercher, par des subterfuges, à s'aveugler

» de plus en plus , & à entraîner les autres
 » avec lui ; ou bien donc c'est un traître &
 » un imposteur , mû par l'orgueil , par la
 » cupidité , par une fausse & vaine gloire ,
 » par l'envie de faire parler de lui , un
 » enragé enfin , un Erostrate. »

L'Auteur est également lumineux & profond lorsqu'il disserte sur les droits & les devoirs de l'homme tirés de l'ordre & des besoins naturels. Voici le début du premier paragraphe de la première section de la troisième Partie intitulée, PRINCIPES DE LA GRAND SCIENCE.

» Dieu nous a mis au monde pour le
 » connoître , l'aimer & le servir , & par
 » ce moyen obtenir la vie éternelle. Or , la
 » voie qui est donnée à l'homme pour ser-
 » vir Dieu dans ses occupations purement
 » temporelles , c'est d'obéir exactement à
 » l'ordre naturel , autrement dit , à cet or-
 » dre de la nature que nous pouvons re-
 » connoître par notre raison éclairée
 » Et c'est le besoin qui nous annonce clai-
 » rement cet ordre. Certainement le besoin
 » demande à l'homme de manger , dormir ,
 » se reposer , se vêtir , & faire en un mot
 » tout ce que la nature exige Ce même
 » besoin lui indique aussi les moyens qu'il
 » a pour remplir ces devoirs. Il est vrai que
 » d'abord , pour manger & dormir , il lui
 » suffit d'avoir faim & sommeil , & qu'il
 » sembleroit peut-être que le besoin ne
 » peut donner que cela ; mais comme il

H ij

„ faut avoir de quoi manger pour vivre , il
 „ faut aussi avoir mangé pour dormir après.
 „ Or les moyens que l'homme a pour rem-
 „ plir le devoir de vivre, c'est . . . , ses
 „ avances. „

Le second paragraphe a pour titre : *les Avances*. Nous nous dispenserons de le transcrire , persuadés que nous en avons assez fait entrevoir pour inspirer le desir d'acheter l'ouvrage. Il se vend à Paris, chez Nyon, Libraire , rue du Jardinnet. On verra sans doute avec peine qu'un livre aussi riche en idées neuves , est imprimé en vieux caractères , & sur un papier commun,

ANALYSE des Fonctions du Système nerveux, pour servir d'introduction à un examen pratique des maux de Nerfs ; par M. de la Roche , Docteur en Médecine de la Faculté de Genève. A Genève, chez du Villard fils, & Nouffer, 1778. 2 vol. in-8°.

L'étude de la Médecine est si étendue & si compliquée , qu'il doit y avoir beaucoup d'avantage à en traiter séparément les différentes branches ; mais il faut avoir la sagesse de ne jamais perdre de vue leur dépendance mutuelle. Tout est lié dans l'économie animale. Les modifications des organes sécrétoires tiennent de près à l'état des vaisseaux sanguins ; & si les mouvemens du cœur & des artères sont produits & dirigés par l'influence nerveuse, celle-ci est à son tour sou-

tenue & constamment animée par la circulation du sang, par la respiration, par la chaleur, &c. Cela n'empêche pas cependant qu'on ne puisse analyser à part les fonctions de tel ou tel système d'organes, pourvu qu'on fasse rematquer en même-temps ses relations avec les autres. Il doit même en résulter plus de netteré dans les idées générales, plus d'exactitude dans les détails, & plus de liaison dans tout l'ensemble; car dans toutes les Sciences, lorsqu'on veut examiner des objets un peu composés, ce n'est que par l'analyse qu'on peut parvenir à en acquérir une connoissance un peu approfondie. Pour appliquer ceci à l'étude du corps humain, il n'est point d'organe dont les fonctions méritent plus l'attention des Médecins & des Philosophes que les nerfs, puisqu'ils sont pour ainsi dire les conducteurs de toutes nos sensations & de tous nos mouvemens. L'Auteur du Livre que nous annonçons y a été conduit par le desir de rassembler en un seul corps d'ouvrage, les principales découvertes que l'on a faites jusques à présent dans l'étude des maladies nerveuses; ouvrage dont il s'occupe depuis long-temps, & qu'il se propose de donner au Public; mais pour n'être pas arrêté par le défaut de principes Physiologiques universellement admis, il a cru devoir faire précéder, en forme d'introduction, le développement de ceux qu'il a adoptés. Il lui a donné le titre d'*Analyse des fonctions du Système nerveux*, parce qu'en

effet les principales fonctions du cerveau & des nerfs y sont traitées analytiquement.

Tout l'Ouvrage est divisé en quatre Parties. Les trois premières, qui comprennent les généralités les plus essentielles sur le système nerveux, les lois des sensations & celles des mouvemens musculaires, sont renfermées dans le premier volume. L'Auteur distingue sur-tout deux sortes de sensations, celles d'*impression* & celles qu'il nomme *sensations de conscience*, lesquelles consistent principalement dans le sentiment intérieur que l'ame a de ses propres modifications, & qui, par conséquent, peuvent être produites par l'absence d'impressions accoutumées, aussi bien que par la communication directe de quelques mouvemens excités dans les extrémités sensibles des nerfs. En parlant des principales causes qui mettent les fibres musculaires en contraction, M. de la Roche tire de cette distinction une réflexion qui auroit mérité d'être plus développée par la grande application dont elle nous paroît susceptible dans la doctrine des maladies nerveuses : c'est que les causes des sensations de conscience peuvent souvent exciter la contraction de muscles très-éloignés de l'organe sur lequel elles agissent immédiatement, & cela sans l'intervention du sensorium, & sans produire cependant aucune sensation ; de la même manière qu'il arrive souvent que des causes irritantes, telles que les vers, la pierre ou d'autres corps étrangers, produisent

de très-violens spasmes dans des parties très-éloignées, sans l'intervention d'aucune sensation d'impression. N'est-ce point ainsi qu'on peut souvent expliquer cet adage si connu en Médecine, & si contraire en apparence aux lois du mouvement, que *l'atonie engendre le spasme*?

Tout le second Volume est employé à la quatrième Partie, qui est en effet la plus intéressante & la plus neuve. L'Auteur y développe avec beaucoup de finesse & de clarté les fonctions du cerveau, considéré comme centre de réunion de tout le système des nerfs. Il s'attache particulièrement à prouver que sous ce point de vue le cerveau est susceptible de deux états contraires qui se succèdent alternativement, & sont ordinairement proportionnés l'un à l'autre. Sans prétendre remonter à leur cause physique, il leur donne les noms arbitraires d'*état d'excitement* & d'*état d'affaïssement*, en avertissant que son intention n'est point d'indiquer par ces expressions aucune modification de la substance médullaire propre à les produire; mais seulement de désigner ainsi le plus ou le moins d'énergie du principe vital dans le cerveau; à peu-près comme les Physiciens ont affecté les noms d'électricité positive & négative aux différens états du fluide électrique dans les corps qui en sont imprégnés, selon qu'ils présumant que ce fluide y est plus ou moins abondant, ou plus ou moins en mouvement, que dans l'état ordi-

H iv

naire de ces corps. Quoi qu'il en soit de cette dénomination, M. de la Roche pense que l'existence de ces deux états, leur succession régulière & alternative, le rapport qui subsiste entre eux, tiennent à une loi générale de la nature, commune peut-être à tous les corps organisés & susceptible d'une application très-étendue, non-seulement dans la pratique, mais encore pour l'explication de plusieurs phénomènes physiologiques regardés jusques à présent comme inintelligibles. Il entre en particulier, à cette occasion, dans un assez grand détail sur l'état de sommeil, sur celui de veille, sur les différentes causes de mort, &c. Il en tire de nouvelles preuves de la théorie, en même-temps qu'il en démontre l'usage. Il termine ses recherches par une hypothèse sur la nature du fluide nerveux, qu'il regarde comme inhérent aux nerfs, de la même manière que le fluide magnétique est inhérent au fer, & qu'il croit n'être que l'éther de Newton, modifié d'une façon particulière par la substance médullaire des nerfs : mais nous ne le suivrons pas plus loin dans ses conjectures sur ce sujet. Ceux de nos Lecteurs qui s'occupent de ces objets, trouveront dans cet Ouvrage de la méthode, des vues neuves & intéressantes, de l'érudition sans étalage, une bonne logique sans pédanterie, un style simple & correct; en un mot, nous sommes persuadés qu'on ne le lira pas sans intérêt & sur-tout sans instruction.

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE Mardi 16 de ce mois, Mlle *l'Escoufier*, âgée de 13 ans, & Elève de M. Vestris le Père, a débuté dans le Ballet du quatrième Acte d'*Iphigénie en Tauride*. Il n'est pas possible, dans un âge si peu avancé, d'annoncer un talent plus décidé ; cependant il est à craindre que le travail excessif auquel on l'a engagée, que cette ardeur prématurée peut-être de surmonter les plus grandes difficultés de l'Art, n'atténue intérieurement les moyens, & ne la privent peu-à-peu de cette facilité charmante, premier mérite d'un Danseur, & le principe de la grâce. L'intérêt qu'inspire le vrai talent, nous a engagés à rendre publique cette observation, qu'on peut adresser à plus d'un Maître, & qui peut devenir utile à plus d'un Elève de M. Vestris.

Le Jeudi suivant, on a représenté pour la première fois *Mirsa*, Ballet en action, de la composition de M. Gardel l'aîné, Maître des Ballets du Roi.

Ce petit Drame-Pantomime est divisé en trois Actes. Au premier, le Théâtre représente un salon préparé pour un Concert.

H v.

Mirsa , fille de Mondor , Gouverneur d'une Ile Américaine , écrit à Lindor , Colonel d'un Régiment François , & son amant aimé : elle remet sa lettre à une Nègresse , sa gouvernante tout à la fois & sa confidente. Bientôt après le Gouverneur, son épouse, un Officier Corsaire , & plusieurs autres personnes viennent assister au Concert , qui ne tarde pas à commencer. L'Officier Corsaire aime Mirsa , dont il est dédaigné ; lorsque Lindor arrive , il remarque le trouble des deux amans , & ne peut qu'à peine dissimuler sa jalousie. Cependant Mirsa attire sur elle tous les yeux & tous les hommages par le talent qu'elle déploie sur la harpe. Un pas qu'elle exécute ensuite lui concilie de nouveaux suffrages. Le Gouverneur enchanté danse avec sa femme. On avertit qu'on a servi , on se lève ; Lindor profite du tumulte pour remettre une lettre à Mirsa , & reçoit la sienne des mains de la Nègresse. L'Officier Corsaire offre sa main à la fille du Gouverneur ; celle-ci prend un prétexte pour la refuser , rester & lire le billet de Lindor. Dans ce billet son amant lui demande un rendez vous ; elle invite sa Nègresse à l'y accompagner ; ce n'est qu'après les plus grandes instances que celle-ci consent à satisfaire Mirsa , qui sort alors pour rejoindre son père.

Le Théâtre change au second Acte : il représente une campagne , la mer dans le fond , un pont de bois qui en traverse un petit bras. Mirsa , précédée de sa Gouvernante , vient

pendant la nuit , au rendez-vous que Lindor lui a indiqué. Le Colonel s'y rend un moment après. Leurs tendres caresses sont interrompues par le bruit d'un combat que soutient un seul Officier poursuivi par plusieurs Nègres. Lindor vole à son secours, & repousse les assassins. Quelle est sa surprise lorsque dans l'homme dont il a sauvé la vie il reconnoît le Corsaire son rival ! L'étonnement de celui-ci n'est pas moins grand quand il reconnoît Lindor & ensuite Mirsa. Lindor exige de lui qu'il gardera le secret sur cette aventure; le Corsaire le promet, mais en sortant il fait un geste qui annonce quelque projet de vengeance. Le tambour bat la chamade; l'Officier François est obligé de quitter sa maîtresse, au bras de laquelle il attache son portrait. A peine est-il parti que le Corsaire revient, suivi de quelques Soldats; il leur ordonne de se saisir de la Nègresse, tandis qu'il enlèvera la fille du Gouverneur: elle cherche à lui échapper par la fuite, & va succomber, quand son amant, attiré par ses cris, vole à son secours, arrête le Corsaire, le force au combat, le désarme, est désarmé à son tour, saisit son adversaire au corps, lui arrache son épée, le poursuit sur le pont, & lui porte un coup mortel. Le Corsaire en fuyant avoit saisi l'épée du Colonel, il la jette du pont sur la terre, & se précipite dans les flots. Mirsa, tourmentée par son inquiétude, revient pour chercher Lindor. A la vue de son chapeau & de son

H vj

épée, à la vue du sang dont la mer est teinte, elle ne doute pas que son amant n'ait perdu la vie; dans son désespoir, elle tourne le fer fatal contre son cœur; Lindor l'arrête, le faiblement qu'elle éprouve la fait tomber évanouie dans ses bras. Le Colonel effrayé appelle du secours. Mondor & sa femme arrivent; la mère s'occupe de rappeler sa fille à la vie, tandis que Lindor cherche à calmer l'indignation, la colère du Gouverneur. Mirsa se précipite aux genoux de son père, qui la repousse. La femme de Mondor attendrie, se joint aux deux amans, & leurs supplications réunies désarment enfin sa rigueur; il pardonne à sa fille, reçoit Lindor pour son gendre, & rentre avec eux dans son château.

Le troisième Acte est consacré tout entier aux fêtes destinées à célébrer l'union de Mirsa & de Lindor. La Scène se passe dans une esplanade immense, située devant une des terrasses du jardin de Mondor. Cette terrasse est occupée par la famille, entourée d'une foule d'Américains, de Créoles & de Nègres. Le Régiment de Lindor défile & manœuvre sous les yeux de son Colonel; un corps d'Américains vient ensuite se placer en face du Régiment François. Le Gouverneur fait faire aux deux Troupes le simulacre d'un combat, ensuite duquel il unit Lindor & Mirsa, au bruit du canon & des instrumens militaires. Les Officiers Américains, les femmes Américaines exécutent plusieurs danses, ce qui

forme une fête dans le genre de danse du pays. Une contredanse générale termine le troisième Acte & le Ballet,

Cette pantomime a eu le plus grand succès; on peut affirmer qu'elle en est digne. On a dit avec raison que l'intrigue étoit peu de chose; peut-être auroit-on dû ajouter qu'une intrigue trop compliquée ne sauroit convenir à un ballet; qu'une action simple, facile à développer par la succession des scènes, où le secours de la gesticulation n'est employé que pour peindre des choses & non pas des mots, doit seule être admise dans des Ouvrages de cette espèce : peut-être devoit-on ajouter encore que l'Auteur a eu l'art d'employer très-habilement les contrastes, de présenter des tableaux d'un genre opposé, sans blesser les convenances & sans sortir de son sujet. On rit au premier acte, au second on est vivement ému; au troisième, on est partagé tour à tour entre l'admiration & la joie : il nous semble qu'on ne peut exiger rien de plus d'un Compositeur. Il y auroit sans doute quelques nuances à désirer encore, quelques retranchemens à faire; car, où la perfection se trouve-t-elle? Le choix des airs qui sont mis en action, est fait avec beaucoup d'esprit & de discernement; on ne peut pas en dire autant du choix des airs de danse. Malgré ces observations critiques, M. Gardel n'en méritera pas moins les applaudissemens qu'il a obtenus & les suffrages du Public François, dont il connoît l'esprit & le goût,

& qu'il a su attacher par des moyens qui lui conviennent.

On ne doit pas de moindres éloges aux fujets chargés des personnages de cette Pantomime. Mlle Guimard a joué le rôle de Mirsa avec toute l'intelligence, toutes les grâces qui lui sont particulières. Rien de plus gai, de plus vrai, de plus agréable que M. Dauberval dans la forlane qu'il danse au premier acte; il a parfaitement saisi le costume, le ton, les manières d'un vieil Officier qui cherche à remettre en œuvre la souplesse, l'aisance, les habitudes de sa première jeunesse. M. Vestris fils a rendu avec beaucoup de chaleur, d'intérêt & de dignité, le moment où il arrête le Corsaire cherchant à enlever Mirsa; & dans le groupe qui termine le second acte, la vérité de ses attitudes, son expression, ont été saisies & applaudies comme elles le méritoient. Nous n'oublions pas M. Nivelon, jeune danseur dont nous avons encouragé les essais dans un autre Journal, & qui, depuis ce moment, a fait des progrès très-sensibles. Son action pendant le combat avec Lindor, son ardeur, sa colère avoient quelque chose d'effrayant; il a suivi la scène avec la même intelligence jusqu'au moment où, sur le pont, il reçoit une blessure mortelle, & sa chute dans la mer a produit sur tous les Spectateurs une vive impression de terreur.

Les divertissemens ont été supérieurement exécutés par MM. Gardel l'aîné & Nivelon;

Mlles Allard, Pelin & Dorival. Mlle Théodore, toujours applaudie, mérite toujours de l'être ; nous ne connoissons point de danseuse qui réunisse plus de précision , plus d'élégance & plus de grâces. Ce qu'il faut remarquer en elle , c'est que sa grâce n'a ni morgue, ni afféterie, reproche qu'on pourroit hasarder auprès de certains sujets , s'il étoit possible de se faire entendre ; c'est la nature déjà charmante , perfectionnée par le goût le plus pur.

Les évolutions militaires ont été rendues comme on pouvoit l'attendre de l'expérience qu'acquièrent tous les jours nos troupes en cette partie. Elles ont été dirigées par M. Faydieu , Sergent au Régiment des Gardes , homme très-intelligent , & qui a déjà fait preuve de talent dans quelques-uns de nos Opéras.

Dans le Concert du premier Acte , on a distingué les *solo* de violon & de flûte exécutés par MM. Berthéaume & Rault ; le Public leur a témoigné par des suffrages très-flatteurs, combien leurs talens lui étoient agréables.

Le même jour , M. Victor a débuté par un pas de Nègre dans le troisième Acte de cette Pantomime.

Ce jeune homme annonce des talens. Il est depuis un an entre les mains de M. Gardel l'aîné , qui a jugé assez favorablement de ses dispositions pour le retirer des Ballets de la Comédie Française , où il étoit depuis onze ans , & pour le destiner au

Théâtre de l'Opéra. M. Deshayes, Maître des Ballets du Spectacle François, a été son premier Maître : ce n'est pas le premier Elève de cet agréable Compositeur que nous voyons passer avec succès à l'Académie Royale de Musique ; nous en pourrions citer plusieurs. Nous profiterons de cette occasion pour rétablir une omission que nous avons faite en rendant compte des représentations d'Echo. Le troisième Acte de cet Opera commence par un Ballet de Zéphirs très agréablement dessiné & fort bien exécuté par quelques enfans du Théâtre des Elèves. Ce Ballet est de M. Deshayes, à qui M. Noverre avoit bien voulu en laisser le soin. Nous parlerons de M. Victor d'une manière plus détaillée, quand nous l'aurons vu dans un genre moins ingrat & plus propre à développer les grâces d'un danseur, que celui dans lequel il vient de faire ses nouveaux Essais.

COMÉDIE ITALIENNE.

Nous avons promis de voir Mlle Algaroni dans quelques rôles, & d'entrer dans de nouveaux détails sur son talent. Nous l'avons vue, & nous n'avons rien trouvé de plus à en dire ni en critiques, ni en éloges.

SCIENCES ET ARTS.

*NOUVELLES Expériences sur la résistance des Fluides *.*

LES expériences que nous fîmes sur la résistance des fluides en 1775, M. d'Alembert, M. le Marquis de Condorcet & moi, & dont nous avons rendu compte dans un Ouvrage particulier, avoient pour objet principal de comparer la résistance des fluides indéfinis en étendue, avec celle des fluides contenus dans des canaux étroits ou peu profonds. On sait qu'elles furent ordonnées par le Gouvernement, pour savoir si le projet d'un canal souterrain qui a eu une célébrité éphémère, ne joignoit pas à une foule d'autres vices, celui d'exiger pour le tirage des bateaux, une plus grande force qu'il ne la faut, proportion gardée, sur les rivières ou sur les canaux larges & profonds. Il paroît que nos recherches ont fixé sur ce point l'opinion de cette partie du Public, qui n'a d'autre intérêt que de connoître & de recevoir la vérité.

Parmi ces expériences, il s'en trouve plusieurs sur la résistance oblique des fluides ; mais nous avouames dès-lors que cette branche importante du problème avoit besoin d'être encore examinée. En conséquence, M. le Marquis de Condorcet & moi, avons fait l'année dernière en cette ville, sur le réservoir des eaux, situé à l'extrémité nord de la vieille rue du Temple, une longue suite d'expériences tendantes principale-

* Mémoire lu à l'Assemblée Publique de l'Académie Royale des Sciences, du 13 Novembre 1779, par M. l'Abbé Bossut.

ment à découvrir la loi suivant laquelle diminue la résistance d'une proue angulaire, à mesure que l'angle de cette proue devient plus aigu. MM. Dez, d'Agélet & Vercavein, Professeurs de Mathématiques à l'Ecole Royale Militaire, ont bien voulu nous seconder avec un zèle que nous ne pouvons trop reconnaître. Voici en peu de mots le résultat de ce nouveau travail.

On sent qu'il n'est pas possible de décrire ici, en détail, les machines employées aux expériences dont il est question : bornons-nous donc à les indiquer d'une manière générale. La principale de ces machines est un tour horizontal, soutenu en l'air par deux montans dont la base est placée sur le bord oriental du bassin. Une longue corde, qui tire horizontalement sous l'eau le bateau qu'on veut mouvoir, se coude au pied des montans, au moyen d'une poulie de renvoi, & va s'envelopper autour de la roue du tour, tandis qu'un poids attaché à une autre corde, roulée d'abord autour du cylindre, descend par sa pesanteur, & fait marcher le bateau avec plus ou moins de vitesse, selon que ce poids est plus ou moins grand. Un autre tour, placé sur le bord occidental du bassin, sert à ramener le bateau en arrière pour faire une seconde expérience : ainsi de suite.

Cet appareil établi, nous avons fait courir successivement sur l'eau quinze bateaux prismatiques, ayant une proue isoscele, dont l'angle du sommet varie de 12 degrés en douze degrés, depuis l'angle de 180°, c'est-à-dire depuis le simple plan, jusques à l'angle de 12 degrés; & par-là nous nous sommes mis en état de comparer immédiatement la résistance directe avec la résistance oblique, par des expériences qui forment, pour chacun de différens poids moteurs, une suite composée de quinze termes. En appliquant le calcul numérique à ces suites, nous avons vu d'abord, ce qu'on savoit déjà, que les

résistances obliques n'observent pas entr'elles la loi résultante de la théorie ordinaire, ou qu'elles ne diminuent point en même raison que le carré du sinus de l'angle d'incidence du fluide sur le plan. La question, absolument neuve jusqu'ici, étoit de trouver une formule qui pût satisfaire aux phénomènes, & produire en même-temps des résultats simples & facilement applicables à la pratique : car, si nous ne nous étions proposé qu'une recherche générale & spéculative, nous aurions pu nous contenter de construire une courbe parabolique, dont les ordonnées auroient représenté les résistances effectives; nous aurions pu encore parvenir plus élégamment au même but, en employant les méthodes que M. de la Grange & M. le Marquis de Condorcet ont données pour déduire en général les lois des phénomènes d'après les observations. Mais tous ces moyens exigent des calculs qui, par la nature de la chose même, sont trop compliqués pour pouvoir servir de base à une théorie élémentaire & usuelle.

L'examen attentif & réfléchi de la suite des résistances effectives, nous a fait appercevoir qu'on pouvoit la décomposer en deux autres, dont l'une est celle que donneroit la théorie ordinaire; la seconde est une suite ascendante & telle que chacun de ses termes est sensiblement proportionnel à la puissance trois & un quart du complément de l'angle d'incidence du fluide sur chaque face de la proue. D'où l'on voit que le terme général de la suite des résistances effectives est fort simple, & qu'à cet égard la question est résolue avec tous les avantages qu'on pouvoit désirer pour la pratique : ainsi, par exemple, le calcul de l'impulsion directe ou oblique d'une eau courante, contre les aîles d'une roue hydraulique, n'a plus aucune difficulté.

Ce premier pas fait, nous avons cherché à étendre la même loi aux proques polygones ou curvilignes.

Malheureusement nous n'avons pu jusqu'ici trouver de passage d'un cas à l'autre. Il résulte de plusieurs expériences que nous avons faites avec des proues composées de parties planes & de parties angulaires, & avec des proues circulaires, qu'en général la résistance des proues polygones ou curvilignes, est moindre, proportion gardée, que celle des proues angulaires simples. C'est ainsi, par exemple, que la résistance d'une demi-circonférence de cercle, qui, selon la théorie, devroit être les deux tiers de celle du diamètre, n'en est, suivant l'expérience, qu'un peu plus de la moitié. Il paroît donc que, relativement à la résistance des proues polygones, on ne peut guères espérer de perfectionner l'architecture navale qu'en faisant directement des expériences sur des proues polygones ou curvilignes d'un grand nombre d'épaves. Mais on sent combien un pareil travail est long, pénible & dispendieux. Peut-être sera-t-il plus court & non moins exact, d'étudier avec attention, dans les vaisseaux déjà construits, les propriétés dépendantes de la résistance du fluide, & de combiner l'effet de cette résistance avec la forme de la carène. Des tables, dressées sur de semblables observations variées & multipliées, serviroient à régler la figure & les dimensions de chaque vaisseau, à raison de son objet. A quoi on peut ajouter que le plus souvent les défauts presque inévitables qui se seroient glissés dans la construction du vaisseau, pourroient être rectifiés par l'arrimage.

Entraînés par la fécondité de notre sujet, nous avons encore examiné, par la voie de l'expérience, plusieurs questions importantes à la navigation; telles sont celles-ci : la poupe plus ou moins allongée d'un vaisseau, influe-t-elle sensiblement, toutes choses égales d'ailleurs, sur la vitesse du sillage ? La longueur du vaisseau est-elle indifférente pour la marche, en supposant que la surface présentée au choc du

fluide soit toujours la même ? Quel changement produira-t-on dans la vitesse du sillage , si l'on arme d'une pointe triangulaire la proue ou la poupe d'un vaisseau ?

L'expérience nous a appris , par rapport à la première question , que la proue demeurant toujours la même , si l'on allonge la poupe en pointe jusques à une certaine limite , on fera diminuer sensiblement l'effet de la résistance : cette diminution peut aller , pour la résistance directe , à la quinzième partie de la totalité.

La seconde question est en quelque sorte comprise dans la précédente , & se résoud par les mêmes moyens. Il est constant , par nos expériences de 1775 , que , sous même vitesse , les résistances-perpendiculaires de différentes surfaces planes , sont sensiblement proportionnelles aux étendues de ces surfaces ; mais nous observâmes dès ce tems-là , que cette loi n'a lieu que pour des vaisseaux qui ont une certaine longueur. Les expériences de l'année dernière prouvent la même chose d'une manière plus claire & plus précise. On y voit que si le fluide écarté par devant n'a pas une liberté suffisante de s'étendre & de venir occuper le creux qui se forme à l'arrière , la résistance de l'avant en est augmentée. Il existe donc , dans tous les cas , un certain rapport entre la largeur & la longueur d'un vaisseau , pour que la vitesse du sillage soit un *maximum*. Mais quel est ce rapport ? Il dépend visiblement en partie de la direction des molécules fluides , en partie de la forme de la carène , & en partie de la vitesse même du sillage. Vainement on entreprendroit de le soumettre aux formules de l'analyse : les élémens de la question sont trop compliqués , trop peu appréciables , trop mêlés ensemble. Mais en combinant les unes avec les autres , nos expériences qui peuvent se rapporter à ce sujet , on voit que pour la résistance directe & pour des vitesses de deux ou trois pieds par seconde , la lon-

geur du vaisseau doit être au moins triple de sa largeur, si l'on veut que la vitesse du sillage acquière toute la plénitude dont elle est susceptible. Si la vitesse étoit plus grande, le rapport de la longueur à la largeur seroit aussi plus grand. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la longueur du vaisseau étant suffisante pour la vitesse du sillage, on ne pourroit que diminuer cette vitesse en augmentant la longueur du vaisseau, puisqu'on augmenteroit par-là le frottement le long de ses côtes; mais il faut avouer que ce frottement est peu sensible, & qu'il ne le deviendrait que sur des longueurs considérables.

La troisième question: ce qui arrivera dans la vitesse du sillage, en couvrant d'une pointe triangulaire le milieu d'une proue plane ou d'une poupe plane, comprend deux parties. Ce qui a donné lieu au premier de ces problèmes, est que le fluide allant choquer perpendiculairement les parties latérales & planes de la proue, doit se détourner moins facilement de sa direction que si ces deux parties étoient enlevées, & que la partie angulaire & centrale de la proue subsistât seule; d'où il paroît s'ensuivre que la résistance de cette dernière partie doit augmenter: l'expérience prouve que cette conjecture est fondée. Quant à la seconde partie de la question, elle rentre dans celle où nous avons examiné l'effet d'une poupe allongée; & toutes les expériences qui ont été faites sous ce point de vue, se confirment mutuellement.

Tels sont les résultats dont nous mettrons les preuves & les pièces justificatives sous les yeux de l'Académie, dans nos assemblées particulières. Plus on approfondit le problème de la résistance des fluides, plus les difficultés qu'il renferme se multiplient & se font sentir. Nous serons trop payés de notre travail si nous sommes parvenus à en éclaircir quelques-unes; & nous applaudirons les premiers aux efforts des

Géomètres & des Physiciens qui pousseront plus loin la même recherche.

G R A V U R E S.

VUE d'un Port de Mer après la Tempête, gravé d'après un tableau original de la Croix, par J. Ouvrier. Cette belle Estampe fait le pendant de la Tempête du même Auteur, que nous avons annoncée précédemment. Elle se vend chez lui, place Maubert, maison d'un Marchand Bonnetier, au Soleil d'Or.

Recherches Historiques sur la Ville d'Angers, avec le Plan assujéti à ses accroissemens, embellissemens & projets, par le Sieur Moithey, Ingénieur-Géographe du Roi. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne.

ANNONCES LITTÉRAIRES.

LE Sieur Desnos, Ingénieur-Géographe & Libraire, demeurant rue S. Jacques, a mis en vente les Almanachs suivans : 1^o. *Etreennes des Saisons*, ou *Extraits des plus beaux encroits de tous les Poèmes connus sur les Saisons* ; 2^o. *Les Dangers de l'Amour, ses peines & ses tourmens, aux Amans malheureux & rebutés, avec tablettes économiques* ; 3^o. *L'Indicateur Fidèle, enseignant toutes les routes Royales & particulières de France, & les chemins de communication qui traversent les grandes routes, &c.* contenant un grand nombre de Cartes très-nettes & bien enluminées. Prix, 7 liv. 15 sols relié en maroquin. 4^o. *Nouvel Almanach intéressant pour les circonstances présentes, enrichi de Cartes hydrographiques, dressées d'après celles de la Marine, &c.*

Chansons & autres Poésies posthumes de M. l'Abbé de l'Attaignant, contenant des annotations sur chaque Pièce, suivies des particularités singulières de la vie de Madame de C... vol. in-12. A Paris, chez la Veuve Duchesne, rue S. Jacques.

Numéro XX de l'Histoire Ancienne. On souscrit chez Cloufier, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques.

Voyages de Genève & de Touraine, suivis de quelques opuscules. Vol. in-12. A Orléans, chez la Veuve Montaut, Imprimeur; & à Paris, chez Onfroy, Libraire, rue du Hurepoix.

Mémoires sur la réforme des Thermomètres, par M. L. A. B... Vol. in-8°. A Tours, chez Vauquier, Imprimeur; & à Paris, chez M. Court de Gebelin, rue Poupée, où l'on trouve des Thermomètres faits suivant la méthode de l'Auteur; & chez Onfroy, Libraire, rue du Hurepoix.

T A B L E.

<i>RÉPONSE à des Vers de</i>	<i>tural,</i>	168
<i>Madame de L** ,</i>	<i>Analyse des Fonctions du</i>	
<i>Avis aux Grues ,</i>	<i>Système nerveux ,</i>	172
<i>Vers à Madame D** ,</i>	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	177
<i>Cause intéressante & Naïo-</i>	<i>Comédie Italienne ,</i>	184
<i>nale ,</i>	<i>Nouvelles Expériences sur la</i>	
<i>Enigme & Logogryphe ,</i>	<i>résistance des Fluides ,</i>	185
<i>Réponse à la Lettre de M.</i>	<i>Gravures ,</i>	191
<i>d'Alembert ,</i>	<i>Annonces Littéraires ,</i>	ibid.
<i>De la Sanction de l'Ordre Na-</i>		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 27 Novemb. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 26 Novembre 1779. DESANCY.

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 17 Septembre.

ON commence à se rassurer sur les troubles qu'on craignoit de voir naître dans cette Capitale; le Grand-Visir, s'il n'a pas entièrement dissipé les mécontentemens, est parvenu du moins à les assoupir; il a réussi à faire baisser le prix de toutes les denrées, & à se réconcilier avec les Ulemas ou gens de Loi qui étoient ses plus grands ennemis. La déposition de l'Aga des Jannissaires qui a été exilé le 13 de ce mois, a rétabli la tranquillité dans ce corps qui a reçu sa paye & des gratifications qui l'ont empêché de murmurer. On espère que ce calme se soutiendra; mais on n'est pas encore sans quelque inquiétude. On a vu plus d'une fois le peuple mécontent s'apaiser à l'approche du Ramazan qui est le Carême des Turcs, dont la durée est de 30 jours, & se soulever pendant le Bairam qui est leur Pâque.

Une des femmes du Grand-Seigneur est heureusement accouchée le 9 de ce mois d'un Prince qui a été nommé Mustapha. C'est

6 Novembre 1779.

le troisième fils vivant de S. H. qui touchée des malheurs & des pertes qu'ont essuyés les principaux Officiers de l'Empire , par les derniers incendies , les a dispensés des présens qu'ils font dans l'usage de faire aux Sultans qui ont donné le jour à un enfant mâle.

La mort de Kérim-Kan , Régent de Perse , annoncée depuis quelques mois , est enfin confirmée par des lettres de Bagdat , qui annoncent qu'elle est arrivée à Schiras le 15 Mars dernier , & qui ajoutent les détails suivans.

» Son fils aîné Abolfat-Kan , dirigé par les conseils de Zeki-Kan & de Sadid-Kan ses oncles , ayant tenu cette mort cachée pendant deux jours , manda au Palais , au nom du Régent , les principaux Kans , Sultans & autres Chefs du Pays , qu'il soupçonnoit d'être contraires à ses intérêts , & il les fit massacrer , sans épargner même les Généraux Nazarali-Kan & Kalbali-Kan , cousins de Kérim-Kan. Après cette exécution sanglante , il fit mettre aux arrêts , dans le Palais , Manerola-Mirza qui , par sa mère étant petit-fils du Sophi Nadircha , pourroit , en cette qualité , avoir des droits au Trône ; & secondé par un corps de 10,000 hommes de troupes affidées , il se fit déclarer Régent de Perse , & choisit ses deux oncles pour être ses Généraux & ses Ministres. Ce Prince est âgé de 24 ans. Presque tous les Généraux des Villes , & les Chefs des Hordes , depuis la mer Caspienne jusqu'au golfe Persique , lui ont déjà envoyé des présens & l'ont reconnu. La Perse est aussi tranquille qu'elle l'a été sous le règne de son père , & l'on bat monnaie à Ispahan au nom du nouveau Régent. Le Bacha de Bagdat a même envoyé un Officier Turc pour féliciter Abolfat-Kan de son avènement à la Régence ; comme les troupes

Personnes se sont retirées de Bassora, il y a fait passer aussi un Musselim pour en prendre le Gouvernement au nom du Grand-Scigneur «.

R U S S I E.

De P É T E R S B O U R G , le 28 Septembre.

LA Cour a reçu par un Courier de Constantinople dépêché par M. de Stachief, la nouvelle de la déposition du Grand-Visir, & de l'élévation du Sélictar Aga. On assure que ce changement n'en apportera aucun dans le système pacifique de la Porte, & que les difficultés survenues au sujet de la libre navigation de la mer Noire par la mer Blanche, seront applanies incessamment par un accommodement auquel on travaille dans ce moment.

Le Prince de Wurtemberg, frère de Madame la Grande-Duchesse, est arrivé ici le 26 de ce mois, LL. AA. II. avoient été au-devant de lui jusqu'à Czarsko-Zelo. Il a eu l'honneur d'être présenté aussi-tôt à l'Impératrice qui lui a fait l'accueil le plus gracieux.

D A N E M A R C K.

De C O P E N H A G U E , le 5 Octobre.

LE Baron de Linden, Envoyé extraordinaire des Etats-Généraux des Provinces Unies, à la Cour de Suède, est parti ces jours derniers d'ici pour se rendre à Stockholm.

70 navires marchands, parmi lesquels on en compte 25 Anglois, ont mis depuis peu à

la voile sans escorte. Peu après leur départ, il en est arrivé 94 dans le Sund, parmi lesquels il y en a 70 destinés pour l'Angleterre, qui n'attendent qu'un vent favorable pour en sortir.

Le Navigateur Kuhn de Königsberg, & le Capitaine Bery de Finlande, eurent, le 7 du mois dernier, le malheur de voir périr leurs vaisseaux dans la mer de l'Ouest, à 2 lieues de Thusradt : les équipages ont été sauvés, & sont arrivés à Helsingor ; mais la cargaison du premier de ces bâtimens qui consistoit en 100 lasts de froment, a été entièrement perdue ; on n'a conservé que très-peu de chose de celle de l'autre, consistant en fer destiné pour Hull.

» Il vient d'entrer dans ce port, écrit-on de Bergue en Norwege, en date du 21 du mois dernier, 2 prises faites par des Armateurs Américains (l'escadre de M. Paul Jones) ; elles sont montées chacune de 20 à 22 canons. L'une qui est un vaisseau presque neuf, nommé l'*Union*, alloit de Londres à Québec avec des dépêches pour le Gouverneur Haldimand, & une cargaison consistant en vivres & en matériaux pour la construction de 7 vaisseaux. L'autre qui étoit chargé de provisions de bouche, alloit de Bristol à New-York. On a envoyé un exprès à la Cour, pour demander des instructions sur la conduite à tenir à l'égard de ces prises, & particulièrement pour savoir si l'on en doit permettre ici la vente.

S U È D E.

De S T O C K H O L M , le 8 Octobre.

Le Duc d'Ostrogothie, revenu ici de son

château de Tullgarn , à la fin du mois dernier , malade d'une fièvre tierce fort commune ici depuis quelque tems , commence à se rétablir , & se propose d'aller joindre incessamment la Cour à Gripsholm.

Le Roi vient de recevoir Chevalier de l'Ordre de l'Épée , le Chambellan & le Major de Steiding , le Major de Nordenschiöld , ainsi que plusieurs autres Officiers Suédois au service de France.

Les nouvelles de toutes les parties du Royaume , annoncent que la récolte y a été fort abondante ; il a été ordonné en conséquence d'en rendre de publiques actions de grâces à l'Être Suprême.

On vient d'apprendre par quelques lettres , que la frégate Suédoise destinée à porter au Roi de Maroc les présens de notre Cour , a été arrêtée par l'escadre de D. Barcelo , près de Gibraltar , & conduite à Malaga. On dit ici que cela n'est arrivé que par l'avidité d'un Officier subalterne , que le Capitaine avoit chargé de la conduire à Ceuta , pendant qu'il étoit à la Cour de Maroc , & qui a voulu profiter de l'occasion pour jeter des vivres dans Gibraltar , où l'on devoit les lui payer fort cher.

On écrit de Marianstadt que le 12 Août dernier , un coup de tonnerre a renversé une femme & 3 hommes. La première frappée à la tête est morte sur le champ ; les autres atteints légèrement n'ont été qu'étourdis , & ont échappé à la mort.

ALLEMAGNE.

De VIENNE, le 14 Octobre.

LE 12 de ce mois l'Impératrice Reine, la Famille Impériale, & toute la Cour, sont revenues dans cette Capitale. La veille S. M. I. & R. avoit reçu à Schonbrunn la députation des Etats de la Basse-Autriche, qui, précédée du Maréchal de la Diète, étoit venue pour entendre ses demandes. L'Assemblée de ces Etats est fixée au 25 de ce mois.

Un Courier arrivé de Milan le 11 de ce mois a apporté la nouvelle que l'Archiduchesse Marie-Beatrix d'Est, épouse de l'Archiduc Ferdinand, est accouchée heureusement d'un Prince le 6 de ce mois. Il y a eu à cette occasion gala à la Cour.

De FRANCFORT, le 15 Octobre.

SELON des lettres de Mayence, le chargé des affaires de France auprès de l'Electeur a demandé des passe-ports pour 2000 chevaux destinés pour la cavalerie Françoisse, qui viennent de Pologne, & qui doivent passer incessamment les douanes de cet Electorat, établies en Thuringe.

On dit que le Prince de Wurtemberg, qui est actuellement à Pétersbourg, doit épouser à son retour la Princesse, fille aînée du Prince Héréditaire de Brunswick.

On vient de renouveler dans le Palatinat les Règlements de 1759 & 1760, relativement

aux chiens, pour prévenir ou du moins rendre plus rares les accidens funestes causés par ces animaux.

1°. Personne, d'après les Règlemens, ne peut, sans payer un droit, avoir des chiens, sinon les Bâteliers, Voituriers, Cochers, Bergers, Chasseurs, les personnes qui ont des Chasses en propre, & les Bouchers. 2°. Ces derniers, ne peuvent en avoir plus de deux, qui doivent être attachés dans la maison, & être tenus en laisse quand ils sont en Ville ou aux champs. 3°. Les Chasseurs & ceux qui ont des Chasses, doivent leur donner un collier &c. 4°. Tout particulier qui voudra avoir un ou plusieurs chiens, quel que soit son état ou sa condition, sera tenu d'en faire la déclaration au Chef de Police, & de payer pour chaque chien dix écus d'Empire par année, excepté ceux qui résident dans des Villages &c. 5°. Défendu à tout Bourgeois d'avoir aucun chien de chasse, d'arrêt, levrette &c. 6°. Ceux à qui il est permis d'en avoir, ne les laisseront pas courir par les rues. 7°. Le Maître des basses-œuvres, fera deux fois par semaine le tour de la Ville, & tiendra les chiens qui seront sans leur maître. 8°. Si le Propriétaire d'un chien le laisse courir, il sera mis à l'amende par la Police. 9°. Tout chien qui entrera dans la Ville sans maître, sera tué par les Sentinelles. 10°. Les gardes doivent être munis d'un gros bâton, armé d'une pique de fer, afin que si un chien, non attaché, venoit sur eux, ils puissent le jeter à terre d'un coup de leur bâton. 11°. Au cas que l'on ait arrêté un chien enragé, on doit chercher à connoître le maître, & le citer devant le Magistrat, qui le condamnera à une peine pécuniaire, ou même corporelle, selon les circonstances. 12°. Dans le cas où un chien enragé se trouvera dans un lieu, on en avertira par le son de la cloche: on aura soin de faire retirer les enfans de la rue. 13°.

Dès que la cloche sonnera, deux hommes à cheval, armés d'un fusil, se mettront à l'enquête dans la Ville, Village ou lieu où sera le chien enragé, le poursuivront jusqu'à ce qu'ils l'aient atteint & mis à mort. 14^o. Si, malgré toutes ces précautions, il arrive qu'un chien enragé morde une ou plusieurs personnes, quelque légère que puisse être la morsure, il y aura trois endroits dans l'étendue des Terres de S. A. S., où ces personnes seront conduites & traitées, & d'où les mordus ne sortiront qu'après qu'on se sera assuré de leur parfaite guérison &c. «.

ITALIE.

De NAPLES, le 8 Octobre.

Le Roi, qui a passé quelques jours à Caccia-Bella, y a été saigné pour une petite fluxion qui, heureusement, n'a point eu de suites. Il est revenu dans cette Capitale.

Le Gouvernement continue d'employer les moyens les plus efficaces pour le rétablissement de la sûreté publique. Le Guet fait toutes les nuits une patrouille exacte qui arrête les vagabonds & les personnes suspectes dont cette capitale étoit excessivement remplie depuis quelque tems.

Le nombre des Moines Mendiants s'étoit fort augmenté; il en étoit arrivé sur-tout beaucoup d'étrangers qu'on voyoit sans cesse dans les rues aux portes de toutes les maisons où ils sollicitoient la charité publique. Le Gouvernement a fait signifier à ces derniers l'ordre de retourner aux endroits d'où ils étoient venus. La Chambre de Ste-Claire a

reçu celui de se faire représenter une liste exacte du nombre des Monastères du Royaume & des individus qui s'y trouvent. On prendra ensuite des arrangemens sur ce sujet.

La nuit du 30 du mois dernier on a ressenti ici une légère secousse de tremblement de terre.

» Mardi dernier , écrit-on de Rome , les Ministres du Tribunal du Gouvernement , ont trouvé dans la cour d'une maison auprès du Séminaire Romain , un cadavre d'homme sans tête , mutilé de la manière la plus indécente , il étoit dans un sac sur lequel on avoit attaché un billet , où l'on lisoit en gros caractères : *adulter sciat , avis aux adultères*. Cette inscription annonce que ce meurtre est l'effet de la vengeance d'un jaloux. On fait des recherches pour en découvrir l'auteur.

» Le magasin qui a sauté à Civita-Vecchia , ajoutent les mêmes lettres , contenoit vingt milliers de poudre. Le dommage a été considérable ; l'Architecte Navona est parti , par ordre de S. S. , pour faire les réparations nécessaires «.

ESPAGNE.

De CADIX , le 5 Octobre.

LA plupart des villes du Royaume se sont empressées de donner au Roi des preuves de leur zèle pour le maintien de ses droits & l'honneur de sa Couronne. Les Corps & les Particuliers imitent à l'envi cet exemple. Le Doyen & le Chapitre de Soria ont supplié S. M. d'agréer les fonds & l'argenterie de leur Collégiale , & ont offert de consacrer

au service de l'Etat tous leurs biens & leurs revenus. Le Grand-Commandeur & le Chapitre des Commandeurs de l'Hopital Royal *Extra-Muros* de la ville de Burgos , lui ont représenté que sans manquer aux obligations de leur institut , ils étoient en état de mettre à ses pieds une somme assez considérable , & notamment un million de réaux qu'ils ont dans les fonds des Corps de Métiers de Madrid. D. François-Antonio Arbeleta , qui avoit obtenu récemment la Cure de Villaverde , évaluée à 1000 ducats de revenus , en a offert la plus grande partie pour les dépenses publiques. D. Gaspard de Morales y de Los Ríos , Chevalier de l'Ordre de St-Jacques , demeurant à Cordoue , & D. Joseph de Mirantes , Administrateur des revenus du Roi à Guadalaxara , ont supplié aussi S. M. d'accepter , l'un 2000 ducats du revenu de ses biens , l'autre la même somme à laquelle montent ses appointemens. Le Marquis de Benameji , en priant le Souverain d'agréer ses services , & ceux de ses fils , a destiné à l'usage de l'Artillerie Royale les bois de haute futaie de la Seigneurie près de Casa-Fuerte de Tomillos.

» Deux matelots du vaisseau Anglois la *Panthère* , écrit on du camp de St-Roch , en date du 3 de ce mois , ont déserté & sont venus ici avec un Catholique Hanovrien qui s'est échappé. On leur a fait bien des questions. Ils s'accordent assez sur les besoins de la place. Les troupes y sont à demi-ration , & commencent à faire du feu pour leur cuisine avec certains meubles de cèdre & de prix. On donne à cha-

que travailleur 2 livres de pain pour trois jours & une livre de viande. Tel est le rapport de l'Hanovrien. La garnison a du riz. Elle fabrique , dit-on , de mauvaise poudre , n'ayant que du charbon de pin & de sarment , & manquant de soufre. Elle a du salpêtre en abondance ; mais la poudre qu'elle en fait ne peut servir , & brûler qu'autant qu'on la mêle avec de la bonne. On vient de prévenir le Général , que la nuit passée une bombe est tombée dans le corps-de-garde de St-Philippe ; 4 soldats Catalans qui s'oupoient dans ce moment , ont été grièvement blessés.

On mande de la Corogne que la frégate courrière du Roi le *Magellan* , de 16 canons & de 60 hommes d'équipage , sortie de la Havanne le 13 Août , est arrivée dans ce port le 25 du mois dernier. Son Capitaine , M. de Farioga , rapporte que le 17 Septembre à 9 heures du matin , il apperçut un navire revirant de bord par la proue , qui le poursuivit & le canonna sans pavillon vers 6 heures du soir. Le courier riposta , & le feu continua jusqu'à 10 heures & demie que l'ennemi se retira , sans doute pour se réparer. Le jour suivant le même navire lui donna la chasse pendant toute la journée , & le soir il arbora pavillon Espagnol , à la vue d'un autre vaisseau qui s'en approcha , & avec lequel la frégate le laissa se canonner. Le 24 , à 2 heures après midi , il apperçut à la vue de Camarinás , une frégate Angloise de 26 canons qui le canonna pendant un quart d'heure par un feu fort vif , auquel ayant répondu avec la même vivacité , se trouvant à la portée du fusil , il le coula à fond , & il

lui fut impossible de sauver aucun homme de l'équipage ennemi, parce que dans le premier combat, il avoit coulé bas sa chaloupe, son canot & son ancre. Le Capitaine donne les plus grands éloges à la valeur de ses Officiers & de son équipage dans ces deux occasions. Il n'a eu que 2 matelots blessés.

» Le 16 Septembre, écrit-on d'Ayamonte, à 7 lieues de la côte de Cadix, trois barques de Pêcheurs étant en mer, une d'elles vit un bâtiment qui leur faisoit signe d'arriver & qu'elle prit pour quelque navire Espagnol ou Portugais qui cherchoit du poisson : elle s'en approcha, mais elle reconnut bientôt que c'étoit un Corsaire Anglois de 41 canons, de 10 pierriers & de 80 hommes d'équipage. Le Corsaire fit venir à bord celui de la barque, qui consistoit en 8 hommes. Quelques Anglois, revêtus des habits des Pêcheurs qu'ils venoient de prendre, passèrent ensuite dans la barque Espagnole, & joignirent les deux autres bateaux, dont les Mariniers, trompés par l'apparence, furent enlevés comme leurs camarades; ils étoient au nombre de 12 hommes & de 5 mousses, qui furent conduits au bâtiment Anglois. Bientôt ils y furent dépouillés de tout ce qu'ils avoient d'argent & de toutes leurs hardes; on s'empara de même des filets, rames, cordages & autres ustensiles des bateaux. Les Anglois en enfoncèrent deux & brûlèrent le troisième, chargèrent de chaînes leurs prisonniers, & formèrent le projet d'aller les vendre sur la côte d'Alger, où ils dirigeoient en effet leur course, lorsqu'un vent contraire les força de gagner le cap St-Vincent. Un bâtiment Danois qui s'y trouva, fut forcé par le Corsaire Anglois de se charger des prisonniers dont il étoit embarrassé, & qui pendant deux jours qu'ils passèrent avec les Danois, en reçurent le meilleur traitement. Le Capitaine les remit à une barque

Portugaise qui les porta à la barre de la Foseté, d'où ils revinrent ici le même jour. Leur malheureuse aventure y a causé la plus grande indignation, & au traitement qu'ils ont éprouvé, on a moins reconnu des hommes civilisés que de vrais Pirates^{cc}.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 20 Octobre.

RIEN n'a transpiré encore des nouvelles que l'Amiral Byron a apportées des isles; & on en conclut naturellement qu'elles ne sont rien moins que favorables. Tout ce que l'on fait, c'est que cet Amiral a laissé en partant 9 vaisseaux de ligne à la Barbade, sous les ordres du Contre-Amiral Hyde Parker, après en avoir détaché 10 autres sous ceux du Contre-Amiral Rowley qui a dû joindre le Vice-Amiral Sir Péter Parker à la Jamaïque. On espère qu'au moyen de ces dispositions, cette isle est en sûreté; on ne peut cependant se dissimuler que si le Comte d'Estaing s'en approchoit avec toutes ses forces, l'escadre qui est chargée de la défendre courroit de grands périls; mais on croit qu'il ne nous menace pas en ce moment de ce côté; on ne doute plus qu'en partant de St-Domingue, il n'ait pris la route de l'Amérique-Septentrionale, avec 23 vaisseaux de ligne, 10 frégates, plusieurs Armateurs Américains, & un corps de troupes réglées. Parmi les projets qu'on lui suppose, le premier est de prêter la main aux Espagnols pour la conquête de

la Floride , de remonter ensuite la côte vers le nord , en détachant une escadre de vaisseaux légers , pour aider le Général Lincoln à réduire le Général Prévost , & de finir par bloquer New-Yorck du côté de la mer , tandis que le Général Washington y pressera l'armée royale par terre. Quoiqu'il en soit de ce plan que les vents & d'autres accidens imprévus peuvent déranger , il est certain que nous n'avons pas à New-Yorck des forces suffisantes pour résister à M. d'Estaing. L'Amiral Arbuthnot qui y est arrivé le 25 Août , après un trajet de 13 semaines , n'y a conduit que 6 vaisseaux de ligne & une frégate , pour joindre le seul vaisseau de ligne & les frégates qui s'y trouvoient sous les ordres du Chevalier Collier.

S'il faut en croire quelques-uns de nos papiers , le Comte d'Estaing a déjà commencé l'exécution de son plan. „ Le Colonel Pye , dit une de nos gazettes du 18 de ce mois , arrivé le 16 de New-Yorck , a apporté la nouvelle du blocus de cette place par les François. Cet avis a été porté sur-le-champ à S. M. à Kew “.

Selon d'autres papiers le bruit vient de se répandre que le corps de troupes aux ordres du Général Prévost , a été attaqué par le Général Lincoln , en se retirant de Stono-Ferry vers Beaufort ; que les troupes royales ont eu dans cette occasion beaucoup de monde tué , blessé & prisonnier ; à la suite de cet échec , ajoute-t-on , le Général Prévost s'est

retiré dans l'isle de Port-Royal avec le reste de son monde ; si cette nouvelle est vraie , on ne doit pas tarder à en recevoir la confirmation.

» S'il faut en croire le *London Evening-Post* , il y a deux lettres de Boston , dont la dernière est du 26 Août ; elles portent que parmi les vaisseaux détruits à Pénobscot , il n'y en avoit qu'un de l'Amérique , & que tous les autres étoient des bâtimens de la marine Angloise qui avoient été pris & armés par des Bostoniens. Elles ajoutent que l'armée Américaine est retournée par terre à ce poste , & que le Colonel Mac-Léan y est assiégé de nouveau. Le Général Gates , dont l'armée est toujours à la Providence , attendoit une division de la flotte Française , pour entreprendre , avec elle , le siège de Rhode-Island ; le Général Sullivan se portoit du côté du Détroit & de Niagara ; le Général Washington s'approchoit de New-Yorck , pour coopérer avec le Comte d'Estaing attendu à Shandy-Hook les derniers jours d'Août ; le Général Lincoln poursuivoit le Général Prévost , & le Commodore Hopkins à la tête de 4 vaisseaux de guerre Américains , & joint par 2 frégates Espagnoles de la Havane , se portoit sur la rivière de Mississipi pour y attaquer la partie intérieure de la Floride de l'Est &c.

On cherche à douter encore de ces détails , d'autant plus allarmans , qu'il n'est pas possible de songer à envoyer des secours dans ces contrées où , quand nous pourrions nous passer ici de quelques-uns de nos vaisseaux , ils ne pourroient arriver que trop tard. Le départ de l'Amiral Rodney est encore suspendu par la nécessité où nous sommes de conserver toutes nos forces pour nous défendre en Europe. Cette nécessité impérieuse

a empêché le gouvernement de donner au Gouverneur Johnstone la petite escadre qu'il demandoit pour aller tenter dans la mer du Sud une expédition contre les établissemens Espagnols ; il sollicite aujourd'hui une petite division pour aller croiser sur la côte de Portugal. Cette croisière , une des plus lucratives par le nombre des prises , pourroit lui procurer une partie des richesses qu'il s'étoit promises , par le pillage du Pérou & du Chili ; mais les mêmes raisons qui ont empêché de le mettre en état de tenter la première expédition , ne permettent pas encore de songer à la seconde.

La flotte de l'Amiral Hardy est toujours prête à partir. Le signal de désafourcher a été fait à bord du *Victory* dès le 15 ; elle peut mettre à la voile au premier moment ; cependant il y a bien des personnes qui croient qu'elle ne tiendra pas la mer avant le printemps , à moins que la flotte Française & Espagnole ne sorte ; mais la saison avance , & elle n'a point encore paru.

La gazette de la Cour qui se fait sur ce qui se passe dans les Indes Occidentales , a publié une lettre du Commandant du *Séraphis*. Elle est datée du Texel , où il se plaint d'être retenu à bord par ses vainqueurs , sans avoir pu obtenir la permission d'écrire au Chevalier Yorok , Ambassadeur de S. M. B. à la Haye ; il rend compte du combat qu'il a soutenu , & de la nécessité où il s'est trouvé de se rendre. Le Commandant du *Scarbo-*

rough qui a subi le même sort , a aussi envoyé des détails à la Cour qui les a publiés. Elle a fait imprimer encore la lettre du Commandant du cutter le *Rambler*, datée de Spithéad le 9 de ce mois , & adressée à l'Amiral Hardy.

Le Capitaine Farmer & lui découvrirent le 6 ce mois , à 15 milles d'Ouessant , une grosse frégate & un cutter François. A 10 h. le Capitaine Farmer commandant la frégate le *Québec* arbora son pavillon , & répondit au feu des François ; mais il évita de commencer le combat , avant qu'il leur eût présenté le côté. Je hissai d'abord aussi mon pavillon , ajoute le Commandant du *Rambler* , & me plaçai entre la frégate française & le cutter , pour couper tout secours à ce dernier , & le contraindre par conséquent à entrer en action , ce qui me réussit. L'engagement commença le matin à 11 heures , & dura jusqu'à 2 de l'après-midi , lorsque le cutter ennemi mit toutes ses voiles au vent & s'éloigna , sans qu'il me fût possible de le poursuivre avec avantage , tant j'étois endommagé dans mes mâts , mes voiles & mes agrès Dans ce même tems voyant le *Québec* en feu , je tâchai de m'en approcher dans l'espérance de sauver quelque partie de l'équipage ; mais le calme me permit seulement de mettre à la mer la chaloupe dans laquelle étoit le Maître & cinq hommes armés. Ils sauvèrent le Pilote , 2 Cadets & 14 Matelots. Mais comme les François faisoient feu sur la chaloupe , je jugeai inutile de la renvoyer , & vers les six heures , la frégate s'envola en l'air .

On a été fort étonné de lire dans cette lettre que les François tiroient sur la chaloupe du *Rambler* , tandis que le rapport unanime de tous ceux que cette chaloupe a sauvés , & de 14 hommes qui l'ont été encore par un

Bâtiment Prussien , est que le cutter François n'abandonna le combat avec le *Rambler* que pour lui laisser le moyen de sauver ces malheureux ; que la frégate Française , qui ne pouvoit mettre à la mer ses chaloupes fort endommagées , s'empressa de jeter de grosses pièces de bois pour fournir aux Anglois les moyens de s'y attacher , & des cordes avec lesquelles on en tira 43. Il y a lieu de croire que M. George , c'est le nom du Commandant du *Rambler* , se rétractera ; il auroit mieux fait de ne pas se mettre dans ce cas & d'imiter la générosité de M. du Chilleau , Commandant de la frégate la *Minerve* , qui a conduit le Lord Macartney en France , & qui ayant appris qu'on débitoit que ce Gouverneur avoit tenu des propos offensans contre les vainqueurs pendant la traversée , s'est empressé de détruire ces bruits , & d'en faire connoître la fausseté.

Le Général Burgoyne a donné la démission de son régiment & de tous ses autres emplois militaires. Une suite continuelle d'injustices l'a déterminé à prendre ce parti. Il a cru que son honneur ne lui permettoit point de recevoir l'argent du Public lorsqu'on lui refusoit la permission de servir sa Patrie dans un moment aussi critique. Il a pareillement refusé un Conseil de Guerre qu'il avoit d'abord sollicité avec la plus vive instance.

Le bruit qui s'est répandu si souvent d'un changement dans le Ministère , vient de se renouveler. On dit qu'il y en aura un avant la convocation du Parlement , & l'on désigne déjà le Lord Stormont

& le Vicomte de Hillsborough , comme devant être nommés Secrétaires d'Etat. Le Lord Weymouth sera Président du Conseil. On dit même qu'on appellera au Ministère quelques Membres du parti de l'Opposition ; ces arrangements qu'on suppose devoir être du goût de la Nation , pourront ramener parmi elle ; ainsi que dans les Conseils de l'assemblée du Parlement , cette unanimité de sentiment & de vues , si nécessaire dans la crise où se trouve la Grande-Bretagne ; cependant on s'attend encore à des orages. La manière dont le Ministère vient de se conduire au sujet de l'élection d'un Membre pour le Comté de Middlesex , peut lui susciter encore bien des embarras de la part de l'Opposition. Il a voulu faire élire le Colonel Tuffnell ; cette raison fit donner la préférence à M. Byng ; comme tous deux sont déjà Membres du Parlement , que les loix ne permettent pas de choisir le représentant d'un Comté quelconque pour en représenter un autre , à moins qu'il ne perde la qualité de Membre , & ne rentre dans la classe des Candidats ; pour faciliter cette métamorphose , le Ministère donne à ceux qu'il veut favoriser quelques places incompatibles avec la qualité de Membre du Parlement , qui n'ont aucune conséquence , & qui se bornent à donner à un Membre la faculté de cesser de l'être. M. Tuffnell en avoit obtenu une. Les Electeurs avoient prié le Lord North d'accorder la même faveur à M. Byng. Elle a été refusée parce que le Ministre a prétendu que M. Tuffnell & ses amis ne regardoient pas la première assemblée comme ayant déclaré les sentimens des habitans de Middlesex. Cette raison a révolté les Electeurs. Il s'est tenu le 18 une assemblée dans laquelle on a rejeté le Colonel Tuffnell , parce qu'il avoit l'aveu des Ministres , & M. Byng parce qu'il ne pouvoit être élu ; & on a nommé M. Wood. M. Townshend , célèbre par sa fermeté dans les

débats du Parlement , parla dans cette occasion avec sa chaleur & sa vivacité ordinaires.

« Il est vrai, dit-il , que Lord North garde la serrure de la porte de fer du pouvoir ; mais il en a remis la clef au Colonel Tuffnell ; au reste ce Ministre a acquis le droit de vous traiter ainsi : la gloire de son administration donne une sanction juste à l'insolence & à l'orgueil ; l'état florissant de votre pays , la préservation de vos Isles , ses égards pour votre Comté , lui donnent le droit de vous traiter ainsi : rappelez-vous , Messieurs , le bill concernant la taxe sur les maisons , bill en vertu duquel S. S. se proposoit de lever 260 mille liv. sterl. ; il en mit 180 mille sur les épaules du Comté de Middlesex seul , & 5 mille sur toute l'Ecosse : tel est le seul exemple de son égard pour vous : combien n'a-t-il pas été soigneux à vous marquer plus d'attention qu'il n'en a eu pour les habitants & les Négociants de la Jamaïque ! Lorsque les Négociants de la Jamaïque se sont adressés à lui , & lui ont demandé des troupes pour la défense de cette Isle , il leur a répondu qu'il ne pouvoit que leur laisser entièrement ce soin ; qu'il abliquoit le Gouvernement de l'Isle , qu'ils devoient se défendre eux-mêmes ; lorsque le Comté de Middlesex l'a prié de le secourir dans le choix d'un homme en qui il avoit placé sa confiance , le même Ministre a répondu : « ne vous donnez aucune peine à cet égard , je la prendrai entièrement sur moi ; soyez tranquilles , je vous donnerai un représentant ». Si , pour conserver les Isles des Indes Occidentales , Lord North eût pris la moitié des peines qu'il s'est données pour escamoter une élection , nous n'en eussions pas perdu un si grand nombre , & les autres ne seroient pas réduites à leur état actuel de détresse ».

M. de Simolin , revêtu du caractère d'Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice de Russie , arrivé ici le 11 , a eu le 13 sa première audience de

S. M. On n'a pas manqué de rappeler toutes les anciennes espérances qu'on a déjà conçues plus d'une fois de la part de la Russie , soit pour une réconciliation prochaine , soit pour des secours dont le besoin est vivement senti.

» Quant à cette dernière espérance , dit un de nos papiers , il seroit bien extraordinaire que la Nation s'y livrât ; peut-on se persuader que la Cour de Pétersbourg ait le moindre penchant à prendre un parti qui la mettroit dans l'obligation de s'écarter du plan pacifique qu'elle vient d'adopter tout récemment pour elle-même ? Elle n'a pas jugé à propos de poursuivre une guerre dans laquelle il s'agissoit de ses intérêts personnels , elle iroit de gaieté de cœur en entamer une autre pour une cause qui assurément la touche plus foiblement , & où elle risqueroit pour le moins la perte de la tranquillité dont elle jouit , sans que ce sacrifice pût être compensé par aucun équivalent. N'oublions pas non plus que c'est par l'entremise de la France qu'elle a fait son accommodement avec la Porte ».

Le Ministère Anglois a fait aussi une réponse à l'exposé des motifs de l'Espagne , & un Mémoire justificatif de sa conduite en arrêtant les navires étrangers & les munitions de guerres destinés pour les Américains. On est fort curieux de voir ces pièces dont la publication ne peut être éloignée. En attendant, celle par laquelle elle répond à la France ne produit pas à beaucoup près ici l'effet qu'on s'en promettoit. On s'appuie principalement sur ce que les dispositions pacifiques du Roi d'Angleterre étoient connues pour être

sincères à l'époque où la France a commencé à former des liaisons secrètes & ensuite publiques avec les Colonies ; mais pourroit-on garantir à l'Europe la certitude que lorsque nous aurions subjugué nos Colonies , nous n'aurions plus songé pour l'avenir à faire la guerre à nos rivaux , à empiéter sur leurs droits & sur leurs territoires ? Pour peu qu'on soupçonne qu'il étoit possible que devenus plus puissans & plus ambitieux par l'asservissement de nos Colonies , nous eussions été tentés d'employer à de nouvelles conquêtes sur nos voisins la surabondance des forces que nous nous serions sentis , il étoit prudent à ces voisins de nous prévenir , & à leur place nous l'aurions fait.

On annonce dans nos papiers , comme devant être publiées incessamment , des observations sur la réponse du Roi de la Grande-Bretagne à l'exposé de la Cour de Versailles , réponse improprement intitulée *Mémoire justificatif*. Par un Whight indépendant ; en attendant ces observations nous continuerons ici le Mémoire.

Pendant les disputes qui s'allumoient entre la Grande-Bretagne & ses Colonies , la Cour de Versailles s'étoit appliquée avec l'ardeur la plus vive & la plus opiniâtre , à l'augmentation de la Marine. Le Roi ne prétend pas régner en tyran sur toutes les mers , mais il sait que les forces maritimes ont fait dans tous les siècles la sûreté & la gloire de ses Etats ; & qu'elles ont souvent contribué à protéger la liberté de l'Europe contre la Puissance ambitieuse qui a si long-temps travaillé à l'asservir. Le sentiment

de sa dignité & la juste connoissance de ses devoirs & de ses intérêts engageoient S. M. à veiller d'un œil attentif sur les démarches de la France, dont la politique dangereuse, sans motif & sans ennemi, précipitoit dans tous ses Ports la construction & l'armement de vaisseaux, & qui détournoit une partie considérable de ses revenus, pour subvenir aux frais de préparatifs militaires, dont il étoit impossible d'annoncer la nécessité ou l'objet. Dans cette conjoncture le Roi n'a pu se dispenser de suivre les conseils de sa prudence & l'exemple de ses voisins; l'augmentation successive de leur marine a servi de règle à la sienne; & sans blesser les égards qu'Elle devoit aux Puissances amies, S. M. a publiquement déclaré à son Parlement assemblé, qu'il convenoit dans la situation actuelle des affaires, que la défense de l'Angleterre se trouvât dans un état respectable. Les forces navales qu'Elle augmentoit avec tant de soin, n'étoient destinées qu'à maintenir la tranquillité générale de l'Europe; & pendant que le témoignage de sa conscience dispoisoit le Roi à ajouter foi aux professions de la Cour de Versailles, il se préparoit à ne point craindre les desseins perfides de son ambition. Elle ose maintenant supposer qu'au lieu de se borner aux droits d'une défense légitime, le Roi s'étoit livré à l'espérance des conquêtes, & que la réconciliation de la Grande-Bretagne avec ses Colonies annonçoit de sa part un projet formé de les rallier à sa Couronne, pour les armer contre la France. Puisque la Cour de Versailles ne peut excuser ses démarches qu'à la faveur d'une supposition destituée de vérité & de vraisemblance, le Roi est en droit de la sommer à la face de l'Europe, de montrer la preuve d'une assertion aussi odieuse qu'elle est hasardée, & à développer ses opérations publiques, ou ses intrigues secrètes qui puissent autoriser les soupçons de la France, que la Grande-Bretagne, après un combat long & pénible, n'a offert la paix à ses Sujets que dans le dessein

d'entreprendre une guerre nouvelle contre une Puissance respectable avec laquelle Elle conservoit tous les dehors de l'amitié. Après avoir fidèlement exposé les motifs frivoles & les griefs prétendus de la France, on rappelle avec une assurance justifiée par la raison & par les faits, cette première proposition si simple & si importante, « qu'un état de paix subsistoit entre les deux Nations, & que la France étoit liée par toutes les obligations de l'amitié & des traités envers le Roi, qui n'avoit jamais manqué à ses engagements légitimes ». Le premier article du Traité, signé à Paris le 10 Février 1763, entre L. M. Britannique, Très-Chrétienne, Catholique & Très-Fidèle, confirme de la manière la plus solennelle les obligations que le droit naturel impose à toutes les Nations, qui se reconnoissent mutuellement pour amies; mais ces obligations sont détaillées & stipulées dans ce Traité par des expressions aussi vives qu'elles sont justes. Après avoir renfermé dans une formule générale tous les Etats & tous les sujets des hautes Parties contractantes, elles annoncent leur résolution, non-seulement de ne jamais permettre des hostilités quelconques, par terre ou par mer, mais encore de se procurer réciproquement dans toute occasion, tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts ou avantages mutuels, sans donner aucun secours ou protection, directement ou indirectement, à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'un ou à l'autre des hautes Parties contractantes. Tel fut l'engagement sacré que la France contracta avec la Grande-Bretagne, & on ne sauroit se dissimuler qu'une semblable promesse doit s'appliquer avec plus de force encore & d'énergie aux rebelles domestiques qu'aux Etrangers des deux Couronnes. La révolte des Américains a mis à l'épreuve la fidélité de la Cour de Versailles, & malgré les exemples fréquens que l'Europe a déjà vus de son peu de respect pour la foi des

Traités;

Traités , la conduite dans ces circonstances a étonné & indigné toutes les Nations , qui ne sont pas aveuglément dévouées aux intérêts & même aux caprices de son ambition. Si la France s'étoit proposée de remplir ses devoirs , il lui étoit impossible de les méconnoître ; l'esprit aussi bien que la lettre du Traité de Paris lui imposoit l'obligation de fermer ses Ports aux vaisseaux des Américains , d'interdire à ses sujets tout commerce avec ce peuple rebelle , & de ne point accorder son secours ni sa protection aux Ennemis domestiques d'une Couronne , à laquelle Elle avoit juré une amitié sincère & inviolable. Mais l'expérience avoit trop bien éclairé le Roi sur le système politique de ses anciens adversaires , pour lui faire espérer qu'ils se conformeroient exactement aux principes justes & raisonnables qui assurent la tranquillité générale.

Aussi-tôt que les Colonies révoltées eurent consommé leurs attentats criminels , par la déclaration ouverte de leur indépendance prétendue , Elles songèrent à former des liaisons secrètes avec les Puissances les moins favorables aux intérêts de la Mère-Patrie , & à tirer de l'Europe les secours militaires , sans lesquels il leur auroit été impossible de soutenir la guerre qu'elles avoient entreprise. Leurs agens essayèrent de pénétrer & de se fixer dans les Etats de l'Europe ; mais ce ne fut qu'en France qu'ils trouvèrent un asyle , des espérances & des secours. Il ne convient pas à la dignité du Roi de vouloir rechercher l'époque , ou la nature de la correspondance qu'ils eurent l'adresse de lier avec les Ministres de la Cour de Versailles , & dont on vit bientôt les effets publics dans la liberté générale , ou plutôt dans la licence effrénée d'un commerce illégitime. On sait assez que la vigilance des loix ne peut pas toujours prévenir la contrebande habile , qui se reproduit sous mille formes différentes , & à qui l'avidité du gain fait

6 Novembre 1779.

b

braver tous les dangers & éluder toutes les précautions ; mais la conduite des négocians François, qui faisoient passer en Amérique, non-seulement les marchandises utiles ou nécessaires, mais encore le salpêtre, la poudre à canon, les munitions de guerre, les armes, l'artillerie, annonçoit hautement qu'ils étoient assurés non-seulement de l'impunité, mais de la protection même & de la faveur des Ministres de la Cour de Versailles.

On ne tentoit point une entreprise aussi vaine & aussi difficile que celle de cacher aux yeux de la Grande-Bretagne, & de l'Europe entière, les démarches d'une Compagnie de Commerce, qui s'étoit associée pour fournir aux Américains tout ce qui pouvoit nourrir & entretenir le feu de la révolte. Le Public instruit nommoit le Chef de l'entreprise dont la Maison étoit établie à Paris : ses Correspondans à Dunkerque, à Nantes, à Bordeaux étoient également connus. Les magasins immenses qu'ils formoient & qui se renouvelloient tous les jours, furent chargés successivement sur les vaisseaux qu'ils construisoient, ou qu'ils achetoient, & dont on essayoit à peine de dissimuler l'objet de la destination. Ces vaisseaux prenoient ordinairement de fausses lettres de mer pour les Isles Françaises de l'Amérique, mais les marchandises dont leurs cargaisons étoient composées, suffisoient avant le moment de leur départ pour laisser entrevoir la fraude & l'artifice : ces soupçons étoient bientôt confirmés par la direction du cours de ces vaisseaux ; & au bout de quelques semaines l'on apprenoit sans surprise qu'ils étoient tombés entre les mains des Officiers du Roi qui croisoient dans la mer de l'Amérique, & qui les arrêtoient à la vûe même des côtes des Colonies révoltées. Cette vigilance n'étoit que trop bien justifiée par la conduite de ceux qui eurent le bonheur ou l'adresse de s'y dérober ; puisqu'ils n'abordèrent en Amérique que pour livrer aux rebelles les armes & les munitions de guerre dont ils

étoient chargés pour leur service. Les indices de ces faits, qui ne pouvoient être considérés que comme une infraction manifeste de la foi des Traités, se multiplioient toujours, & la diligence de l'Ambassadeur du Roi à communiquer à la Cour de Versailles ses plaintes & ses preuves, ne lui laissoit pas même la ressource honteuse & humiliante de paroître ignorer ce qui se passoit & se répétoit continuellement au cœur de ses États. Il indiquoit les noms, le nombre & la qualité des vaisseaux, que les Agens du Commerce de l'Amérique faisoient équiper dans les Ports de la France, pour porter aux rebelles des armes, des munitions de guerre, & même des Officiers François qu'on avoit engagé au service des Colonies révoltées. Les dates, les lieux, les personnes étoient toujours désignés avec une précision qui offroit aux Ministres de S. M. T. C. les plus grandes facilités pour s'assurer de la vérité de ces rapports, & pour arrêter, pendant qu'il en étoit tems, le progrès de ces armemens illicites. Parmi une foule d'exemples qui accusent le peu d'attention de la Cour de Versailles à remplir les conditions de la paix, ou plutôt son attention constante & soutenue à nourrir la discorde & la guerre, il est impossible de tout dire, & il est très-difficile de choisir les objets les plus frappans. Les neuf gros vaisseaux équipés & frétés par M. Beaumarchais & ses Associés, au mois de Janvier de l'an 1777, ne sont point confondus avec le vaisseau l'*Amphitrite*, qui porta en même tems une grande quantité de munitions de guerre & 30 Officiers François, qui passèrent impudemment au service des rebelles. Chaque mois, & presque tous les jours fournissoient de nouveaux sujets de plainte, & une courte notice du mémoire que le Vicomte de Stormont, Ambassadeur du Roi, communiqua au Comte de Vergennes, au mois de Novembre de la même année, donnera une idée juste, mais très imparfaite, de l'espèce des torts que la Grande-Bretagne

avoit si souvent essayés. » Il y a à Rochefort un
 » vaisseau de 60 pièces de canon, & à l'Orient un
 » vaisseau des Indes percé pour 60 canons. Ces deux
 » vaisseaux sont destinés pour l'usage des rebelles. Ils
 » seront chargés de différentes marchandises, & fré-
 » rés par MM. Chaumont, Holken & Sabatier. Le
 » vaisseau l'*Heureux* est parti de Marseille, sous un
 » autre nom, le 26 de Septembre. Il va en droiture
 » à la Nouvelle-Hampshire, quoiqu'il prétende aller
 » aux Isles. On y a permis l'embarquement de trois
 » mille fusils & de deux mille 500 livres de soufre,
 » marchandise aussi nécessaire aux Américains qu'elle
 » est inutile dans les Isles. Ce vaisseau est com-
 » mandé par M. Lundi, Officier François de distinc-
 » tion, ci-devant Lieutenant de M. de Bougainville.
 » L'*Hippopotame*, appartenant à M. Beaumarchais,
 » doit avoir à son bord 14 mille fusils & beaucoup
 » de munitions de guerre pour l'usage des rebelles. Il
 » y a environ 50 vaisseaux François qui se préparent à
 » partir pour l'Amérique-Septentrionale, chargés de
 » munitions de guerre, & de différentes marchandises,
 » pour l'usage des rebelles. Ils partiront de Nantes,
 » de l'Orient de St-Malo, du Havre, de Bordeaux,
 » de Bayonne & de différens autres Ports. Voici les
 » noms de quelques-uns des principaux intéressés :
 » M. Chaumont, M. Mention, & ses Associés &c. ».
 Dans un Royaume où la volonté du Prince ne trouve
 point d'obstacle, des secours si considérables, si pu-
 blics, si long-temps soutenus, si nécessaires enfin à l'en-
 tretien de la guerre en Amérique, annonçoient assez
 clairement les intentions secrètes des Ministres du
 Roi J. C. ; mais ils portèrent bien plus loin l'oubli
 & le mépris des engagemens les plus solennels, &
 ce ne fut point sans leur permission qu'une guerre
 sourde & dangereuse sortoit des Ports de la France,
 sous le masque trompeur de la paix, & le pavillon
 prétendu des Colonies Américaines. L'accueil favou-
 rable, que leurs agens trouvèrent auprès des Minis-

tres de la Cour de Versailles , les entouragea bientôt à former & à exécuter le projet audacieux d'établir une place d'armes dans le pays qui leur avoit servi d'asyle. Ils avoient apporté , ou ils firent fabriquer des lettres de marque , au nom du Congrès Américain , qui a eu la hardiesse d'usurper tous les droits de la Souveraineté. Les Associés , dont les vûes intéressées se prêtoient sans peine à tous leurs desseins , firent équiper des vaisseaux qu'ils avoient construits ou achetés. On les arma pour aller en course dans les mers de l'Europe , & même sur les côtes de la Grande-Bretagne. Pour sauver les apparences , les Capitaines de ces corsaires arboroiént le pavillon prétendu de l'Amérique : mais leurs équipages étoient toujours composés d'un grand nombre de François , qu'on enrôloit avec impunité sous les yeux même des Gouverneurs & des Officiers des Provinces Maritimes : un essaim nombreux de ces corsaires , animé par l'esprit de rapine , sortoit des Ports de France , & après avoir couru les mers Britanniques , ils rentroient , ou ils se réfugioient , dans ces mêmes Ports. Ils y ramenoient leurs prises , & à la faveur de l'artifice grossier & foible , qu'on daignoit quelquefois employer , la vente de ces prises se faisoit assez publiquement , & assez commodément , sous les yeux des Officiers royaux , toujours disposés à protéger le commerce de ces Négocians qui violoiént les Loix , pour se conformer aux intentions du Ministère François. Les corsaires s'enrichissoient des dépouilles des sujets du Roi , & après avoir profité d'une liberté entière de réparer leurs pertes , de pourvoir à leurs besoins , & de se procurer toutes les munitions de guerre , la poudre , les canons , les agrêts qui pouvoient servir à de nouvelles entreprises , ils sortoient librement des mêmes Ports , pour se remettre en mer & en course. L'histoire du corsaire la *Représaille* peut se citer parmi une foule d'exemples , qui montrent au jour la

conduite injuste , mais à peine artificieuse , de la Cour de Versailles. Ce vaisseau , qui avoit amené en Europe M. Franklin , Agent des Colonies révoltées , fut reçu avec ses deux prises qu'il avoit faites en route ; il resta dans le Port de Nantes aussi long-tems qu'il convenoit à ses vûes , se remit deux fois en mer pour piller les Sujets du Roi , & se retira tranquillement à l'Orient avec de nouvelles prises qu'il venoit de faire. Malgré les représentations les plus fortes de l'Ambassadeur du Roi , & les assurances les plus solennelles des Ministres François , on permit au Capitaine de ce corsaire de demeurer à l'Orient tout le tems dont il avoit besoin pour radoubier son vaisseau , de se pourvoir de 50 barriques de poudre à canon , & de recevoir sur son bord tous les Matelots François qui vouloient bien s'engager avec lui. Muni de ces renforts , la *Représaille* sortit pour la troisième fois des Ports de ses nouveaux alliés , & forma bientôt une petite Escadre de pirates , par la jonction concertée du *Lexington* & du *Dolphin* , deux Armateurs , dont le premier avoit déjà conduit plus d'une prise à la rivière de Bordeaux , & dont le second , armé à Nantes , & monté par un Equipage entièrement François , n'avoit rien d'Américain que le nom & son commandant : ces trois vaisseaux , qui jouissoient si publiquement de la protection de la Cour de Versailles , s'emparèrent en très-peu de tems de quinze Navires Anglois , dont la plupart furent ramenés & secrètement vendus dans les Ports de France. De pareils faits , qu'il seroit aisé de multiplier , tiennent lieu de raisonnemens & de reproches ; l'on peut se dispenser de réclamer dans cette occasion la foi des Traités , & il n'est point nécessaire de démontrer qu'une Puissance alliée , ou même neutre , ne peut jamais permettre la guerre , sans violer la Paix.

Les principes du droit des gens refuseroient sans doute à l'Ambassadeur de la Couronne la plus respectable ce privilège d'armer des corsaires , que la Cour

de Versailles accordoit sourdement aux Agens des rebelles dans le sein de la France. Dans les Isles, la tranquillité publique fut violée d'une manière encore plus audacieuse, & malgré le changement du Gouverneur, les Ports de la Martinique servoient toujours d'asyle aux corsaires qui couroient les mers, sous un pavillon Américain, mais avec un Equipage François. M. Bingham, Agent des rebelles, qui jouissoit de la faveur & de la confiance des deux Gouverneurs successifs de la Martinique, dirigeoit l'armement des corsaires & la vente publique de leurs prises. Deux vaisseaux Marchands, le *Lancashire-Héro* & l'*Irish-Gimblat*, qui devinrent la proie du *Revenge*, assurent que sur 125 hommes d'Equipage il n'y avoit que deux Américains, & que le propriétaire, qui l'étoit en même-tems de 11 autres corsaires, étoit reconnu pour habitant de la Martinique, où il étoit respecté comme le favori & l'Agent secret du Gouverneur même. Au milieu de tous ces Actes d'hostilité, qu'il est impossible de qualifier d'un autre nom, la Cour de Versailles continuoit toujours de parler le langage de la paix & de l'amitié, & ses Ministres épuisèrent toutes les ressources de l'artifice & de la dissimulation pour calmer les justes plaintes de la Grande-Bretagne, pour tromper ses soupçons & pour arrêter les effets de son ressentiment. Depuis la première époque des troubles de l'Amérique jusqu'au moment de la déclaration de guerre par le Marquis de Noailles, les Ministres du Roi T. C. ne cessoient de renouveler les protestations les plus fortes & les plus expresses de leurs dispositions pacifiques; & si la conduite de la Cour de Versailles étoit propre à inspirer une juste défiance, le cœur de S. M. lui fournissoit des motifs puissans pour croire que la France avoit enfin adopté un système de modération & de paix, qui perpétueroit le bonheur solide & réciproque des deux Nations. Les Ministres de la Cour de Versailles tâchèrent d'excuser l'arrivée & le séjour des

Agens des rebelles par l'assurance la plus forte qu'ils ne trouveroient en France qu'un simple asyle sans distinction & sans encouragement. La liberté du commerce & l'avidité du gain servirent quelquefois de prétexte pour couvrir les entreprises illégitimes des Sujets François, & dans le moment qu'on alléguoit vainement l'impuissance des Loix, pour prévenir des abus que des Etats voisins savoient si bien réprimer, on condamna, avec toutes les apparences de la sincérité, le transport des armes & des munitions de guerre, qui se permettoit impunément, pour le service des rebelles. Aux premières représentations de l'Ambassadeur du Roi, au sujet des corsaires qui s'armoient sous le pavillon de l'Amérique, mais dans les Ports de France, les Ministres de S. M. T. C. répondirent par des expressions de surprise & d'indignation, & par la déclaration positive, qu'on ne souffriroit jamais des entreprises aussi contraires à la foi des Traités & à la tranquillité publique. La suite des événemens, dont on a déjà vû un petit nombre, montra bientôt l'inconstance ou plutôt la fausseté de la Cour de Versailles, & l'Ambassadeur du Roi fut chargé de mettre devant les yeux des Ministres François les conséquences sérieuses, mais inévitables, de leur politique. Il remplit sa commission avec tous les égards qui sont dûs à une Puissance respectable, dont on désireroit de conserver l'amitié, avec la fermeté digne d'un Souverain, & d'une Nation, peu accoutumés à faire ou à supporter des injustices. La Cour de Versailles fut sommée de s'expliquer, sans délai & sans détour, sur la conduite & sur ses intentions, & le Roi lui proposa l'alternative de la paix ou de la guerre. Elle choisit la paix, mais ce ne fut que pour blesser les ennemis d'une manière sûre & secrète, sans avoir rien à craindre de leur justice. Elle condamna sévèrement ces secours & ces armemens, que les principes du droit public ne lui permettoient pas de justifier: elle déclara à l'Ambassadeur du Roi, qu'elle étoit résolue à faire sortir sur le champ les corsaires Amé-

ricains de tous les Ports de France, pour n'y jamais rentrer, & qu'on prendroit désormais les précautions les plus vigoureuses pour arrêter la vente des prises qu'ils auroient faites sur les Sujets de la Grande Bretagne. Les ordres qui furent donnés pour cet effet, étonnèrent les partisans des rebelles, & semblèrent arrêter le progrès du mal : mais les Sujets de plaintes renaissoient tous les jours, & la manière dont ces ordres furent d'abord éludés, violés ensuite, & enfin tout-à-fait oubliés par les Négocians, les corsaires, & même par les Officiers royaux, n'étoit point excusée par les protestations d'amitié dont la Cour de Versailles accompagna ces infractions de la paix, jusqu'à ce moment qu'elle annonça par son Ambassadeur à Londres, le Traité d'alliance qu'elle venoit de signer avec les Agens des Colonies révoltées de l'Amérique.

Si un ennemi étranger, reconnu parmi les Puissances de l'Europe, avoit fait la conquête des Etats du Roi dans l'Amérique, & que la France eût confirmé, par un Traité solennel, un acte de violence qui dépouilloit, au milieu d'une paix profonde, le voisin respectable dont elle se disoit l'ami & l'allié, l'Europe entière se seroit soulevée contre l'injustice d'un procédé qui violoit sans pudeur tout ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes. La première découverte, la possession non interrompue de 200 ans, & le consentement de toutes les Nations, auroient suffi pour constater les droits de la Grande-Bretagne aux Terres de l'Amérique - Septentrionale, & la Souveraineté sur le Peuple qui s'y étoit formé des Etablissmens avec la permission & sous le Gouvernement des prédécesseurs du Roi. Si ce peuple même a osé secouer le joug de l'autorité ou plutôt des Loix, s'il a usurpé les Provinces & les prérogatives de son Souverain, & s'il a recherché l'alliance des étrangers pour appuyer son indépendance prétendue, ces étrangers

ne peuvent accepter son alliance , ratifier les usurpations & reconnoître son indépendance , sans supposer que la révolte a des droits plus étendus que ceux de la guerre , & sans accorder aux sujets rebelles un titre légitime aux conquêtes qu'ils n'avoient pû faire qu'au mépris de la justice & des Loix.

La suite à l'ordinaire prochain.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE SEPT'

Boston , 9 Août. Une frégate Françoisse , montant 32 canons , est arrivée ici de France Mardi dernier ; elle avoit à bord le Chevalier de la Luzerne , Ministre Plénipotentiaire de S. M. T. C. près des Etats-Unis , son Secrétaire , & l'honorable John Adams , Ecuyer , ci-devant l'un des Commissaires de ces Etats à la Cour de France. S. E. avec sa suite , mit pied à terre sur le quai du Général Hancock , où un Comité du Conseil de cet Etat l'attendoit avec des carrosses pour la recevoir : au moment où elle prit terre , elle fut saluée de 13 coups de canon tirés de la forteresse de Fort-Hill ; on lui donna d'ailleurs toutes les autres marques de respect que les circonstances rendoient praticables.

New-London , 26 Août. Samedi dernier les frégates continentales la *Providence* , le *Queen of France* & le *Ranger* , sont arrivées à Boston ; dans le cours de leur croisière , elles ont rencontré une flotte de la Jamaïque , montant à plus de 100 voiles , sous l'escorte de plusieurs frégates : elles tirèrent parti de cette

rencontre favorable , autant que les circonstances pouvoient le permettre , & enlevèrent 9 des vaisseaux & un bric , chargés de rum , sucre , &c. ; 9 de ces prises sont arrivées saines dans nos ports , & l'on dit que le rum & le sucre qu'elles avoient à bord , montent à plus de 5000 tonneaux.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 2 Novembre.

LA Cour est revenue de Marly ici le 31 du mois dernier.

Madame Elisabeth , après avoir été préparée convenablement , a été inoculée le 23 à Choisy-le-Roi , vers le midi. L'insertion a été faite en deux endroits à chaque bras ; les deux premiers jours , il ne parut rien d'extraordinaire autour de chaque petite plaie. Le 26 , on commença à appercevoir un petit cercle rouge autour de chacune ; l'éruption a eu ensuite son cours ; cette Princesse a continué son régime , & l'opération continue d'avoir tout le succès qu'on peut désirer.

De PARIS , le 2 Novembre.

LES lettres de Brest du 23 du mois dernier , portoient que les frégates de l'armée commençoient à appareiller , & que l'on croyoit que le lendemain les vaisseaux les suivroient. On est persuadé ici que la flotte n'a pu mettre en mer que le 26 ou le 27 , parce que , dit-on , le courier chargé des

dernières instructions de la Cour, n'est parti de Versailles que le 22. Les Bulletins de B est ne s'accordent pas sur le nombre des vaisseaux qui composent l'armée; les uns ne les font monter qu'à 51, d'autres les portent à 54, & à 56. On est toujours persuadé que les flottes combinées se rendront dans la Manche, où elles occuperont la rade de Sainte-Hélène, pour protéger la descente.

Selon des avis particuliers d'Angleterre, l'Amiral Hardy a appareillé avec 36 vaisseaux, & il se trouvoit le 21 du mois dernier entre Portsmouth & Plymouth. Si cette nouvelle se confirme, il y a lieu de présumer que la campagne ne se finira pas sans quelque action.

» Un petit bâtiment, gréé en goélette, écrit-on de Belle Isle, venant de la Martinique en 35 jours, chargé pour le compte des Négocians, & portant des lettres de M. le Marquis de Bouillé, a mouillé le 12 dans notre citadelle; le 14, il est arrivé dans notre rade un vaisseau marchand de la Rochelle, qui faisoit partie d'un convoi de 68 ou 69 bâtimens destinés pour les Ports de France. Le Capitaine a déclaré qu'ayant essuyé à 40 lieues ou environ des Isles Bermudes, un coup de vent affreux, accompagné de tonnerre, plusieurs de ces bâtimens avoient été dispersés & obligés de relâcher ou de faire côte à l'Amérique Septentrionale. Quelques-uns ont péri; celui qu'il montoit avoit eu son mât d'artimon cassé & emporté par la mer. Le lendemain de cet ouragan, il rencontra deux vaisseaux du même convoi, dont l'un couloit bas, & l'autre qui avoit été frappé de la foudre, étoit tout en feu; il n'eut que le tems de sauver l'équipage du premier, & quelques malheureux du se-

cond, qui avoient encore assez de force pour s'aider. Ils sont tous sur son vaisseau, qui appareilla le 15 pour la Rochelle.

La frégate l'*Aimable*, arrivée sous l'Isle de Grouais, dans un état déplorable, disent quelques lettres de Nantes, a confirmé que l'ouragan du 16 & du 17 Septembre, a été un des plus terribles qu'on ait essuyés en pleine mer : 10 navires sont entrés depuis dans différens ports de la Bretagne ; 3 autres de la Rochelle ont mouillé à Belle-Isle.

Selon les mêmes lettres, il est arrivé à Nantes un navire Américain, dont le Capitaine assure que le Comte d'Estaing étoit le 7 Septembre devant New-Yorck. Celles de Londres, au contraire, assurent que ce Vice-Amiral a été rencontré le 15 du même mois à 100 lieues de New-Yorck, & qu'il pourroit bien avoir souffert le lendemain du coup de vent qui se fit sentir dans ces parages.

« On arme avec la plus grande célérité, écrit-on de Toulon, trois frégates que l'on croit destinées à escorter 50 ou 60 bâtimens qui doivent sortir de Marseille pour approvisionner nos Isles d'Amérique. Nous n'avons point de nouvelles de l'escadre de M. Sade ; il y a apparence qu'elle s'arrêtera quelque tems au détroit ».

« On apprend de Marseille que depuis le 28 Septembre jusqu'au 11 Octobre, il y est arrivé 35 bâtimens venans de différens ports, chargés principalement de bled, de farine, de riz, d'orge, de soude & de diverses autres marchandises ».

On lit dans l'Affiche de Poitiers les détails suivans d'un accident qui peut servir de leçon ; & que nous rapporterons à ce titre.

„ Un Particulier du Bourg de S. André-sur-Sevre, avoit environ 3 livres de poudre à canon qui se trouva mouillée faute d'avoir été couverte avec soin dans le transport. Pour la faire sécher, il imagina de la mettre dans un plat sur le feu; il la remua de tems en tems; à la fin elle s'enflamma & fit explosion. Il ne se trouvoit pas heureusement auprès; mais sa domestique qui étoit dans la chambre, dont toutes les vitres furent cassées, fut assez grièvement blessée au visage “.

Nous avons offert, dans ce Journal, les résultats de quelques-uns des Calculs de M. l'Abbé d'Expilly; on vient de nous adresser la lettre suivante, qui contient quelques observations auxquelles ce Savant seul peut répondre.

„ J'ignore, M., si les calculs de M. l'Abbé d'Expilly sur la population, sont exacts; je n'ai jamais été à portée de prendre des connoissances un peu approfondies sur cet objet; mais je trouve qu'il s'est si fort trompé sur la récolte des grains, que j'ai peine à le croire sur le reste: comment peut-il dire que la France contient 24 millions d'habitans, & ne recueille que 50 millions de septiers, tandis que chaque individu en consomme trois mesures de Paris chaque année, ce qui fait 22 millions de plus que la récolte qu'il suppose. Voici un calcul bien simple, quoique très-différent du sien, & auquel je crois difficile de répondre. La France a 200 lieues de large sur 225 de longueur; qui font 45 mille lieues quarrées, ou de superficie; multipliez 45 mille lieues par 900, qui est le nombre d'arpens que contient une lieue quarrée, vous aurez 40,500,000 arpens: desquels diminuant la moi-

tié pour les vignes, les prairies, les villes, les villages, les grands chemins (beaucoup trop larges), les rivières, les fossés, les landes & les montagnes, restera 20,500,000 arpens, qui multipliés par 5, donnent un produit de 101 millions 500 mil septiers de tout grain, qui ne suffisent pas pour la subsistance de 24 millions d'habitans, mais qui excèdent de 7 millions 500 mille celle qu'il faut à 20 millions. (On remarquera que la récolte à 5 pour 1 de l'orge & de l'avoine, est la plus médiocre possible; qu'ordinairement elle est de 8 à 10) : restera donc à vendre 7 millions 500 mille septiers qui, à un louis le septier, feront autres 180 millions tous les ans dans le Royaume; mais il s'en faut bien que nous fassions un commerce aussi étendu: & quelque liberté qu'on donne à l'exportation, les besoins de nos voisins ont à peine été jusqu'à présent à un million de septiers; d'où l'on peut conclure qu'il n'y a aucun danger & beaucoup d'avantages, démontrés dans nombre d'écrits sur cette matière, à laisser libre cette branche de commerce.

« M. L'Abbé d'Expilli me dira peut-être: je vous accorde votre calcul, accordez-moi le mien, sur lequel vous convenez avoir peu de connoissance; puisqu'il faut 72 millions de septiers pour nourrir mes 24 millions d'habitans, il s'en faudra 4 millions 300 mille septiers que vous en ayez assez. Je réponds, *ab actu possibili*: on a vendu du bled & il n'a jamais manqué; par conséquent il y en a assez & même trop dans le Royaume; que plus le bled sera cher, mieux on le cultivera, & plus il y en aura; que telle terre qui ne rapporte que 5 pour 1, rapportera 7 & 8; qu'on défrichera davantage par la certitude du profit: Que sous le règne de Louis XV, quand la liberté du commerce des grains fut accordée, malgré les acoaparemens le muid de bled, mesure de Paris, ne passa pas, ou du moins que momentanément, le prix de

200 liv. ; c'est-à-dire , qu'il resta toujours à un sol la livre au-dessous du prix que le Parlement avoit fixé en enregistrant l'Edit , qui étoit 12 liv. 20 sols les cent livres. Cependant malgré les mauvaises années , le peuple a vécu , les impôts ont été payés , & l'on a vu moins de pauvres que jamais dans les campagnes , & beaucoup plus de moyens pour les soulager , parce que tout le monde étoit plus riche. Que le bled reste au prix qu'il est , à environ 200 liv. le muid , les fermes diminueront d'un tiers , il faudra diminuer les impôts en même raison , & le Royaume tombera de l'état d'aisance où il étoit avant la guerre , dans l'état de découragement & de misère où on l'a vu avant la liberté du commerce des grains.

.. » Comme j'excéderois les bornes d'une lettre , en suivant les détails où cette matière peut conduire , je finis ici , en disant que si M. l'Abbé d'Expilly veut me répondre , je suis prêt à entrer en commerce avec lui , soit sans me nommer , par la voie de votre Journal , soit en me nommant , & lui envoyant mes lettres directement à l'adresse qu'il m'indiquera ».

» La cérémonie de la rentrée du Châtelet s'est faite le 25 du mois dernier. M. de St-Fargeau , l'un de MM. les Avocats du Roi , a prononcé un discours auquel il ne manquoit qu'un auditoire plus nombreux. L'Orateur y a développé l'importance des mœurs dans le Magistrat , pour former , par l'autorité de ses exemples , le supplément des Loix dont il est l'organe & le ministre. Il n'appartient pas à tout le monde de parler des bonnes mœurs ; il faut en éprouver soi-même le charme pour les faire aimer ; il faut les retracer dans sa conduite , pour ne pas offrir le plus dangereux peut être des scandales , celui d'un contraste public entre ses principes & ses actions. Quand on se rappelle le nom du jeune Orateur , on conçoit qu'il a dû puiser dans sa propre famille les modèles qu'il avoit à peindre ; & si l'on peut s'éton-

ner ici de quelque chose , c'est de voir le fils retracer de si bonne heure la dignité des sentimens du père. Il est encore une autre ressemblance que l'on pourroit présager entre ce jeune Magistrat & celui que la Magistrature a perdu l'année dernière , & dont la France conservera toujours la mémoire , celle des talens & des études vastes & solides. Les gens de bien ont pu reconnoître leurs cœurs dans les tableaux qu'il leur a présentés ; & les gens de goût , les qualités dont la réunion forme le bon écrivain & l'homme éloquent : des idées justes & bien liées , de la facilité dans leur développement , d'heureux mouvemens , des expressions sensibles & animées , & en général , à quelques taches près , un style souvent très-noble & presque toujours élégant. On ose dire que rien n'y trahissoit la jeunesse de l'Auteur , si bien faite cependant pour obtenir grace pour des défauts , en donnant plus de prix aux beautés , que ce sentiment des graces , & cette morale douce & aimable , qui naissent des passions du jeune âge , pour les épurer & les embellir , qu'il faudroit conserver dans la vieillesse , qui tempèrent la sévère majesté des fonctions de la Magistrature , & qu'on se plaît sur-tout à retrouver dans le panégyriste des bonnes mœurs. On ne fera pas ici l'analyse du Discours de M. de St-Fargeau. Une analyse sans citations est froide & sèche , & les citations de mémoire sont de trop peu d'effet ; on se contente de retracer l'impression qu'il a faite. On dira seulement , pour entrer dans un des vœux les plus chers de l'Orateur , qu'un des morceaux de son Discours qui a le plus intéressé sa Compagnie & le Public , est celui qui renferme l'hommage aussi vrai que touchant qu'il a rendu aux vertus de M. le Lieutenant-Civil «.

Le nommé Pierre Casson , natif de Moumon , Diocèse d'Oleron , vient de mourir au Pont-de-Vert , âgé de 102 ans. Il avoit servi le Roi pendant toute la guerre de la

Succession ; il étoit dans Crémone lors de la surprise de cette Place par le Prince Eugène , & n'a jamais eu de maladie que celle dont il est mort , & dont il n'a été attaqué que 3 jours auparavant.

» Dame Jeanné Palabo , veuve de M. Erienne , Procureur du Roi au Grenier à Sel de Cusset en Bourbonnois , y est morte le 4 Mai dernier , sa succession est vacante par l'absence de ses deux fils , que l'on croit établis en Italie , aux environs de Rome ; il est essentiel qu'ils se présentent pour recueillir cette succession , ou qu'ils adressent leurs procurations aux personnes de leur connoissance sur les lieux , afin d'éviter les frais de Justice , & pour la vente de leurs meubles & immeubles ».

Les Numéros sortis au tirage de la Lotterie Royale de France , sont : 2 , 62 , 67 , 60 , 34.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi. » Le Roi s'étant fait rendre compte des travaux de la Régie des poudres & salpêtres , S. M. a vu avec satisfaction que cette poudre avoit procuré à ses finances , à son service & à ses peuples , les avantages qu'elle s'en étoit promis ; que les bénéfices précédemment abandonnés à des Fermiers , avoient tourné en entier au profit du Trésor royal ; que les Régisseurs avoient augmenté , par l'établissement des nitrières artificielles , & par la découverte des terres naturellement salpêtrées , la récolte en salpêtre dans le royaume ; en sorte qu'on peut espérer de pouvoir successivement se passer de la ressource onéreuse & incertaine des achats à l'étranger , pour cette matière indispensable à la défense de l'Etat ; qu'enfin les peuples avoient été affranchis de la recherche du salpêtre dans les caves ou celliers , & des fournitures gratuites ou à vil prix , des bois , voitures & logement aux Salpêtriers. S. M. voulant assurer de plus en plus les avantages de cette Régie , donner aux Régisseurs des témoignages de sa satisfaction , & réunir dans ce

réglement les principales dispositions faites par S. M. & par les Rois ses prédécesseurs , pour l'exploitation des poudres & salpêtres , &c.

De BRUXELLES , le 2 Novembre.

LE vaisseau de guerre Anglois le *Chatam* de 50 canons , étoit sorti du port de Lisbonne le 18. Septembre , peu de tems après que l'on eut levé l'ordre qui l'y retenoit ; il étoit accompagné d'un paquebot de sa nation , & n'avoit pris sous son convoi aucun des bâtimens marchands Anglois qui se trouvoient dans le Tage. Il ne s'éloigna pas beaucoup , car on le vit rentrer le 20 ; il avoit rencontré 2 vaisseaux Espagnols qui l'avoient poursuivi jusqu'à Sécubal.

Le décret rendu dans l'affaire du Marquis de Pombal , dont on a parlé ci-devant , ajoutent les lettres de Lisbonne ; paroît avoir des suites ; on a saisi les papiers de cet Ex-Ministre , & on les a transportés dans cette Capitale. L'objet de cette saisie n'excite pas moins d'attention que l'ordre qu'on assure avoir été donné de mettre dans 15 jours 4 vaisseaux de ligne en état d'appareiller. On craint que le Portugal n'éprouve des difficultés à conserver la neutralité &c.

Le fameux Paul Jones avoit envoyé deux de ses prises en Norwège ; on a publié ensuite que la Cour de Danemarck les avoit fait rendre à l'Angleterre ; on apprend à présent qu'il n'y a rien de si faux. On est instruit aussi d'un autre côté , que la Hollande est disposée à laisser sortir ce brave Capitaine du Texel , lorsqu'il sera réparé.

Le 22 du mois dernier , le Comte d'Almodovar est parti de Paris pour retourner à

Madrid. Il sera nommé Grand-d'Espagne en arrivant à sa Cour, où la conduite qu'il a tenue pendant la courte durée de son Ambassade, a reçu les plus grands éloges.

Les lettres de Cadix, en date du 8. Octobre, n'annoncent pas encore que les Espagnols aient commencé leur feu devant Gibraltar. Ils travaillent toujours à l'épaulement de leurs batteries. Celles des mortiers sont achevées; ils ne sont guère inquiétés par le feu de la place.

» A en juger par les lettres du Havre, de Saint-Malo, de Honfleur, de Brest & de Grandville, qui fixent toutes à peu de jours la sortie des armemens de chacun de ces ports, on est autorisé à présumer que les bâtimens qui auront à bord des troupes de débarquement, se joindront à la grande flotte à une hauteur désignée pour le ralliement, & qu'ils feront voile sous la protection de M. du Chaffault, observant toujours de les couvrir de sa ligne; de sorte que s'il rencontre la flotte Angloise, il lui livrera le combat, & il profitera des avantages qu'il en espère pour tenter la descente; & dans l'hypothèse contraire, il s'occupera seulement du débarquement que dix vaisseaux de guerre & autant de frégates protégeront, tandis que la flotte croîsiera en avant, pour s'opposer à l'approche de l'Amiral Hardy ou Rodney ». *Précis des Gazettes Angl., du 23 au 26 Oct. 1779.*

Les deux Chambres du Parlement d'Irlande ont arrêté unanimement le 12 & le 13, de déclarer au Roi dans les adresses en remerciement de son gracieux discours, que son Royaume d'Irlande ne se contentera plus de la promesse du redressement de ses griefs; que la Grande Bretagne ne peut espérer de conserver ses liaisons avec ce Royaume qu'en lui abandonnant au plutôt une liberté absolue pour son commerce. Le parti Ministériel, dans les Communes

fit d'inutiles efforts pour faire discuter la question dans un Comité, ce qui auroit fait avorter le projet. Plusieurs des députés qui tenoient des places de la Cour, ont eu le courage, dans ce moment de crise, de seconder le vœu général de leur Pays, & de lui sacrifier leurs intérêts personnels. La Chambre a voté le lendemain des remerciemens aux associations militaires. Ce sont ces associations, & celles des consommateurs de diverses Provinces pour ne rien tirer des Manufactures Angloises, qui ont été le signal de ce soulèvement Parlementaire. Le Ministère Britannique a dédaigné ces murmures : il s'est félicité de voir une armée puissante se former en Irlande sous le prétexte de défendre ce Royaume contre les invasions. Son obstination & son aveuglement vont coûter à l'Angleterre les plus grands sacrifices, pour que les vaisseaux de l'Irlande ne prennent point la route des ports étrangers, & que les ports ne s'ouvrent point à l'Europe entière, dont le Gouvernement Anglois avoit juré de restreindre éternellement le commerce. Les deux Chambres se sont ajournées pour le premier Novembre.

Les associations armées & indépendantes d'Irlande au nombre de 40,000 hommes actuellement sur pied, & journellement exercés, ont déclaré hautement, par la bouche de leurs Commandans volontaires, que rien ne satisferoit l'Irlande, si ce n'est un commerce absolument libre avec toute la terre, & que cette indépendance seule pourroit l'empêcher de se détacher de la Grande-Bretagne.

Les Associés de Dublin formant un corps de 800 h., ayant à leur tête le Duc de Leinster qui les avoit rassemblés, ont bordé le passage des Représentans qui se rendoient au Parlement avec les Adresses au Roi pour demander cette indépendance.

Dans les fameuses séances du 13. & du 14 du Parlement d'Irlande, la Chambre des Communes ressembloit plus à un Conseil de Guerre qu'à un Sénat. Presque tous les Députés y ont paru en uniforme, chacun portant celui d'un des corps d'association.

Des personnes qui étoient dans la Galerie pour entendre les débats , ont avoué que ce coup-d'œil & la connoissance qu'on avoit de la résolution prise par cette auguste Assemblée , de se faire rendre une prompte justice par un Gouvernement tyrannique , tenoit tous les Assistans dans un respect religieux , & tout rappelloit ces tems anciens où les Barons obtenoient , les armes à la main , le redressement des griefs Nationaux.

Il a échappé à quelques personnes du parti Ministériel de dire que ce soulèvement de l'Irlande contre l'Angleterre , dans les circonstances actuelles , étoit le coup de pied de l'âne.

La Cour a été très-nombreuse à Windsor le 25 Octobre , jour anniversaire de l'avènement du Roi au Trône. Lorsque Charles II. voyoit à son lever plus de monde qu'à l'ordinaire , il disoit à ses Confidens que c'étoit pour lui le signal de quelque mauvaise nouvelle. Lauderdale , un jour , l'ayant supplié de lui en dire la raison : c'est que mes Ministres , répondit-il , savent qu'au milieu d'une foule on sent moins son mal.

Les dépenses extraordinaires de l'armée , pour l'année présente , se montent , dit-on , à plus de 7 millions sterlings , sans y comprendre le service extraordinaire de l'artillerie. Le total , de cette année s'est monté à près de 17 millions sterlings. Pour l'année prochaine , il sera au moins de 25 millions. Dans la dernière année de l'autre guerre , il montoit à peine à 17 millions , quoique l'Angleterre vît triompher ses armes sur toutes les parties du globe , & qu'elle eût des armées de terre & de mer beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui.

Les emplois militaires du Général Burgoyne ont été partagés entre le Colonel Faucit , qui a négocié les traités pour les troupes Allemandes , & le Général Vaughan , fameux par l'incendie & la dévastation du riche Canton d'Esopus , sur la rivière d'Hudson.

Le Roi a accordé une pension viagère de 200 l. st. à la veuve du Capitaine Farmer, dont le vaisseau le *Québec* a sauré dans son combat avec la *Surveillante*, & une de 25 à chacun de ses sept enfans. Le Capitaine Farmer commandoit aux Isles Malouines il y a quelques années, lorsque les Espagnols en chassèrent les Anglois, & retirèrent le gouvernail de la frégate de guerre qui s'y trouvoit. On dit aussi que son fils aîné, qui est aux Ecoles d'Eton, sera créé Chevalier Baronet.

Un fameux Graveur de Londres a annoncé qu'avant peu il mettroit en vente le portrait de Paul-Jones. A peine cette annonce a-t-elle été connue qu'il lui est venu en deux jours huit mille & quelques centaines de souscriptions.

Les Polices d'assurance, pour la flotte attendue de Québec, portent qu'elle mettra à la voile le 25 Octobre; ainsi elle pourra être dans les mers Britanniques vers la fin de Novembre.

Le 7 Août l'Amiral Péter Parker appareilla de la Jamaïque avec un vaisseau de ligne & plusieurs fortes frégates pour aller croiser devant le Cap François. Le 9, une escadre Espagnole se montra devant l'Isle. L'alarme fut générale pendant 48 heures. L'escadre prit ensuite le large.

Le 20 Octobre, les fonds de la Compagnie des Indes ont tombé de deux pour cent, sur la nouvelle, peu certaine cependant, que les Marattes se sont emparés de la côte de Malabar, & ont enlevé aux Anglois pour cinq ou six millions sterl. d'effets.

On débite que la Compagnie des Indes n'attend plus de vaisseaux que vers la fin de Janvier ou le commencement de Février de l'année prochaine. Ce bruit pourroit n'avoir été imaginé que pour empêcher les ennemis de se placer sur leur route; plusieurs doivent être arrivés en Mai à l'Isle de Ste-Hélène, & pourroient être rendus en Europe vers le commencement de Décembre en supposant qu'ils aient attendu quelques semaines pour voir s'il ne leur

Des personnes qui étoient dans la Galerie pour entendre les débats , ont avoué que ce coup-d'œil & la connoissance qu'on avoit de la résolution prise par cette auguste Assemblée , de se faire rendre une prompte justice par un Gouvernement tyrannique , tenoit tous les Assistans dans un respect religieux , & tout rappelloit ces tems anciens où les Barons obtenoient , les armes à la main , le redressement des griefs Nationaux.

Il a échappé à quelques personnes du parti Ministériel de dire que ce soulèvement de l'Irlande contre l'Angleterre , dans les circonstances actuelles , étoit le coup de pied de l'âne.

La Cour a été très-nombreuse à Windsor le 25 Octobre , jour anniversaire de l'avènement du Roi au Trône. Lorsque Charles II. voyoit à son lever plus de monde qu'à l'ordinaire , il disoit à ses Confidens que c'étoit pour lui le signal de quelque mauvaise nouvelle. Lauderdale , un jour , l'ayant supplié de lui en dire la raison : c'est que mes Ministres , répondit-il , savent qu'au milieu d'une foule on sent moins son mal.

Les dépenses extraordinaires de l'armée , pour l'année présente , se montent , dit-on , à plus de 7 millions sterlings , sans y comprendre le service extraordinaire de l'artillerie. Le total , de cette année s'est monté à près de 17 millions sterlings. Pour l'année prochaine , il sera au moins de 25 millions. Dans la dernière année de l'autre guerre , il montoit à peine à 17 millions , quoique l'Angleterre vît triompher ses armes sur toutes les parties du globe , & qu'elle eût des armées de terre & de mer beaucoup plus considérables qu'aujourd'hui.

Les emplois militaires du Général Burgoyne ont été partagés entre le Colonel Faucit , qui a négocié les traités pour les troupes Allemandes , & le Général Vaughan , fameux par l'incendie & la dévastation du riche Canton d'Esopus , sur la rivière d'Hudson.

Le Roi a accordé une pension viagère de 200 l. st. à la veuve du Capitaine Farmer, dont le vaisseau le *Québec* a sauté dans son combat avec la *Surveillante*, & une de 25 à chacun de ses sept enfans. Le Capitaine Farmer commandoit aux Isles Malouines il y a quelques années, lorsque les Espagnols en chassèrent les Anglois, & retirèrent le gouvernail de la frégate de guerre qui s'y trouvoit. On dit aussi que son fils aîné, qui est aux Ecoles d'Eton, sera créé Chevalier Baronet.

Un fameux Graveur de Londres a annoncé qu'avant peu il mettroit en vente le portrait de Paul Jones. A peine cette annonce a-t-elle été connue qu'il lui est venu en deux jours huit mille & quelques centaines de souscriptions.

Les Polices d'assurance, pour la flotte attendue de Québec, portent qu'elle mettra à la voile le 25 Octobre; ainsi elle pourra être dans les mers Britanniques vers la fin de Novembre.

Le 7 Août l'Amiral Péter Parker appareilla de la Jamaïque avec un vaisseau de ligne & plusieurs fortes frégates pour aller croiser devant le Cap François. Le 9, une escadre Espagnole se montra devant l'Isle. L'alarme fut générale pendant 48 heures. L'escadre prit ensuite le large.

Le 20 Octobre, les fonds de la Compagnie des Indes ont tombé de deux pour cent, sur la nouvelle, peu certaine cependant, que les Marattes se sont emparés de la côte de Malabar, & ont enlevé aux Anglois pour cinq ou six millions sterl. d'effets.

On débite que la Compagnie des Indes n'attend plus de vaisseaux que vers la fin de Janvier ou le commencement de Février de l'année prochaine. Ce bruit pourroit n'avoir été imaginé que pour empêcher les ennemis de se placer sur leur route; plusieurs doivent être arrivés en Mai à l'Isle de Ste-Hélène, & pourroient être rendus en Europe vers le commencement de Décembre en supposant qu'ils aient attendu quelques semaines pour voir s'il ne leur

viendrait pas de convoi. Ces vaisseaux sont : le *Verel*, le *Godefroy*, l'*Hilsborough*, le *King George*, le *Royal George*, le *Glatton*, le *Schrewbury* & le *Mountsuart*.

Au 26 Octobre, les dernières nouvelles que l'on avoit reçues de New-Yorck étoient du 6 Septembre, & de Halifax du 15. Deux des bâtimens de transports du convoi de l'escadre d'Arbuthnot, sur lesquels étoient cinq compagnies du 82^e régiment, ont été pris par les Américains & conduits à Boston. La grande armée des Etats-Unis, commandée par le Général Washington, est forte de 37,000 hommes parfaitement exercés, & dont la plupart ont fait les dernières campagnes dans les diverses parties du Continent.

Depuis le départ de l'escadre on a appris que ses équipages étoient défolés par les maladies, & qu'elle avoit envoyé à terre un nombre prodigieux de matelots hors d'état de faire la campagne. C'est le manque d'hommes qui a empêché le *Sandwich*, de 90 can., de se joindre à l'escadre lorsqu'elle a appareillé. Il est entièrement armé.

On a des nouvelles fâcheuses du nouvel établissement formé par les Anglois à l'île de Gorée. Il y est mort cent six hommes du 75^e Régiment, le Lieutenant-Colonel Rook, qui commandoit quatre Compagnies de ce Régiment en arrière sur la frégate l'*Asatante*. Il s'étoit embarqué sur l'escadre du Chevalier Edouard Hughes. Le Sénégal n'est point repris, & l'Angleterre n'a point dans cette partie des forces capables de nous faire rentrer dans une possession aussi importante.

Voici une expression remarquable du Roi de Tanjour, dans sa dernière lettre aux Directeurs de la Compagnie des Indes. « Désormais je ne retirerai plus mes adorations qu'au puissant Dieu Ashur & à la Compagnie Angloise ».

La Suite du Manifeste de l'Espagne à l'ordinaire prochain.



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 20 Septembre.

LA tranquillité continue de régner dans cette Capitale; le peuple qui se plaignoit beaucoup du Sélictar Aga, a tout-à-fait changé de ton depuis qu'il est élevé au premier poste de l'Empire. Les largesses du Grand-Visir qui ne sort jamais sans faire distribuer de l'argent sur son passage, ont opéré cette révolution dans les esprits. Il affecte de se montrer libéral & ce moyen est efficace sur la multitude. Ses murmures précédens lui étoient inspirés par des mécontents; le Grand-Visir en est instruit; il connoît les principaux, & il a déployé contre eux la plus grande sévérité. Il s'est fait depuis quelques-tems beaucoup d'exécutions, tant publiques que particulières; ceux qui les portent à 1500 les exagèrent sans doute; mais cela prouve en même tems qu'elles ont été très-nombreuses. On assure que l'Aga des Janissaires, déposé & exilé dernièrement, a été

13 Novembre 1779.

c

décapité, comme atteint & convaincu d'avoir été l'instigateur des troubles & des incendies auxquels cette ville a été exposée depuis quelque tems.

On dit que la République de Venise arme ; tant par terre que par mer ; mais on présume que cet armement est uniquement destiné contre les Monténégrins.

Nous venons de recevoir de l'Egypte les nouvelles suivantes :

» Hassan-Bey-Jeddahoui , après avoir , dans la révolution du mois de Juin dernier , sauvé sa vie par son adresse & sa valeur , obtenu sa grace , & été ensuite exilé à Jedda , s'étoit embarqué pour s'y rendre sur un vaisseau qu'il avoit pris à Suez. Dans la route , ayant corrompu sans doute une partie de l'équipage , il se rendit maître du Capitaine , lui coupa la tête , s'empara d'une somme considérable qui se trouvoit à bord , & retourna à Suez , d'où il passa en Août dans la haute Egypte. Quelques-uns de ses anciens partisans , exilés comme lui , l'y ont rejoint ; plusieurs autres arrêtés en cherchant à les imiter ont été mis à mort.

» Abder-Akman-Aga , de la suite d'Ismaël-Bey , a aussi tenté de passer dans la haute Egypte avec 4 ou 500 hommes. Ayant été obligé de côtoyer le Caire , il s'étoit mis à l'arrière-garde de sa troupe pour contenir ceux qui seroient tentés de prendre la fuite ; cette précaution même a causé la perte , par ce que se trouvant , par-là , séparé du gros de ses gens , il a été entouré par les Arabes qui l'ont arrêté , & qui lui ont tranché la tête , conformément aux ordres des Grands du Pays , qui craignoient que s'il paroissoit au Caire , l'estime qu'il s'y étoit conciliée ne le dérobat à leur ressentiment. Ismaël-Bey , après cette catastrophe , désespérant de pouvoir joindre Hassan , a été s'embarquer à Jaffa sur un bâtiment Vénitien avec

toutes ses richesses ; il a relâché en Chypre , où il annonce qu'il veut aller à Constantinople. Son dessein est de se rendre en Barbarie pour gagner delà l'Egypte ; il est difficile qu'il réussisse ; on y a envoyé 2 Beys qui doivent lui en fermer l'entrée ».

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 15 Octobre.

L'AMIRAUTÉ vient d'apprendre que le vaisseau de guerre le Holstein , parti d'ici au mois d'Août dernier , avoit essuyé un gros tems qui l'avoit fort endommagé & forcé de relâcher à Lisbonne.

La Cour a pris Dimanche dernier le deuil pour quinze jours , à l'occasion de la mort de la Duchesse Christianne Imgard d'Holstein-Ploen , née Comtesse de Reventlau. Le Roi , par cette mort , épargne une pension de 12,000 rixdahlers qu'il faisoit à la feue Duchesse.

Le Contre-Amiral Russe Chmetewskoy , est arrivé dans cette rade avec 3 vaisseaux de ligne & 5 frégates de guerre de sa Nation. Le Contre-Amiral , après avoir croisé cet été dans les mers Blanche & du Nord avec 2 vaisseaux de ligne & 3 frégates , avoit été ensuite prendre à Archangel 2 vaisseaux de guerre & trois frégates nouvellement construits ; il devoit les amener ici ; mais un des vaisseaux ayant été endommagé dans le trajet , a été obligé de relâcher dans un des ports de Norwège , où M. de Chmetewskoi a aussi laissé une frégate pour le secourir.

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 15 Octobre.

JUSQU'A ce moment dans ce Royaume, on avoit refusé de croire à la possibilité de rappeler les noyés à la vie. Deux faits qui viennent de se passer ici depuis quelques jours, ont forcé l'incrédulité à céder. Une veuve excédée de douleur, & on doit supposer de la perte de son mari, s'étoit jettée dans la Vistule, d'où elle ne fut retirée qu'après d'assez longues recherches. MM. Eppongier, Chirurgien, & Piotroffski, Apoticaire du Roi, lui administrèrent avec beaucoup d'intelligence les secours prescrits en pareille circonstance, & la rappellèrent à la vie. Un domestique en voulant puiser de l'eau dans un puits, y fut entraîné par le poids du sceau; il n'en fut retiré qu'une heure après; on le croyoit mort sans retour; M. Piotroffski essaya cependant les remèdes, & le succès qui les suivit excita l'admiration des spectateurs. Deux cures comme celles-là, faites seulement il y a 20 ans, par quelqu'un soi-disant inspiré, auroient fait crier au miracle dans un pays où l'on croit encore fermement aux revenans & aux forciers.

Le Prince de Radziwill, Palatin de Wilna, a fait dans le mois dernier une grande chasse dans les forêts voisines de Wilna; elle a duré 15 jours; 6 à 700 payfans battoient le bois, avec une grande quantité de chiens.

Le Prince a tué dans cette chasse 10 ours , 60 daims , 70 sangliers & 100 loups.

On raconte qu'à la première pluie abondante qui succéda à la longue sécheresse que la Pologne a éprouvée au printemps dernier , un de nos Magnats dit à un de ses paysans ferfs. *Voilà de l'or qui tombe ! Oh parbleu , non ,* répondit le paysan , *car vous me force-riez de le ramasser pour vous.*

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 20 Octobre.

ON se flatte de revoir incessamment ici l'Empereur; il arriva le 6 de ce mois à Prague , & descendit au Palais Royal. Le lendemain matin il visita les Casernes , le Parc d'Artillerie & les nouvelles fortifications ajoutées à cette place l'année dernière. Il jouit d'une parfaite santé.

M. Jacobi , résidant de S. M. Prussienne en cette Cour , & qui étoit parti l'année dernière à cause des troubles survenus entre les Cours de Vienne & de Berlin , est de retour depuis le 12 de ce mois dans cette Capitale où il a repris ses fonctions.

Le 13 , vers les 3 heures après-midi , le R. P. Everard de Rackerbutg , Général des Capucins , Grand d'Espagne de la première Classe , arriva ici par eau. Par-tout où il a passé il a refusé modestement les honneurs qu'on a voulu lui rendre; il n'a pas voulu également user ici du carrosse à six chevaux

que S. M. I. & R. avoit envoyé au-devant de lui , & il s'est rendu à pied au Couvent de son Ordre.

On assure que l'Archiduc Maximilien partira dans peu pour son voyage d'Italie , & que l'Impératrice destine une somme de 40,000 ducats pour les frais du voyage de ce Prince.

Il y a eu sur la fin du mois dernier à Verlach , lieu de la Carinthie , où l'on fabrique des armes à feu , un incendie considérable. Quarante maisons , sans compter les granges & l'Eglise , avec toute l'argenterie & les ornemens ont été réduites en cendres. Les cloches ont été fondues. Plusieurs milliers de fusils ont été détruits , & les deux tiers des habitans se trouvent réduits à la dernière misère.

De HAMBOURG , le 25 Octobre.

Le bruit court que plusieurs des régimens Prussiens qui doivent passer la revue à Magdebourg , prendront ensuite le chemin de la Westphalie. Ce mouvement qui n'a vraisemblablement pour objet que de faire changer de garnison à quelques corps , ne manque pas de fournir des conjectures à nos spéculatifs , & nos papiers , faute de faits positifs , s'empressent de les copier ; on sent bien que le retard du départ des Ambassadeurs respectifs des cours de Vienne , de Berlin & de Dresde , entre pour quelque chose dans ces spéculations , qui annoncent

en même temps qu'on travaille avec beaucoup d'activité en Saxe à de nouvelles fortifications. Il seroit peut-être aisé de rassurer ces politiques timides , sur tous les points ; en attendant ils peuvent l'être sur un par la lettre suivante de Dresde.

» Quoique tous les plans pour l'augmentation des fortifications de cette Capitale aient été formés & levés , & même que les piquets pour les alignemens aient été déjà disposés, cependant jusqu'à ce moment-ci les travaux n'ont pas encore été commencés. La plupart des palissades plantées pendant le cours de la dernière guerre , avec tant de précipitation, qu'on n'avoit pas même pris le tems de les brûler par le bout qui devoit être enfoncé en terre, comme il est d'usage de le faire pour les préserver de la pourriture, viennent d'être arrachées & déposées dans les magasins. Cependant tous les terrains qui, ayant été jugés nécessaires, avoient été pris pour l'augmentation des fortifications, n'ont point été rendus à leurs propriétaires; S. A. S. E. leur en a fait rembourser la valeur «.

» Selon des lettres particulières de la Suisse, lit-on dans quelques-uns de nos papiers, il est survenu des difficultés entre le Sénat & la Bourgeoisie de la ville de Genève. Les Bourgeois, disent ces lettres, ayant remarqué que le Sénat cherchoit à restreindre leurs privilèges, ont demandé à voir les loix par lesquelles les droits réciproques sont fixés, afin d'être en état de juger si la conduite du Sénat y étoit conforme. Mais celui-ci n'ayant pas voulu les satisfaire sur ce point, ce refus a causé beaucoup de soupçons & de mécontentemens, & on craint qu'il n'en résulte des suites fâcheuses pour le repos de cette République «.

Des lettres de Genève même & postérieures à celles qu'on prétend avoir reçues

de la Suisse , ne contiennent pas un mot qui annonce ces fermentations.

» Le Nonce du Pape , écrit-on de Cologne , continue de se plaindre vivement des thèses publiées depuis peu à Bonn contre l'autorité du Souverain Pontife. Il nomme , dit-on , l'auteur de ces thèses , *execrabilis homo* , & cherche à lui faire ôter son emploi. De son côté , l'auteur qui s'est mis sous la protection des Cours de Vienne & de Bonn , vient , ajoute-t-on , d'obtenir la permission de faire réimprimer ses thèses sans y faire aucun changement ».

On apprend que les Curés & Prêtres du Diocèse de Strasbourg ont fait proposer par Députés au Cardinal de Rohan , de se cotiser jusqu'à la concurrence de 100,000 liv. pour aider S. E. à reconstruire son château de Saverne ; mais ce Prince en témoignant sa sensibilité aux offres de son Clergé , a répondu aux Députés , que dans les revenus de ses bénéfices , il trouveroit des fonds pour réparer les pertes , avec le temps , sans être à charge à des Pasteurs qui ne pourroient d'ailleurs réaliser leurs offres qu'au préjudice des indigens de la province d'Alsace , qui ont besoin d'être secourus.

I T A L I E.

De LIVOURNE , le 13 Octobre.

S. S. parfaitement rétablie de sa maladie , sort tous les jours pour se promener tantôt à pied tantôt en voiture ; elle va aussi quelquefois à la campagne : dernièrement

elle y alla prendre le divertissement de la chasse aux filets.

Le cadavre trouvé dernièrement auprès du Séminaire Romain, a fait tous ces jours-ci l'entretien des oisifs de cette Capitale, où ils ne sont pas moins nombreux que dans les autres. Les locataires d'une maison peu éloignée allèrent déposer devant le Tribunal du Gouvernement que le Prêtre Dominique Ceracchi qui habitoit la maison voisine de la leur, ne paroissoit plus depuis quelques jours. Les Officiers de justice s'y transportèrent aussitôt; ils forcèrent la porte de l'appartement qu'on leur indiqua pour celui de l'Ecclésiastique: les murs & le plancher étoient teints de sang: on trouva sur un petit toit conigü, la robe de chambre de Ceracchi, & une happe; l'une & l'autre étoient à demi brûlées. La domestique du défunt, qui ne demouroit pas dans la maison, & qui n'y paroissoit plus depuis le meurtre, fut appelée & interrogée. Elle déclara qu'elle avoit été renvoyée par le frere de son maître, qu'il lui avoit dit parti pour un voyage: les soupçons tombèrent naturellement sur ce frere qui a été arrêté. Le public attend avec une égale impatience le jugement de ce procès & la punition de ce crime atroce; il n'est pas moins curieux des circonstances, & sur-tout de ce qu'entendrait l'assassin par son écriture *Avis aux adultères*. Peut-être cette recherche barbare, avec laquelle il avoit mu-

tilé le cadavre, lui avoit elle paru propre à cacher son crime.

« La foudre tomba, le 21 du mois dernier, dans la ville de Rivadavia; s'étant divisée, une partie se dirigea sur le clocher de l'église de St. Jacques, & fit tomber évanoui le Sacristain qui y étoit. Elle partagea en deux un petit garçon qui l'accompagnait, & dont le corps devint tout noir. L'autre partie tomba dans un bosquet où elle ne fit aucun dommage; mais un grand vent & la grêle qui suivirent l'orage, firent beaucoup de dégâts dans les vignes du pays ».

E S P A G N E.

De CADIX, le 11 Octobre.

LE Chef d'escadre D. Ulloa, qui avoit mouillé ici le 6 avec les vaisseaux le *Phénix*, le *Saint Julien*, le *Diligent* & le *Gaillard*; n'y a pas fait un long séjour. Il est parti le 8 pour se joindre à D. Barcelo: il a laissé le *Gaillard*, qui a besoin de quelques réparations.

Les nouvelles du camp de Saint-Roch, sont que les Anglois cherchent à établir de nouvelles batteries sur les hauteurs qui dominent nos lignes. Si l'on en croit le rapport d'un transfuge qui a été assez heureux que d'échapper à 500 coups de fusil qu'on lui a tirés, le Gouverneur de Gibraltar, à qui quelques personnes représentent de ménager un peu plus la poudre à canon, a répondu qu'il falloit l'user en même temps que les vivres, parce que ceux-ci venant à manquer, l'autre devenoit inutile.

La veuve Dona Mariane de Colmenares , qui possède quelques maisons & jardins aux environs du village de Cabra , contigu au camp de St-Roch , s'est présentée devant D. Martin Alvarez qui le commande , & lui a offert ses possessions pour l'usage de l'armée , en lui faisant observer que son époux avoit déjà fait un pareil emploi de ses biens pour le service de S. M. pendant le siège de Gibraltar. Cette offre généreuse a été acceptée.

D. Pedro de Leyba , commandant la frégate du Roi la *Sainte-Magdeleine* , est entré ici le 1. de ce mois avec un lougre Anglois nommé le *Duc de Cornouailles* , dont il s'est emparé à la hauteur du Cap Saint-Vincent. D. Pedro s'étant apperçu que le corsaire Anglois étoit excellent voilier , fit fermer ses sabords pour cacher son artillerie , ordonna à la plus grande partie de son équipage de ne pas se montrer , & feignit de manœuvrer comme un navire marchand. Cependant il s'approcha du corsaire jusques à la portée du canon ; il fut hélé ; mais dans le moment il força de voiles ; & malgré la chasse que l'Anglois prit trop tard , il l'atteignit & le força de se rendre à la première bordée. Ce lougre est armé de 10 canons & de 4 pierriers.

» Dans le cours des six premiers mois de cette année , écrit-on de la Vera-Cruz , en date du premier Juillet , il est entré dans ce Port trente-deux navires venant de différens Ports , tant de l'Espagne que des Indes , & dans ce nombre il y avoit quelques

vaisseaux de guerre. Durant ce tems, il en est parti trente-cinq pour différentes destinations «.

» Depuis deux mois, il règne une épidémie assez générale de petite vérole & de fièvres malignes. On a aussi ressenti, le 5 Février, dans la ville d'Oribaza, à trente deux lieues d'ici, un tremblement de terre, qui n'a point causé de dommages. Cet accident y arrive assez fréquemment à cause du voisinage d'un volcan qui brûle continuellement sur le Pic, ou la montagne d'Oribaza, sur la pente de laquelle la ville est située. L'élévation de ce volcan est si grande, que les navigateurs le découvrent à soixante lieues en mer, & qu'il leur sert de fanal pour diriger leur route «.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 31 Octobre.

DEPUIS le 16 de ce mois les nouvelles de l'Amérique - Septentrionale ont beaucoup varié ; la Cour reçut ce jour - là des dépêches apportées par le paquebot le *Granville* parti de New - Yorck le 6 Septembre & arrivé à Falmouth le 13 Octobre après une traversée orageuse dans laquelle il a été attaqué par 2 Armateurs Américains qu'il a repoussés après un combat de 3 heures. Ses dépêches n'ont fourni aucune gazette extraordinaire, & pas même un seul article à la gazette ordinaire de la Cour ; cela n'a pas empêché les papiers Ministériels d'annoncer l'embarquement du Chevalier Clinton avec 6 à 7000 hommes pour aller au secours du Général Prévost ; pendant que le Général Comte de Cornwallis commandoit en son

absence à New-Yorck. L'Amiral Arbuthnot devoit escorter les bâtimens de transport avec toute l'escadre ; mais comment cette escadre , dont on connoît la foiblesse , résistera-t-elle à la supériorité du Comte d'Estaing si elle vient à avoir le malheur de la rencontrer ?

Le silence gardé sur de nouvelles dépêches expédiées de New-Yorck par le vaisseau le *Commerce* a fait répandre des nouvelles d'une nature bien opposée ; loin de pouvoir porter des secours au Général Prévost , le Général Clinton doit être entièrement occupé de sa propre défense. Le Comte d'Estaing est arrivé devant New-Yorck , & voici , dit-on , le plan projeté pour l'attaque de cette ville.

» Dès que les François seront maîtres du Sound , un corps de milice tel que M. Washington jugera à propos de le former , s'assemblera à Fairfield , & Norwalk (Villes détruites depuis peu) , se rendra de là à Long-Island , (traversée qui n'est que de 5 heures) , & marchera aussi-tôt droit à Brooklyn vis-à-vis de New-York ; de ce point ce corps peut , à l'aide des vaisseaux François , bombarder & brûler la Ville , pendant que le Général Washington , avec le gros de l'armée , attaquera Kings-Bridge. Deux vaisseaux seulement envoyés au Général Gates , suffiront pour faciliter son débarquement ; de sorte qu'avant que le Parlement s'assemble , toute l'affaire de l'Amérique sera probablement terminée.

» Depuis l'embrasement de Fairfield & de Norwalk dans le Connécticut , l'indignation des habitans de la nouvelle Angleterre , s'est tellement accrue , que la seule Province de Connécticut , a offert au Congrès 30,000 hommes , pour chasser entièrement de l'Amérique les Anglois & les Allemands.

« Les Américains sont si persuadés que cette guerre finira bientôt & que nous reconnoîtrons leur indépendance , que le Congrès , dans une délibération secrète , a déjà désigné celui qui sera envoyé à Londres en qualité de Ministre des États-Unis ».

On fait les reproches les plus sanglans aux Ministres , dans une lettre écrite de Savannah , le 11 Août.

« On nous avoit promis un renfort de 2,500 hommes que devoit nous amener le Général Grant. Si on nous eût tenu parole , la guerre seroit finie au moins dans toute cette partie Méridionale de l'Amérique. On a mieux aimé employer ces troupes à prendre Ste-Lucie pour les y enterrer par milliers. Ce climat meurtrier nous a emportés 2000 hommes. Pour avoir voulu faire deux expéditions à la fois , nos Ministres ont manqué l'une & l'autre. La campagne aura coûté tout de même 4 millions sterl. Mais qu'est-ce que cela leur fait ? Ils lèvent l'argent si aisément par des souscriptions & en mendiant aux portes ! C'est à l'indécision de nos Ministres , à l'instabilité de nos Conseils & à l'absurdité de leurs ordres que nous devons imputer tous nos malheurs ».

Pour affoiblir , s'il est possible , nos allarmes , sur l'état de nos affaires à New-Yorck , on a répandu que le Comte d'Esling avoit été à la Jamaïque ; c'est nous en donner sur cette isle où nous ignorons absolument ce qui se passe. Nos Négocians en attendent des lettres depuis deux mois. Les paquebots le *Halifax* & le *Lord Hide* n'arrivent point ; le *Cumberland* , parti de cette isle en Juin , y a été renvoyé des isles du Vent avec des dépêches de l'Amiral Byron ; & s'il est arrivé quelque accident à ces paquebots , on sera encore six semaines sans recevoir des nou-

velles. Jusqu'à ce moment nous ferons dans l'inquiétude ; la précipitation avec laquelle on veut faire partir le convoi destiné pour cette îlle , est faite pour l'augmenter. C'est le 29 de ce mois qu'ont dû être assemblés au nord la sortie de la Tamise les bâtimens qui doivent y transporter des troupes, 10,000 barils de poudre , autant de barils de grappes de raisin , de boulets ramés , &c. Le 5 Novembre prochain est fixé , dit-on , pour leur départ ; nos Négocians qui voudront profiter de l'escorte qu'on donnera à ce convoi ont été prévenus , & se sont plaints de ce qu'on leur donnoit si peu de tems. On leur a répondu qu'on avoit les plus puissantes raisons pour presser leur départ ; cela prouve que nos Ministres ont reçu les avis les plus alarmans. Cependant on ne croit pas que le convoi mette sitôt à la voile. L'Amiral Rodney s'est bien rendu à Portsmouth ; mais il n'est pas sûr que les vaisseaux qu'il doit emmener avec lui soient encore prêts. Les besoins de l'Amiral Hardy s'opposent à ce qu'on puisse former l'escadre des îlles aussi promptement qu'il seroit nécessaire. Il a mis à la voile avec 37 vaisseaux de ligne ; mais le 22 au soir il a reparu devant Plymouth , d'où on lui a envoyé un renfort de 4 vaisseaux de 74 canons & de 2 frégates de 32. Nos papiers en infèrent que la flotte se trouve par ce moyen portée à 41 vaisseaux ; mais ils oublient qu'il a été forcé d'en renvoyer 5 à Spithéad , qui sont le *Blenheim* ,

de 90, le *Monarque*, le *Canada*, l'*Arrogant*, l'*Intrépide*, de 74. Les circonstances peuvent exiger qu'on lui en donne encore, & dans ce cas il est difficile de laisser partir le Chevalier Rodney.

» C'est un fait, dit un de nos papiers, que le service secret des divers Départemens s'est monté dans l'année présente aux sommes suivantes.

Le Lord Weymouth, Secrétaire d'Etat du Sud	46,850 liv. st.
Lord Sandwich, Ministre de la Marine	37,500
Lord Amherst, Généralissime de terre	6,800
Lord North, Ministre des Finances	69,750
Lord Germaine, pour l'Amérique	42,600
TOTAL	203,500

Si l'on cherche dans les événemens le profit qui a été fait par cette énorme dépense; on sera tenté d'imaginer que ce sont la France, l'Espagne & l'Amérique qui en ont fait les fonds. Si l'on jette un coup d'œil sur le tableau de comparaison suivant des pertes respectives des Puissances belligérantes, cette idée paroîtra encore plus vraisemblable.

Perte de la Grande-Bretagne.

- Ferret, de 14, pris à la Jamaïque, vaiss. & équip.
- Pomona, de 28, à Antigua, *idem*.
- Repulse, de 32, en allant de New-York aux Indes Occidentales, *idem*.
- Acteon, de 28, brûlé près de Charles-Town, après s'être échoué sur la côte.
- Augusta, de 64, près de Philadelphie.
- Vestal, de 20, Pégasus, de 16, perdus aux bancs de Terre-Neuve, vaisseaux & équipages.

Merlin, de 18, brûlé près de Philadelphie, équipage sauvé.

Cruiser, de 8, sur la côte de la Caroline, équipage sauvé.

Savage, de 20, perdu près de Louisbourg, équipage sauvé, à l'exception d'un homme.

Sommerfer, de 64, près de Boston, avec une partie de l'équipage.

Minerva, de 32, prise par une frégate Française près de la Jamaïque.

Flora, de 32, Juno, de 32, Lark, de 20, Orpheus, de 32, Cerberus, de 28, King's Fisher, de 16, brûlés à Rhode-Island, pour empêcher qu'ils ne tombassent entre les mains du Comte d'Estaing, équipages sauvés.

Mermaid, de 28, perdue près de Philadelphie, en tâchant d'échapper à l'escadre Française, équipage sauvé.

Liverpool, de 28, près de New-York, équipage sauvé.

Syrén, de 28, près de Rhode Island, *idem*.

Active, de 28, pris près de la Jamaïque par 2 frégates Françaises.

Fox, de 32, dans la Manche par une frégate, *idem*.

Trial, de 16, *idem*.

Lively, de 24, par des frégates Françaises.

Mercury, de 24, perdu près de New-York, équipage sauvé.

Otter, de 10, près de St-Augustin, *idem*.

Sénégal, de 20, pris par le Comte d'Estaing, près de Rhode Island.

Thunder, bomb. *Idem*.

Drake, de 16, par Paul Jones, près de Belfast.

Serapis, de 44, Countess of Scarborough, de 20, par le même, près de Hull.

Zephir, de 10, par les Français, dans la Méditerranée.

Ardent, de 64, près de Plymouth.

Quebec , de 32 , brûlée dans un combat avec la Surveillante , près d'Ouessant.

Montréal , de 32 , pris par les François , dans la Méditerranée.

Arethusa , de 32 , perdue près de Brest , équipage sauvé.

Supply , de 26 , Glasgow , de 20 , brûlés dans les Indes Occidentales , équipages sauvés.

Cerès , de 16 , prise près d'Antigoa par une frégate Française.

Weazle , de 14 , près de St-Eustache.

York , de 16 , par le Comte d'Estaing à la Grenade.

Zebra , de 16 , près de Boston.

Swift , de 16 , près de la Virginie.

Total , 44 vaisseaux de guerre , non compris plusieurs navires armés , dont le nombre est à vue d'œil de 15 à 17.

Perte des Américains.

Delaware , de 32 , prise près de Philadelphie par les troupes de terre.

Hancock , de 32 , près d'Hallifax par le Rainbow , de 44 canons.

Randolph , de 36 , sautée en l'air près de la Barbade , dans un combat contre l'Yarmouth , de 64 canons.

Raleigh , de 32 , pris près de Boston par l'Expériment , de 50 canons & l'Unicorn de 20.

Warren , de 26 , brûlé à Penobscot par Sir George Collier , avec 16 autres navires armés.

Bonne-Homme-Richard , de 40 , coulé bas après le combat soutenu par Paul Jones contre le Serapis.

Perte des François.

La Licorne , de 32 , la Pallas , de 32 , le Coureur , de 14 , pris dans la Manche avant que les hostilités fussent commencées

La Sartine , de 26 , par Sir Edward Vernon dans les Indes Orientales.

La Prudente , de 36 , par le Ruby , de 64 canons près de la Jamaïque.

La Danaë , de 32 , par Sir James Wallace , dans la baie de Cancalle.

L'Oiseau , de 26 , dans la Manche par l'Apollo , de 32 canons.

Perte des Espagnols.

Santa Ammonica , de 26 , prise près des Açores par la Pearl , de 32 canons.

Total , 14 vaisseaux de guerre tout compris.

La balance est , comme on le voit contre l'Angleterre , dans la proportion de 3 à 1.

Ce fut le 15 de ce mois que l'Amiral Byron parut , pour la première fois , à la Cour , sa santé ne lui avoit pas encore permis de s'y présenter depuis son retour des Indes Occidentales. On dit qu'il fut reçu de S. M. de la manière la plus gracieuse ; la conférence qu'il eut avec elle dura jusqu'à 5 heures & demie. On prétend qu'il s'est plaint du Lord Macartney qu'il accuse d'avoir fait trop peu de défense dans l'isle de la Grenade. Celui-ci est attendu pour se justifier ; il a obtenu de la Cour de France la permission de s'absenter sur sa parole.

Le Régiment de Cavalerie légère que commandoit le Général Burgoyne , vient d'être donné au Colonel Harcourt qui enleva , il y a deux ans , le Général Lée en Amérique. Le revenu des emplois militaires de ce Général , étoit de 1500 liv. sterl. Voici ce que dit un de nos papiers de la cause de sa démission. » Il n'est pas vrai , comme on l'a dit , qu'il l'ait donnée parce qu'il avoit reçu du Roi l'ordre précis de retourner en Amérique. Les Ministres se sont bien gardés de lui faire donner un pareil ordre. La lettre qu'il en a reçue portoit atteinte

à son honneur, & c'est ce qui l'a décidé à demander le Conseil de guerre qui lui a été refusé. On a dédaigné aussi l'offre qu'il a faite de ses services pour la défense de son pays. Dans cette position, il a jugé indigne de lui de recevoir plus long tems du public un salaire qu'il ne pouvoit pas se flatter de gagner. Il sera publié incessamment un Mémoire pour instruire la Nation de son affaire.

Les Armateurs de Pool ont reçu de fâcheuses nouvelles de Terre-Neuve. Leur pêcherie a fort mal réussi cette année. Les François & les Américains ont enlevé presque la moitié de leurs vaisseaux, & fait les plus grands dégâts sur les côtes de l'Isle. Le profit leur a été enlevé par les assurances; & les habitans sont actuellement désolés par la famine.

Une lettre de Bencole, dans les Indes orientales, en date du 17 Décembre dernier, porte que cette Isle a été dans le plus grand danger par une conspiration tramée par les habitans qui avoient résolu de massacrer tous les Anglois qui s'y trouvoient. Le Raja Elain étoit le principal auteur de cette conspiration; elle a été heureusement découverte peu de tems avant son exécution; on s'est saisi de ce Raja, qui a été mis en prison pour être transporté en Angleterre sur le vaisseau de la Compagnie des Indes Orientales *The Queen*, aux ordres du Capitaine Douglas.

Les Ministres n'ont cessé de nous faire assurer par les papiers publics, que Gibraltar étoit dans le meilleur état de défense. Cependant il est de fait que le *Panthère* de 60 canons, le seul vaisseau que nous ayons actuellement dans la Méditerranée, a été obligé de donner tous ses canons pour établir une bat-

terie sur le roc, tant la place étoit dénuée d'artillerie en état de servir. Des Ministres capables de laisser Plymouth dans l'abandon où nous l'avons vu, n'ont pas dû prendre plus de soin de Gibraltar.

Au milieu des embarras qui nous enveloppent au dehors, nous en éprouvons au dedans qui ne sont pas d'une nature moins alarmante. L'Irlande que nous n'avons cessé de mécontenter, & avec laquelle nous avons cherché à temporiser, paroît aujourd'hui décidée à se faire rendre la justice qu'elle est en droit d'attendre. On a remarqué qu'elle a commencé, comme l'Amérique, par demander le redressement de quelques griefs; elle a fait passer successivement un grand nombre de requêtes & de suppliques auxquelles on n'a fait que des réponses vagues; on lui a donné des espérances éloignées, quand sa situation exigeoit des secours prochains.

Ces lenteurs, d'autant plus désagréables que le peuple en souffroit; ont donné de l'humeur, & causé les associations pour se passer de toute espèce de marchandises d'Angleterre, ce qui, sans soulager les Irlandois, a occasionné un déficit dans le débit des manufactures de celle-ci. Il s'est fait ensuite des associations militaires pour la défense du Royaume, dans lequel le Gouvernement Britannique est obligé d'entretenir 12,000 hommes qui s'étoient trouvés réduits à 2000 sous l'administration du Comte d'Harcourt. Ces associations ont formé des compagnies indépendantes qui, selon les derniers états envoyés à la Cour, ne montent pas à moins de 46,000 hommes. L'Irlande, avec ces forces, en état de s'opposer aux attaques qu'elle pourroit

éprouver du dehors ou du dedans, a senti qu'elle pouvoit faire valoir ses droits. Elle demande la liberté absolue du commerce, comme le seul moyen de faire finir la misère sous laquelle ses habitans sont opprimés; elle a sur-tout cru pouvoir exprimer fortement ce qu'elle pensoit depuis long tems, que ce n'est pas du Parlement d'Angleterre qu'elle doit recevoir des loix; qu'elle a un Parlement séparé, des Cours de Justice séparées; que la Nation assemblée doit par elle même établir des loix pour étendre, améliorer son commerce, se refuser aux loix restrictives de la Grande-Bretagne; qu'elle est indépendante de ce Parlement étranger, & que le pouvoir exécutif qui réside dans la personne du Roi, ne peut donner d'exercice dans le Royaume à aucune autre loi qu'à celles rédigées par le Parlement d'Irlande.

Avant l'ouverture de ce Parlement, le Comté de Gallovay avoit arrêté des instructions à ses représentans, par lesquelles il leur est recommandé de ne voter aucun subside pour un terme plus long que celui de 6 mois. La ville de Dublin avoit pris la même résolution; d'autres lieux les ont imités; tous semblent avoir prévu que l'affaire du subside pourroit passer avant la réponse du Roi à la demande qui lui a été faite de la liberté du commerce. Le Comté de Vexford a aussi arrêté que tout marchand qui tirera du dehors un seul des articles qui peuvent se manifester en Irlande, sera regardé comme l'ennemi de son pays, & qu'on s'interdira toute communication avec lui. Le même anathème a été prononcé contre quiconque, le pouvant, ne prendra point parti dans quelqu'un des

corps d'associations militaires, ou n'y fournira pas un homme à sa place.

« Si le Roi, lit-on dans une lettre de Dublin, refusoit de statuer sur nos demandes pour attendre qu'il eût consulté le Parlement Britannique; le nôtre s'ajourneroit de huitaine en huitaine, jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse définitive. Il ne traiteroit pendant ce tems aucune affaire, & n'octroyeroit pas un seul cheling pour les frais de l'administration; si la décision tarδοit quelques mois à venir, alors tous les impôts cesseroient au 25 Décembre, excepté ceux dont les produits sont hypothéqués à des emprunts; l'armée du Roi en Irlande seroit licenciée, ou obligée de vivre comme elle pourroit ».

S'il faut en croire quelques amis des Ministres, on sera bientôt d'accord de part & d'autre. Plusieurs taxes oppressives seront retirées. On subviendra à certains *d-ficit* par des taxes sur les terres, & sur les biens dont les propriétaires vivent hors du Royaume; & moyennant quelques équivalens pécuniaires que l'Irlande fera compter à la trésorerie, on l'admettra à participer aux avantages de l'Angleterre dans le commerce & les manufactures. On ne doute pas qu'en effet le Ministère ne songe à satisfaire ce Royaume. Il a sous les yeux les effets funestes de son obstination à mécontenter les Colonies; il les a détachées pour jamais de l'Empire Britannique; & l'Irlande n'y tient peut-être actuellement que par un fil facile à couper; la manière dont elle parle, sa fermeté, ses forces qu'on ne peut se déguiser, & qui sont réellement celles de la Nation & non celles du Gouvernement, tout impose la loi d'em-

ployer à son égard la modération dont il seroit à souhaiter qu'on eût usé à l'égard de l'Amérique , mais cet accommodement si nécessaire , par les conséquences du refus paroît dur à la Grande-Bretagne.

» On commence déjà à insinuer aux Irlandois , qu'il n'est pas possible qu'on leur accorde une parfaite & absolue liberté de commerce ; & que s'ils veulent obtenir les redressements qui leur sont réellement dûs , à titre de justice & de reconnaissance , de la part de la Grande-Bretagne , il faut qu'ils souffrent quelques restrictions à cette liberté , comme par exemple une limitation dans le nombre de leurs bâtimens de commerce ainsi que dans le tonnage de ces bâtimens. La position des ports d'Irlande donne à ce Royaume un avantage prodigieux pour le commerce , sur ceux de la Grande-Bretagne , pour les parties les plus intéressantes du globe. Les vaisseaux auroient fait la moitié de leur route avant que ceux de Londres , démarrés à la même heure , fussent sortis de la Tamise. Si on joint à cette considération le bas prix des provisions & de la main-d'œuvre en Irlande , on voit qu'il seroit impossible aux Anglois de soutenir la concurrence ».

Fin du Mémoire Justificatif de la Cour de Londres,

Les ennemis secrets de la paix de la Grande-Bretagne , & peut-être de la France même , eurent cependant l'adresse criminelle de persuader à S. M. Très-Chrétienne qu'elle pouvoit , sans violer la foi des Traités , déclarer publiquement qu'elle recevoir au nombre de ses Alliés les sujets révoltés d'un Roi , son voisin & son allié. Les professions d'amitié , dont on accompagna cette Déclaration que le Marquis de Noailles fut chargé de faire à la Cour de Londres , ne servoient qu'à aggraver l'insulte par l'injure , & il étoit réservé à la France de se vanter de ses dispositions pacifiques dans l'instant même que son ambition lui inspira d'exécuter & d'avouer

d'avouer un acte de perfidie sans exemple dans l'histoire des Nations. » Cependant tel est le langage
 » que la Cour de Versailles ose encore se permettre ;
 » cependant ce seroit s'abuser de croire que c'est la
 » reconnoissance que le Roi a fait de l'Indépendance
 » des Treize Etats-Unis de l'Amérique-Septentrionale , qui a irrité le Roi d'Angleterre : Ce Prince
 » n'ignore pas sans doute tous les exemples de ce
 » genre que fournissent les Annales Britanniques , &
 » même son propre règne ». Jamais ces exemples
 prétendus n'ont existé. Jamais le Roi n'a reconnu l'Indépendance d'un peuple qui avoit secoué le joug de son Prince légitime ; & il est triste sans doute que les Ministres de S. M. Très-Chrétienne aient surpris la Religion de leur Souverain ; pour couvrir d'un nom aussi respectable des assertions sans fondement & sans vraisemblance , qui sont démenties par le souvenir de l'Europe entière.

Au commencement des disputes qui s'élevoient entre la Grande-Bretagne & ses Colonies , la Cour de Versailles déclara qu'elle ne prétendoit point être juge de la querelle ; & son ignorance des principes de la Constitution Britannique , aussi-bien que des privilèges & des obligations des Colonies , auroit dû l'engager à persister toujours dans une déclaration aussi sage & modeste. Elle se seroit épargné la honte de transcrire les Manifestes du Congrès Américain & de prononcer aujourd'hui , » que les
 » procédés de la Cour de Londres forcèrent ses anciennes Colonies de recourir à la voie des armes
 » pour maintenir leurs Droits , leurs Privilèges &
 » leur Liberté ». Ces vains prétextes ont déjà été refusés de la manière la plus convaincante , & les Droits de la Grande-Bretagne sur ce peuple révolté , ses bienfaits , & sa longue patience , ont été déjà prouvés par la raison & par les faits. Il suffit ici de remarquer , que la France ne peut se prévaloir de l'injustice qu'elle reproche à la Cour de Londres

13 Novembre 1779.

d

sans introduire dans la Jurisprudence de l'Europe des maximes aussi nouvelles qu'elles s'étoient fausses & dangereuses ; sans supposer que les disputes qui s'élèvent au sein d'un Etat indépendant & Souverain sont soumises à la juridiction d'un Prince étranger, & que ce Prince peut évoquer à son Tribunal ses Alliés & leurs Sujets révoltés , pour justifier la conduite du peuple qui s'est affranchi des devoirs de l'obéissance légitime. Les Ministres du Roi Très-Chrétien s'apercevront peut-être un jour que l'ambition leur a fait oublier les intérêts & les Droits de tous les Souverains. L'approbation que la Cour de Versailles vient de donner à la révolte des Colonies Angloises , ne lui permettroit pas de blâmer le soulèvement de ses propres Sujets dans le Nouveau Monde , ou de ceux de l'Espagne , qui auroient des motifs bien plus puissans pour suivre le même exemple , s'ils n'en étoient point détournés par la vue des calamités dans lesquelles ces malheureuses Colonies se sont précipitées. Mais la France elle-même paroît sentir la foiblesse , le danger & l'indécence de ces prétentions , & se relâchant dans la Déclaration du Marquis de Noailles , aussi-bien que dans le dernier Manifeste sur le Droit de l'Indépendance , elle se contente de soutenir que les Colonies révoltées jouissoient dans le fait de cette Indépendance qu'elles s'étoient donnée ; que l'Angleterre même l'avoit en quelque sorte reconnue elle-même , en laissant subsister des Actes qui tiennent à la Souveraineté , & qu'ainsi la France , sans violer la paix , pouvoit conclure un Traité d'Amitié & de Commerce avec les Etats-Unis de l'Amérique-Septentrionale. Voici de quelle manière la Grande-Bretagne avoit reconnu cette Indépendance également imaginaire dans le Droit & dans le Fait. Deux ans ne s'étoient pas encore passés , depuis le jour que les Rebelles avoient déclaré leur Résolution criminelle de secouer le joug de la Mère-Patrie , & ce terme avoit été rempli par les événemens d'une guerre sanglante & opiniâtre.

Les succès avoient été balancés ; mais l'Armée du Roi qui occupoit les plus importantes des Villes maritimes , continuoît toujours de menacer les Provinces intérieures ; le pavillon Anglois régnoit sur toutes les mers de l'Amérique ; & le rétablissement de sa dépendance légitime étoit posé comme la condition indispensable de la paix que la Grande Bretagne offroit à des Sujets révoltés , dont elle respectoit les Droits , les Intérêts & même les Préjugés. La Cour de Versailles qui annonce avec tant de simplicité & de franchise , le Traité signé avec ces prétendus Etats de l'Amérique , qu'elle trouvoit dans une situation indépendante , avoit seule contribué par ses secours clandestins à nourrir le feu de la révolte , & ce fut la crainte de la paix qui engagea la France à se servir du bruit de cette Alliance , comme du moyen le plus efficace pour enflammer les esprits des peuples qui commençoient déjà à ouvrir les yeux sur les suites malheureuses de la révolte , la tyrannie de leurs nouveaux Chefs , & les dispositions paternelles de leur Souverain légitime.

Dans ces circonstances il est impossible de nier , sans insulter trop grossièrement à la raison & à la vérité , que la déclaration du Marquis de Noailles du 13 Mars de l'année dernière , ne dût être reçue comme une véritable déclaration de guerre de la part du Roi Très-Christien ; & les assurances ,
 » qu'il avoit pris des mesures éventuelles avec les
 » Etats-Unis de l'Amérique , pour soutenir la li-
 » berté d'un Commerce , qui avoit tant de fois exci-
 » té les plaintes légitimes de la Grande-Bretagne ,
 » autorisoient le Roi à considérer dès ce moment la France au nombre de ses ennemis. La Cour de Versailles ne peut pas s'empêcher de reconnoître que le Roi d'Angleterre après avoir rappelé son Ambassadeur , » dénonça à son Parlement la dé-
 » marche de S. M. comme un acte d'hostilité , com-
 » me une agression formelle & préméditée . Telle

fut, il est vrai, la déclaration que l'honneur & la justice exigèrent du Roi, & qu'il communiqua sans délai à tous les Ministres dans les différentes Cours de l'Europe, pour justifier d'avance les effets d'un ressentiment légitime. Dès-lors il est assez inutile de rechercher les ordres qui furent envoyés aux Indes Orientales, de marquer le jour précis auquel les flottes d'Angleterre, ou de France sortirent de leurs Ports respectifs, ou d'examiner les circonstances de la prise de la *Belle-Poule* & de deux autres frégates qui furent effectivement enlevées à la vue même des côtes de la France. Dès-lors le reproche qu'on se permet de faire au Roi d'avoir si long-tems suspendu la déclaration formelle de la Guerre, s'évanouit de lui-même. Ces déclarations ne sont que des moyens dont les Nations sont réciproquement convenues pour éviter la trahison & la surprise; mais les cérémonies qui annoncent ce changement terrible de la paix & de la guerre, les hérauts, les proclamations, les Manifestes, ne sont jamais nécessaires, & ne sont pas toujours les mêmes. La déclaration du Marquis de Noailles fut le signal de l'infraction publique de la paix: le Roi proclama sur-le-champ à toutes les Nations qu'il acceptoit la guerre que la France lui offroit; les démarches ultérieures de S. M. étoient du ressort de sa prudence, plutôt que de sa justice, & l'Europe peut juger maintenant si la Cour de Londres manquoit de moyens pour justifier une déclaration de guerre, & si elle n'osât pas accuser publiquement la France d'être l'Agresseur. Puisque l'alliance de la France avec ses Colonies révoltées de l'Amérique avoit été une infraction manifeste de la paix & le motif légitime de la guerre, la Cour de Versailles devoit naturellement s'attendre qu'à la première proposition d'un accommodement entre les deux Couronnes, le Roi exigeroit de sa part qu'on lui accordât une juste satisfaction sur un objet si important, & que la France re-

nommer à ces liaisons qui avoient forcé S. M. à prendre les armes. La surprise affectée que les Ministres du Roi Très-Chrétien font paroître aujourd'hui sur la fermeté de la Cour de Londres, est assez conforme à l'orgueil qui leur dicta les conditions de paix que les plus grands succès auroient à peine justifiées ; & la proposition qu'ils hazardèrent pour engager le Roi à retirer ses troupes de l'Amérique, & à reconnoître l'indépendance de ses Sujets révoltés, ne pouvoit qu'exciter l'étonnement & l'indignation de S. M. Le peu d'ouverture que la Cour de Versailles trouva à une espérance aussi vaine, l'obligea bien-tôt à se replier d'une autre manière ; elle a proposé par l'entremise de la Cour de Madrid, un projet d'accommodement moins offensant peut-être dans la forme, mais aussi peu admissible par le fond. Le Roi Catholique, avec le consentement de la France, communiqua aux Ministres du Roi la proposition d'une trêve à longues années, ou bien d'une suspension générale & indéfinie de toutes hostilités, pendant laquelle les Colonies révoltées, les prétendus Etats-Unis de l'Amérique-Septentrionale, seroient traités comme indépendans de fait. La réflexion la plus simple suffit pour découvrir l'artifice de ce projet insidieux, & pour justifier aux yeux de l'Europe le refus du Roi. Entre les Souverains qui se reconnoissent, mais qui se combattent, les trêves à longues années, les suspensions d'hostilités sont les moyens doux & salutaires pour applanir les difficultés qui s'opposent à l'entière conclusion d'une paix qu'on renvoie sans disgrâce & sans danger à un moment plus favorable. Mais dans la querelle domestique de la Grande-Bretagne & de ses Colonies, la Souveraineté même, l'indépendance de droit ou de fait, est l'objet de la dispute ; & la dignité du Roi ne lui permettoit point d'accepter ces propositions qui

accordoient dès l'année de la négociation , tout ce qui pouvoit contenter l'ambition des Américains rebelles ; pendant qu'elles exigèrent de S. M. que sans aucune stipulation en sa faveur , elle se désistât pendant un terme long ou indéfini des prétentions les plus légitimes. La Cour de Versailles daignoit , il est vrai , consentir , que celle de Londres traitât avec le Congrès , soit directement , soit par l'entremise du Roi d'Espagne. S. M. assurément ne s'abaissera point jusqu'à se plaindre de cet orgueil , qui semble lui accorder comme une grâce la permission de traiter directement avec ses Sujets rebelles. Mais si les Américains eux-mêmes ne sont pas aveuglés par la passion & la prévention , ils verront clairement dans le procédé de la France que leurs nouveaux alliés deviendront bientôt leurs tyrans ; & que cette indépendance prétendue , achetée par tant de malheurs & tant de sang , seroit soumise à la volonté despotique d'une Cour étrangère.

Si la France pouvoit vérifier cet empressement qu'elle attribue à la Cour de Londres , à rechercher la médiation de l'Espagne , un pareil empressement serviroit à prouver la juste confiance du Roi dans la bonté de sa cause , & son estime pour une Nation généreuse qui a toujours méprisé la fraude & la perfidie. Mais la Cour de Londres est forcée à convenir que la médiation lui fut offerte par les Ministres du Roi Catholique , & qu'elle n'a d'autre mérite que celui d'avoir fait paroître dans toutes les occasions une inclination vive & sincère de délivrer ses Sujets & même ses ennemis du fléau de la guerre. La conduite de la Cour de Madrid pendant cette négociation fit bientôt connoître au Roi qu'un médiateur qui oublioit ses intérêts les plus chers pour se livrer à l'ambition & au ressentiment d'une Puissance étrangère , seroit incapable de proposer un accommodement sûr ou honorable. L'expérience confirma ces soup-

cons : le projet injuste & inadmissible qu'on vient d'exposer fut le seul fruit de la médiation. Et l'insistant même que les Ministres du Roi Catholique offroient avec les professions les plus désintéressées, la Capitale, ses bons offices, la garantie pour faciliter la conclusion du Traité, ils laissèrent entrevoir dans le fonds de l'obscurité, de nouveaux sujets de discussion qui regardoient particulièrement l'Espagne, mais sur lesquels ils refusèrent toujours de s'expliquer. Le refus de S. M. d'accéder à l'*Ultimatum* de la Cour de Madrid fut accompagné de tous les ménagemens & de tous les égards convenables; & à moins que cette Cour ne s'arrogeât le droit de dicter les conditions de paix à un voisin indépendant & respectable, il ne se passa rien dans cette conjoncture qui dût altérer l'harmonie des deux Couronnes. Mais les démarches offensives de l'Espagne, qu'elle n'a jamais pu revêtir des plus foibles apparences de l'équité, montrèrent bien-tôt que sa résolution étoit déjà prise, & que cette résolution lui avoit été inspirée par le Ministère François, qui n'avoit retardé la déclaration de la Cour de Madrid, que dans l'espérance de porter sous le masque de l'amitié, un coup mortel à l'honneur & à l'intérêt de la Grande-Bretagne.

Tels sont les ennemis injustes & ambitieux qui ont méprisé la foi des traités pour violer la tranquillité publique, & contre lesquels le Roi défend maintenant les droits de sa Couronne & de son Peuple. L'évènement est encore dans la main du Tout-Puissant; mais S. M., qui se confie avec une assurance ferme, mais humble, dans la protection divine, se persuade que les vœux de l'Europe appuyeront la justice de sa cause, & applaudiront au succès de ses armes, qui n'ont point d'autre objet que de rétablir le repos des Nations sur une base solide & inébranlable «.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 9 Novembre.

MADAME Adélaïde , Madame Victoire & Madame Sophie de France ont été passer quelques jours à Choisy , d'où elles retourneront à leur château de Bellevue où elles resteront jusqu'au 25 de ce mois.

La petite vérole de Madame Elisabeth a eu son cours ordinaire. L'éruption s'est faite paisiblement , le 2 elle étoit complète , les boutons ont grossi , & ont passé par tous les degrés de la manière la plus favorable qu'on pouvoit souhaiter.

Le jour de la Toussaint , le Roi , la Reine , Monsieur , Madame , Monseigneur le Comte & Madame la Comtesse d'Artois , assistèrent dans la Chapelle du château à la Grand'Messe qui fut chantée par la Musique du Roi. L'Evêque de Fréjus officia pontificalement ; la Comtesse de Cayla fit la quête. L'après-midi la Cour assista aux Vêpres après avoir entendu le sermon prononcé par l'Abbé Faucher.

De PARIS ; le 9 Novembre.

LES vents contraires ont retenu les flottes combinées à la rade de Brest , & les ont empêché de suivre les frégates la *Diane* , la *Terpsicore* , la *Néreiide* , l'*Aigrette* & la *Gentille* qui avoient appareillé le 23 du mois dernier. Dès le lendemain tout étoit prêt ; il n'y avoit plus que le dernier signal à donner

au premier vent favorable. L'armée a cette fois à sa suite un vaisseau de 64 canons destiné à lui servir d'hôpital ; il est , dit-on , commandé par un Capitaine marchand qui n'a ni grade ni uniforme , & a à bord 3 Médecins & 30 Chirurgiens. Le courrier qui doit apporter ici la nouvelle de son départ , est attendu de jour en jour. D. Louis de Cordova , à la fin de la campagne , ne retournera , dit-on , à Cadix qu'avec 12 vaisseaux , les 24 autres resteront en France.

On dit que l'escadre Angloise , sous les ordres de l'Amiral Hardy , après avoir appareillé le 22 Octobre , est rentrée le 25 à Plymouth.

On a donné les détails du combat de la *Surveillante* avec le *Québec* ; celui du cutter du Roi l'*Expédition* , commandé par le Vicomte de Roquefeuil , qui accompagnoit la *Surveillante* , contre le cutter Anglois le *Rambler* , offre les suivans :

« Le combat s'engagea entre les deux cutters un peu avant midi , à la portée du pistolet : leur artillerie étoit à peu-près égale ; mais le *Rambler* avoit une mousqueterie très-supérieure par le nombre ; la proximité des bâtimens & l'élévation de son bord en augmentoient encore l'effet. L'action se soutint avec une grande vivacité de part & d'autre. A une heure un quart les frégates sur lesquelles le Vicomte de Roquefeuil avoit toujours les yeux , furent l'une & l'autre complètement démâtées ; le feu du *Rambler* commençoit à diminuer sensiblement , celui de l'*Expédition* se soutenoit malgré le nombre des blessés ; mais le Vicomte de Roquefeuil crut devoir abandonner l'avantage du combat pour aller au secours de

la *Surveillante*, à qui il fut de la plus grande utilité pour la remorquer jusqu'au port de Brest. L'*Expédition* a eu 3 hommes tués & 14 blessés. Du nombre des premiers est M. le Prince, Lieutenant de frégate auxiliaire, embarqué sur ce bâtiment en qualité de second.

Les frégates la *Concorde* & la *Gloire*, commandées par le Chevalier de Cardaillac & le sieur de Bauvre, Lieutenans de vaisseau, se sont emparées, dans une croisière, d'un cutter de Douvres, de 18 canons & 72 hommes d'équipage, qui a été conduit au port de Brest.

Les Colonels qui viennent d'être nommés, sont MM. le Prince de Broglie, Comte François d'Escars, Chevalier de Bassompierre, Comte de Reuilly, Vidame Vassé, Chevalier de Damas, Chevalier de Rastignac, Marquis de Nicolaï, Marquis de Praslin, Comte du Canillac, Vicomte de Rochambau, Comte de Chabot, Marquis de Lameth, Chevalier de Puiségur, Comte de Marmier & Marquis de Champcenet.

« Les services essentiels, écrit-on de Dunkerque, qu'a rendus dans ses différentes croisières M. Royer, Capitaine du corsaire le *Commandant de Dunkerque*, les preuves de bravoure & d'intelligence qu'il a données, le grand nombre de Matelots ennemis qu'il a amenés dans nos Ports, ont porté S. M. à le nommer Lieutenant de ses frégates, avec 800 liv. d'appointement. Une récompense aussi honorable ne manquera pas d'exciter la plus vive émulation parmi les Officiers de nos corsaires. Les troupes qui formoient le camp voisin de cette ville, ont été cantonnées dans les environs; elles peuvent être rassemblées au premier avis; car nous croyons qu'on peut descendre en Angleterre en tout temps. Le Quartier général est toujours à St-Omer ».

On est toujours dans la même incertitude au sujet du vaisseau de guerre le *Fier*, ainsi que des autres bâtimens de la flotte de St-Domingue; on fait seulement qu'il est arrivé à St-Ander un navire de ce convoi, ayant à bord quelques hommes des équipages des deux vaisseaux qui ont péri.

Selon quelques nouvelles, il s'est fait sentir à la Martinique le 28 Août dernier un ouragan qui a causé beaucoup de dommages, mais moins considérables cependant qu'on ne les a d'abord peints. Le quartier de St-Pierre est, dit-on, celui qui a été le plus maltraité, quoique le Fort-Royal ait peu souffert.

Les lettres de Cadix parlent toujours des préparatifs faits pour le siège de Gibraltar; il paroît que le feu des Espagnols ne commencera pas aussi-tôt qu'on l'avoit pensé; les batteries ne seront prêtes que pour le lendemain de la Toussaint.

Nos Lecteurs se rappellent l'aventure singulière & funeste de M. Charton, Directeur de la Poste à Dun-le-Roi, dont nous avons rendu compte (1). On vient de nous adresser de Sens les détails d'un événement semblable, arrivé le 29 Janvier 1776, à M. Lionne & à son frère. Les scélérats dont ils furent les victimes, sont vraisemblablement les mêmes qui ont dépouillé M. Charton. Nous nous empressons de transcrire cette Relation, comme un avis aux voyageurs de se défier des inconnus qu'ils rencontrent sur

leur route, & qui cherchent à se lier avec eux. Nous laissons parler M. Lionne.

» Nous ne faisons que sortir d'Auxerre, mon frere à pied, & moi à cheval, pour nous rendre à Sens, où je suis établi, lorsque nous fumes accostés de deux Cavaliers, dont l'un nous dit qu'il lui sembloit connoître mon frere pour un Marchand de la Ville que nous quitions. L'honnêteté apparente, & la mise avantageuse de ces Messieurs, nous inspirèrent de la confiance pour les confirmer dans cette opinion ; l'autre Cavalier se donnant pour un riche Fabrikant, nous dit qu'il seroit dans le cas de fournir à mon frere des marchandises à très-bon compte. Nous continuons la même route, en conversant ainsi sur le commerce, lors qu'à deux lieues plus loin, un troisième Cavalier, courant bride abattue, laissa tomber son chapeau par terre après nous avoir passés de quelques pas ; ce léger accident lui servit de prétexte pour lier conversation, & continuer sa route avec nous, sans paroître de la connoissance des deux premiers. Chemin faisant, ces Messieurs parloient souvent de jeux & de gageures, & se proposèrent plusieurs fois des paris de cent piéces d'or, à qui se rendroit le plus vîte aux différens endroits que nous rencontrions sur la route. Ils s'arrêtèrent pour dîner, à Ville-Chien, où nous restâmes long-tems ; mais comme ni moi ni mon frere n'avions voulu rien prendre, suivant notre usage, ces Messieurs proposèrent de nous réchauffer au moins d'une rôtie de vin avec du sucre, afin de pousser notre journée gaiement jusqu'au soir. Cela étant accepté, mon frere & moi bûmes de ce breuvage fatal, dans des verres que ces Messieurs nous présentèrent avec les mêmes cérémonies qu'ils ont présenté le verre de biere empoisonnée à M. Charton. Quelques instans après, nous nous remimes en route ; mais à trois quarts de lieues plus loin, & comme le jour commençoit à finir ; mon frere qui avoit bu dans un plus grand verre que moi, se trouva le

premier incommodé. Aussi-tôt ces Messieurs feignant de le secourir, l'entourèrent tous les trois, le prenant sous les bras, le couchent, le relèvent, & dans ce moment lui prennent une très-belle montre d'or, un couteau-de-chasse garni en argent, & 38 louis d'or qu'il avoit sur lui, sans que je me doutasse de ce qu'ils faisoient, ayant déjà moi-même la raison troublée, & étant dans un état semblable à un homme à moitié éveillé; cependant comme je ne leur parlois pas apparemment assez pris, & que j'étois d'ailleurs muni d'un pistolet d'arçon, ils ne jugèrent pas à propos de me faire dans ce moment la même opération; ils mirent mon frere en croupe derrière l'un d'eux, & comme un instant après nous nous trouvâmes dans Ville-Vaillier, ils nous y laissèrent à la porte d'un Aubergiste, à qui ils dirent que nous étions incommodés d'un excès de débauche. Depuis ce moment non-seulement, je ne fais ce que sont devenus ces trois scélérats, mais je pourrois même à peine rendre compte de ce qui s'est passé jusqu'au lendemain après-midi que nous nous trouvâmes mon frere & moi dans les prisons de Sens, où l'on nous avoit conduits comme des voleurs. Le poison que nous avions pris, étoit un filtre qui nous avoit fait perdre entièrement la raison. Tantôt nous tombions comme évanouis, tantôt nous sortions de l'engourdissement par des frayeurs terribles, croyant voir des ombres & des fantômes, qui nous faisoient entrer dans d'étranges accès de fureur. Dans la chambre que l'Aubergiste, nommé Guéranger, nous avoit donnée, nous ne nous reconnoissions plus, mon frere & moi; nous nous semblions des spectres & des fantômes, & dans cette épouvante mutuelle, nous avons manqué plusieurs fois de nous tuer. Cependant, je ne sais à quelle heure du soir, je fus ému par le son de la voix de mon frere, dont les cris en-dehors avoient frappé mes oreilles: sans savoir où j'étois, ni ce que je faisois, je sautai par une fenêtre à 8 ou 9

pieds du sol , pour aller à son secours ; mon frere
 étoit en effet entre les mains de plusieurs hommes
 qui sembloient vouloir le fuir , en disant que nous
 étions des voleurs , & ces brutaux dans cette opi-
 nion , l'avoient assommé de coups ; je m'imaginois
 que ces gens étoient eux-mêmes des voleurs , &
 le pistolet à la main je les conjurois de lâcher mon
 frere ; mais je perdis à l'instant la raison & le sen-
 timent ; ces gens devenus nos maîtres , nous ren-
 fermèrent à la clef dans notre chambre , où nous
 passâmes une nuit fort agitée. Dans le délire où
 nous étions , le Cabaretier imbécille , nous prenant
 pour des voleurs , avoit envoyé avertir la Maré-
 chaussée de Joigny , qui arriva avant le jour. Comme
 nous n'étions pas en état de rendre aucune raison
 de nos malheurs , sur les soupçons de l'Aubergiste ,
 & sur les plaintes qu'il fit du bruit que nous avions
 causé innocemment dans sa maison , nous fumes con-
 duits à demi morts dans les prisons de Sens , d'où
 à la vérité nous sortîmes dès l'instant que nous
 fumes reconnus , & réclamés , ou plutôt dès que
 nous pûmes nous reconnoître nous-mêmes. Notre
 jeunesse & les bons soins nous ont , grace à dieu ,
 tirés de tous ces périls , mais nous n'en sommes
 pas moins resté un mois entier entre la vie & la
 mort , tant par les effets du poison , que par la
 suite des coups & des malheurs de toute espèce
 que nous avons éprouvés dans notre Auberge , de
 la part de ceux qui auroient dû nous apporter des
 secours. Cette aventure bizarre est connue de toute
 la Ville de Sens , mais comme il paroît que les
 mêmes trois scélérats continuent leurs manœuvres
 perfides & abominables , en courant les Provin-
 ces , & qu'ils y font sans doute d'autres victimes
 oubliées , vous serez sans doute bien aise d'ajou-
 ter ce récit à l'histoire de M. Charton , pour la
 plus grande instruction des voyageurs , & pour
 hâter , s'il est possible , la punition due à des coquins
 si dangereux .

» Comme il seroit inutile de donner ici le signalement de ces scélérats , qui ont sans doute changé d'habits & de chevaux depuis cette époque , je me contenterai de vous dire que l'un est blondin , âgé d'environ 28 à 30 ans , & assez grand ; le second , d'environ 5 pieds 2 pouces , cheveux noirs , teint brun foncé , nez long , avec trois taches au visage ; enfin le troisième , courtaud , visage plein , d'environ 48 à 50 ans , contrefaisant l'étranger , & muni alors de deux Passeports , l'un de M. le Gouverneur de Paris , pour aller en Angleterre , & l'autre pour vendre des Marchandises par-tout le Royaume , avec une simple feuille de papier , imprimée , portant permission de M. le Prevôt de l'Hôtel , pour faire le voyage de Fontainebleau , & y vendre des Bijoux. J'ai l'honneur d'être , &c.
Signé. L I O N N E «.

On mande de Limoges une aventure à peu - près semblable. Le Commis d'un Négociant de cette ville revenant d'un voyage , & ne s'en trouvant plus qu'à quelques lieues , fut accosté également par deux inconnus , céda aux instances qu'ils lui firent de se rafraîchir , but avec eux , se remit en route , perdit connoissance quelques momens après , & fut dépouillé d'une somme considérable dont il étoit chargé , & abandonné sur le chemin.

Les ruses des filoux se multiplient & se varient à l'infini ; On raconte encore celle-ci.

» Ces jours derniers , des filoux travestis en Commissaires & en Clercs sont arrivés en voiture à la porte d'un particulier fort riche qui étoit à la campagne , & dont l'appartement étoit gardé par une seule servante. Ils lui ont exhibé une prétendue lettre du Juge du lieu où son maître étoit mort , avec prière

au Commissaire de mettre chez lui les scellés. La servante, désolée de cette mort inattendue, a ouvert toutes les portes à M. le Commissaire, & sous prétexte de visiter les armoires, il a fait enlever les effets les plus précieux ; mais en fidèle observateur des formalités, il a dressé procès-verbal de ses opérations & l'a fait signer par la servante, en la nommant gardienne aux scellés. Cette formalité longue a été funeste à ses auteurs ; car au moment qu'ils se retiroient avec quantité d'effets, ils ont été confisqués eux-mêmes par un véritable Commissaire survenu avec le Guet, & qui a fait conduire les filoux au Châtelet «.

« Nous apprenons, écrit-on de Cadix le 20 Octobre, par le Capitaine d'un navire Américain arrivé ici avant-hier de Boston en 21 jours de traversée, que le Comte d'Estaing avoit passé aux Antilles de la Virginie, le 15 Septembre ; & qu'il s'avançoit vers New-Yorck. A son approche l'Amiral Arbuthnot s'étoit réfugié à Newport, où l'on comptoit que M. d'Estaing iroit l'attaquer avant d'entreprendre quelque chose sur New-Yorck. Le Général Washington, instruit d'avance de ses projets, avoit rassemblé toutes ses troupes pour le seconder dans l'attaque de cette dernière Ville ; les corps des Généraux Gates & Sullivan s'approchoient pour le même objet ; toute l'Amérique se promettoit les plus grands succès de ces forces réunies. Le rapport de ce Capitaine confirmé par son équipage a tout le caractère de vérité qu'on peut exiger d'une nouvelle aussi importante «.

L'Arrêt du Conseil d'Etat qu'a obtenu M. l'Evêque de Chartres, Grand-Aumônier de la Reine, qui casse celui de la Tournelle de Paris, fait une certaine sensation dans le Public. Ses motifs ne sont que la conséquence des principes si souvent manifestés par le Gouvernement pour le maintien de l'ordre hiérarchique. On a vu que les contestations relatives à cet objet, qui ont été élevées dans plusieurs Diocèses, tels que ceux de Lisieux, de Cahors, &c. ont toujours été décidées en faveur des Evêques.

Récemment encore celui de Poitiers a triomphé de son Chapitre, en vertu d'un Arrêt du Conseil. Loin d'être effrayé par ces exemples, le Curé de Digni se refuse au paiement de ses frais; le procès en a occasionné pour 30,000 liv. que la Tournelle avoit condamné l'Evêque à payer. Il s'agissoit dans ce procès d'un Prêtre qui avoit confessé sans autre approbation que celle du Curé de Digni. Le Conseil a décidé que hors les cas de nécessité, aucun Prêtre non autorisé par l'Evêque Diocésain, ne pouvoit administrer le sacrement de Pénitence. On a envoyé l'Arrêt à tous les Evêques du Royaume, & il en a été donné avis à la Chambre des Vacations. C'est M. l'Evêque d'Autun qui doit officier à la Messe Rouge, lors de la rentrée du Parlement.

Le Clergé doit s'assembler l'année prochaine, & accorder un don gratuit proportionné aux dépenses que la guerre occasionne.

Tout le monde se rappelle les prétentions des Marquis & Comte de Lur - Saluces. Les Tribunaux en ont retenti; tous les papiers publics en ont rendu compte. Ils demandoient 15 millions à l'Etat, comme descendants d'Auguste de Saluces & de Marie Boette, sa seconde femme. Le Procès s'instruisoit au Conseil depuis dix ans. Il a été jugé au mois de Juin dernier; ils ont été déboutés de leurs demandes, & le Roi a ordonné le remplacement de la rente de 6600 livres dont ils jouissoient depuis la mort d'Auguste, arrivée en 1587. Les descendants du premier mariage n'avoient aucun droit à cette rente dont Auguste n'avoit pu disposer qu'en faveur de ses héritiers régnicoles, ainsi que l'ordonnent expressément les lettres de Naturalité obtenues en 1566. Les enfans du

premier lit étoient restés en Italie , & leur qualité d'Errangers les excluait de la succession de leur père en France , ils ont recueilli celle qu'il a laissée en Piémont : voici le dispositif de l'Arrêt.

» Le Roi étant en son Conseil , en présence & de l'avis des Commissaires , faisant droit sur l'instance , a ordonné & ordonne que le remplacement de la rente de 6600 livres constituées par Lettres-Patentes du 18 Février 1580 , à Auguste de Saluces , comme étant rente propre & acquise pour lui , ses enfans & descendans , il sera délaissé au Marquis & Comte de Lur-Saluces , des fonds du Domaine , jusqu'à la concurrence de la somme de 6600 l. de revenu annuel , toutes charges déduites , pour jouir desdits fonds , & être possédés au même titre que la rente ; veut en conséquence S. M. que ladite rente soit & demeure éteinte ; supprimée & rejetée des états des finances , à compter du jour auquel lesdits Marquis & Comte de Lur-Saluces entreront en jouissance des fonds qui leur seront délivrés en vertu du présent Arrêt. A S. M. débouté & déboute lesdits Marquis & Comte de Lur-Saluces , de leurs demandes , fins & conclusions , se réservant toutefois de leur accorder , en considération de leurs services & de leurs ancêtres , telle récompense qu'elle avisera bon être , &c. »

MM. de Lur-Saluces comptent sur les bontés du Roi ; ils sollicitent , dit-on , la jouissance d'une forêt & demandent à S. M. de tenir de ses bienfaits le revenu qu'elle produira au-delà des 6600 liv. , & d'en jouir à titre d'engagemens. On ignore si cette faveur leur sera accordée.

Bonaventure Bauyn , Evêque d'Uzès en Languedoc , Doyen des Evêques de France , est décédé en son Palais Episcopal , le 18 du mois dernier , dans sa 80^e. année.

De BRUXELLES , le 9 Novembre.

LES nouvelles de Danemark portent qu'à la réquisition de M. Eden , envoyé extraordinaire de S. M. B. ; le Roi a ordonné que les deux bâtimens de transport dont une des frégates de l'escadre de Paul Jones s'étoit emparée , & qu'elle avoit conduits à Berg en Norwege , fussent rendus aux Anglois , & pour empêcher la frégate de s'en emparer de nouveau , S. M. a , dit - on , ordonné en même temps qu'elle fût retenue pendant 24 heures après le départ de ces bâtimens qui sont la *Betzi* de Liverpool , & l'*Union* de Londres , destinées pour Québec & New-Yorck où ils transportent des munitions de guerre & de bouche pour le compte de S. M. B.

On ignore si en Hollande les réclamations du ministère Anglois auront autant de succès ; elles n'en avoient encore eu aucun , le 31 du mois dernier. La veille , le Chevalier Yorcke avoit présenté aux Etats-Généraux un second Mémoire pour redemander les navires le *Séraphis* & la *Comtesse de Scarborough* , ainsi que leurs équipages pris & conduits au Texel. On fait que ces vaisseaux y sont encore ; il ne leur a pas été possible de profiter pour se retirer du temps que leur ont laissé les délais que les Etats ont mis dans leur réponse ; la prudence ne leur permet pas de s'éloigner dans ce moment , où ils savent qu'ils sont attendus en mer par des vaisseaux de guerre An-

glois. Suivant le rapport d'un pilote côtier arrivé au Texel , il y a en croisière à la hauteur de Camperduin , une escadre angloise de 8 vaisseaux de guerre ; & un patron de navire arrivé dans la Ville a aussi déclaré en avoir vu 4 croisant à la hauteur de ce port.

» Aussi-tôt après que l'Amirauté , écrit-on de Londres , eut reçu la lettre du Capitaine Pearson , sur le combat entre le *Serapis* , la *Comtesse de Scarborough* & l'Escadre de Paul Jones , nos Ministres envoyèrent au Chevalier Yorke , à la Haye , un Mémoire en termes très-forts & très-menaçans , pour qu'il le présentât aux Etats-Généraux , & requît en même-tems L. H. P. de faire arrêter Paul Jones & ses équipages , & de les livrer , ainsi que les vaisseaux qui sont sous son commandement , aux Officiers Anglois qu'on enverroit pour les conduire en Angleterre. Ils chargeoient M. Yorke d'ajouter qu'au cas où les Etats Généraux ne satisferoient pas à cette Requête , leur refus seroit regardé comme une déclaration de leur part , & que S. M. donneroit aussi-tôt des ordres pour faire des représailles sur leurs vaisseaux & leurs Sujets , &c. M. Yorke parut très-fâché d'être chargé d'une pareille commission ; & connoissant parfaitement les dispositions de L. H. P. & de la Nation Hollandoise , il *renvoya le Messager d'Etat* avec des représentations contre l'impropriété du Mémoire , demanda au moins qu'on lui permit de changer quelques expressions qu'il trouvoit *trop dures & trop peu mesurées*. Il se tint en conséquence le 15 un Conseil Privé à St-James , au sortir duquel on dépêcha un autre Messager d'Etat avec de nouvelles instructions. Si le premier Mémoire avoit été présenté , tel qu'il avoit été fait d'abord , il auroit déterminé les Etats-Généraux à faire une réponse qui n'auroit point du tout été favorable «.

La Suite du Manifeste de l'Espagne à l'ordinaire prochain.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL., du 30 Oct. au 2 Nov.

Si l'Irlande obtient la liberté du commerce, elle sera en état dans quelques années de contribuer pour son quart aux dépenses générales de la Grande-Bretagne. Elle contient environ treize millions d'acres (mesure de plantation) qui répondent à vingt millions d'acres en Angleterre. En supposant qu'ils ne rapportent l'un dans l'autre que cinq schellings par acre (estimation très-certainement au-dessous de leur valeur réelle) une taxe de deux schellings par livre produiroit 400,000 livres. Ce revenu, joint à un accroissement de navigation & de commerce, donneroit en peu d'années à ce Royaume les moyens de contribuer aux dépenses générales de l'empire par un contingent au moins de deux millions & demi; ce qui fait un quart de l'établissement du tems de paix, y compris les intérêts payés aux créanciers de la Nation.

Il faudroit aussi révoquer la Loi dite de *Poyning*, qui existe depuis le règne de Henri VII, en vertu de laquelle nul acte du Parlement n'a de force jusqu'à ce qu'il soit approuvé par le Conseil privé du Roi d'Angleterre. Lorsque les articles principaux d'un bill ont été discutés dans les deux Chambres, & approuvés par le Lord Lieutenant & le Conseil privé d'Irlande, ils sont envoyés en Angleterre à l'Avocat-Général dont la haute sagesse décide s'ils sont propres ou non à être mis sous les yeux du Roi. S'il les désapprouve, il les jette au panier & il n'en est plus question; s'il en juge autrement il les présente. Ainsi les résolutions de tout un Royaume sont à la discrétion d'un seul homme, qui souvent ne connoît point du tout les principes qui y ont donné lieu, & sont exposées à une partialité à laquelle les Jurisconsultes de la Couronne ne sont que trop sujets.

Voici quelle a été l'origine des associations armées qui se sont formées en Irlande. Dans l'avant-dernière session du Parlement, M. George Ogle, député pour le Comté de Wexford, proposa un plan de milice qui passa avec quelques amendemens après quelques débats, dans lesquels se manifesta la mauvaise volonté du parti ministériel, le bill

conformément à la loi dite de *Poyning*, fut envoyé en Angleterre pour avoir l'approbation du Roi, c'est à-dire de l'Avocat-Général. Ce Magistrat jugeant ce plan dangereux dans ses effers, le rejetta; mais il n'osa le faire purement & simplement, & il y fit des changemens de nature à en dégoûter le Parlement d'Irlande. Ainsi mutilé, il fut renvoyé, & produisit l'effet attendu. Ceux qui l'avoient proposé ne voulurent pas en avoir le démenti, prétendant qu'ils pouvoient se donner une milice, indépendamment du bon plaisir de la Grande-Bretagne. M. Ogle enrégimenta ses tenanciers & ses amis, dont il forma un corps respectable dans le Comté de Wexford. Son exemple fut suivi d'une association pareille à Wicklow, & peu à peu dans tout le reste du Royaume. On tentera peut-être dans le Parlement Britannique, de faire discuter le point important d'une union avec l'Irlande, comme l'expédient le plus propre à terminer tous les différens entre les deux Royaumes; mais il paroît certain que la proposition en seroit très-désagréable aux Irlandois, & il paroît que l'embarras où sont les Ministres, fera proroger encore l'ajournement du Parlement à un terme plus éloigné que le premier Novembre.

Nos Ministres ont toujours attendu le moment critique pour s'occuper des précautions qui auroient dû le prévenir; ou plutôt ils n'ont commencé à prendre quelques mesures qu'après la cessation du danger, heureusement écarté par des circonstances fortuites. Ils n'ont songé à mettre en état de défense la ville & le port de Plymouth que quand les flottes combinées eurent quitté le Sound. On n'avoit rien fait pour garantir Portsmouth avant qu'elles fussent hors de la Manche; le Château d'Edimbourg n'a reçu aucunes munitions avant que Paul Jones eût quitté le Firth; ce n'est qu'après sa sortie du Humber, qu'on a commencé à travailler à la sûreté des bâtimens qui étoient à Hull. Il n'a été envoyé d'escadre à sa poursuite qu'après la prise du *Séraphis* & de la *Comtesse de Scarborough*. Aucun vaisseau n'est parti pour es-

corter les bâtimens de l'Inde & des Isles de l'Amérique, que quand ils ont été arrivés sans accident à Corke & à Limerick. Les renforts pour les Isles de l'Amérique sont partis lorsqu'elles ont été perdues, & quoique Gibraltar soit bloqué, on ne fait aucuns préparatifs pour le secourir. On n'en a fait aucuns pour protéger nos troupes dans la Baye de Penobscot, que lorsqu'elles ont été investies par les Américains; & ce n'est qu'après que le fort de Stoney-Point a été emporté d'assaut qu'on s'est occupé des moyens de défendre ce poste. On n'a envoyé des renforts à Prévost que lorsqu'il a été en sûreté à Saint-Jean; & ce n'est qu'à la fin de la campagne que notre armée à New-Yorck a reçu ceux qu'elle demandoit depuis si long-tems.

Lorsque les flottes combinées parurent devant Plymouth, d'où l'on voyoit les chaloupes rangées le long des vaisseaux, il partit différens Couriers pour annoncer à Londres que l'ennemi débarqueroit; on y apprit en même-tems qu'une autre division venant de Dunkerque, prenoit également terre du côté de l'est. L'Officier Commandant au Camp de Coxheath reçut ordre de détacher un Major-Général avec quelques bataillons; ce corps se mit aussi-tôt en marche pour Hastings. Le Major surpris de ne trouver personne, renvoya demander des ordres pour savoir si en cas de descente & d'attaque, il devoit se replier sur le gros de l'Armée ou se maintenir dans son poste & s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le Lieutenant-Général répondit qu'il ne lui en pouvoit donner, mais qu'il en demanderoit au Commandant en chef. Ceci se passoit le samedi. Le Commandant en chef écrivit au Lieutenant-Général que le moment n'étoit pas favorable, attendu que le Parlement n'étant point assemblé, il n'y auroit point de lever à Saint-James avant le mercredi suivant, & que comme S. M. étoit à Windsor, il ne pourroit la voir & lui demander ses intentions avant ce tems-là. Pauvre Angleterre!

Le fameux lord Kelly, étoit à Saint-James lorsqu'on y reçut la première nouvelle de notre défaite

à Stoney-Point ; on prétendoit que cette affaire étoit fort avantageuse pour les Américains : pas trop , pas trop , s'écria le Lord ; & qu'est-ce que c'est que la perte d'un *fort* , vis-à-vis de trois villes que nous avons *prises*. Et quelles sont ces trois villes , lui demanda-t-on ? Mais , ce sont celles que le Chevalier George Collier a *réduites en cendres*.

Il est vraiment singulier que toute l'Europe s'intéresse en quelque sorte à l'Amérique. Les sujets des Gouvernemens les plus despotiques , & qui n'ont pas même une idée de la liberté relativement à eux-mêmes , la desirent vivement pour les Américains ; ce sentiment a moins sa source dans l'amitié qu'ils leur portent , que dans la haine que leur ont inspiré l'orgueil & le faste des Anglois dans la plupart des Etats du Continent.

Lorsque le Crieur public en annonçant l'élection de M. Wood , octogénaire , en qualité de l'un des deux Représentans du Comté de Middlesex termina sa proclamation , suivant l'usage , par ces mots : *Dieu sauve le Roi* : plusieurs voix ajoutèrent , & le *Royaume*.

L'épuisement de tous les départemens fait imaginer qu'avant tout , le Parlement s'occupera des subsides. On doit s'attendre à voir le Ministre employer divers artifices pour faire un meilleur marché avec le Public. Depuis trois mois son imagination n'a cessé de travailler pour soutenir les 3 pour 100 , consolidés à 61 & demi pour 100 , afin qu'ils puissent être évalués à 60 l. (prix de la dernière année) à l'ouverture du Parlement. Cependant ceux qui sont dans le secret craignent que le Lord North ne soit pas en état d'y réussir ; il a été fait des paris considérables que les 3 pour 100 consolidés tomberont au-dessous de 60 avant la fin du mois , & que le Ministre dans sa nouvelle opération ne pourra faire passer lesdites annuités que sur le pied de 57 & demi pour 100. Son plan de finances pour l'année prochaine est , dit-on , 12,000,000 liv. à 3 pour 100 consolidés ; une annuité à vie de 3 liv. 10 s. pour chaque somme de 100 liv. , & une Loterie de 60,000 billets , 5 billets pour chaque Souscripteur de 1000 liv.

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES (1).

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 15 Octobre.

LE Major de Tier qui étoit parti au commencement de Juin dernier pour Constantinople avec la ratification du traité de paix de la part de cette Cour, & des présens, est de retour depuis quelques jours avec la ratification de la Porte & les présens du Grand - Seigneur pour l'Impératrice.

Le commerce entre la Russie & la Chine, qui se fait depuis long-tems par des caravanes qui passent par la Sibérie & se rendent par terre dans ce dernier Empire, avoit

(1) L'Auteur du Journal intitulé *Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique*, ayant jugé convenable de cesser cet ouvrage, le Breveté du Mercure de France s'est empressé de lui demander sa correspondance pour la réunir à la partie politique du Mercure de France; & comme les nouvelles piquent singulièrement la curiosité dans ce moment-ci, on s'est déterminé, pour en donner la fraîcheur au Public, à joindre à chaque Mercure, autant que les circonstances & les matières le permettront, un article à la fin des Nouvelles Politiques qui sera intitulé: *Précis des Gazettes Angloises*, & qui contiendra à mesure toutes les nouvelles des Papiers Anglois. Nous espérons que le Public nous saura gré des nouveaux efforts & des dépenses excédentes que nous faisons pour répondre à l'accueil qu'il témoigne à cet Ouvrage Périodique & à la nouvelle forme que nous lui avons donnée.

20 Novembre 1779.

c

été interrompu par quelques différens survenus il y a 3. ou 4 ans ; le Collège de Commerce vient de notifier que ces difficultés ayant été levées , la communication entre les deux Empires est de nouveau ouverte.

Les différens avis qu'on reçoit des divers Gouvernemens de cet Empire portent que la récolte a été très-abondante dans plusieurs. Dans ceux où elle a été plus considérable on a fait de gros magasins de bled afin d'en avoir toujours pour les cas de nécessité. Il n'y a que quelques années que l'on prend cette précaution dont l'expérience a prouvé l'utilité. Elle a déjà mis quelquefois en état de subvenir aux besoins des provinces où la récolte a manqué.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE , le 23 Octobre.

LE Chambellan Van Eyben , que le Roi avoit désigné son Ministre à la Cour d'Espagne , ayant demandé sa démission , S. M. a nommé à sa place le Comte de Reventlau.

On apprend qu'une frégate marchande Suédoise , venant de Pétersbourg avec une cargaison de froment destinée pour Barcelone , a eu le malheur de périr par le feu près d'Æland.

Un navire Danois de 106 tonneaux & demi , nommé les *Trois - Sœurs* , a passé dernièrement le Sund pour se rendre directement à St-Eustache. C'est le premier de

nos navires qui ait fait voile pour cette île. Sa charge consiste en 400 tonneaux de harengs pêchés & salés sur nos côtes, 947 de bœuf salé, 113 tonneaux & 29 demi-tonneaux de farine de froment, 139 tonneaux de beurre, 200 de pois, 49 rouleaux de cordages, 3000 livres de chandelles, 175 caisses de cloux, 314 rouleaux de toile à voile, 197 pièces de toile d'Osnabrug, 100 paires de bas de soie, six pièces d'étoffe de soie pour des vestes, & 25 paquets de poisson sec nommé grossly.

« L'épizootie qui ravageoit la Seeland, les Îles de Sunnen, de Falster, de Laland & d'Arroë a enfin disparu entièrement; ses effets ne se font plus sentir que dans quelques endroits du Bailliage de Tundern, dans le Duché de Sleswick. L'inoculation des bêtes à cornes a contribué à faire cesser ce fléau; le tableau suivant paroît le démontrer. Dans les terres du Comte de Budisin, Duché de Holstein, sur 466 bêtes inoculées il en est mort 56; dans l'Île de Langeland, depuis le 5 Décembre dernier jusqu'au 4 Juillet, il y a eu 640 bêtes inoculées, 217 sont mortes; dans l'Île de Laland 132 bêtes inoculées, 85 mortes; dans l'Île de Seeland 940 inoculées, mortes 395 «.

S U È D E.

De STOCKHOLM, le 23 Octobre.

Le grand bassin qu'on a creusé à Carls-croon; est généralement regardé comme un chef-d'œuvre d'architecture & d'hydraulique. Il contiendra 22 à 24 loges, dans lesquelles chaque navire fera à sec & à cou-

vert , & pourra en être retiré promptement par le moyen de l'eau qu'on fera entrer séparément dans chacune de ces loges , & porté ensuite dans une grande forme pour y être équipé. Ce bassin est renforcé par deux écluses où passeront les navires pour entrer en mer. Tout cet ouvrage s'exécute dans le roc vif; on croit que malgré l'activité de 11 à 1200 hommes qu'on y emploie journellement , il faudra 30 années & autant de tonnes d'or pour l'achever. L'Ingénieur Tunberg qui en a l'entreprise & la direction , s'est acquis beaucoup de réputation , tant par le plan qu'il en a donné , qu'en imaginant de faire sauter les rochers sous l'eau au moyen de la poudre. Il est aussi l'inventeur d'une lunette , à l'aide de laquelle on découvre sous l'eau la nature du fond de la mer.

Selon les lettres de ce port, il y a actuellement 20 ou 22 navires de guerre , frégates , & moindres bâtimens , sans compter 2 vaisseaux de ligne qu'on y est occupé à construire , & ceux qui sont employés. Des vingt à 22 navires ci-dessus , on en équipe quatre qui seront dans peu de temps en état de se joindre à l'escadre qu'on a armée.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 30 Octobre,

LE Baron de Rewitzki , Chambellan de l'Impératrice-Reine , Commandeur de l'Or-

dre de S. Etienne , & son Ministre auprès du Roi de Pologne , vient d'être nommé pour aller résider en la même qualité auprès de S. M. Prussienne.

On attend l'Empereur pour les premiers jours du mois prochain. Le 18 , il est parti de Prague , dirigeant sa route sur Budweis & Lintz en Bavière. S. M. I. ne mange nulle part , n'accepte aucune invitation , & tient toujours table elle-même. Toutes les semaines , il part de cette Capitale , un Garde-Noble Hongrois , quelquefois deux chargés de lui remettre des dépêches & de recevoir les siennes ; ils lui portent aussi un paquet de 4000 ducats que ce Prince destine à des actes de bienfaisance. Les sommes qu'il a déjà distribuées aux familles qui ont le plus souffert de la dernière guerre , montent à plus de 400,000 florins.

La bienfaisance de l'Impératrice - Reine vient d'ouvrir des Etablissmens d'éducation dans les campagnes de la Bohême & de la Moravie. Elle joint à ces Etablissmens l'abolition successive du joug odieux de la servitude , sous laquelle les peuples de ces contrées gémissaient depuis tant de tems. Les habitans , sûrs à présent de la propriété de leurs champs, les vont cultiver avec une nouvelle ardeur , qui produira , sans doute , les plus heureux effets pour ces Provinces.

» On a parlé des progrès de la culture de la soie dans le Royaume de Hongrie , la Croatie & l'Esclavonie. On peut s'en faire une juste idée d'après le

tableau suivant. Ce fut en 1765 qu'on commença à donner quelque attention à cet objet important ; on recueillit cette année-là 183 livres de soie. L'année suivante 383 liv. ; la 3e. année , 527 ; la 5e. , 1694 ; la 6e. , 1800 ; la 7e. , 2371 ; la 8e. , 1412 ; la 9e. , 1653 ; la 10e. , 2026 ; la 11e. , 2183 ; la 12e. , 3111 ; la 13e. , 4085 ; la 14e. , 5133 ; & enfin cette année 7513. Cette quantité jointe au produit des précédentes , forme un total de 31,101 livres de soie.

De HAMBOURG , le 1er. Novembre.

LES dernières nouvelles des frontières de la Turquie , portent que les Turcs canonnés aux environs de Choczim , & parmi lesquels on n'avoit cessé de remarquer depuis quelque tems de fréquens mouvemens , s'étoient enfin repliés ; comme ce changement de position n'a eu lieu que depuis la publication de la nouvelle de la défaite des Albanois , on présume , avec assez de vraisemblance , que les troupes qui inquiétoient les spéculatifs , n'avoient été rassemblées que pour se trouver plus en état de marcher vers la Morée , s'il eût été nécessaire de faire passer des renforts au Capitan Bacha.

» Le 16 Octobre, écrit-on de Peterwaradin , il arriva un Musulman de distinction , c'étoit le Testerdar ou Trésorier de Belgrade qui , avec sa suite , a dû se soumettre à une quarantaine. Il se rend à Semlin , pour demander au Baron de Sturm , Commandant du Cordon Impérial , la permission de faire acheter , dans nos Cantons , environ 15,000 septiers de grains , qui doivent être transportés à Belgrade & de là plus loin ; il doit à cet effet passer des contrats de vente avec des Juifs. Il est aussi arrivé de Belgrade à

Semlin deux autres Turcs de distinction , nommés Hagi All & Méhémet Aga. L'un d'eux n'a que son fils & deux domestiques avec lui ; l'autre a une plus grande suite. Le 4 Octobre ils prirent tous la route de Vienne , où ils conduisent des chevaux d'une beauté extraordinaire ».

S'il faut en croire quelques lettres de Cologne , il s'est élevé de nouveaux différens entre l'Electeur & le Magistrat de la ville , tant à l'égard du conflit de Jurisdiction , que relativement aux droits de S. A. S. E. à la Haute-Justice Criminelle. On dit que l'Electeur a fait publier une Ordonnance , par laquelle il ordonne de faire arrêter & conduire à Bonn le premier Officier de Justice de Cologne qui osera se présenter sur son territoire.

I T A L I E.

De N A P L E S , le 8 Octobre.

LE Gouvernement vient d'ordonner que les Noviciats des différentes familles de Religieux de l'Ordre de S. François resteront fermés pendant 10 ans ; le but de cette Loi est de réduire ces Religieux au nombre que l'on croira être le plus expédient & le moins onéreux.

On a parlé du Décret Royal * qui défend d'envoyer à Rome les revenus des Bénéfices de ce Royaume pendant leur vacance ; on sera bien aise de trouver ici cette loi intéressante.

* Voyez le Journal du 25 Septembre , page 157.

» Le Roi , porté par son inclination paternelle à procurer le plus grand bien des peuples que la Divine Providence lui a confiés , & à favoriser spécialement tous les moyens qui tendent au soulagement des pauvres ; pressé en même-tems par les mouvemens de sa religion & de sa piété à remplir ses obligations , soit de défenseur du droit public qui doit être inviolable , & des droits régaliens attachés à sa Couronne ; soit de protecteur & de vengeur des Saints-Canons & de la discipline extérieure de l'Eglise de J. C. , a vu avec déplaisir l'observation d'une des loix primordiales & des plus salutaires de la Monarchie , sur la garde des biens & des fruits des Eglises vacantes ; quoique cette loi ait été observée scrupuleusement durant tant de siècles , conformément à la plus pure discipline Ecclésiastique & aux maximes de l'Eglise universelle , recommandées dans tous les Conciles Œcuméniques , prescrites dans leurs Canons , reconnues enfin par beaucoup de Papes. S. M. pour satisfaire aux devoirs indispensables de sa conscience , a résolu de renouveler la disposition des anciens Canons de l'Eglise , ainsi que l'observation exacte & imprescriptible des loix du Royaume , conformes à la vraie discipline Ecclésiastique & à l'esprit de l'Evangile & de notre Sainte-Religion. En conséquence elle a jugé devoir supprimer un abus très-préjudiciable au bien de ses peuples , au soulagement des pauvres , à l'entretien des Eglises , au culte Divin & au droit même des Ministres du Sanctuaire. Déférant aux prières de l'Avocat de la Couronne , à ses représentations du 3 Mars dernier , à la consulte de la Chambre Royale du 21 Juin 1775 , elle s'est décidée souverainement à ne plus admettre les Collecteurs , Sous-Collecteurs & Adjudicataires des fruits des Eglises vacantes , institués par la Chambre Apostolique , au préjudice des droits du souverain & de ceux des ministres des églises. Elle renouvelle donc & déclare loi

Fondamentale du royaume celle qui se lit dans les constitutions du royaume, du titre des *Administrateurs des choses ecclésiastiques après la mort des Prélats* : loi promulguée par le Roi Roger, fondateur de la Monarchie, & observée sans interruption durant plusieurs siècles. Pour que cette loi, uniquement dirigée au plus grand bien des Eglises & des peuples, s'observe à l'avenir invariablement & dans toute son étendue, le Roi veut qu'arrivant la vacance d'une Eglise Cathédrale, quelle qu'elle soit, les Gouverneurs des lieux en informent sur le champ S. M. afin qu'elle destine trois des plus sages & des plus fidèles sujets de cette Eglise à prendre soin de ses biens & revenus, jusqu'à la prise de possession du Prélat futur, à acquitter toutes les charges de cette Eglise, à la pourvoir des ornemens nécessaires, à faire les aumônes d'usage envers les pauvres du lieu & l'Hôpital-Général établi dans cette capitale; après quoi, sur le rapport de ces Economes royaux, S. M. pourvoira à la juste distribution du surplus en faveur des Eglises & des pauvres, suivant leurs besoins. Le Roi veut aussi que le présent renouvellement & déclaration de la loi primordiale du Royaume, s'étende à toutes les Eglises d'un ordre inférieur, aux Abbayes & Bénéfices appelés de libre collation; chargeant les Gouverneurs de donner avis de la vacance de ces Bénéfices, afin qu'il soit proposé un Econome royal, tant à la garde des biens, qu'à la distribution des fruits, en la manière prescrite ci-dessus : les fruits des Eglises & des Bénéfices étant le patrimoine des pauvres, au soulagement desquels le Souverain consacre ses soins paternels, lorsqu'il conserve sous sa main & protection toutes les Eglises de ses Etats. Quant au surplus des revenus, qui se trouvera exister lors de la prise de possession des nouveaux Prélats, S. M. veut qu'il lui en soit rendu compte,

comme cela se pratique par rapport à la dépouille des Prélats après leur mort. Elle ordonne que lesdits Economes & Administrateurs royaux lui rendent ces comptes. Et lorsque les Eglises seront pourvues de leurs Pasteurs & Ministres, les comptes de ces Eglises seront mis sous leurs yeux, & ils seront indispensablement obligés de référer à S. M. tout ce qui les concernera, afin d'obvier par là aux fraudes, & d'employer les plus exactes précautions pour sauver un patrimoine que l'Etat, les fidèles & la charité de l'Eglise ont consacré au soulagement des pauvres. Le Roi veut, que la présente résolution Souveraine soit observée, sans altération, comme loi fondamentale du Royaume.

Les papiers étrangers ont rapporté une prétendue Lettre de M. Garampi, ci-devant Nonce en Pologne, par laquelle ce Prélat avertissoit l'Evêque de Warmie, de la part de feu Clément XIV, de laisser subsister les Jésuites dans son Diocèse, malgré le Bref de suppression. La Cour de Rome vient de faire annoncer dans les Gazettes de cette Ville, que jamais le Nonce n'a écrit cette Lettre, & que tout ce qui s'est dit à ce sujet est faux & controuvé.

ESPAGNE.

De CADIX, le 15 Octobre.

LES preuves d'amour, de zèle & de fidélité que les sujets du Roi s'empressent de lui donner, se multiplient journellement. Le Comte de Clonard vient de lui offrir une frégate, & d'entretenir vingt soldats armés tant que durera la guerre; D. Félix Paster

lui a offert de faire conduire 500 bêtes à cornes au Camp de S. Roch , & de payer pour les frais de la guerre pendant qu'elle durera 100,000 réales tous les ans. D. Joachim Brunos de Baena , a prié S. M. d'agréer ses possessions & ses terres où se trouvent de gros arbres propres à la marine Royale; D. Vincent Bernardez , Grand Alcade de Mazedra , a donné 80,000 réaux ; & l'Abbesse de la riche Abbaye Royale de Las Huelgas , a abandonné le revenu de tous les biens , droits & autres émolumens de la Maison nommée l'Hopital du Roi , ainsi que ceux que cette Communauté tient en dépôt à Madrid.

» D. Juan de Langara est rentré dans ce port le 2 de ce mois , à bord de la frégate la *Ste Catherine*, suivi du vaisseau le *St-Léandre* , & de la frégate la *Ste-Thérèse* , amenant le navire Anglois le *Bienvenu* de 26 canons de 9 liv., de 98 hommes d'équipage , & armé en guerre & en marchandise. Ce Chef-d'Escadre a eu le malheur de perdre le vaisseau le *Puissant* qu'il montoit , & qu'il a été obligé d'abandonner , parce qu'il avoit une voie d'eau qui faisoit 42 pouces d'eau par heure , sans pouvoir en sauver autre chose que la caisse des ornemens de la Chapelle. On dit qu'à son arrivée il a demandé un Conseil de guerre pour examiner sa conduite «.

Les travaux du Camp de S. Roch continuent avec la même activité ; on ne s'y donne pas la peine de répondre encore aux coups de canon que les ennemis s'amuse à tirer sur les travailleurs. D. Barcelo continue d'intercepter tous les bâtimens qui tentent de jeter des vivres dans la Place. Dernièrement

il s'est encore emparé d'un gros bâtiment Hollandois chargé de vivres & de munitions. Rien n'égale l'activité de ce Chef-d'Escadre , à la vigilance duquel il n'est pas facile d'échapper.

» Il y a des gens singuliers dans le monde, écrit-on de Pampelune , & qui voient d'une manière bien extraordinaire. D. Bucarely, Vice-roi de Navarre , a écrit aux Alcades de sa Province , une lettre circulaire , pour qu'ils recrutent tous les oisifs de leurs Villages. L'un d'eux a répondu au Vice-roi , qu'il n'y avoit de vraiment oisifs dans sa paroisse que lui Alcade & deux Gentillâtres. Nouvelle lettre aussi-tôt de la part du Vice-roi , qui tance l'Alcade sur sa bêtise , & qui lui mande que parmi les oisifs , il ne doit prendre que les gens nuisibles. Alors l'Alcade s'est recueilli , & après une réflexion de deux jours , il a fait saisir & conduire bien liés , à Pampelune , trois particuliers qui exerçoient dans sa paroisse la Médecine & la Chirurgie. On attend que ces trois sujets soient examinés pour décider si l'Alcade est , ou n'est pas un homme de bon sens «.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 7 Novembre.

LA Cour continue de garder le silence sur ce qui se passe en Amérique ; les lettres particulières que l'on reçoit de tems en tems fournissent quelques nouvelles qui ne sont rien moins que favorables.

» Pendant que l'armée royale , aux ordres du Général Prévost , écrit-on de Savanah , étoit employée à l'expédition contre la Caroline méridionale , les Américains s'étoient remis en possession de la Géorgie , à l'exception seulement des trois postes ,

de Savanah , d'Ebenezer & de Bunburg ; les troupes royales qui tentèrent de les chasser , essuyèrent quelques pertes ; elles étoient trop peu nombreuses pour pouvoir faire des détachemens avec quelques succès ; plusieurs furent enlevés , & entr'autres celui du Capitaine Muller , composé de 50 hommes. Depuis que le Général Prévost est rentré en Géorgie , on se flatte qu'il prendra sa revanche ; mais pour cela , il a besoin de secours. Le Chevalier James Wright , Gouverneur de Virginie , arrivé le 13 Août à Savanah , a , dit-on , appris au Général Prévost que la Cour étoit mécontente de son expédition dans la Caroline méridionale qu'il avoit entamée trop tôt , & pour laquelle il devoit attendre les renforts nécessaires. C'est ainsi qu'à 2000 lieues de nous , on juge de nos opérations par leur issue «.

A ces nouvelles les papiers Américains qui viennent d'arriver joignent les suivantes.

» La déclaration de l'Espagne dont on n'a reçu la première nouvelle authentique en Amérique que le 21 Août , a transporté tous les habitans de la joie la plus vive. Sur la requête adressée au Congrès par un Espagnol , D. Juan Missales , dont le vaisseau avoit été pris par un Américain , & qu'appuyoit le Ministre de France , le Congrès a arrêté qu'il seroit donné toute la satisfaction possible au pavillon Espagnol , s'étant fait la plus haute idée de la loyauté & du pouvoir de cette nation & de son Souverain. Les Américains ont ratifié de nouveau leur union pour donner encore plus de solidité à leur indépendance ; ils comptent sur les plus heureux succès contre leur ancienne métropole , d'après ce qu'ils savent des dispositions de deux Puissances aussi respectables que la France & l'Espagne «.

» Un paquebot de Pensacola pour l'Angleterre , a été pris & conduit à Salem. Il portoit des dépêches du Gouverneur de la Floride occidentale , pour Mylord Germaine ; elles ont été envoyées au Congrès.

Tous les Anglois commencent à avoir de grandes appréhensions pour New-Yorck ; il se débite, d'un autre côté, des nouvelles très-satisfaisantes des expéditions des Généraux Sullivan & Maxwell dans le pays des Sauvages.

Toutes ces nouvelles ne sauroient être plus récentes ; les papiers Américains qui nous les apprennent portent la date du 12 Septembre. Le Ministère, toujours empressé de détourner l'attention des véritables objets d'inquiétudes, fait publier aujourd'hui soudainement que l'Amiral Arbuthnot, pour le sort duquel on craignoit beaucoup, avoit fait voile pour les Indes occidentales ; dans ce cas, si nos troupes sont menacées sur le continent à New-Yorck & dans la Géorgie, les isles des François sont à l'abandon, & nos flottes prêtes à s'en emparer ; il vaut mieux, sans doute, y prendre notre revanche que de laisser l'Amiral Arbuthnot exposé à subir le sort dont on craint que le Général Clinton ne puisse se garantir. Mais est-il en effet parti de New-Yorck ? & les espérances qu'on nous donne ont-elles quelque fondement.

» Le tems seul, dit à cette occasion un de nos papiers, pourra découvrir si l'Angleterre aura obligation, ou non, au Comte d'Estaing de ce qu'il va mettre fin à la guerre d'Amérique. Car s'il est vrai qu'il a fait voile avec 23 vaisseaux de ligne & 10 frégates, New-Yorck, Rhode-Island, & même la flotte d'Arbuthnot tomberont au pouvoir des François. Si notre Ministère avoit eu la sagesse d'évacuer New-Yorck & Rhode-Island avant cet événement, s'il avoit envoyé des troupes à la Ja-

maïque & aux Isles sous le vent, il auroit préservé nos possessions, & nous aurions même pu reprendre les Isles que nous avons perdues. Mais sous un règne aussi *pieux* & aussi *glorieux* que celui-ci, on doit s'attendre à voir arriver l'indépendance de l'Amérique & la perte de les Isles.

Il y a toujours des écrivains salariés par les Ministres, qui s'efforcent de persuader au Public que l'Angleterre prendra bientôt sa revanche avec usure contre ses ennemis, qui n'ont eu jusqu'ici quelques avantages sur elle que parce qu'elle est rarement heureuse dans le début d'une guerre. Ils ne veulent pas voir que nous sommes à notre cinquième année de guerre.

On disoit l'Amiral Hardy, rentré à Torbay, & que sa sortie annoncée avec tant de bruit, qui devoit être suivie d'un combat qu'il avoit l'ordre positif de donner, s'est bornée à protéger la rentrée des 8 navires des Indes qui ont fait un si long séjour dans le Shannon. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée, les navires n'ont pas encore paru, & on croit cet Amiral croisant sur les Sorlingues.

Il étoit impossible que les bâtimens pour la Jamaïque fussent prêts & rendus le premier de ce mois à Spithead; la plupart sont encore dans la Tamise, plusieurs sur leur lest, d'autres sont grées, & tous sans matelots, sinon 7, au plus, qui auront pu profiter du convoi. S'il est parti, le Gouvernement ne pourra pas se dispenser d'en accorder un autre; & on y compte d'autant plus que le 5 on a transporté de la tour de Londres, pour ces bâtimens, des armes pour 2000 hommes, qui ont été levés depuis peu dans cette île.

Les affaires de l'Irlande excitent toujours la plus vive attention du Ministère. Les adresses des deux Chambres ont été présentées au Roi.

» Nous recevons, y disent-elles, avec des cœurs remplis de gratitude, la très-gracieuse déclaration de V. M. que *les soins & les sollicitudes inséparables d'un état de guerre* (expressions du discours du Vice-roi d'Irlande) *ne l'ont pas empêché de porter son attention royale vers les intérêts & les malheurs de ce Royaume, avec la douleur la plus affectonnée*; attention dont nous reconnoissons que la somme d'argent (elle monte à 450 guinées) envoyée récemment en ce pays pour sa défense, lorsque l'Angleterre avoit lieu de craindre une attaque immédiate des plus formidables, fournit une preuve convaincante. Cependant nous prions qu'il nous soit permis de représenter à V. M. que ce n'est point par des expédiens momentanés, mais uniquement par un commerce libre, que cette nation peut être actuellement sauvée d'une ruine éminente..... Permettez-nous d'assurer V. M. que nous sommes entièrement disposés à aller aussi loin que les facultés de la nation le permettront, dans les moyens de pourvoir au maintien honorable du Gouvernement de V. M. Mais avec des cœurs brûlans, des vœux les plus ardens pour la prospérité & la gloire de l'Empire Britannique, remplis de zèle contre l'ennemi commun, nous avons la mortification de trouver que l'état limité de notre navigation & de notre commerce, doit, en rétrécissant nos ressources, mettre également à notre libéralité des bornes beaucoup plus étroites que notre inclination cordiale ».

On ignore encore quelle est la réponse du Roi; on dit seulement qu'il a été résolu, dans un conseil secret tenu chez Mylord

North , que S. M. se déterminera sur les desirs de son bon peuple d'Irlande , après avoir pris l'avis de son Parlement de la Grande-Bretagne. On ne croit pas que cette réponse satisfasse les Irlandois ; & on s'en appercevra sans doute lorsqu'il sera question des subsides. La somme qu'ils doivent payer pour les deux années prochaines , y compris les extraordinaires des deux dernières années & des deux prochaines , montera à 2,200,000 liv. sterling. On cherche des moyens de les déterminer à consentir à une restriction dans la liberté du commerce qu'ils réclament. On parle de députations pour ce Royaume avec lequel on essayera d'entrer en composition sur une demande qui alarme tous les Commerçans de la Grande-Bretagne. On est disposé à lui abandonner plusieurs points très-importans , comme une diminution dans les pensions à sa charge ; une taxe sur ceux de ses propriétaires qui consomment leurs revenus ailleurs , & l'exportation libre de quelques articles ; quant à la liberté absolue on ne veut point en entendre parler. Le Marchand Anglois est convaincu qu'il ne pourroit soutenir nulle part la concurrence du manufacturier Irlandois qui a beaucoup moins de taxes à payer , qui ne contribue à la défense d'un vaste Empire que par un foible établissement pour la sienne propre , qui est infiniment mieux situé pour le commerce , & chez qui la main-d'œuvre coûte peu. Si l'Irlande réunit tous

ces avantages , la ruine du commerce Anglois est certaine ; il sera impossible que les impôts qu'il supporte produisent de quoi payer les intérêts de la dette ; la banqueroute deviendrait inévitable ; ceux qui ont des fonds en Angleterre ne doivent pas dormir tranquilles.

De leur côté , les Irlandois sentent leurs besoins , & leur situation exige qu'ils mettent la plus grande fermeté dans la résolution qu'ils ont prise de se faire assurer des soulagemens dont la nécessité est indispensable.

» Les habitans de l'Irlande , dit-on dans une adresse en faveur des Manouvriers de ce Royaume , forment deux classes , les riches & les pauvres , il n'y en a point d'intermédiaire. J'ai récemment fait une tournée dans les parties méridionales ; j'y ai vérifié que le prix ordinaire du travail d'un payfan est 4 pence (8 s. tournois) par jour : avec ce salaire il a une femme à nourrir , assez communément 4 ou 5 enfans , quelquefois un pere ou une mère aveugle & tombée en décrépitude : cela paroît difficile au premier coup d'œil , & le paroîtra bien davantage si l'on considère les déductions à faire sur cette petite somme. L'année est composée de 365 jours , mais il faut en retrancher , 52 dimanches , environ une fête par semaine , parce que les payfans , en général Catholiques-Romains , ont beaucoup de fêtes , ce qui fait 104 jours : il faut encore défalquer ceux où l'on manque d'ouvrage , où la maladie ou le mauvais tems empêchent de travailler , & qu'on peut porter à 65 , reste 200 , qui à 4 pence chacun , produisent dans l'année 3 liv. sterl. 6 shellings 8 pence c'est-à-dire , environ 2 pence 1 farthing , (4 sols & demi) par jour , lesquels divisé par 6 , nombre commun des têtes qui composent une famille , se

réduisent, pour chaque individu, à un farthing & demi (3 liards) par jour. C'est ainsi que vivent en Irlande plusieurs milliers de payfans. Mais comment ? Leur habitation est une mauvaise cabane construite avec de la boue, couverte de chaume avec une ouverture au haut qui sert de fenêtre & de cheminée ; leur nourriture est la pomme de terre & le petit-lait : ce dernier article manque souvent le ruisseau voisin fournit leur boisson ; leur garde-robe, pire encore, consiste en haillons rarement assez rapprochés les uns des autres, pour couvrir leur nudité : leurs enfans sont nus ; j'ai souvent vu 5 ou 6 de ces petits sauvages bondissant, se trémoussant devant le trou de leur clapier comme des lapins. Dans le pays où le gros & le menu bétail sont en abondance, le payfan goûte rarement de la viande : dans un pays qui produit plus de laine qu'il n'en faut pour vêtir ses habitans, il a à peine ce qu'il faut pour couvrir sa nudité ; dans un pays enfin abondant en grains, en toutes les choses nécessaires à la vie, il est aux pommes de terre & au petit-lait pour toute nourriture. L'Arabe errant dans les déserts du Levant, le Nègre sauvage de l'Occident, sont-ils aussi mal partagés ? En parcourant les bois, en plongeant dans les eaux ils trouvent de meilleurs aliments : la loi ôte au malheureux Irlandois ces moyens naturels de subsistance : presque tous les payfans étant Catholiques Romains, il leur est défendu de porter des armes pour leur propre défense ; ils n'ont pas la liberté de tuer le gibier sur les terres mêmes qu'ils afferment : quant à la pêche dans l'intérieur des terres, c'est une affaire de monopole ; soit pour quelques communautés, soit pour des particuliers «.

L'Angleterre prouvera difficilement à l'Irlande qu'elle ne doit pas jouir des avantages de sa situation, de peur d'appauvrir sa sœur ; mais ce seroit payer bien cher l'honneur

d'appartenir à ce Royaume , & peut - être lui inspirer le désir de s'en séparer. Il ne paroît pas non plus qu'elle se prête à une union qui la rendroit province de la Grande-Bretagne ; & dans sa dépendance absolue , la priveroit de son Parlement , aux représentations duquel on fait déjà trop peu d'attention pour qu'elle pût se flatter qu'on en fit beaucoup au petit nombre de ses Députés qui siégeroient dans celui de la Grande-Bretagne , où ils seroient perdus & oubliés dans la foule.

» Pour apprécier la foi nationale d'un peuple quelconque , & préjuger la conduite qu'il pourra tenir à l'égard des engagements qu'il contractera , le moyen le plus sûr est de considérer celle qu'il a tenue à l'égard des engagements qu'il a contractés : remontrons donc à l'époque de l'union de l'Ecosse , & voyons si dans les engagements contractés , avec ce Royaume , le Parlement d'Angleterre lui a tenu parole ? Trois ans après la conclusion du pacte solennel , il fut décidé dans ce Parlement qu'aucune partie dudit pacte ne pouvoit être altérée , à l'exception des clauses ayant rapport à la religion & aux impôts publics ! Quatre ans après , ce principe , qui n'avoit été que posé , fut mis en exécution : un acte du Parlement soumit l'Ecosse au paiement d'un impôt sur le malt. Or il est à noter que ce cas avoit été particulièrement prévu , & qu'un des articles du pacte d'union s'opposoit expressément à l'imposition de cet impôt : on demande si cet exemple est encourageant pour l'Irlande ? quelle sûreté pourroit la rassurer contre la crainte de voir violer les conventions les plus sacrées qui pourroient être stipulées entre-elle & l'Angleterre » ?

A l'occasion de ces discussions on lit l'anecdote suivante dans un de nos papiers :

On représentoit, le 6 de ce mois, dans une société nombreuse de personnes de la première distinction, la pièce de Shakespear, intitulée : *le Marchand de Venise*. Il partit soudain de longs & bruyans applaudissemens, après une tirade du Juif Shylock, dont toute l'assemblée fit unanimement l'application au parti pris par l'Irlande, de ne point octroyer de subsides qu'elle n'ait obtenu le redressement le plus complet de ses justes griefs. » Plus d'une fois & à diverses reprises, dit le Juif, passant sur le Rialto, vous m'avez provoqué par des insultes ; vous m'appelliez vilain, infidèle, chien de coupe-gorge ; vous crachiez sur ma gabardine Juive. Que n'avez-vous pas fait pour pousser ma patience à bout ? A tout cela, je n'ai fait que hauffer les épaules. Eh bien, il paroît aujourd'hui que vous avez besoin de mon secours : retirez-vous. Il vous convient bien de venir me chercher & me dire : *Shylock, nous voudrions avoir de l'argent*. Ah ! vous vous adressez à moi pour de l'argent, vous qui vous plaisez à inonder ma barbe de vos flegmes impurs ; vous qui me crossiez au pied, comme un chien inconnu qu'on veut écarter de sa porte ; & pour toutes ces gracieusetés, vous pensez que je vous prêterai de l'argent « !

On écrit de Portsmouth que les agens des vaisseaux de guerre le *Ramillies* & le *Terrible* se sont rendus à bord de ces vaisseaux, il y a quelques jours, pour distribuer aux équipages l'argent provenant de la prise des vaisseaux de Saint-Domingue. Mais la part que nos agens ont retenu pour eux est si énorme, que les Officiers ont refusé d'accepter ce qui leur revenoit. Les prises ont été vendues 300,000 liv. st. sur lesquelles les agens ont eu la modestie d'en déduire 66,000 pour leur commission. Tant qu'on fera supporter de

pareilles impositions à nos matelots , qui ont combattu courageusement pour leur pays , il n'est pas étonnant qu'on soit obligé de recourir au détestable moyen de la presse pour équiper nos flottes.

» Il est arrivé ici ces jours derniers , écrit-on de Séaford en Suffex , un bateau sans pont , de 12 pieds de long , venant de France , avec trois Anglois qui se sont sauvés des prisons , & ont fait cette traversée en 24 heures. Ils n'avoient que trois rames , un morceau de civadière , (voile qui s'orienté sur le beaupré) & point de gouvernail ni d'autres provisions que trois pains. Le bateau a été vendu 37 Shillings , qu'ils ont partagés , & ils sont partis chacun pour leur pays «.

La Patente de Chevalier Baronnet que le Roi a accordé au fils aîné du Capitaine Farmer , devoit lui coûter 300 liv. sterl. dont S. M. a bien voulu le gratifier sur sa cassette. Cette grace eût été sans cela onéreuse à ce jeune Officier , dont la mère vient de mettre au monde son septième enfant.

On connoît la licence de nos papiers. On fait qu'en tems de paix , ils ne respectent pas toujours les Puissances étrangères ; on sent bien qu'ils ont encore moins de ménagement pour celles avec lesquelles nous sommes en guerre. Cette indécence a donné lieu au Pamphlet suivant.

» Pendant la guerre entre Alexandre & Darius , un soldat de l'armée des Perses , commandée par Memnon , croyant apparemment faire sa cour à ce Général , tint un jour en sa présence les discours les plus injurieux sur le compte d'Alexandre ; mais il fut trompé dans son attente , car Memnon in-

digné de cet excès d'impudence & de folie, donna un soufflet à ce vil détracteur, en lui disant qu'il étoit payé pour *se battre* contre Alexandre, & non pour *l'insulter* «.

» Tel est le sentiment que doivent éprouver toutes les âmes honnêtes ; quand on entend un lâche coquin aux gages du Gouvernement, répandre sans motif & sans pudeur tout le fiel de sa langue envenimée contre quelqu'un des Potentats étrangers, actuellement en guerre avec la Grande-Bretagne «.

» Avant de porter un œil si curieux & si sévère sur l'étranger, ces censeurs devroient bien commencer par examiner ce qui se passe dans l'intérieur même de la Grande-Bretagne. Parmi les différens souverains de l'Europe, n'y a-t-il pas un Roi que l'on peut accuser d'orgueil & d'opiniâtreté, à bien plus juste titre ? n'ont-ils pas sous leurs propres yeux un Prince qui, loin d'avoir aucun égard à toutes les Adresses & à toutes les Requêtes de ses sujets, les a traités avec un orgueil & un mépris jusqu'alors sans exemple ? Les Rois qu'ils dépeignent ont-ils perdu aucune partie de leurs vastes Domaines ? Ne possèdent-ils pas actuellement l'estime & les affections de leurs Peuples ? «

» Quel est celui qui par son opiniâtreté à suivre les détestables conseils de la plus détestable partie de ses sujets, a perdu à-peuprès le tiers de ses Domaines, & voit tous les jours le reste lui échapper, sans pousser un soupir ou la moindre plainte, ou plutôt avec cette insensibilité d'un homme riche, à qui on enlèveroit quelques arpens de terre, dont le produit n'excéderoit pas deux à trois cents livres par an « ?

» Quel est celui dont l'avènement au trône a été marqué par les transports & les acclamations de tous ses sujets, & qui peut se vanter d'être

actuellement l'homme d'Angleterre le moins agréable à la Nation « ?

» Lorsque ces vils stipendiaires auront répondu d'une manière satisfaisante à ces questions, je pourrai leur permettre alors de se moquer de tous les Princes étrangers qui auront le malheur de leur déplaire «.

Le célèbre Doyen de Gloucester, le Docteur Tucker, vient encore de publier un Pamphlet politique dans le *London Chronicle*, du 28 Octobre, il s'adresse aux deux partis qui divisent la Grande-Bretagne, & donne tort à l'un & à l'autre de ce qu'ils ont pour principe que des Colonies sont nécessaires pour le soutien, le maintien & l'accroissement du commerce. Suivant lui, c'est une erreur. Il y a long-tems qu'il s'attache à développer le principe contraire; si on l'avoit voulu croire, l'indépendance de l'Amérique seroit déjà reconnue; comme il est bon homme, ses idées politiques ne lui ont fait aucune querelle à la Cour, où il est bien reçu, & où l'on se contente d'en rire: vous avez beau faire, lui dit un jour le Roi; l'Amérique est un objet trop intéressant pour qu'on puisse se résoudre à l'abandonner, comme vous le conseillez. Si vous aviez un Evêché, consentiriez-vous à y renoncer si facilement? Je ne puis pas répondre, répondit le Docteur; je n'ai jamais été dans le cas; mais il dépendroit de V. M. de m'y mettre. Le Roi sourit; le Doyen crut que ce sourire lui annonçoit une place dans la première promotion; mais il y a deux ans qu'il l'attend. Nous reviendrons à son Pamphlet

phlet dont nous donnerons ici une courte analyse.

» Il nie que les manufactures Angloises vendues aux Colonies Angloises rapportent plus de profit aux Manufacturiers que si elles étoient vendues à d'autres. Il demande pourquoi l'Angleterre n'a pas des Colonies par toute la terre, si elle croit acheter de ses Colons à meilleur marché, puisque les productions de tous les climats lui sont nécessaires «.

» Rien de plus absurde ajoute-t-il, que ce qu'il appelle le système des *Clefs*, comme d'avoir dans Gibraltar la clef de la Méditerranée. Puisque de pareilles clefs sont si utiles, pourquoi ne pas avoir celles de la Baltique, celles de Babel - Mandel ? Pourquoi ne pas reprendre sur les François celle de Calais, qui fut perdue par la Reine Marie ? Comment se fait-il que l'Angleterre commerce avec la Norvege & Archangel, où elle n'a ni clefs ni Colonies ? A cette occasion il affirme, que sur 20 vaisseaux qui viennent en tems de paix, de ces pays en Angleterre, à peine y en a-t-il un qui ne soit pas Anglois «.

» On se méprend grossièrement quand on cherche à augmenter le nombre des gens de mer, par d'autres moyens que l'augmentation des Manufactures ; le fameux Acte de Navigation, est un monopole dont le commerce Anglois souffre le plus grand préjudice, en ce qu'il prive l'Angleterre du bien que pourroient lui faire les étrangers, s'ils étoient admis à s'y établir avec leurs vaisseaux & leurs équipages étrangers. Il ne conçoit point qu'aucune augmentation de territoire en quelque partie que ce soit du globe, puisse accroître les forces naturelles, & la sûreté de la Grande-Bretagne. Les Colonies utiles sont celles dont l'entretien ne coûte rien, & qui n'occasionnent point d'émigrations. Il est à regretter que l'Angleterre n'ait pas plutôt travaillé

20 Novembre 1779.

f

à peupler ses déserts, que ceux de l'Amérique. Dans quatorze Provinces en Angleterre, toutes dans la partie la plus voisine des côtes de France, il y a plus de marais, de dunes, de bruyères, de communes, de landes, de forêts, de chasses & de friches, que dans tout le reste de l'Angleterre. — Si on s'étoit attaché à peupler ces pays, la taxe des terres seroit plus aisée à lever, ses produits seroient plus considérables, & le pays mieux défendu en cas d'attaque. Il évalue toutes ces terres vaines & vagues à un million d'acres, ou au moins à 500,000, qui nourriroient 250,000 habitans de plus, & donneroient au besoin au moins 25,000 soldats. Le pays plus habité, plus coupé de haies, de murs, de sentiers, &c., seroit plus impénétrable, plus impraticable à un ennemi «.

« Il prétend que dans la querelle actuelle entre l'Angleterre & l'Irlande, on prend l'ombre pour la substance. — Les Irlandois ont eu de tout tems la plus entière liberté de manufacturer pour leur propre consommation. Ils n'en ont point fait usage, parce que le Marchand Anglois leur fournissoit à si bon compte, & avec tant de facilités, qu'ils auroient perdu à manufacturer. Pourquoi donc s'allarme-t-on en Angleterre, de la demande des Irlandois, comme si leur concurrence pouvoit être inquiétante chez l'étranger, tandis qu'elle ne peut pas l'être chez eux-mêmes «.

« Quant aux Irlandois, quel usage feront-ils de la liberté d'exporter leurs lainages; & si on la leur refuse, comment puniront-ils l'Angleterre, en s'abstenant d'importer chez eux les marchandises, s'il leur en coûte pour se passer de cette importation? Comment enfin, s'ils trouvent du profit à acheter chez eux les marchandises Angloises, espéreront-ils les supplanter par les leurs chez l'étranger? — Le Docteur Teuker veut qu'on cherche d'autres causes à la détresse actuelle de l'Irlande «.

Il semble qu'on lui pourroit répondre,

au moins pour l'Irlande, que si elle eût eu la liberté d'exporter, elle auroit beaucoup manufacturé, que la quantité tenant les prix plus bas, les marchandises auroient été moins chères que celles des Anglois, & que c'est ce qui arrivera quand elle se fera procuré cette liberté de gré ou de force.

Il faut, dit un autre de nos papiers, que la passion du jeu soit bien en vogue dans le Canada. Un Marchand de Londres a reçu ordre du petit poste du Détroit, où il y a au plus cent hommes de garnison & quelques habitans, d'y envoyer cent douzaines de sixains de cartes : toutes ces cartes n'ont point la marque.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 19 Novembre.

Le Roi a nommé à l'Evêché d'Uzès, l'Abbé de Béthisy de Mezières, Vicaire général de Reims; à l'Abbaye de Grand-Selve, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Toulouse, l'Abbé de Crillon, ancien Agent Général du Clergé; à celle de St-Romain de Blaye, ordre de saint Augustin; Diocèse de Bordeaux, l'Abbé de Messé, Vicaire Général du Diocèse d'Aix; à l'Abbaye régulière de Grosbois, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Angoulême, D. Chupiet, religieux Profès du même Ordre, & à l'Abbaye de Sainte-Croix, Ordre de saint Benoît, Diocèse de Poitiers, la dame de Bourbon Buffet, Prieure du Cherche-Midi, Diocèse & Ville de Paris, sur la présentation & nomination de Monseigneur le Comte d'Artois, en vertu de son appanage.

Le Comte de Grosberg-Bavière, Colonel au service de France, eut l'honneur d'être présenté au Roi, à la Reine & à la Famille Royale le 7 de ce mois.

L'heureux succès de l'inoculation de Madame Elisabeth, pratiquée avec autant d'habileté que de prudence par M. Goëtz, Chirurgien-Major de la Citadelle de Strasbourg, a fait désirer à plusieurs personnes de faire inoculer leurs enfans. Madame Elisabeth a bien voulu accorder sa protection à 12 pauvres enfans, & leur procurer tous les secours nécessaires pendant le cours du traitement. M. Goëtz a exécuté cette opération le 8 de ce mois sur 7 filles & 5 garçons qu'il avoit préparés convenablement.

De P A R I S , le 16 Novembre.

On ignore encore les dispositions ultérieures de notre flotte & de l'armée de terre qui avoit reçu ordre de se tenir prête à marcher vers nos ports. On a su jeudi par un Courier extraordinaire que D. Cordova a appareillé le 9 avec 15 vaisseaux; à 2 heures après midi, cette division étoit hors du Goulet. On ne doute pas qu'elle ne se rende à Cadix; il nous reste 21 vaisseaux Espagnols prêts à mettre à la voile avec les nôtres.

Le vaisseau l'*Intrépide* qui venoit de l'Orient, a touché en entrant au port, & est entré dans le bassin pour y réparer le dommage qui n'est pas considérable.

A la date de ces lettres, on n'avoit rien appris de la mer, quoique nous ayons plu-

sieuts frégates qui croisent en dehors du Goulet , à l'entrée de la Manche , pour observer les mouvemens de l'ennemi qu'on croit à Spithead ou à Torbay.

Les Officiers & l'équipage de la *Surveillante* , & du cutter l'*Expédition* , viennent de recevoir les graces & les récompenses que S. M. leur a accordées. On savoit déjà que M. de Couëdic avoit été fait Capitaine de vaisseau , & que M. de la Bintinaye avoit eu la Croix de S. Louis , & 1000 livres de pension. Il en a été accordé une de 300 à M. de Lostange , Enseigne , qui a eu un œil emporté. Il auroit eu la Croix de S. Louis , s'il n'avoit pas été Chevalier de Malthe. Le Vicomte de Roquefeuil , Enseigne , commandant le cutter , a eu la Croix de S. Louis. Les deux Officiers auxiliaires de la *Surveillante* ont été faits Lieutenans de frégates.

Le troisième Pilote de cette frégate a reçu une Médaille d'or , & a été avancé dans son état , pour une action de la plus grande bravoure. S'étant apperçu pendant le combat que le pavillon avoit été emporté d'un coup de canon , il en prit sur-le-champ un autre , & monta sur les haubans du côté de l'ennemi , qui n'étoit qu'à portée du pistolet , & tint le pavillon en l'air à la main pendant qu'on repassoit un autre pavillon à l'arrière de la frégate. Cette action avoit été admirée des Anglois mêmes , selon le rapport du Capitaine en second , pris & échappé du

naufraçe. Les soldats & les équipages de ces deux bâtimens , ont eu chacun 50 écus pour les dédommager de la perte de leurs sacs & hardes ; & les blessés ont eu des demi-soldes & des gratifications.

Après le combat , le Ministre de la Marine écrivit la lettre suivante à M. de Couëdic.

« Après le combat glorieux que vous venez , Monsieur , de soutenir , & qui a pénétré le Roi d'admiration & d'attendrissement , il ne reste à désirer à S. M. que de vous voir survivre à vos blessures , pour profiter de la grace bien méritée qu'il a faite en vous élevant au grade de Capitaine de vaisseau. L'honneur que vous avez acquis à son pavillon dans cette circonstance , lui donne un grand intérêt à conserver un Officier aussi valeureux à son service. J'attends le détail plus étendu que M. le Comte du Chaffault me promet , pour prendre les ordres de S. M. sur les récompenses à accorder aux Officiers & aux équipages de votre frégate ; mais je n'ai pas voulu différer un instant à vous annoncer toute la satisfaction de S. M. & combien elle est touchée de votre situation , de celle de vos Officiers & des grandes preuves de zèle & de courage qui ont éclaté dans ce jour-là. J'ai l'honneur , &c. »

(P. S. de la main du Ministre). Je vous transmets avec grand plaisir la satisfaction de S. M. Je ferai des vœux pour qu'elle vous conserve à son service , & je vous assure que j'ai pour vous beaucoup d'estime ; ne vous occupez que de votre santé , & jouissez de la gloire que vous avez acquise ; le Roi veut avoir de vos nouvelles.

La ville de Quimperlay , qui a vu naître M. le Chevalier du Couëdic , s'est empressée de lui montrer la part qu'elle prend à sa blessure & à la gloire qu'il s'est acquise. Elle a arrêté , par une Délibération consignée

dans ses Registres, en date du 18 Octobre, de le complimenter ; & le Maire a eu ordre de lui adresser la Délibération prise à cet égard. Nous joindrons ici la Lettre suivante d'un Officier de la frégate la *Surveillante*.

» Une lettre du Capitaine du *Rambler*, insérée dans la Gazette de Withéal, n'est pas moins propre à étonner les prisonniers Anglois que nous avons amenés, après les avoir sauvés du plus affreux danger, qu'elle nous a surpris nous-mêmes. On y fait dire à cet Officier, que nous avons tiré sur la chaloupe qu'il envoyoit au secours des malheureux qui s'étoient jettés à la mer, & on cherche par-là à nous représenter comme les plus barbares des hommes.

» Que le Ministère Anglois, à qui on a déjà reproché avec fondement de tronquer & de dénaturer même les rapports de ses Généraux & de ses Commandans, cherche à enlever aux militaires François la gloire qu'ils se sont acquise dans un combat aussi égal & aussi bien soutenu de part & d'autre, nous rirons de ses vains efforts ; mais qu'il attaque notre générosité & notre humanité, c'est ce que nous ne souffrirons jamais, & nous lui dirons à la face de toute l'Europe, que rien n'est plus faux que le prétendu empêchement que nous avons mis, dit-il, à la manœuvre de la chaloupe du *Rambler*. Nous lui dirons encore que l'équipage de la frégate le *Québec* jugeoit bien plus favorablement de nous, lorsque s'apercevant que le feu qui prenoit à notre beaupré nous obligeoit de nous éloigner d'elle, il nous crioit : *braves François, sauvez-nous, nous périssons* ; le danger étoit trop pressant pour que nous restassions bord à bord de la frégate Angloise ; mais à peine en fumes-nous dégagés que nous mimes en usage tous les moyens de sauver le plus de monde possible. Notre chaloupe & les cordages que nous jettions, condui-

furent heureusement à notre bord 45 Anglois, & nous regrettâmes de ne pouvoir les sauver tous.

» Il paroît au reste que l'in vraisemblance n'arrête point les correcteurs des rapports faits à l'Amirauté ; car comment concilier les secours que nous donnions aux gens du Québec avec les prétendus obstacles que nous mettions à ceux que leur envoyoit le *Rambler* ? Notre cutter avoit cessé exprès de le combattre. Quant à nous, joignant à la générosité Françoisse, le caractère de la vérité, nous n'avons pas hésité à rendre hommage à la bravoure de l'équipage Anglois, & nous aurions désiré de retrouver, dans le nombre des hommes qui nous doivent la vie, le Capitaine Farmer dont la conduite mérite tant d'éloges ; mais nous avons appris qu'il avoit été blessé & ensuite tué dans le combat. Nous espérons être assez heureux pour sauver le brave M. du Couëdic pour servir encore sous ses ordres, & pour mettre plus d'une fois le Ministère Anglois dans le tort que nous lui reprochons aujourd'hui, & que sa Nation généreuse est dans le cas de lui reprocher comme nous.

On apprend que non-seulement il n'a été accordé aucun congé de semestre aux Officiers de l'armée de Bretagne, mais ceux qui avoient eu la permission de quitter leurs Corps pour un terme limité, à raison de quelques affaires pressées, ont reçu, le 10 ce mois, l'ordre de rejoindre, en sorte qu'on croit encore que les opérations qui doivent terminer la campagne auront lieu.

» Le convoi destiné pour l'Inde, & qui doit partir de ce port, écrit-on de l'Orient, sera plus considérable qu'on ne l'avoit cru. On lui donnera pour escorte 4 vaisseaux de ligne, le *Caton*, l'*Indien*, l'*Actionnaire* & le *Solitaire*. Il passe pour constant que la plus grande partie de la légion de Lauzun y sera embar-

quée. Lorsque toutes ces forces seront réunies à celles que nous avons déjà à l'Isle-de France, nous pourrions, à notre tour, attaquer les Anglois dans leurs plus riches possessions.

« Quelques Officiers de la Compagnie Angloise sont arrivés depuis peu à Londres par la voie de Suez : ils se taisent sur le sort de M. de Bellecombe, que nous savons être retenu à Madras ; mais ils ont détruit le bruit de la mort de M. Chevalier, qu'on avoit dit avoir péri dans la mer rouge. Ils savoient à leur passage au Caire, qu'il étoit sur les côtes de l'Arabie, d'où il lui seroit aisé de gagner Alexandrie ».

Les seules nouvelles que nous ayons depuis huit jours sur le sort des bâtimens de Saint-Domingue, viennent de la Corogne. On mande de ce Port qu'il y est entré un brigantin, & le navire la *Jeune Mimi*, tous deux dans le plus mauvais état. Le vaisseau Bostonien arrivé à Cadix, & qui a apporté les nouvelles de M. d'Estaing, dont nous avons parlé, n'a vu aucun de ces bâtimens sur les atterrages de la Nouvelle Angleterre, quoiqu'il soit parti 10 jours après le coup de vent, ce qui donne lieu de croire que la plupart seront retournés aux Isles du vent.

M. le Comte d'Aranda est de retour à Paris depuis le 4 ; il étoit resté à Brest, croyant toujours qu'il pourroit voir appareiller l'armée combinée ; mais les vents ne paroissant pas devoir changer, il a été obligé de revenir, sans jouir du spectacle qu'il avoit espéré de voir.

On assure que M. Necker a pris ses mesures pour subvenir au service de l'année prochaine, sans impositions nouvelles ; il y

pourvoit par un emprunt viager , qui ne sera pas , comme quelques-uns le pensent , une charge pour l'Etat , parce que sa durée est limitée. Il falloit se procurer de quoi payer les arrérages , & ce Ministre en trouve les moyens & au-delà dans les économies qu'il a faites ci-devant & dans celles dont il s'occupe. Celles-ci consistent , dit-on , dans la réduction de gros intérêts que touchoient les Fermiers & les Régisseurs - Généraux pour leurs fonds d'avance ; dans la suppression des frais que coûte la Régie générale , qui n'est , au fait , que la Régie particulière de quelques droits désunis de la Ferme , ou analogues à ceux qui composent les parties de cette Ferme , connues sous le nom d'Aides , Domaines , &c. & dans l'extinction annoncée par le Règlement du 22 Décembre 1776 , des croupes & pensions sur les produits de ce Bail , dont celui qui va être renouvelé sera dégagé. Le Gouvernement débarrassé de toutes les dépenses inutiles , bénéficiera en outre de l'amélioration des produits des droits qui forment la Régie générale , sous laquelle ils ont souffert par l'insuffisance de sa manutention en plus grande partie confiée aux Employés de la Ferme. Ces ressources , qui pour être obtenues , n'ont eu besoin que du coup-d'œil pénétrant du Ministre , & de la fermeté qu'il déploie d'après la confiance qui lui est accordée , ne laisseront pas appercevoir au Royaume qu'il soutient une guerre très-

dispendieuse depuis 2 ans ; & elles le mettront en état de la prolonger pendant plusieurs autres , si l'Angleterre s'obstine à la soutenir , & persiste dans le refus de se départir de la tyrannie du commerce de l'Europe. Il est reconnu aujourd'hui que le sort des Etats de cette partie du monde , dépend en dernière analyse , de la situation de leurs finances , & que l'avantage est pour celui qui ressent le plus tard l'épuisement de ses moyens. Ceux de la France sont à peine entamés. Le nouveau Bail y offre de nouveaux secours dans l'augmentation de son prix , qui seule suffira au paiement des fonds qui sont à rembourser aux Régisseurs-Généraux , & à celui des intérêts de l'emprunt qui va s'ouvrir. On ne peut trop admirer la sagesse d'un Ministre qui , en se bornant à simplifier les opérations & à y mettre de l'ordre & de la clarté , a ménagé à l'Etat de si grands avantages. Il leur donnera toute l'étendue dont ils sont susceptibles , si comme il se l'est proposé , en renouvelant le Bail de la Ferme générale , il parvient à n'employer que des personnes instruites & capables d'un travail utile.

On écrit de Pont-de-Vaux en Bresse , que le Comte de Montrével , possesseur de plusieurs terres dans la Franche-Comté , le Mâconnois , la Bresse & la Bourgogne , dont la plus grande partie des assignaux est en main-morte , voulant donner au Roi des preuves de son respect , de sa soumission & de sa déférence , & voulant répondre aux vues bienfaisantes de S. M. qui la première a donné la liberté à tous ses emphy-

théotes, vient de faire publier, imprimer & répandre dans toutes ses dépendances, que tous vassaux, censitaires, emphythéotes, serfs, taillables & main-mortables des terres & seigneuries à lui appartenantes dans les Provinces ci-dessus, peuvent s'adresser en toute confiance à lui pour en recevoir l'affranchissement de toute espèce de main-morte, soit personnelle, afin de jouir par la suite de toutes leurs facultés, franchises & libertés.

Selon des lettres de Rennes, le 15 du mois dernier il a été signifié au Procureur-Général & au Comte Desgrées-du-Lou, un Arrêt du Conseil qui casse celui du Parlement de Bretagne du 23 Août précédent, & annulle tout ce qui s'en est suivi. Les motifs de cassation sont, dit-on, que l'Arrêt du 23 Août est contraire à un autre rendu antérieurement par le même Parlement au mois de Novembre, lequel n'avoit été attaqué ni entrepris par personne, pas même par le Comte Desgrées. Le Roi, en cassant le deuxième Arrêt du Parlement de Bretagne, laisse à ce Tribunal la connoissance de cette affaire.

Le Bureau académique d'Ecriture présidé par M. Lenoir, Conseiller d'Etat, Lieutenant - Général de Police, & M. Moreau, Procureur du Roi au Châtelet, fit, le 4 de ce mois, dans la Grand'salle des Mathurins, l'ouverture publique de ses séances. M. Harger, Secrétaire, ouvrit la séance par la lecture d'un Mémoire sur les cinq parties dont le Bureau est chargé par les Lettres-Patentes de son érection; lesquelles sont la perfection de l'écriture, le déchiffrement des anciennes écritures, les calculs, la vérification des écritures & la grammaire françoise relative à l'orthographe. M. d'Autrepe fit ensuite la lecture d'un Mémoire sur la nécessité d'une bonne écriture,

sur les inconvéniens ou les dangers d'une mauvaise ;
& sur la dissemblance des caractères nécessaires à la
sûreté publique.

M. l'Abbé de B***. nous a adressé la lettre
suivante de Genève ; elle contient des détails
qui pourront intéresser la plupart de nos lec-
teurs , & que nous nous empressons de trans-
crire.

» Je viens , Monsieur , de faire en Bourgogne
quelques recherches littéraires , dont je m'étois
chargé. Ce que j'ai vu d'agréable & d'intéressant
dans cette Province , m'a inspiré le desir d'aller plus
loin : j'ai voulu contempler la nature & les hommes
dans un pays où la terre s'élève jusqu'aux Cieux ,
& où les hommes tiennent un peu du sol , comme
par-tout ailleurs.

J'avois toujours ardemment désiré de voir un des
asyles les plus célèbres du génie : ce motif , quand
je n'en aurois pas eu d'autres , suffisoit bien pour
me conduire à Ferney : j'y ai passé quelques jours.

Le premier objet de mon admiration a été d'y
rencontrer des étrangers qui venoient , comme au-
trefois , des extrémités de l'Europe , visiter cette
maison consacrée aux Muses & à la Philosophie :
on veut tout voir , on interroge avec avidité ceux
qui ont eu le bonheur d'approcher le grand hom-
me qu'on y cherche encore : on aime à s'instruire
des plus petits détails de sa vie privée , on éprouve
un attendrissement involontaire lorsqu'on entre dans
sa chambre : elle est conservée telle qu'il l'occu-
poit ; & jusqu'à son lit , qui semble encore prêt à
l'y recevoir , on ne s'est pas permis d'y déranger
la moindre chose ; mais on se sent sur-tout frappé
d'un saisissement dont on n'est pas le maître , lors-
qu'on jette les yeux sur l'urne funéraire où repose
son cœur.

C'est une pyramide quadrangulaire contre la-
quelle est adossé un autel composé d'un simple tron-

çon de colonne cannelée ; cette pyramide est ceinte , au tiers de sa hauteur , d'une corniche saillante , soutenue aux angles par quatres consoles antiques , & porte une urne sépulcrale sur chaque face ; une couronne de lauriers termine la pyramide tronquée , c'est le seul attribut caractéristique qui y soit exprimé ; & sur l'autel est placé un coussin de velours où repose un cœur , symbole de celui qui est dans l'intérieur du monument.

Cet ensemble , composé de trois marbres , le blanc , le noir & le verd antique , de la hauteur d'environ sept pieds sur trois & demi de largeur à sa base , est placé dans l'intérieur d'une niche drapée en noir , & porte dans l'ame l'idée douloureuse du génie & de la mort.

On a décoré cette chambre de quelques portraits qui se trouvoient dans le château de Ferney , & pour lesquels M. de Voltaire avoit le plus de prédilection ; l'Impératrice de Russie , le Roi de Prusse , la Princesse de Bareith , la Marquise du Châtelet , le célèbre le Kain , M. d'Alembert , M. le Comte de Maurepas , M. d'Argental , M. & Mme la Marquise de Villette , &c. On y lit cette inscription : *mes manes sont consolés , puisque mon cœur est au milieu de vous.*

L'Académie Royales des Sciences se trouvant en état de disposer d'un fond propre à donner un prix tous les deux ans , prit , en 1777 , la résolution d'en joindre un de Physique à ceux de Mathématique & de Physico-Mathématique , qu'elle est dans l'usage de proposer annuellement. On trouvera son programme dans la Partie Littéraire du Mercure. Nous nous contenterons d'observer ici que ce fond consiste dans l'abandon que le Secrétaire de l'Académie & les Commissaires des prix fondés par M. de Melsai , ont fait des honoraires que M. Rouillé de Melsai leur avoit destinés ; qu'ils ont fait cet abandon en 1777 ; & que c'est en 1779 qu'on s'est avisé de leur reprocher ces honoraires.

Patrice , Comte d'Arcy , Chevalier de Saint-Louis , Maréchal des Camps & Armées du Roi , Chevalier - Commandeur & Conseiller de l'Ordre de Saint-Lazare & de Notre-Dame-de-Mont-Carmel , Membre de l'Académie royale des Sciences , est mort en son hôtel , fauxbourg du Roule , le 18 Octobre de cette année.

François Bournac , Ecuyer , ancien Ingénieur des Camps & Armées du Roi , Scelleur héréditaire en la Chancellerie établie près du Parlement de Metz , &c. est mort à Metz le 25 Octobre , dans la 100^e. année de son âge ; il étoit né à Verdun le 9 Février 1680 : avoit servi sous les ordres du Maréchal de Vauban , en qualité d'Ingénieur , au siège de Brissac en 1703.

Les Numéros sortis au tirage de la Lotterie Royale France , sont : 90 , 79 , 6 , 23 , 33.

Ordonnance du Roi , concernant l'Ordre de Saint-Louis , du 21 Août. » S. M. s'étant fait représenter son Edit du mois de Janvier dernier , concernant l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis , Elle a considéré que la portion affectée aux Officiers de la Marine de S. M. , dans la dotation de l'Ordre , par l'Edit de 1693 , n'étoit plus proportionnée à l'augmentation progressive de ce Corps , à son état actuel , ni au supplément ajouté en 1719 à la dotation de l'Ordre ; & Elle a résolu d'y pourvoir , de manière que ses bontés pour les Officiers de sa Marine , fussent non-seulement un témoignage de la satisfaction qu'Elle a de leurs services , mais encore un motif pour eux d'en mériter de nouvelles. S. M. a voulu aussi expliquer particulièrement ses intentions sur l'article XVII de l'Edit de Janvier dernier par lequel il est dit que les vingt

Derniers des quatre-vingts Commandeurs fixés par cet Edit, ne jouiront de la pension de 3000 liv. attachée à cette dignité, qu'à mesure de l'extinction des pensions des soixante anciens : Et voulant donner en même-tems à l'Ordre, sur d'autres objets, de nouveaux témoignages de l'attention dont Elle l'honore : Art. Ier. Elle a fixé à la somme de 75,000 liv. la portion dont les Officiers de la Marine jouiront dans la dotation & dans le supplément de la dotation de l'Ordre. Art. II. Attendu que cette somme de 75,000 l. ne suffit pas encore pour remplir le montant des pensions que les Officiers de la Marine ont dans l'Ordre, & celui des dépenses de Croix, frais de comptabilité, & autres dépenses communes de l'Ordre auxquelles la Marine doit contribuer, S. M. veut bien s'obliger de faire passer & céder à l'Ordre de Saint-Louis incessamment 45,459 liv. 16 s. de rente, &c. Art. III. De ces deux sommes réunies, il y aura 95,000 liv. qui seront destinées à toujours & réparties aux Officiers de Marine de S. M. Art. IV. S. M. entend que des vingt derniers Commandeurs qui ne doivent jouir de la pension de 3000 liv. qu'à mesure de l'extinction de celles des soixante plus anciens Commandeurs, il y ait seize de ses Officiers de ses Troupes de terre & quatre des Officiers de la Marine sans pension. Art. V. Les Officiers de Terre & de Marine qui seront promus de la dignité de Chevalier à celle de Commandeur sans pension, continueront à jouir de celle qu'ils avoient comme Chevaliers, jusqu'à ce qu'ils entrent en jouissance de celle de Commandeur, & alors S. M. disposera de leur pension de Chevalier. Les VI, VII & VIIIe articles statuent sur des objets de police particulière de l'Ordre. Par le IXe le Roi veut & entend que le Dépôt & la conservation des Archives de l'Ordre, sera établi dans celle des Salles de l'Hôtel royal des

Invalides , qui sera jugée la plus convenable , & à la proximité de la Salle du Conseil. Par le Xe & dernier , S. M. entend que les veuves , enfans , héritiers ou créanciers des Grands-Croix , Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre , renvoient les Croix , aussi-tôt après le décès des Officiers , au Secrétaire général de l'Ordre , &c «.

Par une autre Ordonnance du 24 septembre , S. M. voulant régler la force du Corps des Volontaires d'Afrique , & en déterminer la formation de la manière la plus utile à la défense du Sénégal & de ses autres établissemens sur la côte occidentale d'Afrique , a fait dans cette vue plusieurs dispositions , & ordonne entr'autres que ce Corps soit porté à six compagnies de cent hommes , y compris une compagnie de Canonniers-Bombardiers.

» La Compagnie de l'Armement de six frégates & deux corvettes , annoncé à Nantes , instruit les Actionnaires , que d'après le résultat de la consultation générale qu'elle avoit faite dans tous les Ports , pour apprécier la justesse & le mérite des observations qui lui furent adressées à la fin de Juillet dernier , * pour l'engager sur des motifs de plus grandes facilités pour elle , & d'économie pour les Actionnaires , qui y sont déduits , à donner la préférence au Port de Grandville , pour la construction & armement de quelques unes de ses frégates ; elle s'est déterminée à en faire promptement construire deux de 44 canons du plus fort calibre dans ce Port , où elle a fait passer dès le 15 Septembre un chargé de ses pouvoirs pour la diriger en son nom , & qui en presse l'exécution avec d'autant plus de vivacité qu'il a maintenant tous les Charpentiers du lieu à sa disposition. Cette Compagnie espère annoncer encore sous peu , l'achat d'une troisième frégate toute construite qui pourra être mise à la mer sous un mois du jour de son

* Voyez le Journal du 7 Août.

acquisition , & qui formera avec les deux autres & une corvette , la première division de cet armement «.

De BRUXELLES, le 16 Novembre.

SELON les lettres de Lisbonne , la Cour de Portugal ne paroît point disposée à laisser inquiéter son commerce par les Corsaires Anglois. Il se passe peu de mois où l'on n'ait à porter des plaintes de leurs excès : il y a peu de temps qu'un de ces Corsaires très-maltraité ayant à bord beaucoup de blessés, mouilla dans le Tage : on ne tarda pas à apprendre qu'il avoit été battu par un navire Portugais qui alloit à la Baie de tous les Saints , & auquel il avoit donné chasse. On dit que la Cour a ordonné de lui faire son procès comme forban , pour avoir insulté contre le droit des gens un pavillon neutre. La Reine a donné ordre d'armer 4 vaisseaux de ligne & deux frégates pour protéger le commerce de ses sujets contre ces insultes réitérées.

Selon les mêmes lettres , il a été envoyé deux Officiers de Justice au lieu d'exil du Marquis de Pombal , pour saisir tous ses papiers : quelques personnes pensent qu'ils ont aussi ordre de l'arrêter , & qu'il doit être enfermé dans une tour , où il attendra la fin de ses jours.

On mande d'Amsterdam que l'escadre de vaisseaux de guerre Américains , avec commission des Etats-Unis , aux ordres du Commodore Paul Jones , a été admise comme

telle sous pavillon Américain , pour relâcher & se radouber à la rade du Texel , & que cette adinission a été confirmée successivement de l'avis des Amirautes par résolutions des Etats de Hollande & des Etats-Généraux , en conséquence du Règlement de L. H. P. de 1756 , au sujet de tous vaisseaux de guerre ou capres étrangers. Dans ce cas , ce Règlement servira à-peu-près de réponse aux mémoires présentés par le Chevalier Yorcke contre l'admission de Paul Jones dans le Texel.

» Un des principaux objets de spéculation momentanée pour la nation Angloise & pour les écrivains , dit un papier public , est la conduite que tient la république des provinces-Unies dans la position délicate où elle se trouve. On pourroit former un volume , si l'on vouloit recueillir tout ce qui s'imprime à ce sujet. On se contentera d'extraire l'article suivant , qui a été copié dans presque tous les papiers Anglois. — La grande époque de 1779 , fournira à l'histoire un système curieux de la politique Hollandoise ; la conduite de cette nation , depuis que Sir Joseph Yorke a délivré son premier mémoire , est pleine de finesse & décèle des vues secrètes. *Temporisons* est sa devise ; tout Négociant qui fréquente la Bourse sait parfaitement que depuis cette époque , les Hollandois ont emporté de ce pays dans le leur , & continuent d'exporter tous les jours , tout l'or & l'argent en lingot qu'ils peuvent amasser : il sait également , qu'à l'aide de divers artifices , ils ont trouvé le secret de faire hausser les fonds publics de 3 & même quelquefois de 4 p. 100 , dans la vue de vendre au plus grand avantage , ou du moins à la moindre perte possible : ce fait , quand il ne seroit pas accompagné d'autres circonstances indicatives

suffiroit pour faire connoître les dispositions des Etats - Généraux : il est superflu de leur demander des déclarations qui se trouvent clairement & explicitement énoncées dans la teneur de leur conduite : laissez - les faire ; dès qu'ils auront à - peu - près tiré leur épingle du jeu , dès qu'ils auront mis ordre à la partie des finances , la catastrophe politique jettera plus de lumière qu'on n'en désire sur leurs véritables intentions : alors Sir Joseph Yorke obtiendra enfin la réponse cathégorique qu'il sollicite envain depuis si long - tems ; les Ministres affecteront d'être étonnés ; ils ne le seront pas au fond , & quiconque connoît la politique Hollandoise dira : je savois bien que cela finiroit ainsi. — On remarque qu'en général , depuis quelque tems , les papiers Anglois , & sur-tout ceux qui sont le plus dévoués au Ministère , traitent les Hollandois d'un ton fort leste & fort cavalier. On remarque aussi , de temps à autre dans ces papiers , divers extraits de lettres écrites de Hollande & contenant des plaintes amères contre le Ministère Britannique , que l'on blâme de négliger la sûreté des paquebots , ces agens essentiels du Commerce : il paroît encore que l'Ambassadeur de Hollande passe son temps à faire des représentations à la Cour de St-James , tandis que celui d'Angleterre négocie avec aussi peu de succès à la Haye , en sorte que les deux partis loin de se rapprocher paroissent s'aigrir réciproquement. On ne croit pas cependant que les choses en viennent aux extrémités , mais il y a apparence qu'après avoir gardé le silence aussi long-tems qu'il aura été possible de le faire , les Etats-Généraux finiront par s'expliquer ainsi : notre intention est de rester neutres & de nous déclarer contre la Puissance qui nous forcera de renoncer à la neutralité «.

La Suite du Manifeste de l'Espagne à l'ordinaire prochain.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL., du 5 au 8 Novembre.

Avis à ceux qui ont des capitaux dans nos fonds publics L'Administration cherche en vain à déguiser le vrai sens de la réponse des Etats-Généraux au dernier Mémoire du Chevalier Yorke ; il est certain que les dispositions des Hollandois ne nous annoncent rien que de sinistre. Ils entendent trop bien leurs intérêts pour s'engager dans une querelle qui les priveroit d'une des branches les plus lucratives de leurs profits ; le bénéfice que leur procure la guerre d'Amérique excède infiniment celui qu'ils peuvent tirer de leurs intérêts dans nos fonds, sur-tout à présent qu'ils travaillent secrètement & peu-à-peu à retirer leurs capitaux, ce qui les mettra hors d'embarras sans avoir fait de grandes pertes. Alors, que deviendra la Nation Britannique ? Ne doit-elle pas s'attendre qu'on passera l'éponge sur la dette Nationale ? Le Docteur Price a démontré, par des calculs malheureusement trop justes, que cette Puissance marchoit à grands pas vers une banqueroute générale, & il y a tout lieu de craindre que le moment ne soit enfin arrivé.

Non-seulement l'Irlande a pris ses mesures pour repousser la force par la force, mais elle propose ouvertement les conditions auxquelles seules elle peut consentir à mettre bas les armes. Quoique les Ecossois ou, pour mieux dire, quelques individus de cette Nation aient été les principaux moteurs des opérations qui ont réduit la Grande-Bretagne à l'état de détresse & de danger où nous la voyons, le vœu général de ces peuples est de profiter de nos embarras même pour s'affranchir de tout ce qu'ils trouvent de gênant pour eux dans les Loix émanées d'une législation dont le siège est hors de leur pays. Cet événement est malheureusement trop à craindre, & déjà plusieurs personnes offrent de parier dix contre un qu'il ne tardera pas à se manifester. Telles sont, pourtant, les funestes conséquences de la guerre d'Amérique. Ce qu'a produit l'aveuglement d'un homme qui s'applaudit encore de son ouvrage & d'une obstination criminelle qu'il décore du beau nom de fermeté.

Vice-Roi actuel d'Irlande , est la plus économique qu'ait eu ce Royaume ; cependant ses dépenses excèdent annuellement ses revenus d'une somme de 60,000 liv. Pour remédier à ce mal il faut diminuer les dépenses , ce qui est impraticable , ou augmenter les moyens , ce qu'un commerce libre peut seul effectuer. Mais comme il y a des millions d'hommes en Angleterre dont le sort dépendra de la résolution qui sera prise à cet égard par le Gouvernement , il est à croire qu'on ne se décidera pour la négative ou pour l'affirmative qu'après les plus mûres délibérations. Diverses Gazettes Ministérielles ont invité les Villes , Bourgs & Villages d'Angleterre , que cette décision peut affecter , à se hâter de présenter des Mémoires au Parlement qui ne prononcera définitivement qu'après avoir entendu tout ce qu'il y a à objecter dans les Provinces que l'on croit devoir le plus souffrir des effets de cette demande de l'Irlande. Plusieurs Manufacturiers déclarent qu'ils n'en appréhendent aucun préjudice , parce que les Irlandois , loin de cesser de se fournir chez eux , feront même aller avec plus de vivacité les Manufactures Angloises pour profiter de leurs nouveaux avantages ; ils craignent au contraire que d'après de fausses vues du Gouvernement , cette liberté ne soit refusée à l'Irlande , & qu'il n'en résulte , qu'à l'exemple des Américains , cet Etat se déclare indépendant , & retire tout-à-fait sa correspondance mercantile à l'Angleterre. Elle a indispensablement besoin de 400,000 l. pour défrayer les dépenses de l'intérieur du Royaume. On n'est encore sûr que de la moitié de cette somme. La Lotterie qu'on se propose de tirer au mois de Juin prochain , à supposer même qu'elle se remplisse , n'en devrait produire que 200,000.

Sa dette se montera , en y comprenant l'emprunt de cette année , à près d'un million un quart. Il y a quelques années que ce Royaume , loin d'être endetté , avoit 300,000 liv. de reste dans ses coffres.

La querelle entre la faction Ecoffoise & celle de Bedford s'est envenimée au point que les deux partis sont devenus ennemis irréconciliables. Le Roi qui fait cause commune avec les Ecoffois , a fait dire au Lord Carlisle que s'il n'est pas content de la trésorerie

de la Chambre, il n'aura rien du tout ; il a pareillement donné à entendre aux Lords Gower & Weymouth, que dans le cas où ils croiroient avoir à se plaindre, ils peuvent se retirer, le Duc de Chandos & Wedderburne étant prêts à prendre leurs places. Si les Membres du parti de Bedford ont assez de fermeté pour donner la démission de leurs emplois, & se joindre à l'Opposition, ils convaincront bientôt le Lord Bute que la G. B. n'étoit pas faite pour être sacrifiée à une faction, ni pour être gouvernée par un tripot d'Ecossois. Le Lord Chancelier & M. Rigby ont déclaré qu'ils suivroient fidèlement la destinée du parti Bedford. De son côté, le Lord Bute est déterminé à ne point lâcher les rênes du Gouvernement, dût-il nous mener à tous les Diables. *Pauvre Angleterre !*

Le 4 Juillet 1779, jour anniversaire de l'indépendance de l'Amérique-Unie, fut célébré à Philadelphie, dans la Chapelle du Ministre Plénipotentiaire de France. Le Congrès y assista, ainsi que le Président & le Conseil d'Etat & nombre de personnes de considération qui y avoient été invitées. Le *Te Deum* y fut chanté après un discours prononcé par le Chapelain de France, qui parut faire le plus grand plaisir à l'auditoire. Nous en rapporterons le passage suivant.

« C'est ce Dieu puissant qui vous a éclairés, lorsque vous manquiez de conseil, qui, lorsque vous n'étiez point armés, a combattu pour vous avec l'épée de sa justice éternelle, qui, au fort de vos adversités, a rempli vos cœurs de son esprit de courage, de sagesse & de force, qui enfin vous a suscité un défenseur dans un jeune Souverain, dont les vertus font le bonheur & la gloire d'une Nation sensible & généreuse. Cette Nation ne distingue plus ses intérêts d'avec les vôtres, ni ses sentimens de vos sentimens. Elle participe à tous vos sujets de joie, & aujourd'hui elle unit sa voix à la vôtre, aux pieds des autels du Très-Haut, pour célébrer la glorieuse révolution qui a placé les enfans de l'Amérique au nombre des Nations libres & indépendantes de la Terre ».

La résolution actuelle du cabinet est de ne point

traiter avec l'Amérique, tant qu'elle insistera sur l'indépendance. On prépare les opérations pour une nouvelle campagne. On croit même, d'après le nombre d'Officiers, tant de terre que de mer, qu'on voit aller & venir dans nos Bureaux, qu'on va nommer de nouveaux Commandans pour exécuter ce nouveau plan.

Le Chevalier Henri Clinton ne tardera pas à arriver d'Amérique. Les ouvriers travaillent à doubles journées à préparer la maison qu'il doit occuper ici dans la rue de Burlington. Les Ministres débitent qu'il ne vient que pour des affaires de famille, & que le Lord Cornwallis ne prendra son commandement que par *interim*.

On croit que le marché du Ministère avec le Prince d'Anspach est conclu ; ce Prince fournira 4000 hommes, qui seront envoyés vers le Printems en Amérique, avec 3000 du Duc de Strélitz, & 7000 de recrues Angloises.

On assure qu'il a été arrêté dans le dernier Conseil, qu'on feroit détruire Porto-Rico, parce que ce Port Espagnol offre un asyle trop commode aux Corsaires ennemis, qui détruisent notre commerce dans les Indes Occidentales : c'est l'Amiral Arbuthnot qui sera chargé de cette expédition.

Comme la grande Escadre, aux ordres du Chevalier Hardy, ne tiendra point la mer cet hiver, on en va détacher plusieurs vaisseaux pour les Isles du vent & la Jamaïque, d'où reviendront ceux des Escadres de Rowley & des deux Parker, qui sont le plus fatigués.

Les gens clairvoyans ont de la peine à se rendre compte de la conduite des Marchands, qui font le commerce de la Jamaïque ; au lieu de porter aux pieds du Trône de justes plaintes contre des Ministres qui ont abandonné leur Isle ; au lieu de s'associer avec ce courage que donne une loyauté éclairée, ils font bassement leur cour aux Ministres, sans s'appertevir que journellement ils donnent de nouveaux sujets de ressentiment à une nouvelle Puissance, dont l'amitié leur avoit toujours été précieuse, & qui, très-probablement, dominera



JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 4 Octobre.

LA tranquillité continue dans cette Capitale ; le Grand - Visir gagnè insensiblement tous les jours la faveur du peuple & de la milice ; des libéralités répandues à propos ont détruit les reproches d'avarice qu'on lui faisoit , & il n'est plus question aujourd'hui des 10 millions de piastres qu'on l'accusoit d'avoir amassés pendant les deux ans qu'il a passés au Serrail en qualité de Sélictar Aga. Son attention à entretenir la diminution du prix des vivres , n'y a pas peu contribué. L'heureuse arrivée de plusieurs navires chargés de grains ramène tous les esprits ; & l'on a lieu de se flatter de ne pas voir renaître les troubles.

Les Députés des Tartares de la Crimée s'étant acquittés de leur commission , se disposent à retourner dans leur pays. Ils emportent plusieurs présens en montres , cafetans & autres effets précieux , & une somme de 10,000 piastres que la Porte leur

27 Novembre 1779.

g

a fait donner pour leur voyage. Elle a ratifié tous les articles de la convention , & les arrangemens faits ensuite avec la Russie , relativement aux Tartares & à leur Chef ; mais le Ministre Russe n'a pu obtenir qu'on les traitât en public comme les Envoyés d'un Prince indépendant.

Le Baron de Herbert , nouvel Internonce de la Cour de Vienne , est arrivé ici le 27 du mois dernier. Le lendemain il en a donné avis à la Porte qui lui a fait rendre les honneurs dus à son caractère.

La peste qui s'étoit manifestée dans le quartier des Grecs , n'a eu heureusement aucune suite , par les sages mesures qui ont été prises aussi-tôt.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 6 Novembre.

LA Cour ne tardera pas à revenir dans cette capitale. Il y aura pendant l'hiver appartement le lundi , & Cour le vendredi. Ces deux jours il y aura Comédie.

Un Corsaire François de 12 canons a pris dans la mer du nord deux bâtimens chargés de lin & de chanvre , & les a conduits à Mandahl en Norwège. Un autre Corsaire de la même Nation a conduit 15 prises à Christianfand.

Du 31 Août au 23 Octobre , il est arrivé dans ce port 16 vaisseaux chargés des produits

de nos îles de Ste Croix & de St-Thomas en Amérique.

Deux des vaisseaux de ligne & 5 frégates Russes , arrivées depuis quelque-tems dans ce port, en ont remis à la voile. Le 3^e. vaisseau de ligne ayant besoin d'être réparé est encore ici.

Le Duc Ferdinand de Brunswick , accompagné du Comte Marschal , est arrivé hier au soir en cette capitale. Ce Prince avoit passé à Wybourg le 3 de ce mois , & y avoit été reçu au bruit de l'artillerie du pont de bateaux , & au son des timballes & des trompettes ; il avoit trouvé la ville entièrement illuminée.

A L L E M A G N E.

De VIENNE , le 5 Novembre.

On se flatte de revoir incessamment l'Empereur ; il est attendu journellement , on sait que le 26 du mois dernier , il est parti de Linz. Il a visité soigneusement toutes les parties de la Bohême ; & aucun endroit remarquable , soit par quelque évènement ou par des positions avantageuses dans les guerres précédentes , soit par la force de la situation , ne lui a échappé. Si le feu de la guerre se rallume jamais dans ces contrées , il a acquis sur le local des connoissances qui le mettent en état d'agir d'après son propre jugement. Déjà l'on parle de fortifications ordonnées dans des endroits dont l'expérience

de la campagne de 1778 a démontré l'importance. Cependant ce n'est pas le seul avantage que la Bohême a retiré du voyage de son Souverain. Il a répandu des bienfaits par-tout où il a trouvé l'indigence. On évalué à un million les sommes qu'il a fait distribuer ; il y a joint 28,000 chevaux qui ont été donnés aux cultivateurs de ce Royaume.

On apprend de Tockay, que le feu y a pris le 7 du mois dernier, & a réduit en cendres 79 maisons, dont 36 étoient considérables.

De RATISBONNE, le 5 Novembre.

LES Etats du Duché de Mecklenbourg sollicitent vivement la diète, de ne point confirmer le privilège illimité contre les appels, accordé à la Maison Ducale par le Congrès de Teschen ; parce que, disent-ils, ils craignent de se voir privés par-là de l'unique ressource qu'ils ont contre les atteintes que le Prince peut porter à leurs droits & à leurs prérogatives. Ils se fondent sur le pacte de succession des Ducs de Mecklenbourg de 1755, par lequel ils ont stipulé la confirmation du droit de recourir aux Tribunaux Suprêmes de l'Empire dans tous leurs différends avec le Prince. Cette opposition qu'il paroît qu'on veut pousser vivement, fait beaucoup de bruit ici ; chacun en raisonne d'une manière différente ; mais ceux qui songent que la promesse de procurer ce privilège au Duc de Mecklenbourg,

est tout ce que le Congrès a accordé à ce Prince pour qu'il se désistât de ses prétentions sur le Landgraviat de Leuchtemberg, ne croient pas qu'elle puisse suspendre les délibérations de la diète.

On mande de Berlin que le Roi a envoyé à la Chancellerie & aux autres départemens, l'ordre de ne plus mettre à la tête des Edits, Ordonnances, ou autres Actes, que le simple titre de *Frédéric, par la Grâce de Dieu, Roi de Prusse &c. &c.*, en supprimant tous les autres, & même ceux d'*Electeur & d'Archi-Chambellan de l'Empire.*

Le départ des Ministres respectifs des cours de Vienne & de Berlin a été long-temps retardé. M. Jacobi, Résident du Roi de Prusse à Vienne y est retourné dès le 12 du mois dernier; & M. de Rothenbourg, Secrétaire de légation de LL. MM. II. & R. est arrivé le premier de celui-ci, à Berlin, où il a annoncé que le Baron de Réwitzki a été nommé pour résider en cette Cour à la place du Comte de Brechainville qui avoit été d'abord désigné.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 1er. Novembre.

ON mande de Bagnone un événement intéressant. Le 22 du mois dernier, une femme de la Paroisse de Collefino, qui dépend de ce district, apprit que le feu étoit à sa maison. Le salut de quatre enfans qu'elle y avoit

laissés , la fit voler à sa chaumière , qu'elle trouva déjà toute en feu. Rien n'arrête une mere tendre ; elle s'élance à travers les flammes , prend ses enfans dans ses bras , & revient avec ces quatre infortunés qu'elle venoit d'arracher à la mort , en s'y dévouant elle-même. Le ciel a récompensé cet acte courageux ; elle n'a eu ainsi que ses enfans , que quelques brûlures peu dangereuses en différentes parties du corps : le nom de cette digne mere est Marie , femme de Paul Paolini.

» Le commerce , écrit on d'Alexandrie en Egypte , que des négocians Anglois avoient établi entre la mer rouge & la Méditerranée , pour fournir l'Europe des productions de l'Inde par l'ancienne voie qu'elles prenoient , court risque d'être étouffé dans sa naissance par les dangers multipliés & les vexations auxquels il est exposé. Sept. Négocians & une dame de cette Nation qui se trouvoient ici pour passer aux Indes par la voie du Caire & Suez , furent informés ; il y a quelques jours , que le Pacha du Caire avoit fait arrêter , le 28 Juillet , la caravane à laquelle ils avoient dessein de se joindre ; qu'il avoit fait saisir le sieur Murray qui étoit alors à la Douane , & l'avoit fait enfermer au Château. 12 Négocians auxquels appartenoit le riche chargement de la caravane , dont le sieur Murray étoit le Facteur , avoient pris aussitôt la fuite , dans la crainte d'être traités comme lui. Les 7 Anglois & la dame qui étoient ici , se préparoient , sur ces nouvelles , à renoncer à la route par l'Egypte , & à prendre celle d'Alcp & de Basfora , pour se rendre au lieu de leur destination , lorsqu'ils ont appris par un exprès envoyé par leurs compatriotes du Caire , que le Pacha au moyen d'une forte somme d'argent , avoit permis à la caravane de

se mettre en route, & relâché son Agent. D'après cet avis, ils vont partir pour le Caire afin de profiter de l'occasion. Les vaisseaux arrivés cette année de l'Inde à Suez, sont au nombre de 4; savoir 2 paquebots Anglois répartis depuis peu & 2 bâtimens Nanois. Ces derniers avoient aussi été arrêtés par ordre du Pacha, qui les a fait relâcher ensuite. La caravane se propose d'en profiter. Ces périls à ces traverses que l'amour seul du gain fait braver, concourent au vœu de la Compagnie des Indes, qui ne regarde pas, sans quelque jalousie, les entreprises de ses compatriotes qui pourroient, dans la suite, préjudicier à ses intérêts. Les troubles de l'Egypte seront toujours aussi un obstacle au succès de ce commerce qui ne peut acquérir de la solidité que lorsqu'il n'éprouvera aucune gêne.

E S P A G N E.

De MADRID, le 20 Octobre.

IL se passe peu de jours qu'on ne voie de nouveaux témoignages de zèle & de fidélité de la part des sujets du Roi : la ville de St-Sébastien, à l'offre des biens & des vies de tous ses habitans, a joint le don gratuit provisionnel de 500,000 réaux. D. Antonio Fastez, habitant de la même Ville, a supplié S. M. d'accepter 9 bâtimens de 24 canons & au-dessous, qui peuvent être armés en course, & qu'il tient actuellement bien pourvus de tout dans différens ports du Royaume. Il lui a aussi offert plusieurs forges & de grandes quantités de fer qu'il possède, en la suppliant d'agréer, 11,500 quintaux de munitions de guerre de la meilleure

qualité. D. Pedro Alcantara Perez de Meca, Régidor perpétuel de la Ville de Lorca, & son fils aîné D. Antonio Perez de Meca, se sont engagés à entretenir à leurs dépens les fortifications & la garnison du port important de las Aguilas.

« L'escadre de Toulon, écrit-on de Cadix, est toujours dans notre Baye, où elle attend les bâtimens qui doivent porter des munitions de toute espèce à notre grande armée. Il en est sorti ces jours derniers, ou 10 de ce port, ils étoient destinés pour le camp de S. Roch. Les derniers avis que nous recevons de cet endroit, portent que D. Barcelo s'est emparé d'un goëlette qui sortoit de Gibraltar. On prétend qu'il a découvert une lettre confue dans de vieilles hardes, qui l'ont instruit de l'état de la place & de la disette des vivres qu'éprouve la garnison. Quelques jours après, malgré la garde rigoureuse de ses chébecs, un bâtiment Vénitien chargé de riz s'est coulé dans la place à l'aide des courans. Nous apprenons aussi que la batterie élevée par les ennemis sur la hauteur qui domine les nôtres, a été montée avec les canons du *Panther*, vaisseau de 62 canons, le seul qu'ils eussent dans le port; pour se mettre à l'abri des bombes qui vont tomber sur eux, ils ont construit au quartier de l'hôpital une espèce de petit village où ils pourront se réfugier; il y a déjà 18 à 20 petites maisons de bâties pour cet effet. On remarque qu'ils font aussi dans la montagne des excavations profondes, dans le dessein sans doute d'y chercher un abri dans l'occasion ».

Suite du Manifeste de l'Espagne.

18. S. M. C. continua ses offices auprès du Roi T. C. pour procurer la paix non-seulement parce que ses sentimens de religion & de piété; ainsi que sa tendresse pour ses Sujets & ses principes d'humanité

lui dictoient cette conduite, mais aussi parce que la Cour de Londres continuoit à montrer le desir d'un arrangement ou accommodement avec la France. En effet, à peine le Marquis d'Almodovar fut-il arrivé à Londres, qu'il écrivit en Espagne, le 14 Septembre 1778, que dans un long entretien qu'il venoit d'avoir avec le Vicomte de Weymouth, ce Ministre avoit fini en disant, » que le Roi son maître connoissoit les favorables dispositions de S. M. C. ; qu'il étoit touché des preuves d'amitié qu'il en recevoit, & qu'il désireroit bien sincèrement mettre fin par la médiation de S. M. C. à la guerre actuelle, ne doutant pas qu'on ne parvînt à sauver l'honneur de la Couronne de la Grande-Bretagne, sans faire le moindre tort à celui de la France «.

D'après les mêmes principes, Weymouth pria Almodovar d'éviter dans sa dépêche, comme il assura qu'il feroit dans la sienne, d'employer ces mots, *demander la médiation*, au lieu desquels, il falloit mettre, *désirer la médiation*, & *accepter l'interposition des bons offices de S. M. C. dans cette affaire*. Le Baron de Grantham s'expliqua en substance dans les mêmes termes à Madrid, & en conséquence le Roi Catholique fit remettre à cet Ambassadeur, le 28 du même mois de Septembre, une note ou Mémoire dont il fut envoyé copie au Marquis d'Almodovar, pour qu'il en instruisît le Gouvernement Anglois. Il a paru indispensable de copier ici la réponse contenue dans ledit Mémoire : elle donnera des lumières pour l'intelligence du progrès de cette négociation.

» Le Roi, (ce sont les termes du Mémoire,) d'après ce qu'écrivit son Ambassadeur le Marquis d'Almodovar, excité par les principes d'humanité, aussi bien que par le desir d'entretenir l'amitié avec les Rois de France & de la Grande-Bretagne, & pour qu'on ne puisse jamais lui reprocher d'avoir refusé de contribuer à la tranquillité de l'Europe, en ce qui

pourroit dépendre de lui , a résolu de déclarer à l'une & à l'autre Cour , que si elles veulent sincèrement entrer en négociation pour un arrangement par la médiation de S. M. , sans que l'honneur de l'une ou de l'autre puisse souffrir par des avances qu'elles auroient faites , le moyen le plus convenable & le plus décent seroit que chacune fit remettre , sans délai , & dans le même tems , entre les mains du Roi , les points ou articles qu'elle voudroit obtenir ou s'assurer par le traité : que le Roi Catholique communiqueroit respectivement à chaque Cour ce que l'autre aura exposé , pour qu'elle puisse modifier ou contredire , & en général manifester sa pensée : que sur la connoissance que S. M. aura des intentions de l'une & de l'autre , elle proposeroit son plan de pacification pour terminer l'accommodement : qu'on feroit entrer dans cette Négociation la manière de s'arranger avec les Colonies , ce qui est indispensablement nécessaire pour la tranquillité qu'on désire : & enfin qu'en même-tems on traiteroit & on concluroit entre l'Espagne & l'Angleterre les points relatifs aux intérêts de ces deux Couronnes. Le Roi Catholique verroit avec peine qu'on ne se conformât pas dès-à-présent à ce plan , ou qu'on n'entamât pas sincèrement cette négociation , puisque malgré le désir de S. M. de procurer la paix , elle prévoit que les circonstances de la guerre actuelle la forceront à prendre un parti , sur-tout attendu les dommages réels & les dépenses que lui occasionnent les armemens qu'il a fallu faire pour faire respecter son Pavillon & ses droits ; & que nonobstant ces armemens , on ne cesse de répéter des insultes préjudiciables à ses Sujets.

La conclusion de cette réponse ne laissa pas de causer quelque inquiétude à la Cour de Londres ; cela ne l'empêcha cependant pas d'expédier une frégate qui entra le 10 Novembre dans le port de la Corogne , avec des paquets pour le Baron de Grantham , contenant sa réponse , que ce Ministre remit le 14 de Novembre. Son contenu se réduisoit à accepter

avec reconnoissance la médiation de S. M. C. pour concilier les différends entre l'Angleterre & la France, en proposant que cette Puissance retirât les secours qu'elle prêtoit aux Colonies. Quant aux points relatifs aux intérêts réciproques de la Grande-Bretagne & de l'Espagne, on déclaroit dans cette réponse, que, dans tous les tems, S. M. B. étoit prête d'entrer dans cette discussion, ayant la plus grande envie de terminer ces différends, de manière à consolider une union avantageuse aux deux Empires. Le Roi Catholique, pour remplir la promesse qu'il avoit faite aux deux Cours, leur communiqua, le 20 Novembre, les prétentions, propositions & ouvertures qu'on avoit respectivement faites; s'efforçant de leur persuader, par diverses raisons, de chercher les moyens ou tempéramens les plus capables de produire une conciliation aussi sincère qu'honorable. En même-tems on écrivit au Marquis d'Almodovar ce qui suit.

» Pour ce qui est d'un arrangement sur nos propres intérêts, V. E. est également autorisée à en traiter, & il convient qu'elle emploie pour cet objet important les derniers efforts de son zèle. Le Roi désirant sincèrement de conserver la paix, ressentira la plus vive satisfaction de voir tous ces différends terminés. Pour y parvenir, V. E. rappellera au Ministère Anglois le zèle que l'Espagne a mis, quelques critiques que fussent les circonstances actuelles, à faire éclater son impartialité. Mais ne manquez pas de représenter en même-tems combien la Marine Angloise y a mal répondu, & continue d'y répondre mal, ainsi que le prouvent les insultes presque journalières qu'essuyent nos vaisseaux dans toutes les mers, & même jusque sur les côtes & dans les ports de la Péninsule. Le Ministère Anglois doit sentir qu'après des excès aussi répétés, & qui n'ont jamais été ni repoussés ni châtiés, les plus belles protestations de sa part perdent toute leur force, sur tout quand

il y a déjà plusieurs années que nous ne cessons d'exposer nos plaintes dans les termes les plus honnêtes. V. E. n'ignore point ce qui est réglé par les Préliminaires du Traité de Paris de 1763, article 16, concernant les établissemens des Anglois dans la baye de Honduras, & dans les territoires adjacens, On y a stipulé en termes exprès qu'ils démoliroient *aussi-tôt* toutes les fortifications quelconques qui auroient été construites, & qu'on ne toléreroit que quelques habitations ou magasins, en observant de ne pas les troubler dans la coupe & le transport du bois de teinture dans les lieux où on les en a laissé précédemment jouir, & qui ont toujours été reconnus pour être du territoire Espagnol «.

» Non-seulement on n'a point exécuté cette démolition; mais on a même ajouté aux anciennes fortifications. Elles sont défendues par de l'artillerie & des troupes, de sorte que ces peuplades sont devenues un Gouvernement militaire avec Patentes & autorisation de la Cour de Londres. Enfin c'est aujourd'hui une Colonie permanente, qui a usurpé le terrain qu'elle occupe, par une contravention formelle aux Traités.

» Les Anglois ont tenté d'autres entreprises semblables sur diverses parties de cette vaste côte, comme vous le verrez par les papiers de l'ambassade. Vous pourrez y remarquer l'artifice des Anglois, en armant les Indiens contre les Espagnols. Comme on ne pourroit pas établir une amitié sincère & solide, sans remédier à des préjudices aussi notoires, & sans faire en sorte qu'ils n'aient plus lieu par la suite, il faudroit régler de bonne foi tous ces points, & passer ensuite à d'autres avec la même franchise, & dans la persuasion qu'on ne trouvera jamais de meilleures dispositions que dans notre auguste Souverain.

» Déjà plus d'une fois, j'ai informé V. E. (ainsi que j'avois fait vis-à-vis de votre prédécesseur) des outrages de toutes espèces que nous avons essuyés du côté de la Louisiane, où on nous a débauché

les Indiens nos amis, en leur donnant des armes & des munitions pour agir contre nous, où on a insulté nos établissemens, où enfin on a menacé avec des vaisseaux de guerre la capitale même, sous des prétextes aussi frivoles que mal fondés. Je dirai seulement à cet égard que les extorsions n'ont point cessé de ce côté là, & qu'il y faut un prompt remède «.

« Enfin, V. E. est bien informée des insultes que nous avons essuyées, & des ménagemens que nous méritons, tant pour notre conduite passée que pour notre conduite présente. D'après cela, V. E. fera valoir nos droits avec beaucoup de cordialité & de modération, pour que le Ministère Anglois soit bien convaincu de la franchise & de la sincérité avec laquelle nous agissons, ainsi que de la nécessité qu'il y a de régler une fois pour toutes tous nos différends & nos intérêts, en arrachant jusqu'aux racines de tous démêlés futurs, pour le bien réciproque des deux Nations. A cet égard je me réfère aux instructions données à V. E. Vous avez sur ces objets tous les pouvoirs possibles; & on vous donnera encore tous ceux que vous demanderez, & qui vous seront nécessaires pour consolider l'amitié entre les deux Cours; c'est ce point important, ainsi que la pacification générale qui font l'objet des desirs du cœur généreux du Roi. Je suppose aussi que V. E. ne perdra pas de vue que nous ne pouvons nous compromettre en rien contre la France, dont nous devons toujours conserver l'amitié «.

Après tous les faits & toutes les dépêches qu'on vient de rapporter, il doit être inutile d'insister pour faire rendre justice à la circonspection, à la sincérité & à la vivacité avec lesquelles le Roi Catholique s'est efforcé d'établir la paix sur des fondemens solides, & d'obtenir de l'Angleterre la réparation de ces innombrables insultes: on y aura vu aussi l'artifice avec lequel la Cour de Londres affecte au-

jourd'hui d'être surprise du parti que S. M. vient de prendre, quoique cette Cour n'ait point cessé de répéter les insultes, sans en avoir jamais donné de satisfaction, ou même sans en avoir laissé espérer aucune.

19. Les propositions de l'Angleterre en réponse aux offices de S. M. (du 20 Novembre 1778), n'arrivèrent à Madrid, que le 13 Janvier 1779. Elles étoient le résultat d'une conférence du 28 Décembre entre le Marquis d'Almodovar & le Vicomte de Weymouth.

On peut juger de la conduite du Ministère Anglois en cette occasion par les expressions suivantes d'une dépêche du Ministère Espagnol, en réponse audit Almodovar, en date du 20 Janvier.

» J'ai lu au Roi (ce sont les propres termes de la dépêche) toute la lettre de V. E., ainsi que la pièce que vous a remise le Lord Weymouth, & j'ai informé en même-tems S. M. de tout ce que le Baron de Grantham m'a communiqué sur ce même sujet. Cet Ambassadeur m'a remis une copie de la pièce que le Ministre d'Etat Anglois vous avoit donnée. Mais on ne trouve, ni dans les explications du Lord-Grantham, ni dans la dépêche qu'il vient de recevoir de sa Cour, les ouvertures & les expressions précises qu'on a employées à Londres, en parlant à V. E. pour engager le Roi à proposer lui-même les moyens qui peuvent conduire à une conciliation.

» Malgré cela, je ferai part à V. E. avec franchise & exactitude, des réflexions que le Roi a faites, de la résolution que S. M. a prise, & de la manière dont vous devez vous conduire pour la communiquer à Londres & pour en obtenir la réponse, sur quoi cette dépêche vous servira d'instruction.

La suite à l'ordinaire prochain.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 15 Novembre.

ON attend avec impatience la première gazette de la Cour , pour juger des nouvelles qui sont arrivées hier du Canada ; si elles sont favorables , on ne manquera pas de les publier. En attendant , on a de vives inquiétudes. Selon des lettres particulières de Québec , plusieurs des bâtimens de transport , ayant à bord une grande quantité de poudre à canon & quelques milliers de fusils , ont fait naufrage dans le golfe de St-Laurent , sans qu'on ait pu sauver leur cargaison. On craint que cette province , menacée par les armes des Américains , ne soit disposée à rentrer sous la domination Francoise , ou plutôt à se réunir avec les autres Colonies séparées. Ce dernier événement ne peut qu'arriver tôt ou tard ; & la guerre actuelle , de la manière malheureuse dont elle se fait , l'accélérera sans doute. Le commerce y languit ; les campagnes n'ont point été cultivées cette année , parce que le malheureux laboureur a été employé à relever des fortifications qui avoient besoin d'être réparées. La récolte en conséquence a été mauvaise , & la disette se fait déjà sentir. Les premiers bâtimens qui prendront cette destination , y conduiront avec des vivres un nombre considérable d'ouvriers dans les différentes branches de construction. On en

doit aussi faire passer à Halifax, où on les occupera à élever de nouvelles fortifications, & à réparer & augmenter les anciennes. On n'a point de nouvelles des autres parties de l'Amérique, pour lesquelles nos allarmes croissent de jour en jour; on dit que le Général Clinton se dispose à se rendre dans la Caroline avec 5000 hommes, tandis que le reste fera différentes attaques dans le nord de l'Amérique, entre Boston & la Nouvelle-Angleterre. Mais cela suppose que le Comte d'Estaing n'aura point paru à New-Yorck, & ne nous aura point porté de ce côté quelque grand coup qu'il est difficile que nous puissions parer, & auquel nous ne remédierons jamais si nous échouons. Si cet Officier actif & entreprenant a réellement eu ce projet, il doit être exécuté à présent; les premières nouvelles sont attendues avec impatience. Le Ministère ne paroît pas désespérer encore; il vient de passer des marchés pour 20,000 habits, autant de grandes redingottes, & une grande quantité de lits. Tous ces articles sont nécessaires pour l'hiver, & on ne manque pas de se plaindre de la prévoyance des Ministres qui n'ont pas songé à les faire partir plutôt.

Quelques-uns de nos papiers citent la lettre suivante d'un Officier du régiment des montagnards de M' Donal, à un de ses amis à Edimbourg, datée du camp de Bedford à Long-Island le 4 Septembre; elle ne donne pas une idée favorable de notre position & de nos espérances.

« Nos affaires dans ce pays vont plus mal de jour en jour. Jusqu'à présent cette campagne n'a été marquée que par nos pertes réitérées sur terre & sur mer. Le 17^e. Régiment, avec les compagnies de Grenadiers du 71, ont été pris dernièrement à Stony-Point, Fort sur la rivière d'Hudson, & qui passoit pour imprenable. Enfin à en juger par l'hostilité que nous portent les habitans de ce pays, & par le désordre général qui règne ici dans chaque département, ce ne sera que par un miracle que nous parviendrons à réussir dans quelques-unes de nos entreprises sur les parties intérieures de ce continent. On dit que dans quelques jours le Colonel Leslie commandera une expédition contre une des Colonies méridionales. Je ne présume pas qu'on y envoie aucun des nouveaux corps. Les provisions de toute espèce sont énormément chères ».

Le 3 de ce mois, l'Amirauté a dépêché à Plimouth un exprès chargé de dépêches pour l'Amiral Parker, & qu'on a fait embarquer sur-le champ. On dit qu'on envoie de nouvelles instructions à cet Amiral, & on le prévient qu'on va lui faire passer incessamment quelques vaisseaux de ligne. L'Amiral Rodney doit les conduire à la Jamaïque. Il a dû partir le 5 de ce mois; mais la plupart des vaisseaux marchands destinés pour cette isle, ont été obligés de rester dans la Tamise, faute de matelots; il est impossible d'en avoir à quelque prix que ce soit. La presse se fait toujours avec la plus grande activité. On ne respecte que les bâtimens qui font le commerce du charbon; on a enlevé tous les apprentifs matelots arrivant de la Baltique, & sans considérer que la plu-

part n'avoient encore été qu'un an à la mer.

« Le Public est prévenu par les écrits de quelques marchands de la Jamaïque, de ne point juger des sentimens de tous ceux qui ont des relations avec cette Isle, par les souscriptions de quelques fanatiques, pour le soutien du Ministère Anglois. Ils prient d'observer que les moindres sommes sont données par les négociants les plus riches, & qui ne tiennent aucun marché du Gouvernement, & que les plus fortes le sont par les créatures des Ministres *Atkinson*, *Mure*, *Robert-Mure* & *Hutchins*, ou qui ont tiré des profits considérables de la perte même que la Jamaïque a faite de son commerce avec les Américains, & qui ayant gagné 30,000 liv. st., pour fournir à l'Amérique, le *Rum* des Isles, peuvent bien se signaler en donnant 300 liv. st. au Gouvernement, tandis que les *Dawkins*, les plus riches des correspondants de cette Isle, en Angleterre, n'ont souscrit que pour 100. Il s'élève un doute sur l'effet que produiront ces souscriptions à la Jamaïque. L'assemblée de cette Isle est convoquée, parce que l'argent a manqué pour le prêt des troupes, & qu'il a fallu que le Gouverneur, au risque de perdre sa place, (ce qui va arriver,) eût recours à l'assemblée, que dans toute autre circonstance il n'auroit eu garde de convoquer. N'est-il pas à craindre que cette assemblée, qui a déjà fait des remontrances contre la guerre d'Amérique, ne trouve singulier que des marchands de Londres empiètent sur ses privilèges, & lèvent des troupes sans son consentement. On demande encore s'il est bien prudent d'en lever à Londres, sans le concours du Parlement, pour une Colonie aussi éloignée » ?

« Il paroît que le sieur *Dalling*, Gouverneur de la Jamaïque, sera remplacé par le Colonel *Archibald-Campbell*, qui s'engage à lever en Ecosse, un régiment de deux bataillons, pour la défense de cette Isle.

On ignore toujours où est l'Amiral Hardy : on continue de répandre beaucoup de bruits vagues sur les renforts qu'il a reçus & sur ceux qu'on lui destine. On dit , entre autres , qu'il a été envoyé à Plimouth l'ordre de charger les différens vaisseaux armés qui s'y trouvent ; d'un grand nombre de bombes & de grenades destinées pour la flotte. En même-tems on hâte par-tout les constructions ; on a sur les chantiers à Woolwich un vaisseau de 90 canons , à Chatham un de 70 , à Portsmouth un de 74 , & un de 60 à Plimouth. Il y en a encore 3 autres qu'on construit dans des chantiers particuliers , à Hull ; à Southampton , & à Harwich. On se sert actuellement, dit-on, de cloux de cuivre pour attacher les plaques de ce métal aux carènes des vaisseaux , parce qu'on a observé que ceux de fer , en se rouillant , élargissoient leurs trous , au moyen de quoi les plaques de cuivre se relâchoient , & les vers se glissant entre elles & le bois , rendoient cette partie du vaisseau aussi mauvaise que si elle n'eût pas été doublée. Cet article seul ajoute 30,000 liv. sterlings aux dépenses des réparations annuelles de la Marine.

Les affaires de l'Irlande occupent sérieusement la Nation ; nos papiers publics ne manquent pas de prévoir une révolution importante qu'elles annoncent selon eux , voici le développement des ressorts secrets qui l'ont préparée.

» Nous apprenons d'Irlande que les intérêts de ce Royaume y ont été sacrifiés aux intrigues d'une faction Irlandoise, très-dangereuse & très-puissante, connue pour être à la dévotion du Duc de Richmond. Cette faction s'est donné tant de mouvement qu'elle a déterminé l'Administration au choix du Vice-Roi actuel, (le Comte de Buckinghamshire), quoi qu'il eût dans le Pays des liaisons de famille. La même faction prétendoit que si on nommoit tout autre que ce Seigneur, les affaires publiques languiroient, que le désordre ou peut-être la rébellion gagneroit tout le Royaume, & que sans un appui dans le Pays, il ne seroit pas sage de s'exposer aux dangers de l'opposition qu'on trouveroit dans un nouveau Parlement ».

» Ces représentations ont malheureusement eu trop de poids. Le Lord Buckinghamshire a été nommé, & a été si bien secondé par la faction en question, que toutes ses opérations ont été appuyées par une majorité qui n'avoit point eu d'exemple depuis la révolution ».

» La faction, pour parvenir à l'exécution complète de ses desseins, affecta d'éloigner pendant quelque tems les partisans du Ministère, mais à la fin elle voulut bien permettre à deux de ses créatures bien connues, (M. Hussey-Burg & le Chevalier Henry-Cavendish,) de s'enrôler dans le parti de l'Administration. La faction joua de finesse jusqu'au dernier moment, quoiqu'on sût qu'elle intriguoit avec le parti des Propriétaires des terres, & qu'elle avoit même concerté le premier l'amendement proposé à l'adresse par M. Grattan pour requérir la liberté absolue du Commerce. En effet, elle attendit que le débat fût bien échauffé, & alors M. Burch se leva tout-à-coup, & quoi qu'il fût connu pour être le Ministre ou le grand conducteur de la Chambre des Communes, il proposa une modification à l'amendement, laquelle ne

tendoit à rien moins qu'à mettre ce Pays dans un état d'indépendance, directement contraire à sa constitution, & aux loix passées & reconnues par le Parlement des deux Royaumes «.

Ce qui suit fera mieux connoître ce qu'on doit entendre par cette faction.

» Le Duc de Leinster, neveu de M. Connolly, dont la Femme est aujourd'hui Milady Buckinghamshire, & qui par son seul crédit influe sur la nomination de douze Membres pour siéger dans la Chambre. Le Lord Bellamont, marié à la sœur du Duc de Leinster, M. Pomsonby, beau-frère du feu Duc de Devonshire, & frère du Lord Besboroug. Le Lord Shannon, marié à la fille de M. Pomsonby, & qui influe sur la nomination de vingt Membres. M. Connolly, homme qui jouit d'une fortune immense & d'un grand crédit dans la partie septentrionale de l'Irlande. Il est beau-frère du Lord Lieutenant d'Irlande, & Messieurs Daly, French, Ogle, Banc, &c. Les deux premiers ont au-delà de vingt mille livres sterl. de revenu «.

» Pour assurer le succès de l'entreprise, on n'a négligé aucun des moyens qui pouvoient diviser & dégoûter les partisans de la Souveraineté de la Grande-Bretagne, & lorsque M. Burgh, l'Agent du Ministère, dans la Chambre des Communes, proposa sa modification à l'amendement, plusieurs d'entr'eux se levèrent & sortirent, ne voulant plus avoir part au débat, bien persuadés que si l'on levait les voix, ils se trouveroient dans une minorité humiliante «.

» On dit que les Privilèges sur lesquels on se propose d'insister, sont une révocation de la Loi qui défend l'exportation de toute espèce de Marchandises de laine, excepté pour la Grande-Bretagne, & de l'exportation & importation directe, relativement à toutes les parties de l'Empire Britannique, à l'exception des Indes Orientales «.

On lit dans un papier publié à Dublin , le 20 du mois dernier , le paragraphe suivant :

« Il est enfin arrivé le moment qui doit décider du destin de l'Irlande. Notre Parlement est assemblé ; la Nation demande à hauts cris le redressement de ses griefs. Nous voici à l'ouverture de la session la plus importante dont nos annales fassent mention. Puisse ce malheureux Royaume ne plus être bercé de vaines espérances ! Puisse-t-il enfin obtenir une satisfaction complète & voir ses droits assurés, ses libertés bien établies, dût ce triomphe coûter la vie à plusieurs milliers d'habitans ».

Le Parlement d'Irlande dans sa Séance du premier Novembre a reçu la réponse suivante du Roi à ses adresses.

« S. M. a reçu avec la plus grande satisfaction l'adresse soumise & loyale de la Chambre des Communes , les assurances qu'elle lui donne de son affection pour sa personne & son Gouvernement , & ses félicitations relatives à l'accroissement survenu dans sa famille. S. M. compte avec la confiance la plus ferme , que la Chambre des Communes pourvoira à la liquidation de la dette nationale , ainsi qu'au soutien honorable de son Gouvernement , & qu'elle manifestera son zèle contre les ennemis de la Couronne & de son Empire. Elle peut être assurée de la part sincère que prend S. M. aux détresses de son Royaume d'Irlande , & de son attention affectueuse pour tout ce qui regarde ses intérêts , & sa disposition constante à concourir dans toutes les mesures , qui après une mûre considération, paroîtront rendre plus efficacement au bien-être de tous ses sujets ».

Lorsqu'on eut lu la réponse du Roi , on vota une adresse de remerciement ; un Comité chargé de la rédiger , l'apporta le 2. Il y étoit dit , entre autres , que S. M. pou-

voit compter que ses fideles Communes accorderoient les subsides nécessaires au soutien de son Gouvernement. M. Yelverton objecta qu'on ne pouvoit faire cette promesse.

« Le peuple d'Irlande, continua ce Membre, est déjà si ruiné, ses ressources sont tellement épuisées, qu'il a beau pousser la loyauté jusqu'à l'enthousiasme, c'est précisément ce principe qui produit son impuissance, parce qu'il est la cause de la ruine, de la famine, de la dévastation qui l'ont réduit aux extrémités dans lesquelles il se trouve : ni la mauvaise administration dont nous avons les preuves sous les yeux, ni la cruauté, ni l'oppression déchaînées contre nous au-delà de la mer, rien n'a pû encore ébranler la loyauté des Irlandois ; mais tant qu'il me restera un nerf pour soutenir mon bras, tant qu'il me restera un organe pour donner du mouvement à ma langue, j'emploierai ces facultés à prouver que nous demander des subsides c'est insulter à notre misère, dans des circonstances sur-tout où nous sommes privés de tous les moyens d'y pourvoir par ceux-mêmes qui cherchent à nous arracher le dernier souffle de la vie. Nous avons à payer des arrérages de dette, auxquels il ne peut être pourvu par aucun nouvel impôt : tout ce qui est de première nécessité ou de superfluité est déjà taxé : mettez-vous un impôt sur le cuir dans un pays où les malheureux habitants n'ont pas le moyen de porter des souliers ? en mettez-vous un sur le suif dans un pays où l'on ne brûle point de chandelles ? en mettez-vous un sur le commerce dans un pays où ces mêmes habitants sont à la veille de se voir entièrement effacés du monde commerçant, sans qu'il reste la moindre trace qui indique que leur commerce a jamais existé ? poussés aux extrémités du besoin & du désespoir,

ces habitans feront-ils espérer à S. M. qu'ils puis-
seront dans le sein de la mendicité les subsides
qu'on leur demande ? ou bien, comme le malheureux
condamné à la roue, donneront-ils ce qui restera
après leur mort au bourreau qui les aura rompus
vifs ? en vérité ce n'est pas à ce comble de misère
que la nature appelloit l'Irlandois ; elle lui avoit
donné un heureux climat, une fertilité abondante,
des Ports qui sembloient inviter le commerce du
monde à visiter leur enceinte. Serions-nous, com-
me les Juifs, maudits de génération en génération,
& uniquement nés pour voir les habitans favorisés
de la Grande-Bretagne nous enlever notre com-
merce, & nous laisser attendre l'existence de sa charité
précaire ? Non ! Dans les circonstances où nous nous
trouvons, nous n'avons de moyen de satisfaire les
demandes de la Grande-Bretagne que celui de voter
un bill pécuniaire de courte durée, & de la con-
traindre ainsi à subvenir à nos besoins ; l'Irlande
versera la dernière goutte de son sang plutôt que
de reconnoître aucun acte passé par le Parlement
d'Angleterre ! Au reste si les Ministres se proposent
d'apporter de l'adoucissement à nos maux, que
ne commencent-ils par soulager l'établissement civil,
par nous débarrasser de ces gens à places, de ces
pensionnés, de ces reptiles d'Etat, de cette ver-
mine de la constitution ? Comment peuvent-ils se
promettre de tirer de nous des subsides lorsqu'ils
savent qu'il ne nous reste aucun moyen d'y pour-
voir ? Quant à moi, j'ai fait une étude particulière
des neuf Béatitudes, & je puis dire dans la sincé-
rité de mon cœur : » Bien-heureux celui qui n'attend
rien, car il ne sera jamais déçu dans son attente «.

M. Yelverton, finit par proposer l'amendement
suivant au passage de l'adresse que nous avons citée
plus haut. » V. Maj. peut compter sur notre appui
autant que les facultés de ce pays appauvri pour-
ront le permettre «.

Cependant

Cependant plusieurs Membres aussi véhémens , opinoient à laisser l'adresse telle qu'elle étoit. Cet Avis prévalut & la Chambre s'ajourna au 9.

On remarque qu'au moment même où le Parlement d'Irlande fait des demandes que jusqu'ici aucun des Parlemens précédens n'auroit osé faire , les adresses que les Lords & les Communes présentent au Roi sont remplies de protestations de devoir & de soumission , de gratitude pour les faveurs du Roi , & du plus inviolable attachement à son Trône & à sa Personne. C'est ainsi que sous le règne de Charles I , dans le tems que le Parlement d'Angleterre avoit pris les armes contre le Roi , & cherchoit journellement à attaquer sa puissance & son influence dans les affaires , ses adresses à S. M. respiroient la plus stricte fidélité & le respect le plus profond pour sa personne sacrée.

On prévoit que cette grande affaire va occasionner bien des débats à la rentrée du Parlement : elle influera sans doute sur les sentimens de cette Assemblée , qui ne peut voir sans peine les embarras de la Nation augmenter tous les jours. On dit , en attendant , qu'aussi-tôt que l'affaire des *voies* & des *moyens* sera terminée dans la Chambre des Communes, le Lord-North présentera le bill pour régler le commerce d'Irlande ; il sera imprimé , & on en remettra l'examen jusqu'après les fêtes de Noël , afin que les Membres du Parlement aient le temps de le prendre en considération , & que la Nation puisse aussi en juger.

Nos papiers pour remplir le vuide que
27 Novembre 1779. h

laissent les Séances du Parlement jusqu'à sa rentrée, sont remplis de traits amers contre le ministère.

» Un Député au Parlement pour une des Provinces du Nord de l'Angleterre, travaille à un Mémoire où il démontre que les Propriétaires de terres ne peuvent se dispenser de diminuer les rentes de leurs Fermiers ; le tableau du prix des grains arrêté à la Saint-Remy, de chaque année, dans la Ville de New-Castle, fait voir par une comparaison des années 1771, 1772 & 1779, que le grain est actuellement au-dessous du prix nécessaire pour que le Fermier puisse payer la taxe, les journées, payer son Propriétaire, & avoir de reste de quoi vivre, s'il n'obtenoit pas une diminution sur le prix de son bail. La différence est près de moitié dans les prix. Le boisseau de froment qui se vend aujourd'hui 3 s. 6 den., se vendoit dans les deux autres années 6 s. 4 d., & les autres grains à proportion. Toute Ferme à grains, dont on rend 150 liv. par an, doit rapporter au moins mille boisseaux de grains. La perte de trois schillings par boisseaux, fait juste le montant de la rente «.

» Comme le Roi a jugé à propos de donner une place de Secrétaire du Roi au Lord Stormont, il faut espérer qu'il aura la modestie de regarder l'expectative d'un titre de Comte en Angleterre, * comme une récompense bien honnête des services qu'il a rendus à l'Etat, en l'informant si-tôt des desseins formés par la Cour de France, en détournant les coups que la Maison de Bourbon vouloit nous porter, & en maintenant la paix entr'elle & la Grande-Bretagne dans un moment aussi critique que celui où nous nous trouvons par la révolte de nos Colonies. Cette présomption est d'autant plus ex-

* Le Lord Stormont est Ecoissois.

cusable que le nouveau Ministre a déjà la place de Chef de Justice (*Justice général*) en Ecosse , laquelle rapporte 6000 liv. sterl. par an ; la place de Greffier des plaids dans la Cour du banc du Roi , qui en vaut 3000 aussi par an ; & la place de Secrétaire d'Etat, dont le revenu annuel est de 12000 l. ce qui fait en tout un misérable objet de 21,000 l. sterl. par an , indépendamment d'un petit service en vaisselle d'argent , qui lui fut donné lors de sa nomination à l'Ambassade de France , cadeau qui a été évalué à 5000 liv. , & qui , comme on voit , est par conséquent très-peu de chose , & enfin sans compter le présent de la même espèce , qui lui a été fait à l'occasion de son entrée dans le Ministère. *Le pauvre homme !*

» Quand on voit qu'un homme comme le Lord Stormont , déjà accablé sous le faix des places les plus lucratives du Royaume , est encore nommé à un emploi tel que celui qui vient de lui être donné , on ne doit plus être surpris que notre malheureuse nation soit ruinée.

» On parle beaucoup d'un traité qui se négocie très-secrètement entre les Cours de Londres , de Pétersbourg & de Copenhague ; & on assure que rien n'en arrêteroit la conclusion , si le Roi consentoit à renvoyer ses Ministres , qui inspirent aussi peu de confiance aux Puissances du nord qu'aux Américains. On dit qu'il y a des pour-parler entre la faction de la Cour & celle de Rockingham & de Shelburne , & que celle de Bedford sera sacrifiée , le Ministre & les Ecossois s'étant réunis contre elle. Il reste à savoir si la faction de Bedford se jettera dans les bras de l'Opposition , ou si celle-ci se réunira au parti de la Cour ; mais il paroît décidé que nous n'acquerrons point d'amis que le Ministère ne soit changé.

» On a parlé de remettre en place le parti de Rockingham ; mais on doute aujourd'hui qu'il lui ait

été fait de nouvelles propositions. Peu après la clôture de la dernière cession, ce parti fut fondé par l'offre de cinq, des sept places dont est composé le Cabinet ; mais il ne voulut entendre parler de rien, parce que les deux places réservées devoient être pour la faction Ecoissoise, & que le Comte de Bute resteroit toujours derrière le rideau.

» Il pourra bien, dir une de nos Gazettes, être question au Parlement d'un enquête sur le mauvais état de défense où a été laissée l'Isle de Grenade. On parle d'un certain Général Trappand, qui publie part-tout que dès le 15 Mai dernier il a informé verbalement le Lord Germaine du plan des François contre cette Isle, & qui se plaint que le Ministre a, comme on dit, rompu les chiens, quoique ce Général lui fit sentir combien il seroit impossible que l'Isle tînt plus de 24 heures, & que cependant c'étoit la plus précieuse des acquisitions faites par l'Angleterre dans la dernière guerre.

» Une autre enquête encore, qui paroît inévitable, c'est celle de l'allarme de Plimouth, sur laquelle l'Opposition se promet de faire entendre le Chevalier David Lindsay.

» Il court de mauvais bruits sur le sieur Boteler, Capitaine de l'*Ardent*. Ses Officiers ont écrit ici qu'il s'étoit rendu aux deux frégates Françoises seulement, à la grande surprise de son équipage.

A ces détails le même papier joint les réflexions suivantes :

» Quoiqu'il y ait encore bien des gens qui taxent d'injustice la condamnation de l'Amiral Byng, on convient cependant assez généralement que la sévérité, dont on a usé envers lui, a excité le courage de nos Officiers, & les a portés à faire ces actions éclatantes qui tiendront une place si distinguée dans les fastes de la Grande-Bretagne. C'est ainsi que Rome prévint sa ruine, que devoient naturellement entraî-

ner les batailles qu'Annibal avoit gagnées dans la seconde guerre punique. Il n'étoit par même permis aux femmes Romaines de pleurer la perte de leurs plus proches parens. Le Sénat ne voulut point racheter les prisonniers. Il envoya les misérables débris de l'armée en Sicile, & s'opiniâtra à refuser toute récompense & tous honneurs militaires, jusqu'à ce qu'Annibal fût entièrement chassé d'Italie. Il seroit bien à souhaiter que notre Parlement imitât le Sénat de Rome, & qu'il ne permît à aucun de nos Commandans, tant de terre que de mer, de revenir à Londres & de s'y plonger dans un luxe effréné, avant d'avoir fait preuve de leur conduite, non par des discours fleuris, & des faussetés infidieuses, mais par des actions honorables & tendantes à la gloire de la Nation «.

La Compagnie des Indes a, dit-on, reçu par la voie de terre des nouvelles de Bombay. Le bruit court que le vaisseau le *Hilsborough* parti de Spithead en Décembre 1777 pour Madras & la Chine, doit avoir péri ou avoir été pris, parce qu'on n'en a plus entendu parler depuis qu'il a quitté Madras. Il n'est donc pas du nombre de ceux qui sont attendus incessamment de Sainte-Hélène. Il avoit été dit cependant qu'on l'avoit vu à Canton le 10 Janvier 1779.

» La ruine soudaine d'un nombre de marchands, causée par l'incendie qui a désolé ce Port, occasionne l'envoi d'un exprès en Europe, dont je profite pour écrire à mes amis. La semaine dernière un funeste embrasement consuma le tiers environ de cette Place, détruisant magasins, échaffauts & échallars pour sécher le poisson, provisions de toute espèce, à la ruine totale des plus gros marchands & autres. L'on croit, qu'il reste à peine dans toute

l'Isle de quoi nourrir les habitans pendant six semaines ; & l'on craint , que tous les articles nécessaires à la vie ne montent à un prix plus exorbitant encore qu'ils n'étoient l'hiver passé ; durant lequel le biscuit se vendit constamment deux guinées le quintal. Déjà un petit baril de porc salé coûte quatre guinées , la viande fraîche un chelin six deniers sterling la livre : heureux encore qui peut en trouver. Ajoutez à cela la perte du plus grand nombre des vaisseaux qui avoient fait voile sous le premier convoi d'Europe : un seul marchand , de six navires , en a perdu cinq : ainsi les captures que font sur nos bancs des essaims d'Armateurs Américains , dont on a vû sortir de Salem vingt-quatre dans l'espace d'une heure , & l'énorme assurance de trente pour cent , feront tout aller ici de mal en pis. Vu cette triste perspective , plusieurs marchands se préparent à quitter le Pays. D'autres , établis en Angleterre , ont envoyé de là ordre à leurs Agens de vendre leurs effets ; & l'opinion générale est ici , que le commerce de cette Isle est à l'extrémité. Pas un seul des Pêcheurs du Banc ne veut mettre en mer pour cette saison : il n'y aura que 50 barques , qui devront compléter la quantité de poisson , qu'il faut pour les Indes Occidentales ; mais on suppose , que l'année prochaine , si la guerre continue , aucun bâtiment ne sortira «.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE SEPT.

De Boston , le 29 Juillet. Les Toris ont fait depuis peu des incursions dans le Connecticut où ils se sont livrés à des excès dont les Sauvages même n'auroient pas été capables. On a dit pour les excuser , que ce n'étoit de leur part qu'une juste représaille des violences exercées contr'eux en les dé-

pouillant de leurs possessions. Mais ne sont-ce point les Toris eux-même qui au mépris des loix de la nature & de l'humanité, ont pris les armes contre l'Amérique long-tems avant la confiscation de leurs biens. Leur Patrie n'a-t-elle pas requis leur assistance dans le commencement des troubles, & n'étoient-ils pas obligés de la secourir ? Peut-on attribuer à autre cause qu'à la perversité de leurs cœurs, non-seulement la lâcheté qu'ils ont eu d'abandonner leurs Compatriotes dans une querelle aussi glorieuse, mais encore l'empressement avec lequel ils se sont joints aux plus injustes & aux plus cruels des ennemis dont l'histoire fasse mention ? Les Anglois se seroient-ils engagés dans cette guerre, l'auroient-ils continuée si long-tems & avec une telle barbarie sans les instigations & les encouragemens des Toris ? Enfin, ces Toris ne nous ont-ils pas donné les preuves les plus révoltantes d'une animosité particulière avant la confiscation de leurs biens ? Cette confiscation a donc été la conséquence & non la cause des excès auxquels ils se sont portés contre leur Patrie ; elle en a été le juste châtiment & non la provocation, & on ne peut disconvenir que ce ne soit une peine bien légère pour un crime si noir ? Il n'est pas douteux que la vengeance ne soit devenue actuellement une des passions infernales qui tourmentent leurs cœurs forcés, mais ce n'est ni la première ni la plus forte.

On a prétendu aussi à l'occasion de cette expédition dans le Connecticut, que les Anglois s'y étoient montrés moins barbares que les Allemands & les Toris. En ce cas, c'est plutôt l'effet de leur politique que de leur humanité ; parce que très-certainement il ne tenoit qu'à eux de prévenir toutes ces horreurs ; ne sont-ce pas le Anglois qui font & conduisent cette guerre ? Tryon & ses Officiers n'ont-ils pas été témoins de ces scènes affreuses ? n'en ont-ils pas savouré le spectacle ? Les Allemands ont-ils fait autre chose dans toutes les atrocités qu'on leur reproche qu'obéir aux ordres de l'Angleterre, qui ne les paye que pour cela ? Les Toris ne sont-ils pas les vils esclaves des Anglois ? Auroient-ils osé faire un pas sans la permission de leurs maîtres ? Sans doute, ils s'efforceront d'animer de plus en plus la fureur de leurs maîtres, mais ils n'auront jamais la hardiesse de rien hasarder sans leur aveu. Il est donc évident que la manière dont se fait la guerre en Amérique, quoique si infâme & si déshonorante pour l'humanité, est réellement Angloise, & voilà ce qui a imprimé sur l'honneur de cette nation une tache dont les succès les plus brillans, ni les sophismes les plus ingénieux ne pourront jamais laver la honte ni même la pallier.



(177)

F R A N C È.

De VERSAILLES , le 23 Novembre.

LE Roi a nommé à l'Abbaye d'Origny ,
Ordre de Saint-Benoît , Diocèse de Laon , la
dame de Narbonne Lara , Religieuse-Professe
du Prieuré de Prouilhan , Diocèse de Con-
dom , & à celle de Mont-de-Sion , Ordre de
Cîteaux , Diocèse de Marseille , la Dame
d'Achy , Religieuse-Professe de Sainte-Elisa-
beth de la même Ville.

Le 7 M. Taffard , Maître des Requêtes ,
nommé à l'Intendance de Saint-Domingue ,
a eu l'honneur d'être présenté au Roi par M.
de Sartine, Ministre & Secrétaire d'Etat au dé-
partement de la Marine , & de prendre congé
de S. M.

Le 14 LL. MM. & la Famille Royale ,
ont signé le contrat de mariage du Marquis
de Travanet Mestre-de-Camp de Dragons ,
avec Demoiselle de Bombelles , & celui du
Comte d'Argenteuil , Lieutenant-Général en
survivance des provinces de Champagne &
de Brie , avec Demoiselle de Roncée.

MM. Née & Masquelier , graveurs , ont
eu l'honneur de présenter à LL. MM. & à
la Famille Royale la 33^e. Livraison des *Tableaux Pittoresque , Physiques , Historiques ,
Moraux , Politiques & Littéraires de la Suisse.*

De PARIS , le 23 Novembre.

„ On est fort étonné ici , écrit-on de Nantes ,
que les Négociants de Londres aient pu croire

h 5

un moment à la prise de la Jamaïque ; tandis qu'ils ont reçu tant d'avis que M. d'Estaing ne menaçoit que l'Amérique - Septentrionale. Sans doute le rapport du Capitaine Random , parti le 20 Août de la Jamaïque , est très croyable ; tout étoit alors en confusion dans cette Isle , & cela devoit être , parce que l'Amiral Parker qui croisoit devant le Cap , ayant eu avis des préparatifs qu'on y faisoit , les frégates ayant pu voir tous les bâtimens qu'on y avoit rassemblés , & qui n'étoient autres que ceux de la malheureuse flotte dispersée , n'aura pas manqué de jeter l'alarme. Il ignoroit que cette réunion de tant de navires n'avoit pas été ordonnée à l'occasion de quelque expédition militaire ; & il n'en a pas fallu davantage pour faire croire que la Jamaïque non-seulement avoit été attaquée , mais même qu'elle avoit été prise. Les Espagnols de leur côté n'ont pas , à ce qu'il semble , des forces assez considérables , ni à la Havanne , ni à Saint-Domingue , pour tenter quelqu'entreprise sur cette possession importante. Il paroît que les premiers coups qu'ils porteront à leurs ennemis dans le nouveau monde , tomberont sur les établissemens de la Floride ; on est persuadé qu'il y a un arrangement pour cet objet entr'eux & les Etats-Unis ; car la Cour d'Espagne , pour mettre les Américains en état de la seconder , a , dit-on , envoyé au Congrès , dix-huit millions , secours pressant , & dont il avoit besoin «.

Une lettre du Cap François en date du 14 Août , annonçoit le départ de M. le Comte d'Estaing pour le lendemain & y joignoit quelques détails qui répandent beaucoup d'incertitude sur ses véritables projets.

» Il part demain matin pour sa nouvelle expédition ; on ne doute pas qu'il n'en revienne victorieux. Chacun des corps de troupes qu'il em-

même est muni de tentes, d'échelles, &c., & l'on assure qu'ils ne sont pas pourvus d'habits d'hiver, ce qui fait présager qu'il ne va pas dans le nord «.

» La déclaration de l'Espagne a été rendue publique ici le 10 Août. M. d'Estaing a donné à cette occasion, un dîner de 120 couverts à bord du *Languedoc*; cette nouvelle a redoublé la joie universelle. Les troupes ont arboré dans leurs cocardes, les couleurs de France & d'Espagne, mi-partie blanche & rouge «.

» M. de Breugnon, Chef-d'Escadre, qui commandoit le *Tonnant*, ne pourra suivre M. d'Estaing. L'état de maladie où il se trouve, le force de rester ici. On assure que M. de Barras, aussi Chef-d'Escadre, le remplace dans le commandement du *Tonnant* «.

Le bruit avoit couru que nos Corsaires s'étoient emparé de plusieurs vaisseaux ennemis venant de la Baltique; mais il n'en est arrivé qu'un seul dans nos ports chargé de bois de construction, prise faite par l'*Espérance* Corsaire de Boulogne.

On a beaucoup parlé des maladies de Brest; la lettre suivante d'un Membre de la Société Royale de Médecine qui y avoit été envoyé peut servir à rectifier les bruits publics.

» Dès mon arrivée, on m'a mis en possession de 250 malades, dont je vois avec plaisir diminuer le nombre aujourd'hui. On a publié qu'il y avoit ici une maladie épidémique, même pestilentielle, cela est faux; la preuve en est que tous les Médecins & Chirurgiens qui sont morts ont eu des maladies différentes de celles qu'ils traitoient. On doit la dépopulation à l'impéritie de beaucoup de Chirurgiens, à l'encombrement des équipages, aux gros

tems , qui ont obligé de venir souvent les sabords des vaisseaux fermés , au long tems qu'on est resté à la mer , au défaut des secours nécessaires & de prévoyance pour un si grand nombre de malades , au manque de bons infirmiers qu'on est forcé de prendre dans la classe la plus abjecte , celle des forçats. Il y a réellement une épidémie dans les environs de Brest , & j'ai passé dans un endroit où le Chirurgien n'avoit pas trouvé de meilleur remède que de faire couper la tête aux ânes du pays , pour en faire des décoctions..... Malheureusement la sienne n'en étoit pas.....“

L'ouverture du Parlement s'est faite le 12 de ce mois avec les cérémonies accoutumées. Il y a eu Messe solennelle , célébrée par l'Evêque d'Autun. M. d'Aligre , premier Président , y a assisté avec toutes les Chambres.

M. le Comte d'Angiviller , Directeur-Général des bâtimens &c. , ayant pris les ordres de S. M. pour l'exécution des statues des grands hommes de la France qui seront exposés dans deux ans , comme à l'ordinaire , au salon du Louvre , S. M. a désigné le Maréchal de Catinat ; cette statue sera exécutée par M. de Joue ; de Montausier , par M. de Mouchy ; le Maréchal de Tourville , par M. Houdon ; Pascal , par M. Pajon. Le Roi a encore ordonné qu'on plaçât dans une des salles de son jardin des Plantes , le buste de B. de Jussieu , célèbre Botaniste , mort il n'y a pas long-tems.

„ Il vient de se passer ici , écrit-on de
„ Strasbourg , un événement horrible. Une
„ veuve déjà avancée en âge , & jouissant d'une

33 fortune honnête, de concert avec sa fille ,
 33 jeune personne de 18 ans , animée d'une haine
 33 implacable , & dont on ignore le motif , contre
 33 son fils , Négociant , établi ici & marié , con-
 33 çut le dessein de l'empoisonner. Cette mère dé-
 33 naturée n'habitoit pas la même maison que son
 33 fils , & il falloit conséquemment un prétexte
 33 pour s'introduire chez lui , & trouver ainsi le
 33 moyen d'y mettre son projet à exécution. La
 33 fille feignant de visiter son frere , s'introduit
 33 dans la matinée chez lui , pénètre jusqu'à la
 33 cuisine ; & là , n'étant apperçue de personne ,
 33 jette à la hâte dans le bouillon une dose de poi-
 33 son capable de faire périr 50 personnes. Cet
 33 acte de scélératesse achevé , & le monstre qui
 33 l'avoit commis , sorti sans avoir été vu , la ser-
 33 vante de la maison vient pour goûter le bouil-
 33 lon ; à peine en a-t-elle avalé une cuillerée ,
 33 qu'elle se sent à l'instant saisie de douleurs aiguës.
 33 Comme personne ne s'avise d'en soupçonner la
 33 cause , on croit que le meilleur moyen de les ap-
 33 païser est de lui faire prendre une plus grande
 33 quantité de ce même bouillon , dont le goût n'of-
 33 froit rien d'extraordinaire. Tandis que ceci se
 33 passoit , la soupe avoit été servie sur la table
 33 du maître de la maison , qui s'empresse de la
 33 manger d'autant plus avidement , qu'elle lui
 33 sembloit être plus poivrée que de coutume , &
 33 qu'il aimoit fort le poivre. Mais il n'avoit pas
 33 encore achevé tout-à-fait sa première assiette ,
 33 que sa femme , qui n'en avoit heureusement
 33 avalé que deux cuillerées , voit avec le dernier
 33 étonnement son mari tomber sur le plancher.
 33 Frappée de cet accident , elle quitte à l'instant
 33 son potage , & se sent cependant elle-même in-
 33 térieurement déchirée par de cruelles douleurs.
 33 L'alarme se répand dans la maison ; on se hâte
 33 d'appeller la mere & la sœur , qui contrefai-
 33 sant habilement la douleur & le désespoir ,

» témoignent prendre la part la plus vive à la
 » triste situation de ceux dans le sein desquels elles
 » viennent de porter l'instant d'avant le principe de
 » la mort. Sur ces entrefaites, la Justice infor-
 » mée du cas, se transporte sur les lieux. Tout
 » annonçoit de la manière la plus visible les traces
 » du poison ; & l'embarras toutefois est extrême
 » pour parvenir à en découvrir les auteurs : en
 » vain emploie t-on pendant ce tems-là tous les
 » secours de l'art pour arracher à la mort les
 » victimes de ce forfait ; le mari meurt le len-
 » demain, tandis que sa femme, enceinte de quel-
 » ques mois, échappe à la malignité du poison
 » dont elle avoit, à la vérité, pris une dose
 » moins forte que son mari. Quant à la servante,
 » elle n'est pas encore hors de danger ; mais ce
 » qui n'est pas moins heureux, c'est que sur
 » quelques indices, la Justice ayant suspecté la
 » mere, l'a fait arrêter ; & ce qui a paru sur le
 » champ justifier cet acte de sévérité, a été la fuite
 » précipitée de sa fille, qui a été reprise hier en-
 » delà du Rhin, & conduite dans les prisons de
 » cette ville «.

M. Necker a adressé la lettre suivante aux
 différentes Chambres de Commerce du
 Royaume.

» Je vous ai marqué, Messieurs, par ma lettre
 du 20 du mois dernier, que le Roi avoit décidé
 que le Droit de 15 pour cent ne seroit pas perçu sur
 les marchandises portées d'un Port du Royaume à
 un autre par bâtimens Hollandois non privilégiés :
 Sa Majesté, par suite des mêmes vues de bienfai-
 sance pour le commerce, vient également d'ap-
 prouver que ce même Droit n'ait pas lieu sur les
 marchandises étrangères chargées en tout autre
 Pays étrangers que la Hollande, & apportées en
 France pour le compte des Négocians étrangers,
 autres que les Hollandois non privilégiés. Vous

voudrez bien faire connoître, dans votre département, ces nouvelles dispositions.

J'adresse, en conformité, des ordres aux Fermiers généraux, & je les autorise même à faire le remboursement aux Négocians du montant des perceptions que leurs préposés ont exigé jusqu'à présent, dans les deux cas ci dessus.

On cherche par tout des remèdes contre la rage; on n'en a découvert aucun qui soit toujours efficace; les recettes se multiplient & l'humanité peut profiter de quelques-unes; c'est une raison de rappeler ici qu'on a éprouvé dernièrement avec succès en Espagne l'alkali volatil fluor. L'hydrophobie commençoit à se déclarer, lorsqu'on s'avisa de mettre sur la morsure une compresse trempée dans l'alkali; on fit prendre au malade pendant 4 jours 12 gouttes du même alkali délayées dans 3 onces d'eau; cela fit disparaître les symptômes de la rage; & la plaie s'est ensuite nettoyée & guérie.

Le 6 de ce mois, écrit-on de Rouen, sur les 4 h. après midi, M. Perrier, Entrepreneur des Pompes à feux pour fournir d'une manière nouvelle l'eau de la seine dans les maisons de Paris, étoit ici pour faire faire le rembarquement des tuyaux destinés à l'usage de cette machine. Comme cet Entrepreneur passoit d'un bord à l'autre, il tomba dans la rivière entre deux bateaux. Il étoit à peine tombé, que le nommé Henri Roguet, fils d'un toilier demeurant au pied du Mont-Tribouder, jeune enfant de 14 ans, apprentif charpentier chez le sieur Caplet, & qui étoit alors sur le même bateau, se jeta tout-à-coup après le sieur Perrier, & le saisit par ses habits dans le moment où il étoit prêt à passer sous le bateau. Tous les spectateurs faisant des cris & des vœux infructueux, furent saisis au même

instant de crainte & d'admiration , en voyant un adolescent opposer sa foiblesse courageuse à la force d'un homme qui lutte en vain contre l'élément qui va l'engloutir.

Les hommes de rivière , occupés alors à soutenir une pièce énorme , ne pouvoient quitter pour donner de plus efficaces secours.

Le seul Henri Roguet , parvint à soulever le sieur Perrier , & le mit à même d'être retiré de la rivière par ceux qui se penchèrent de dessus le bateau pour le recevoir , après quoi l'enfant gagna le large & courut changer d'habillemens.

Revenu à lui-même , M. Perrier & son jeune libérateur offrirent aux spectateurs la scène la plus attendrissante. Ce premier , après mille embrassemens accompagnés de larmes , offrit sa bourse au jeune homme , en disant que , puisqu'il lui étoit redevable de la vie , il étoit juste qu'il l'en récompensât. Cette générosité fut repoussée par ces paroles : M. , je ne recevrai rien & je n'ai fait que mon devoir ; de plus je n'ai besoin de rien. Mon cher ami , vous appartenez peut-être à de pauvres parens , & ce que je vous offre leur pourra être utile. M. , mes parens sont pauvres , mais comme ils ne se sont jamais attendus à ce que je viens de faire , ils ne doivent pas non plus compter sur votre générosité , & leur travail les fait vivre. Eh bien , mon cher ami , dès que vous refusez ma bourse , vous ne me refuserez pas le plaisir de vous prendre avec moi , afin que je m'occupe de votre bonheur tant que dureront les jours que vous m'avez conservés.

Cet entretien fini , M. Perrier fut trouver le pere de ce jeune enfant ; & après lui avoir raconté cette action & l'avoir prévenu de ce qu'il alloit faire pour lui , il se retira en laissant 10 louis sur la table.

M. Perrier est parti pour Paris le neuf de ce mois & son libérateur partit par la Diligence , la nuit du neuf au dix. Cet enfant fut invité à souper au

Bureau-Général des messageries. Il est impossible de rendre la tendresse & les expressions du pere & du fils au moment de leur séparation ; des larmes de joie couloient des yeux de toute l'assemblée.

Les Officiers des chasses de l'apanage de Monseigneur le Comte d'Artois , sous les ordres du Baron de Courville , ont détruit depuis environ 15 mois , 33 vieux loups , dont 11 femelles , la plupart pleines. Il y en avoit trois enragés qui n'ont pas eu le tems de faire de grands ravages , ayant été tués heureusement des premiers.

Le sieur Habert , premier Apothicaire du Roi & de Monseigneur le Comte d'Artois , est mort le 4 de ce mois ; sa place de premier Apothicaire du Roi est remplie par M. Brogniard , Membre du Collège de Pharmacie , & Démonstrateur de Chymie au jardin du Roi.

Louis-François-Marie-Honorine de Rocheschouard - Ponville , Vicomte de Rocheschouard , ancien Cornette de la première compagnie des Mousquetaires , Brigadier des Armées du Roi , &c. est mort en cette ville le 25 Octobre , âgé de 46 ans.

De BRUXELLES , le 23 Novembre.

Les nouvelles de Lisbonne parlent toujours de la détention du Marquis de Pombal , qui est , dit-on , condamné à une prison perpétuelle ; elles ajoutent qu'il étoit attaqué d'une maladie dangereuse ; qui n'a pas empêché les deux Conseillers , chargés de se rendre auprès de lui d'exécuter leur commission. On dit qu'on lui a ôté tous ses domestiques , & que sa prison est

entourée de gardes , qui ne laissent entrer ni sortir personne.

Selon des lettres d'Espagne , voici l'état de Gibraltar : la garnison est composée de 10 Compagnies de 45 hommes du 12^e Régiment, 450 du 63^e, 450 du 39^e autant du 38^e 10 Compagnies de 100 hommes , chacune du 72^e. 3 Régimens Hanovriens de 6 Compagnies de 72 chacune , 6 Compagnies d'Artillerie de 60 , & une d'Ingénieurs de 100. Total 4556 hommes de garnison ; les habitans sont au nombre de 3110 , tant Chrétiens que Maures & Juifs. Il y a 62 pièces de canons de bronze depuis 36 liv. de balle jusqu'à 12 ; 380 pièces de canons de fer , 30 mortiers de bronze de différens calibres ; 12 de fer , & 10 coulevrines.

Les Etats Généraux des Provinces-Unies , lorsque le Chevalier Yorck leur présenta son premier Mémoire , pour réclamer le *Séraphis* & la *Comtesse de Scarborough* , avoient pris la résolution suivante.

» Lundi 25 Octobre 1779. L'on a oui le rapport de MM. Pagniet & autres députés pour les affaires de la marine , qui , conséquemment & pour satisfaire à la résolution de L. H. P. en date du 13 du courant , ont examiné un mémoire de M. le Chevalier Yorke , Ambassadeur extraordinaire & Plénipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande-Bretagne , concernant l'affaire des deux vaisseaux de Sa dite Majesté , le *Séraphis* & la *Comtesse de Scarborough* , qui ont été attaqués & pris par force par un nommé Paul Jones , sujet de S. M. , & qui se trouvent actuellement à la rade du Texel , ainsi qu'il est plus amplement détaillé dans le dit mémoire : examiné en même tems une lettre du

Collège de l'Amirauté à Amsterdam, datée en ladite Ville le 12 du courant, contenant son rapport & ses considérations au sujet dudit mémoire : oui & pris sur le tout les considérations & l'avis des Commissaires des Collèges respectifs de l'Amirauté actuellement présens ici : sur quoi délibéré, il a été résolu & arrêté de répondre au sus-dit mémoire de M. le Chevalier Yorke.

Que L. H. P. ont été informées, qu'il est entré récemment au Texel trois frégates, savoir deux frégates Françaises & une troisième soi-disant Américaine, commandées par Paul Jones & amenant avec elles deux prises, faites par elles en pleine mer & nommées le *Séraphis* & la *Comtesse de Scarborough*, désignées dans le mémoire de M. l'Ambassadeur : que, L. H. P. aiant observé depuis plus d'un siècle sans interruption & ayant notifié par des placards successifs, » qu'elles ne désirent point s'arro-
 » ger en aucune façon le jugement sur la légalité
 » ou l'illégalité des actions de ceux qui ont pris en
 » pleine mer des vaisseaux, lesquels ne naviguoient
 » point de ce pays, & qui les amènent dans les
 » ports ou havres de cette République; qu'elles ne
 » leur ouvrent leurs Ports que pour leur donner
 » un abri contre les tempêtes ou autres désastres; &
 » qu'elles leur font reprendre le large avec leurs
 » prises, sans y toucher, les décharger, ni les
 » aliéner, mais en tel état qu'il sont entrés avec
 » elles ». L. H. P. ne sauroient s'immiscer dans un examen, si les prises, amenées par les trois susdites frégates, appartiennent aux François ou aux Américains, ni si elles sont des prises légales ou illégales; mais qu'elles doivent laisser la connoissance du tout au juge compétent à cet égard; & qu'elles les feront remettre toutes en mer, afin qu'étant sujettes à la reprise, comme si elles n'étoient jamais entrées dans un port de ce pays, elles puissent être jugées par le Juge compétent, d'autant que M. l'Ambassadeur

voudra bien reconnoître , qu'il croiroit n'avoir pas moins le droit de reclamer les susdits vaisseaux , si c'étoient des vaisseaux Anglois particuliers , qu'à présent qu'ils sont directement des vaisseaux du Roi , & qu'ainsi L. H. P. n'en sont pas autorisées davantage à faire juger lesdites prises par les tribunaux de ce pays , non plus que la personne de Paul Jones : que , pour ce qui regarde des actes d'humanité , L. H. P. ont déjà fait voir à M. l'Ambassadeur , combien elles sont prêtes à les exercer à l'égard des blessés des susdits vaisseaux , & qu'elles ont donné des ordres en conséquence : qu'extraît de la présente résolution sera remis à M. le Chevalier Yorke par l'Agent van der Burch de Spierixhoek : qu'au surplus il sera répondu au Collège de l'Amirauté à Amsterdam : que L. H. P. agréent les procédés , & qu'inhérent leur placard du 3 Novembre 1756 par lequel il est défendu. » de toucher aux prises ou » à leurs cargaisons ou de rompre ces dernières , » au moyen de quoi elles seroient soustraites à la » reprise , l'on reconnoîtroit dans le preneur le droit » d'en disposer , « & persistant aussi dans ces défenses à l'égard des prises le *Séraphis* & la *Comtesse de Scarborough* , L. H. P. auroient ledit Collège à diriger la chose de façon , que les susdites 5 frégates remettent en mer le plutôt possible , & qu'il ait soin , » qu'il ne leur soit point fourni ni apporté » des munitions de guerre ni autres munitions navales sinon , celles dont elles ont besoin pour » tenir la mer & pour atteindre le premier Port » étranger qu'il leur sera possible , afin de prévenir » tout soupçon quelconque à l'égard de leur équipement en ce pays «.

Ce fut en conséquence de cette résolution que l'Ambassadeur d'Angleterre présenta son second Mémoire ; & on ne doute pas qu'il ne reçoive la même réponse.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL., du 15 au 18 Nov.

La flotte de la Jamaïque, qui entroit dans la Manche le 28 Octobre, venant de Corke, a tenu le large le plus qu'elle a pû pour ne pas alarmer la côte de Plimouth, où la fièvre prend encore aux Habitans dès qu'un vaisseau paroît s'approcher. Sans cette précaution elle eût fort inquiété le Chevalier Hardy, que le gros tems avoit obligé de se réfugier à Torbay avec son escadre.

Il vient de se faire deux commémorations remarquables dans le parti opposé à la Cour, tant à Londres que par toute l'Angleterre, & vraisemblablement aussi en Irlande par l'Armée indépendante. L'une est celle de la naissance & du Mariage de Guillaume III, le 4 Novembre, l'autre de la conspiration des Poudres, le 5. Ces anniversaires se célèbrent tous les ans; mais jamais on ne l'avoit fait avec autant de solennité; & cette affectation indique le prodigieux accroissement que prend chaque jour le mécontentement des Peuples, sur le danger dont ils voyent leur liberté menacée, & le nouveau crédit que la Religion Romaine paroît prendre dans tous les établissemens Britanniques, depuis le fameux Acte qui l'a rendue dominante en Canada.

Quelqu'un a observé que le goût des associations militaires se répand comme un mal contagieux dans les trois Royaumes. On veut en avoir parce que les voisins en ont. C'est ainsi qu'à Londres il y a 20 coteries calquées sur la Chambre des Communes. On y joue au *Parlement* comme les petits garçons jouent à la *Chapelle*, & les petites filles à la *Madame*.

Un Libraire de Londres débite par milliers des exemplaires d'un Pamphlet intitulé: *la Vie & les Aventures surprenantes du Capitaine Paul Jones*. L'Auteur est un Matelot Irlandois qui s'est sauvé à la nage de dessus le *Bonhomme-Richard*, & qui est arrivé à la côte tenant son manuscrit entre

ses dents. En tête, on voit le portrait de Paul Jones, où tout le monde reconnoît une vieille planche, faite anciennement pour le Général Paoli, & qui depuis a servi pour Pugawſcher.

Un écrivain essaye de persuader la Nation, dans une Gazette du 8 Novembre, de demander M. Fox pour Ministre, & répond d'avance aux objections qu'on pourra lui faire. — Il a de grands défauts : mais qu'est-ce que cela vous fait s'il a les plus rares talens ? Votre barque enfonce & vous ne voulez point être sauvé par un homme qui n'a pas lavé les mains ! C'est un dissipateur. — Est-ce lui qui vous a dissipé 13 Colonies, 50,000 hommes & 50 millions sterl. ? Il est obéré de dettes. — Et payez-les pour qu'il acquitte les vôtres avec les Américains, qui sont résolus à ne jamais compter avec vos Ministres actuels. 20,000 livres sterl. que vous avez consacrés à élever un monument sans goût à Mylord Chatham, dont le nom n'en avoit que faire, vous auroient acquis ce digne & zélé serviteur. C'est le seul homme dont le génie transcendant puisse relever l'espoir de la Nation ; je lui passe tout pour un service aussi grand que celui de sauver la patrie ! — On ne pouvoit pas faire un tableau plus effrayant de la détresse où l'Angleterre est réduite.

Le patti de l'Opposition semble ne point trop applaudir à la démission que le Général Burgoyne a donné de son grade en Amérique, qui lui rapportoit 10 liv. st. par jour, de son Régiment & de son Gouvernement. Il eût dû se laisser destituer par le Ministre, & ne lui répondre que laconiquement ; au lieu de lui écrire une longue lettre, qui, comme la proclamation Américaine, donnera des armes contre lui. Les emplois & le revenu qu'il a rendus au Gouvernement ne font qu'ajouter aux moyens de ses persécuteurs. On est surpris que voulant conserver son rang de Lieutenant-Général, & étant sujet à un Conseil de guerre, il

ose proposer un cartel , en oubliant même le danger qu'il courroit à se battre , comme prisonnier sur sa parole.

On remarque , au sujet des levées de troupes , qui se font par les Marchands intéressés au commerce de la Jamaïque , qu'il n'y a point d'exemple que l'établissement d'un corps militaire , indépendant du Gouvernement , ait reçu ensuite la sanction du Parlement , depuis les guerres civiles du regne de Charles Ier , où la constitution s'épelloit avec la bayonnette.

L'Irlande va nous retirer son obéissance , parce que notre Gouvernement lui a retiré sa protection : rien de plus naturel , l'un ne va point sans l'autre. L'année dernière les Irlandois du Nord , où se manufacturent toutes les toiles , seule ressource laissée à ce Royaume , représentèrent qu'ils craignoient une invasion de la France , & les expéditions *désultaires* des Corsaires : on leur répondit , » vous avez une compagnie de cavalerie , une compagnie d'invalides : si ce n'est » pas assez *défendez-vous vous-mêmes*. « La même chose a été dite aux Marchands qui commercent avec la Jamaïque. » Nous n'avons point de troupes » pour votre Isle ; mais si vous voulez en faire la » dépense on vous louera trois Régimens «.

Le langage des Irlandois étonne beaucoup ici : il sembleroit qu'ils ont appris leur gamme des Américains. Les gazettes Hibernoises ne parlent plus que de défendre & maintenir les droits du Royaume , & d'établir sa liberté , fût-ce même au prix du sang que des milliers de sujets Irlandois sont prêts à verser pour elle. Leurs Ecrivains se vantent que c'est chez eux que se fera la seconde explosion du feu céleste de la liberté.

L'Irlande va en quelque sorte encore plus loin que l'Amérique , qui ne réclamoit point contre l'acte de navigation , mais seulement contre le droit que l'Angleterre prétendoit avoir de la taxer ,

quoiqu'elle n'eût point de représentans au Parlement. Si l'Irlande obtient la liberté du commerce, c'en est fait de celui de l'Angleterre, puisqu'elle perdra jusqu'à la marque des toiles d'Irlande, qui donnoit lieu à une infinité de commissions qui ne viendront plus.

On offre cent guinées à celui qui comptera plus de trois compagnies de Dragons dans tout le Comté oriental de Lothian en Ecosse & un seul vaisseau de guerre sur la côte, depuis Berwick jusqu'à Leith. Ce trait satyrique contre le Gouvernement paroît annoncer que l'Ecosse est absolument dénuée de défenseurs, & il ne seroit pas étonnant qu'on s'y occupât de demander au Gouvernement une milice nationale.

Il se débite qu'on a arrêté ces jours-ci, dans les salles des Gardes du Roi, un François portant leur uniforme, & qu'aucun d'eux ne s'est trouvé connoître. Ce n'est pas la première fois que cela lui arrive. En Juillet il y fut pris de même, mais on le renvoya faute de preuves. Il ne veut répondre à aucune question.

Dans la dernière quinzaine d'Octobre il a été enregistré à la Douane une prodigieuse quantité d'articles pour l'exportation. Jamais les commis n'ont eu autant d'ouvrage dans un pareil espace de temps. Ce phénomène est aisé à expliquer. C'est que les Hollandois ont fait beaucoup de chargement pour les Etats-Unis, & qui leur passeront par la voie de l'île de Saint-Eustache, de Surinam, &c.

Le ris se vend à Londres cinq deniers sterling la livre; parce que les Hollandois chez qui il ne se vend que deux deniers aussi sterling, en ont attrapé la sortie par un fort impôt sur l'exportation. Il est singulier que les Hollandois aient un si grande abondance de cette denrée, dont il ne tirent que fort peu de l'Inde. Est-ce que les Hollandois auroient assez peu de conscience, & d'égalité pour nous, pour recevoir le ris de nos sujets révoltés d'Amérique ?

FEB 9 1940

